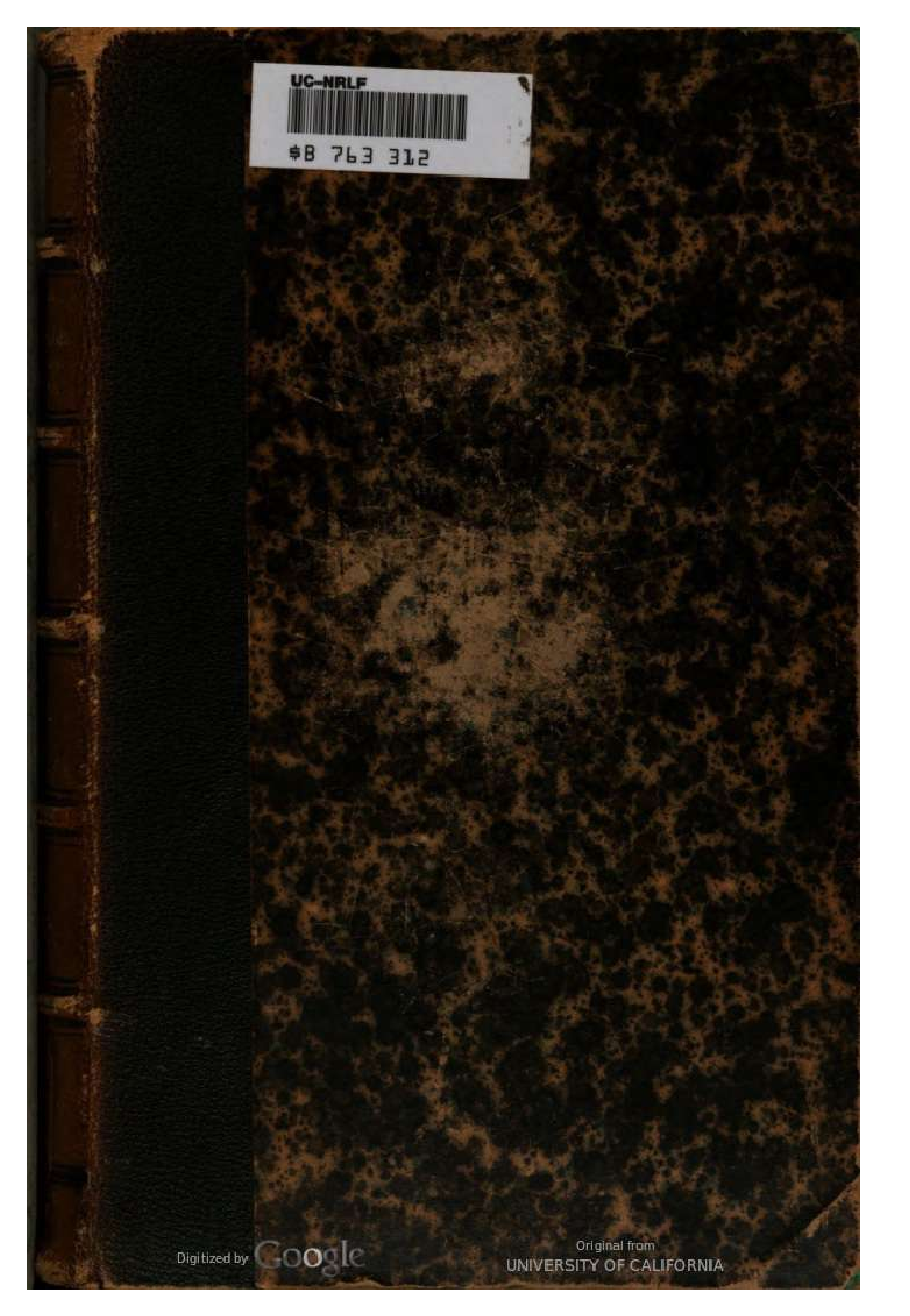
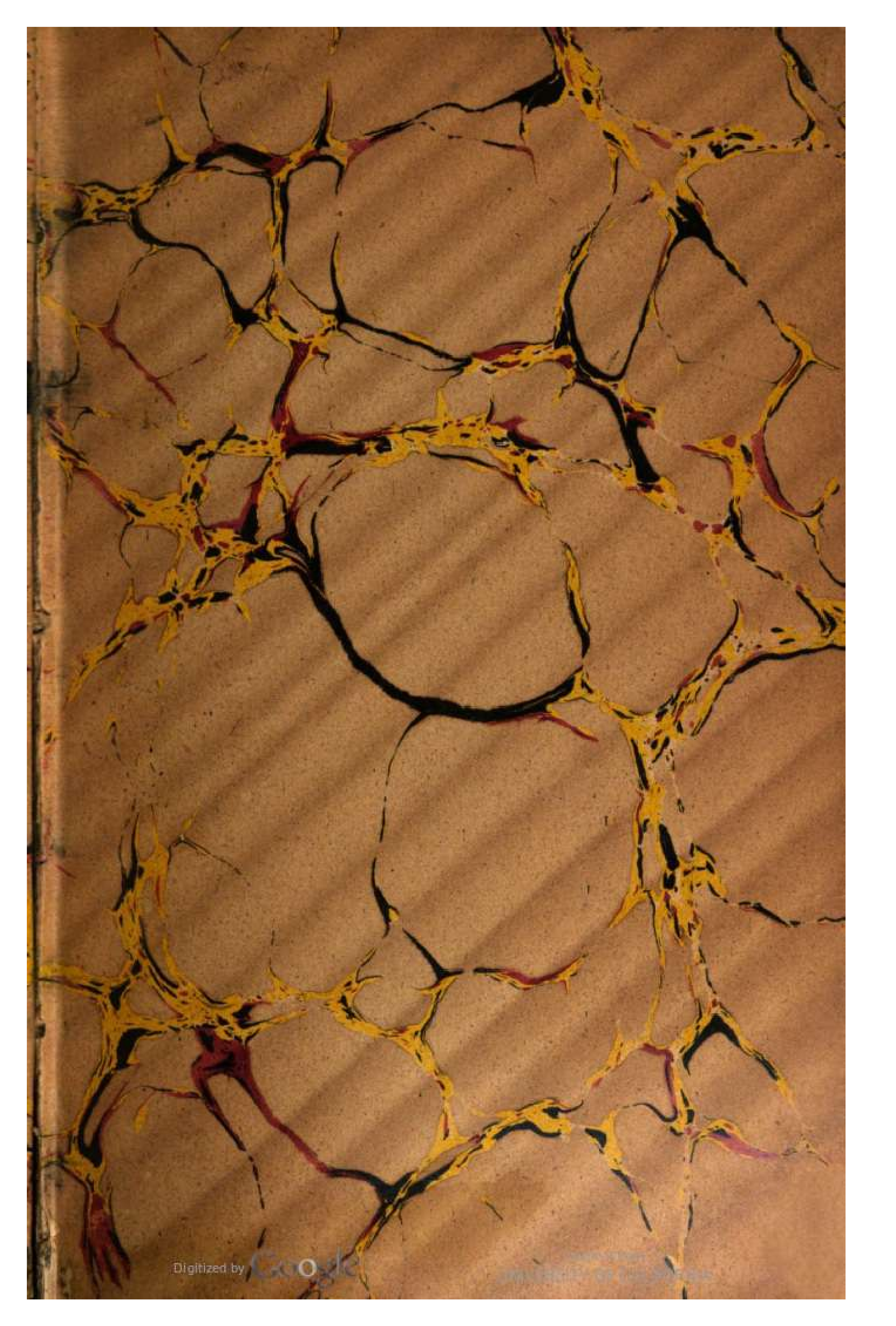

UC-NRLF
$B 763 312


University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.





HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LA MINORITÉ

DE LOUIS XIV

III



PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LA MINORITÉ

DE LOUIS XIV

PAR

A. CHÉRUEL

Recteur honoraire et inspecteur général honoraire de l'Université,
Membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

TOME TROISIÈME

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
1879

—

LIVRE VIII

FRONDE PARLEMENTAIRE — VICTOIRE DE LENS
BARRICADES — DÉCLARATION DU 22 OCTOBRE 1648
PAIX DE WESTPHALE, 24 OCTOBRE 1648

(Juillet — Octobre 1648.)



CHAPITRE PREMIER

FRONDE PARLEMENTAIRE — CHAMBRE SAINT-LOUIS, JUILLET 1648

Caractère général de la Fronde. — Propositions de la chambre Saint-Louis; elles sont approuvées par le parlement. — Résistance de la Reine. — Conférences du parlement avec le duc d'Orléans. — Disgrâce du surintendant d'Emery (9 juillet). — Déclarations royales sanctionnant les propositions de la chambre Saint-Louis (11, 13, 18 juillet). — Condé est appelé à Paris par la reine (19 juillet). — Séance royale du 31 juillet: concessions faites au parlement. — Le parlement veut discuter les articles de la déclaration royale. — Le duc d'Orléans s'y oppose (5 août); on traine en longueur les délibérations. — Mazarin se plaint vivement de l'opposition parlementaire. — Disgrâce de deux capitaines des gardes du corps (15 août).

La Fronde[1], dans laquelle nous entrons, a pendant cinq ans troublé la France, allumé des guerres civiles, couvert le pays de ruines et de misère, et compromis toutes les conquêtes et la gloire des cinq premières

[1] Outre les ouvrages généraux que nous avons cités dans la préface de notre premier volume, on peut consulter les livres spéciaux sur la Fronde, tels que l'*Histoire de la Fronde*, par le marquis de Saint-Aulaire, et la *Misère au temps de la Fronde*, par M. Feillet. Le premier de ces ouvrages, composé à l'époque de la Restauration, est favorable à la Fronde parlementaire, où l'auteur croit trouver



années de la minorité de Louis XIV. Tour à tour soutenue par le parlement et par les princes, elle a toujours été une coalition d'intérêts et d'intrigues, qui se couvraient du prétexte du bien public. Avant d'en suivre les diverses phases, il faut signaler le caractère général de cette période et les étranges contrastes qu'elle présente.

L'année 1648 fut une époque tragique pour la royauté. A Naples, le peuple proclamait la république; en Angleterre, Charles Ier tombait entre les mains des Indépendants les plus exaltés; en France, le parlement disputait à la royauté le pouvoir souverain. « L'étoile était terrible contre les rois », dit avec raison Mme de Motteville. A la tête des factions de la France on trouve des noms célèbres. Quel homme de ce temps brilla plus par l'esprit, l'éloquence et le talent de pamphlétaire que le coadjuteur Paul de Gondi? Les capitaines les plus illustres, Turenne et Condé, se laissèrent tour à tour entraîner dans les cabales de la Fronde. Chavigny, l'élève de Richelieu, et Châteauneuf étaient des rivaux fort dangereux pour Mazarin. Qui ne connaît la finesse ingénieuse de la Rochefoucauld, qu'on appelait

un premier essai de gouvernement constitutionnel. Le marquis de Saint-Aulaire a groupé habilement et retracé avec intérêt les événements qui conviennent à son système. L'ouvrage de M. Feillet est rempli de documents curieux, qui peignent la déplorable situation de la France à cette époque. Ils n'ont fait usage, ni l'un ni l'autre, des carnets de Mazarin, qui ont une importance capitale pour l'histoire de la Fronde.

alors le prince de Marsillac? Ses *Maximes* attestent une connaissance profonde des faiblesses et des mauvais penchants de la nature humaine, triste philosophie qu'il a puisée dans l'étude de son temps et qu'il a su relever par le tour piquant et l'ingénieuse précision du style.

On s'étonne que tant d'esprits éminents n'aient abouti qu'à des luttes ridicules, dont le nom même est tiré d'un jeu d'enfants[1]. Deux causes principales expliquent, à mon avis, ce contraste entre la grandeur des personnages qui sont en scène et la petitesse des résultats. D'abord la Fronde ne poursuivit jamais un but sérieux et élevé. On put croire un instant que le parlement de Paris, en réclamant la liberté individuelle et le vote de l'impôt, voulait réellement affranchir la nation d'un despotisme qui avait à sa disposition les lettres de cachet, la Bastille et les taxes arbitraires. Mais de quel droit une assemblée de magistrats, qui ne tenaient leur pouvoir que du roi, prétendait-elle limiter l'autorité monarchique et se substituer aux états généraux de la France? On ne tarda pas à reconnaître que ces grands mots de liberté individuelle et de vote de l'impôt étaient, pour les parlementaires, synonymes de privilège. Ce qu'ils voulaient,

[1] L'étymologie la plus vraisemblable du nom de la Fronde vient de ce qu'on la compara à des luttes d'enfants qui combattaient avec des frondes et se dispersaient à l'approche des archers. De même, au commencement des troubles, les jeunes conseillers du parlement, si ardents dans leurs attaques contre le Mazarin, s'apaisaient lorsque les princes venaient prendre séance au parlement.



comme le prouva la déclaration du 22 octobre 1648, c'était surtout la garantie de leurs charges et de leurs traitements. Quant au peuple, ces *pères de la patrie*, comme ils s'appelaient, n'en avaient que peu de souci. L'égoïsme parut encore plus manifestement dans la Fronde des princes : le but de ces nouveaux frondeurs était d'obtenir des gouvernements, des pensions, des charges de cour, en un mot le partage de la puissance souveraine.

La seconde cause qui contribua à déconsidérer la Fronde, ce fut l'intervention des passions féminines, de leurs rivalités et de leurs petites intrigues au milieu des agitations politiques. Le coadjuteur de Paris était sous l'empire de Mme et de Mlle de Chevreuse. La duchesse de Montbazon gouvernait le duc de Beaufort, qu'elle appelait *un innocent*. Turenne lui-même se laissa dominer à Stenay par l'ascendant de Mme de Longueville. La Rochefoucauld, d'abord passionné pour cette princesse, finit par se moquer de ses amours[1]. Condé livrait ses secrets à la duchesse de Châtillon qui les vendait à Mazarin. En un mot, cet art qu'ont les femmes de séduire les âmes les plus hautes et de les égarer dans de misérables intrigues,

[1] On connaît les vers qu'il avait mis au bas du portrait de Mme de Longueville :

Pour conquérir ce cœur, pour plaire à ces beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois ; je l'aurois faite aux dieux.

Blessé au combat de la porte Saint-Antoine et convaincu de la trahison de sa maîtresse, il parodia ainsi ce distique :

Pour conquérir ce cœur qu'enfin je connais mieux,
J'ai fait la guerre aux rois ; j'en ai perdu les yeux.



ne fut jamais porté plus loin. Le roman se mêla sans cesse à l'histoire et donna à la Fronde un ridicule ineffaçable.

Mazarin seul resta au-dessus de ces petites passions et y maintint Anne d'Autriche. Si dans les carnets il descend jusqu'à des commérages de cour, qui amusaient la reine, il se relève par sa conduite politique; jamais, même pendant ses deux exils, il ne traita avec les ennemis de la France, comme le firent Turenne et Condé, le coadjuteur et tous les héros de la Fronde. C'est au contraire au milieu des troubles et presque au lendemain des barricades que Mazarin signe le glorieux traité de Westphalie (octobre 1648), et il en poursuit l'exécution à travers tous les obstacles que lui suscitent les frondeurs et les Espagnols pendant les années 1649 et 1650. Anne d'Autriche, quel que fut le mobile de sa conduite, eut le mérite de soutenir son ministre dans ses luttes contre l'ennemi intérieur et extérieur. Absent, comme présent, le cardinal continua de gouverner la France, triompha des cabales, et après son retour définitif, répara les maux de la guerre civile.

Il faut cependant reconnaître que, malgré toute son habileté, il se trompa, en 1648, sur la gravité de l'opposition parlementaire. Il avait réussi plusieurs fois à la déjouer et il croyait y réussir encore. On voit par ses carnets que la conduite des princes et leurs intrigues étaient toujours son principal souci. Le duc de Longueville surtout lui était suspect.

Mazarin lui avait fait accorder, à son retour de Munster, l'entrée du conseil suprême où il siégeait avec la reine et les princes du sang, au-dessus même du chancelier. Cet honneur ne suffit pas au duc de Longueville, il chercha à entraîner le prince de Condé dans la cabale opposée au ministre; mais Condé repoussa ses conseils[1].

Le duc de Longueville voulait être déclaré prince du sang royal et effacer la bâtardise qui déshonorait, selon lui, les descendants de Dunois. « M. de Longueville, écrivait Mazarin[2], (est) en continuel souci et inquiétude pour la principauté du sang, a envoyé Tracy pour voir s'il pourrait espérer d'entrer dans le carrosse de la reine et avoir un siège comme les princes du sang, sitôt qu'on chantera le *Te Deum* pour la prise de Tortose[3]. On lui a dit qu'il ne se devait point attendre à cela, et que la reine ne lui pourrait départir aucune grâce de cette nature sans se résoudre à en faire autant à d'autres princes. C'est une chose étrange que ledit duc, s'il connaissait bien sa condition, les biens qu'il a et l'établissement, la confiance et bons traitements qu'il reçoit de la reine, la (faveur)[4]

[1] Nous connaissons ces détails par la dépêche de l'ambassadeur vénitien Nani. Il écrivait le 10 mars 1648 : « Nel congresso col prencipe di Conde al suo arrivo in Campagna, questo (Condé) gli fece alla prima comprendere di non volere brighe ne separarsi del favor del governo. » (*Amb. vénit.*, t. CVII, f° 167.)

[2] Carnet IX, f° 46.

[3] Ce *Te Deum* fut chanté le 29 juillet 1648.

[4] Je n'ai pu lire le mot; mais le sens n'est pas douteux.

qui en suit, aurait sujet d'être le plus heureux et content homme du monde, et chacun aurait sujet d'envier sa condition, et néanmoins pour la fantaisie d'être prince du sang, qu'il n'est pas dans la puissance du roi de lui accorder, et à qui sont contraires ses inférieurs, ses égaux et les princes du sang mêmes, quoique ses beaux-frères[1], il se rend inquiet et malheureux, et ne prend plaisir à rien. »

Le parlement était à cette époque bien plus dangereux pour Mazarin que le duc de Longueville. La chambre Saint-Louis, dont nous avons vu l'origine[2], soumettait à son contrôle toutes les branches d'administration : justice, organisation militaire, engagements contractés par le Trésor, aliénations du domaine royal, commissions judiciaires, intendances, liberté individuelle. Les délégués qui la composaient étaient au nombre de trente-deux : quatorze du parlement et six de chacune des autres cours souveraines, chambre des comptes, cour des aides et grand conseil ; ils formaient une véritable commission d'enquête chargée de signaler tous les abus à réformer. Les propositions de la chambre Saint-Louis étaient ensuite soumises au parlement tout entier, qui devait les examiner et, s'il y avait lieu, les sanctionner.

Dès le 30 juin, la chambre Saint-Louis proposa de révoquer les intendants que Richelieu avait établis

[1] Les princes de Condé et de Conti, beaux-frères du duc de Longueville.

[2] Tome II, p. 516



d'une manière permanente dans les provinces, et en général de supprimer toutes les commissions extraordinaires qui n'auraient pas été vérifiées par les cours souveraines. Elle demandait en même temps qu'on remît au peuple un quart des tailles, que l'on annulât tous les traités conclus avec les financiers pour la perception de cet impôt, et que l'argent qui en proviendrait fût réservé pour les frais de la guerre. Aucune taxe ne devait être levée à l'avenir sans avoir été préalablement vérifiée par les cours souveraines. Toute contravention à cette règle serait punie de mort. Enfin personne ne pourrait être retenu en prison plus de vingt-quatre heures sans être livré à ses juges naturels. C'était supprimer les lettres de cachet et les attentats à la liberté individuelle. En applaudissant à cette excellente mesure, on ne peut s'empêcher de déplorer l'aveuglement des magistrats qui voulaient détruire les intendances, une des institutions les plus utiles de Richelieu [1]. L'unité de l'administration française, à laquelle avait si puissamment contribué ce grand ministre, était menacée; on allait retomber dans la confusion des autorités que la féodalité et la monarchie avaient successivement créées, baillis, sénéchaux, trésoriers généraux, élus, gouverneurs, dont les pouvoirs mal définis et souvent en lutte ne pouvaient qu'engendrer l'anarchie. L'hostilité des parlements contre les

[1] Voy. tome I, Introduction, p. XXXVI.

intendants s'explique surtout par la prétention qu'avaient ces compagnies de s'immiscer dans toutes les fonctions administratives. On ne peut toutefois méconnaître que, par une confusion funeste des pouvoirs, les intendants avaient souvent empiété sur l'autorité judiciaire en vertu de commissions spéciales. Leur titre même d'*Intendants de justice, police et finances* blessait les cours souveraines.

Le parlement de Paris, auquel furent soumises les propositions de la chambre Saint-Louis, les accueillit avec faveur[1]. Il décida, le 2 juillet 1648, qu'il délibérerait sur chacune d'elles en particulier, et deux jours après il donna arrêt pour que la reine fût priée de révoquer les intendants et toutes les commissions extraordinaires. On devait laisser exclusivement aux parlements et aux présidiaux l'administration de la justice. Quant à la répartition et perception des impôts, les trésoriers de France et les élus[2] reprendraient leurs anciennes attributions qui avaient été en grande partie annulées par la création des intendants.

[1] On peut consulter, pour l'histoire du parlement pendant cette période, les *Mémoires d'Omer-Talon* et de *Mathieu Molé*, le *Journal d'Olivier d'Ormesson* et l'*Histoire du temps*, qu'on attribue au conseiller Portail, enfin le *Journal du parlement* pour les années 1648 et 1649 (Paris, Gervais Alliot et Jacques Langlois, 1649).

[2] On donnait ce nom à des officiers de finances chargés spécialement de la répartition et de la perception des impôts dans certaines circonscriptions territoriales qui de leur nom s'appelaient élections. Pour expliquer le nom d'*élus*, il faudrait remonter jusqu'aux états généraux du XIV[e] siècle, où ces officiers de finances étaient réellement élus par l'assemblée des états.



Ces arrêts du parlement ne tendaient à rien moins qu'à modifier profondément l'ancienne constitution de la France. En effet, on admettait comme principe essentiel de la puissance monarchique, telle qu'elle était alors reconnue, qu'au roi seul appartenait l'autorité législative. Les états généraux eux-mêmes se bornaient à présenter des doléances, sur lesquelles le roi statuait. Comment une compagnie judiciaire, instituée par la puissance royale, pouvait-elle se croire investie d'une autorité que n'avaient pas les assemblées, où siégeaient cependant les représentants des trois ordres de la nation élus par leurs concitoyens? Une pareille prétention n'était pas admissible. Quoique le parlement eût inséré dans son arrêté la formule *que la reine serait priée* de prendre ces mesures, il était impossible de méconnaître qu'en réalité il voulait imposer sa volonté, et était décidé à refuser les subsides si la cour n'accordait pas les réformes qu'il réclamait.

La reine fut si profondément blessée d'une pareille usurpation de pouvoirs, qu'elle parut décidée à engager la lutte immédiatement pour maintenir intacte l'autorité du roi, son fils. Mais Mazarin, plus maître de ses sentiments et plus prudent qu'Anne d'Autriche, voulait qu'on attendît une occasion favorable avant de frapper un coup décisif; jusque-là il conseillait d'agir avec une grande réserve. Il fut décidé que le duc d'Orléans se rendrait au parlement et que, pour sauver au moins les apparences, il

engagerait la compagnie à entrer en conférence avec lui. On pourrait croire ainsi que les propositions de la chambre Saint-Louis émanaient de l'autorité royale. Le premier président et les membres les plus sages du parlement se prêtèrent volontiers à cette transaction. La proposition du duc d'Orléans fut adoptée le 7 juillet, et une conférence se tint au Luxembourg, palais de Gaston, sous la présidence de ce prince. Mazarin et le chancelier y assistaient avec les délégués du parlement. « C'était, dit Oliv. d'Ormesson, un acheminement à un accommodement. »

Pour mieux disposer les esprits à la conciliation, Mazarin résolut de sacrifier le surintendant d'Emery, qui était l'homme le plus odieux au peuple : on l'accusait de dilapidations et de débauches scandaleuses; on le regardait comme le patron de ces financiers dont le luxe soulevait l'indignation publique. Le secrétaire d'État, Michel le Tellier, alla lui signifier sa disgrâce et l'ordre de s'éloigner de la cour. Mazarin annonçait cet événement au duc de Longueville dans une dépêche du 9 juillet et paraissait s'en réjouir[1]. « La reine, lui écrivait-il, ayant résolu d'ôter M. Emery des affaires pour des raisons dont je remets à vous entretenir plus particulièrement à votre arrivée, Sa Majesté a déclaré M. le maréchal de la Meilleraye surintendant, et lui a adjoint deux de MM. lesconseillers d'État en qualité de directeurs,

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, f° 124 v°. Le duc de Longueville était alors en Normandie.



qui sont MM. d'Aligre et de Morangis, dont vous connaissez sans doute la suffisance (la capacité) et la probité. Nos contestations avec le parlement sont en assez bon train d'accommodement. On est maintenant à une conférence, qui se tient au Luxembourg, dont il y a sujet jusqu'ici de bien espérer, et peut-être qu'il y aura lieu de conduire les choses en sorte que d'un grand mal, qui nous est survenu tout à coup, nous pourrons tirer une ferme et robuste santé[1]. »

Les espérances de Mazarin furent trompées. Le maréchal de la Meilleraye, homme de guerre renommé surtout pour l'art des siéges, montra peu de capacité comme surintendant des finances. Sa probité et sa rudesse éloignèrent les traitants, qui, sous d'Emery, avaient fait des avances à l'État. L'argent manqua pour les affaires les plus urgentes[2]. D'un autre côté, l'opposition parlementaire ne fut pas

[1] Lionne contribua à la disgrâce du surintendant d'Emery, si l'on en croit la lettre suivante qu'il adressait, le 10 juillet 1648, à son oncle Servien : « Nous vîmes hier la chute de M. d'Émery, dont je vous avois fait donner l'avis, il y a quelque temps, par mon oncle l'abbé. C'est une grande épine du pied ôtée, et sans doute il se fût toujours opposé de tout son pouvoir à votre avancement et à tous vos avantages. La résolution de l'ôter des affaires est si généralement approuvée, que j'ai quasi peine à me bien défendre, quand on veut que j'en aie été le principal instrument. Je ne vous désavouerai pas à vous que j'y ai donné de grands coups et que, sans moi, peut-être auroit-il trouvé moyen de se soutenir et de se raccrocher. » (Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXI.)

[2] On en trouvera la preuve dans le chapitre suivant (lettre de Mazarin au maréchal du Plessis-Praslin en date du 6 août 1648).

désarmée par la disgrâce de d'Émery. Elle insista pour obtenir la suppression des intendances réclamée par la chambre Saint-Louis. La reine résista d'abord; mais enfin il fallut céder, et l'on convint que les intendances, dans le ressort du parlement de Paris, seraient abolies, à l'exception de trois établies dans le Lyonnais, la Champagne[1] et la Picardie. La position de ces provinces, situées sur les frontières du royaume et traversées fréquemment par les armées, expliquait cette exception. On eut soin d'ajouter que les intendants conservés ne s'occuperaient ni de justice, ni de finances, mais seulement des étapes et de l'approvisionnement des armées.

Ces mesures devinrent l'objet d'une déclaration royale qui fut portée au parlement le 11 juillet 1648. La reine y accordait, en outre, une diminution des tailles. Le 13 juillet, une nouvelle déclaration royale établit une chambre de justice pour la recherche de tous les abus qui avaient été commis dans la perception des impôts et en général dans l'administration des finances. Le duc d'Orléans porta ces édits royaux au parlement, qui les enregistra. Il y eut cependant des protestations. Le conseiller Broussel, qui était le chef de l'opposition parlementaire, persistait à demander la suppression de toutes les intendances. La

[1] La Barde cite le Poitou au lieu de la Champagne; mais le Poitou n'était pas situé sur les frontières. D'ailleurs les mémoires indiqués ci-dessus s'accordent pour nommer la Champagne et non le Poitou



cour fit sur ce point de nouvelles concessions, et par une déclaration royale qui fut vérifiée le 18 juillet [1], les intendances furent supprimées, sauf en Languedoc, Bourgogne, Provence, Lyonnais, Picardie et Champagne. Les intendants n'étaient maintenus dans ces dernières provinces qu'à la condition de ne s'occuper ni de la répartition ni de la perception des deniers publics. La même déclaration confirmait la diminution des tailles et l'établissement d'une chambre de justice.

Ainsi, pendant toute la première moitié du mois de juillet, la cour n'avait cessé de transformer en déclarations royales les requêtes de la chambre Saint-Louis. Les commissaires des cours souveraines faisaient des propositions; on les examinait rapidement dans les conférences tenues au Luxembourg, et le duc d'Orléans les soumettait ensuite au parlement comme des actes émanant du souverain, que la compagnie n'avait plus qu'à enregistrer. Le prince acceptait toutes les réformes avec une facilité qui charmait le parlement, mais qui inquiétait la reine et le cardinal. Les troupes n'étaient plus payées et les armées se désorganisaient. Les emprunts au taux même le plus onéreux étaient devenus impossibles. Il fallait se hâter de résister au parlement si l'on ne voulait mettre en péril l'autorité royale.

Tel fut probablement le motif qui fit mander à

[1] Omer-Talon, *Mém.*, p. 250.

Paris le prince de Condé alors à la tête de l'armée de Flandre. Il y arriva le 19 juillet [1], et n'y resta que quelques jours. Nous ne connaissons aucun document qui permette d'indiquer avec certitude ce qui se passa dans les conférences du prince avec la reine et Mazarin. N'y fut-il question, comme le disent quelques contemporains, que des opérations militaires que Condé devait entreprendre? La reine alla-t-elle plus loin et demanda-t-elle le secours de ce prince pour vaincre les résistances parlementaires? En comparant plusieurs passages des mémoires contemporains, on est porté à conclure que la reine voulait d'abord, par la présence de Condé, piquer d'émulation le duc d'Orléans, dont elle blâmait la mollesse dans ses relations avec le parlement. Gaston fut en effet étonné et blessé, dit Mme de Motteville [2], de l'arrivée subite du prince de Condé, et l'abbé de la Rivière s'en plaignit en son nom. Le premier but était atteint; mais ce que désiraient surtout la reine et le cardinal c'était de savoir jusqu'à quel point ils pouvaient compter sur Condé. Ils le pressèrent, selon La Barde [3], de livrer bataille aux ennemis, dans l'espérance qu'un succès éclatant mettrait la cour en état de dompter

[1] Mme de Motteville (t. II, p. 111, édit. Charpentier) dit le 20. J'ai suivi le *Journal d'Oliv. d'Ormesson* (t. I, p. 544). D'après Mme de Motteville, ce fut le prince qui demanda à se rendre à Paris. La Barde (p. 372) dit, au contraire : *A reginâ accersitus*. Ces légères différences ne touchent en rien à la partie essentielle du récit.

[2] *Mémoires*, t. II, p. 112 (édit. Charpentier).

[3] *De rebus gallicis*, p. 372.

les factions[1]. Condé, dont l'armée était affaiblie par de nombreuses désertions, déclara que, pour combattre avec chance de succès, il était nécessaire de renforcer ses troupes. On revint au projet que le cardinal avait formé l'année précédente[2], d'appeler en Flandre une partie des troupes allemandes. Turenne occupait la Bavière de concert avec Wrangel; les Impériaux, attaqués en Bohême, étaient réduits à la défensive. On pouvait mander sans péril le gouverneur de Brisach, Jean-Louis d'Erlach, qui commandait sur les bords du Rhin des troupes excellentes. Cette mesure fut adoptée : d'Erlach reçut l'ordre de venir rejoindre le prince de Condé, et il parvint à décider les troupes allemandes à l'accompagner en Flandre. Avec ce renfort Condé se flattait d'écraser l'archiduc. Il pourrait revenir ensuite à Paris et triompher des résistances parlementaires. Tel fut probablement le résultat des conférences à la suite desquelles Condé repartit pour l'armée le 22 juillet.

Mazarin apaisa aisément le ressentiment de Gaston par quelques excuses et des apparences de soumission. Le prince continua d'assister aux séances du parlement, où Broussel, Blancmesnil et d'autres frondeurs ne cessaient de demander la réforme des abus et des poursuites judiciaires contre les financiers. La régente déclara qu'elle voulait leur donner

[1] *Ibid.* « Quo pacto insigne quidpiam adversum hostes faceret, *cujus rei famâ senatus populusque in viam reduci possent.* »

[2] Voy. tome II, p. 337 et suiv.

pleine satisfaction, qu'elle leur *jetterait des roses à la tête* (ce fut son expression, d'après Mme de Motteville[1]), mais que, si tant de faveurs ne pouvaient mettre un terme aux réclamations et aux prétentions des magistrats, elle userait à leur égard des dernières rigueurs. En conséquence, elle tint le 31 juillet une séance royale où l'on observa les mêmes cérémonies qu'aux lits de justice de 1643[2] et de 1645. La déclaration royale fut accueillie favorablement par les esprits modérés du parlement. Elle donnait à cette compagnie la plupart des garanties que la chambre Saint-Louis avait réclamées[3]. La régente accordait la suppression d'un quart des tailles et d'une partie des impôts sur le vin. Les offices récemment créés, et spécialement les nouvelles charges de maîtres des requêtes, étaient abolis. La déclaration royale rendait aux membres des cours souveraines les gages qui leur avaient été momentanément enlevés, et leur accordait la paulette[4], sans condition onéreuse. Elle prescrivait l'exécution des anciennes ordonnances de Moulins, d'Orléans et de Blois pour assurer le cours régulier de la justice. Les aliénations du domaine royal et l'exportation de l'or et de l'argent hors du royaume étaient prohibées[5]. Le

[1] *Mém.*, t. II, p. 117, édit. Charpentier.

[2] Tome I, p. 57 et suiv.

[3] Cette déclaration se trouve dans les *Mémoires d'Omer-Talon*, p. 256, et dans le *Journal du parlement*, p. 52-53.

[4] Voyez sur la *paulette*, t. II, p. 493-494.

[5] Il semble que cette mesure était dirigée contre Mazarin ; on lui



remboursement des avances faites par les financiers était indéfiniment ajourné[1]. Les rentes de l'hôtel de ville seraient à l'avenir payées exactement et sur un fonds spécial. Enfin tous les édits bursaux devaient être vérifiés et enregistrés par les parlements.

En faisant ces concessions, et, comme elle le disait, en *jetant ces roses* au parlement, la reine exigeait que la chambre Saint-Louis fût dissoute et que le parlement se renfermât à l'avenir dans ses attributions judiciaires. Ce n'était pas le compte des jeunes conseillers des enquêtes et en général des frondeurs, qui avaient pris goût au rôle de réformateurs du royaume. Dès le lendemain de la séance royale, ils demandèrent l'assemblée des chambres du parlement pour examiner et discuter la déclaration royale. Le premier président voulut vainement s'y opposer. Le parlement décida que toutes les chambres se réuniraient et contrôleraient, avant de les enregistrer, les articles accordés par la reine. On remarquait que les réclamations de la chambre Saint-Louis, relatives à la liberté individuelle, n'avaient pas été comprises dans la déclaration. Broussel et plusieurs autres conseillers insistèrent vivement pour que le parlement continuât l'examen de ces propositions. La reine, exaspérée de l'opiniâtreté des frondeurs, voulait

reprochait, en effet, d'envoyer ses trésors en Italie. Le cardinal parle lui-même de cette accusation dans une lettre du 14 août 1648, que l'on trouvera plus loin, pages 22-23.

[1] Cette banqueroute à peine déguisée acheva de tuer le crédit.

sévir[1]. Gaston d'Orléans, qui assistait régulièrement aux séances du parlement, fit adopter l'avis de tenter une dernière épreuve et promit de s'opposer à Broussel et aux frondeurs. Il les combattit en effet, mais il ne parvint pas à faire rejeter leurs opinions; il déclara alors qu'il était décidé à se retirer. Il avait réussi, ajouta-t-il, à calmer jusqu'alors l'irritation de la reine, qui voyait l'autorité royale méprisée, anéantie; mais, après l'adoption de pareils avis, son rôle de conciliateur devenait impossible. Il voulait se lever et quitter l'assemblée; mais il fut retenu par les présidents et les conseillers les plus sages[2]. Le premier président parvint à traîner en longueur les délibérations, espérant atteindre l'époque des vacances parlementaires et éviter des discussions irritantes.

Déjà on apprenait que les événements militaires prenaient une tournure favorable, que le maréchal de Schomberg avait pris Tortose en Catalogne, que le maréchal du Plessis-Praslin assiégeait Crémone, que d'Erlach à la tête des troupes allemandes avait

[1] Dubuisson-Aubenay, dont le *Journal* a malheureusement été détruit dans les incendies de 1871, écrivait, le 4 août 1648 : « Conseil secret le soir chez la Reine, portant résolution d'emprisonner le lendemain ceux du parlement qui n'auroient pas donné contentement. » Ce passage a d'autant plus d'importance que Dubuisson-Aubenay était attaché à la personne du secrétaire d'État, Duplessis-Guénégaud, et avait pu recevoir ses confidences. On trouvera cet extrait de Dubuisson-Aubenay dans le tome I, p. 550, du *Journal d'Oliv. d'Ormesson*.

[2] *Mémoires d'Omer-Talon*, p. 261 262.



rejoint le prince de Condé. Ce dernier, après avoir reçu ces auxiliaires, fit demander à la reine l'autorisation formelle de livrer bataille. Mazarin insista pour qu'elle lui fût accordée. Il faut, écrivait-il dans ses notes secrètes[1], « parler à S. M. et à S. A. R., sur les ordres donnés à M. le Prince pour combattre. » Il se pourrait faire, ajoutait-il[2], « que ne voulant rien entreprendre (il) s'excusât après sur ce que on ne l'a pas voulu à la cour, même par jalousie qu'on a de la gloire qu'il pourrait acquérir, comme déjà publient beaucoup de ses partisans. »

Le cardinal obtint de nouveaux ordres pour Condé et attendit avec impatience le résultat de la bataille qui devait se livrer en Flandre. Malgré son calme ordinaire, il éprouvait en ce moment une sorte de découragement qui se trahit dans une lettre du 14 août 1648, adressée à Servien[3], ambassadeur à Münster : « Je me tue, lui écrivait-il, à travailler sans cesse nuit et jour pour la grandeur de cette couronne, pour le bonheur particulier de chaque Français. Comme ils voient que je n'ai ni places[4], ni charges, ni gouvernements, ni duché, ni terres, ni établissements dont j'aie profité, ni pas un parent enrichi depuis dix-huit ans que je sers la France et six que je suis au poste de premier

[1] Carnet IX, f° 53.

[2] *Ibid.*, f° 53 v°.

[3] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXI.

[4] Places de sûreté. Richelieu avait eu le Havre.

ministre, tous mes proches vivant à Rome, comme ils faisaient il y a quarante ans (ce que je vous dis en passant comme à un de mes meilleurs amis, sans tenir ce discours à qui que ce soit, espérant que cette conduite pourra bien mériter quelque applaudissement après ma mort; mais peut-être que je serai obligé, et que vous me le conseillerez le premier, à la changer et à n'avoir pas toujours tant de modération, puisqu'il semble que le service même du roi le requiert ainsi), comme ils voient, dis-je, qu'ils ne peuvent pas me prendre par cet endroit, ils ont la malice de semer dans le peuple que j'ai amassé des trésors et les ai envoyés en Italie [1], pendant qu'en effet et sans exagérer j'emprunte tous les jours pour avoir moyen de vivre et de faire subsister ma maison [2]. Il n'est d'ailleurs méchanceté dont ils ne s'avisent pour me rendre odieux aux peuples qui se laissent aisément abuser, ne pénétrant pas plus avant que l'écorce, et surtout (ils) m'attaquent sur ma qualité d'étranger. Plût à Dieu que tous les Français eussent la même passion que moi pour le bien de l'État ! »

« C'est une espèce de miracle, ajoutait-il plus loin, comme parmi tant d'obstacles que nous-mêmes nous formons, les affaires peuvent aller et avec la prospé-

[1] Voy. ci-dessus, page 19, note 5.

[2] On ne peut pas prendre à la lettre tout ce que Mazarin dit de ses embarras financiers. Il faut cependant reconnaître que ce fut seulement après la Fronde, et lorsque Colbert eut la direction de ses affaires, qu'il amassa les prodigieuses richesses que l'on trouva à sa mort.

rité qu'elles font; mais la prudence ne permet pas aussi qu'on se confie entièrement que ce miracle puisse durer longtemps. Tout le crédit est à sec; les sources d'argent sont taries et toutes les bourses fermées. Ce n'est pas que les choses se soient gâtées à un point qu'elles ne puissent être redressées en un instant et que les résolutions qu'on a prises de forcer chacun à rentrer dans son devoir et particulièrement le parlement de Paris, s'il s'émancipe après les déclarations que le roi a faites de sa volonté, ne puissent produire cet effet fort facilement. »

Dès le lendemain, 15 août, Mazarin saisit un prétexte pour ne laisser à la tête des gardes du corps que des hommes sur lesquels il pouvait compter. A l'occasion de la fête de l'Assomption, le roi s'était rendu au couvent des Feuillants[1] pour assister aux cérémonies religieuses. Il était d'usage, en pareille circonstance, que les archers du grand prévôt veillassent sur l'extérieur du bâtiment où se trouvait le roi et sur la porte de la rue. Les gardes du corps étaient seuls admis à l'intérieur. Cet ordre n'avait pas été observé aux Feuillants, et le capitaine des gardes du corps, le marquis de Gesvres, apprenant que les archers du grand prévôt occupaient l'intérieur du couvent, leur enjoignit d'en sortir. Comme ils s'y refusaient, il ordonna à un de ses lieutenants de les

[1] Le principal couvent des Feuillants, dont il est ici question, était situé rue Saint-Honoré. Il a été détruit en 1804 pour le percement des rues de Rivoli et de Castiglione.



y contraindre par la force. Dans cette lutte un des soldats du grand prévôt fut tué par les gardes du corps et un autre blessé. Le marquis de Gesvres [1] fut accusé d'avoir agi avec violence et précipitation : tirer l'épée dans un lieu où était le roi était crime de lèse-majesté. La reine lui enleva le bâton, signe du commandement, et ordonna à un autre capitaine des gardes, le comte de Charost [2], de le remplacer; mais Charost s'y refusa, alléguant que le marquis de Gesvres n'avait fait que son devoir et qu'à sa place il aurait agi de même. Un troisième capitaine des gardes, le marquis de Chandenier, dont nous avons déjà signalé l'esprit frondeur [3], fit la même réponse. Le quatrième capitaine, marquis de Villequier [4], était absent. La reine pourvut immédiatement au remplacement du comte de Charost et du marquis de Chandenier. Elle nomma capitaines des gardes du corps René du Plessis, marquis de Jarzé [5], et le comte de

[1] Léon Potier, marquis, puis duc de Gesvres, mourut en 1704 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ou quatre-vingt-deux ans (*Journal de Dangeau*, p. 196). Il avait environ vingt-cinq ans en 1648. Il n'avait, à cette époque, que la survivance de la charge de capitaine des gardes du corps. Son père, René Potier, marquis, puis duc de Tresmes, qui vécut jusqu'en 1670, en était titulaire.

[2] Louis de Bethune, comte, puis duc de Charost, né en 1605, mort en 1681.

[3] Tome I, p. 182-183.

[4] Antoine d'Aumont de Rochebaron, marquis de Villequier, puis duc d'Aumont, avait été nommé lieutenant général des armées du roi en 1645. Il devint maréchal de France en 1651.

[5] Le comte de Charost rentra en 1649 dans la charge de capitaine des gardes du corps. Jarzé fut alors nommé capitaine des gardes

Noailles[1]. Quant au marquis de Gesvres, comme la charge, qu'il remplissait par intérim, appartenait à son père, le marquis de Tresmes, il n'y eut pas lieu de le remplacer. On ne vit généralement dans ces changements qu'un expédient du cardinal pour entourer le roi d'hommes qui lui fussent dévoués[2].

Cependant la lutte continuait toujours entre la cour et le parlement. Les magistrats prétendaient dresser seuls le tarif des droits que devaient payer les denrées à leur entrée dans Paris et réviser tous les baux conclus avec les fermiers de l'État. On parlait hautement à la cour d'en finir avec ces factieux, et l'on comptait sur les succès militaires pour relever l'autorité royale ; mais il fallut attendre plusieurs mois avant que la fortune se déclarât d'une manière éclatante en faveur de la France et permît à la reine de sévir contre les frondeurs.

du duc d'Anjou; mais son insolence, dont nous parlerons dans le livre X, chap. IV, lui fit perdre cette charge. Anne d'Autriche le chassa de la cour.

[1] Anne de Noailles, comte d'Ayen, fut reçu duc et pair de France en 1663 et mourut en 1678. Il avait épousé Anne-Louise Boyer, dame d'atour de la reine Anne d'Autriche.

[2] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. I, p. 554.



CHAPITRE II

VICTOIRE DE ZUSMARSHAUSEN, 17 MAI 1648

Événements extérieurs pendant les premiers mois de l'année 1648. — Campagne d'Allemagne; victoire de Turenne à Zusmarshausen (17 mai); invasion de la Bavière. — En Flandre, perte de Courtray. — Prise d'Ypres. — Guerre en Italie; succès peu importants du maréchal du Plessis-Praslin. — Revers à Naples. — Inaction en Espagne, où le cardinal de Sainte-Cécile ne fait qu'une courte apparition.

Jusqu'alors la guerre avait réussi à Mazarin : en 1643, la victoire de Rocroi avait affermi la régence d'Anne d'Autriche et le pouvoir de son ministre; en 1645, au moment où l'édit du *Toisé* agitait Paris[1], la victoire de Nordlingen avait donné au gouvernement la force nécessaire pour imposer sa volonté au parlement dans le lit de justice du 5 septembre[2]. En 1646, les succès de Mardik, de Dunkerque, de Piombino et de Porto-Longone avaient glorieusement effacé l'échec d'Orbitello, et même pendant l'année

[1] Tome II, p. 89 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 104.




1647, où la révolte des Weimariens[1] avait dérangé le plan de campagne de Mazarin, les succès et les revers s'étaient balancés. En 1648, la présence de Turenne à la tête de l'armée d'Allemagne, de Condé en Flandre, et des maréchaux du Plessis-Praslin et de Schomberg en Italie et en Espagne, promettait une campagne des plus brillantes.

Ce fut en Allemagne que commença la lutte. Le duc de Bavière avait rompu la trêve d'Ulm dès l'année précédente[2], et Turenne avait reçu l'ordre, malgré la faiblesse de son armée, de se joindre à Wrangel pour combattre les Bavarois. Les deux armées française et suédoise se réunirent, en février 1648, à Gemünden sur le Mein[3]. Les Suédois avaient quinze mille cavaliers, sept à huit mille fantassins, soixante canons[4]. L'armée française ne comptait que quatre mille chevaux, quatre mille fantassins et vingt canons[5]. Les deux armées réunies forcèrent les Austro-Bavarois à repasser le Danube et à chercher un asile sous le canon d'Ingolstadt.

Les Franco-Suédois ne les poursuivirent pas immédiatement. Turenne et Wrangel ne s'entendaient pas sur le plan de campagne : Wrangel voulait en-

[1] Voy. tome II, p. 340 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 473.

[3] *Mémoires de Turenne*, p. 417 (édit. Michaud et Poujoulat); Heilmann, *Histoire des guerres en Bavière, Palatinat, Franconie et Souabe*, de 1506 à 1651, t. II, p. 754-755.

[4] Heilmann, *ibid.*

[5] *Mémoires de Turenne*, ibid.

vahir le haut Palatinat; Turenne tenait à ne pas s'éloigner de la Souabe, où les Français occupaient plusieurs places et avaient des magasins considérables. Le différend entre les deux généraux avait encore une autre cause : l'armée suédoise renfermait un certain nombre de ces Weimariens qui s'étaient révoltés contre Turenne[1]. La cour de Suède avait promis qu'ils seraient rendus à l'armée française[2]; mais Wrangel n'avait tenu aucun compte de cet engagement. Il affectait de considérer comme déserteurs ceux des Weimariens qui annonçaient l'intention de rentrer sous les drapeaux de la France et menaçait de les faire pendre[3]. Il fallut toute l'habileté, la fermeté et la patience de Turenne pour déjouer les manœuvres de Wrangel, général hautain et violent, qui, dans ses dépêches à la cour de Suède, accusait les Français de ménager l'électeur de Bavière et de trahir les intérêts de la confédération. C'était pour combattre ces dénonciations calomnieuses que Mazarin écrivait à notre ambassadeur en Suède, Chanut[4] : « Je vous avertis si ponctuellement de tout ceci afin que vous puissiez faire les offices convenables en cette matière et avertir de la vérité de ce qui s'est

[1] Voy. tome II, p. 340.
[2] Lettre de Mazarin à Chanut, en date du 24 avril 1648; Affaires étrangères, SUÈDE, t. VII, f° 420.
[3] Ces renseignements se trouvent dans la même dépêche de Mazarin à Chanut.
[4] *Ibid.*

passé la reine de Suède, en cas qu'on la lui voulût déguiser. »

Turenne, en se séparant de l'armée suédoise, qui pénétra seule dans le haut Palatinat, eut soin de prendre en Franconie une position qui lui permît de secourir les alliés de la France, si les Austro-Bavarois les attaquaient. Mazarin l'en félicitait dans une lettre du 30 avril 1648[1] : « Je ne puis qu'approuver extrêmement la conduite que vous avez observée à l'endroit des Suédois, tant pour vous joindre à eux, comme vous l'avez fait, que pour vous en séparer et pour vous y rejoindre, quand le bien de la cause commune l'exigera. »

Les querelles entre les deux chefs des armées de France et de Suède auraient pu compromettre leurs succès. Heureusement pour l'armée franco-suédoise, la division régnait également entre le général impérial Mélander et le Bavarois Gronsfeld[2]. Le premier campait à peu de distance de Donawerth, entre les villages de Rotberg et Zusmarshausen, tandis que le second se tenait à Augsbourg. Wrangel, reconnaissant enfin le danger d'une plus longue séparation entre les armées de France et de Suède, envoya les Weimariens, cause principale de ces discussions,

[1] Mss. Bibl. Mazarine, nº 1719, t. II, fº 264.

[2] On trouvera tous les renseignements sur la lutte entre ces généraux dans la savante *Histoire de la guerre de Trente Ans*, par M. Charvériat, t. II, p. 595 et suiv. L'auteur y a fait un usage très intelligent des sources allemandes.

dans la Bohême, et vint rejoindre Turenne près de Lawingen[1]. Les Franco-Suédois passèrent le Danube et ne tardèrent pas à rencontrer l'arrière-garde des Autrichiens, près de Zusmarshausen. Elle était sous les ordres d'un général destiné à une glorieuse renommée, le comte de Montecuculli. Il se trouvait pour la première fois en présence de Turenne, avec lequel il devait rivaliser de gloire militaire dans les guerres du dix-septième siècle. Il fut complètement vaincu dans cette première rencontre (17 mai 1648). L'arrière-garde autrichienne perdit près de deux mille hommes, ses canons et ses bagages.

Le général en chef, Mélander, vint en personne au secours de Montecuculli; mais il fut blessé mortellement, et son infanterie, qui avait cherché un asile au milieu des bois et des marais contre les charges impétueuses des Franco-Suédois, y fut poursuivie et détruite par la cavalerie victorieuse. C'est un point sur lequel insiste Mazarin dans une dépêche adressée au duc de Longueville : « J'ajouterai, lui écrivait-il[2], une particularité bien remarquable. C'est que la cavalerie a taillé en pièces l'infanterie dans des bois et des marais; M. le maréchal de Turenne et M. Wrangel n'ayant pour infanterie que leurs gardes,

[1] D'après les *Mémoires de Turenne*, la réunion des deux armées eut lieu à Rottenbourg. Heilmann indique Lawingen, ville occupée antérieurement par les Français.

[2] Dépêche du 2 juin 1648. Affaires étrangères, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, f° 99. Le duc de Longueville était alors, comme on l'a déjà dit, dans son gouvernement de Normandie.

auxquels ils firent mettre pied à terre pour combattre. » La perte totale des ennemis fut évaluée à plus de trois mille hommes. D'après les lettres de Mazarin, ils auraient eu deux mille cinq cents hommes tués et quinze cents prisonniers[1].

Turenne et Wrangel poursuivirent le gros de l'armée impériale, qui se retirait vers Augsbourg; mais ils furent arrêtés par la Schmutter, petite rivière qui se jette dans le Lech entre Donawerth et Augsbourg. Ulrich de Würtemberg, frère du duc Eberhard[2], se retrancha, avec la cavalerie de l'armée impériale qu'il commandait, derrière la Schmutter, et en disputa opiniâtrement le passage aux Franco-Suédois. Il supporta, avec une constance inébranlable, le feu de l'artillerie qui lui enleva beaucoup de monde. Lui-même eut cinq chevaux tués sous lui, mais il resta ferme à son poste jusqu'au moment où le général bavarois Gronsfeld vint enfin le rejoindre et couvrir la retraite de l'armée impériale. Gronsfeld ne tenta pas de disputer le passage du Lech aux Franco-Suédois; il se retira en toute hâte vers l'Isar.

Les succès que l'armée coalisée venait de rem-

[1] On sait combien ces évaluations sont incertaines. Mazarin, dans sa dépêche au duc de Longueville, écrit : « Il y a eu deux mille cinq cents hommes de tués avec leur général Mélander, et mille cinq cents prisonniers. » Il y a probablement exagération dans ces chiffres. Heilmann réduit la perte des ennemis à deux mille deux cents ou deux mille trois cents hommes.

[2] Eberhard VIII, duc de Würtemberg, frère aîné d'Ulrich, régna de 1628 à 1674. Ulrich, né en 1617, mourut en 1671.



porter sont désignés sous le nom de victoire de Zusmarshausen ou de Rotberg. Ils n'ont pas l'éclat des grandes batailles qui avaient signalé la régence d'Anne d'Autriche, telles que Rocroi, Fribourg et Nordlingen. Cependant les conséquences en furent importantes. Mazarin signalait ces résultats dans sa dépêche au duc de Longueville[1] : « Vous voyez, lui écrivait-il, aussi bien que moi, les suites que peut produire un succès si considérable dans l'état présent de la paix d'Allemagne, et que cela obligera l'empereur à conclure promptement, ou mettre ses affaires en pitoyable état, s'il veut encore adhérer au caprice des Espagnols et le préférer à son intérêt particulier et à celui de tout l'empire. »

La Bavière fut rapidement envahie. Le 26 mai, les Franco-Suédois passèrent le Lech[2]. A cette nouvelle, le duc de Bavière quitta Munich et se retira à Braunau, puis à Salzbourg. Toute la Bavière, entre le Lech et l'Inn, fut livrée aux armées ennemies. En même temps, le général suédois Kœnigsmark pénétrait en Bohême et menaçait Prague; l'empereur était attaqué dans ses États héréditaires à l'ouest et au nord. C'était là, pour la France et ses alliés, un succès considérable; néanmoins il passa presque inaperçu au milieu des agitations de la Fronde

[1] Dépêche du 2 juin citée plus haut, p. 31.

[2] Heilmann, *ibid.*, p. 764-765. J'ai suivi la date donnée par cet historien. Dès le 20 mai, les Suédois occupaient Raiu sur le Lech; mais ils n'avaient pas encore franchi cette rivière.

parlementaire; c'est à peine si les mémoires du temps en font mention.

Les succès de l'armée de Flandre auraient plus frappé les imaginations; elle avait pour chef le prince de Condé, qui paraissait seul capable de relever le moral des troupes[1] découragées depuis la mort de Gassion. On avait promis au prince que son armée se composerait de trente mille hommes effectifs[2]. Elle devait être partagée en trois corps sous les ordres de Condé et des maréchaux de Gramont et de Rantzau. Il ne fallait pas moins pour tenir tête à l'archiduc Léopold qui, outre six mille fantassins et cinq mille cavaliers déjà réunis sous ses drapeaux, attendait deux mille Espagnols et quatre mille Allemands, infanterie et cavalerie[3]. Le duc de Lorraine devait le rejoindre à la tête de troupes, qu'il évaluait à dix mille hommes[4]. L'armée de l'archiduc compterait ainsi de vingt-cinq à trente mille soldats. Il songeait à pénétrer dans les provinces septentrionales de la France. M[me] de Chevreuse, Saint-Ibal et autres conspirateurs français, traîtres à leur patrie,

[1] Dépêche de Nani du 16 février 1648. Nani place cet éloge de Condé dans la bouche de Gaston : « Il quale ha riposto che altri che lui (che Condé) non era capace di rimettere gli affari di Fiandra. » (*Amb. vénit.*, t. CVII, f° 136.)

[2] « Si calcula a quella parte trenta mila effectivi, che sarano divisi in tre corpi. » (*Amb. vénit.*, ibid.)

[3] Tous ces renseignements sont tirés d'une conversation de Mazarin avec le marquis de Monti (carnet IX, f[os] 18 et suiv.).

[4] Ce chiffre paraissait exagéré au marquis de Monti (*ibid.*, f[os] 18-19).

annonçaient qu'à la nouvelle de cette invasion Paris serait bouleversé[1]. Les Espagnols comptaient sur cette révolution intérieure pour démembrer le royaume.

La campagne s'ouvrit dès la fin d'avril, mais l'armée du Nord eut à souffrir des embarras pécuniaires que nous avons plusieurs fois signalés[2], et qui avaient pour principale cause l'opposition parlementaire. Une lettre de Mazarin peint énergiquement cette situation[3]. Il écrivait au maréchal du Plessis-Praslin : « Afin que vous jugiez de notre nécessité par une circonstance notable, vous saurez, touchant l'armée de Flandre, qu'il importe sur toutes de tenir forte, soit parce qu'elle couvre Paris, soit parce qu'aux autres endroits notre faiblesse nous empêchera bien de faire des progrès, mais ne nous exposera pas à des pertes, comme elle ferait dans les Pays-Bas ; vous saurez, dis-je, que, depuis le 20 avril que l'on [est] en campagne dans un pays tout ruiné, elle (l'armée de Flandre) n'a pas encore touché une demi-montre[4], et que, pour la parfaire, il manque cent mille écus ; à quoi on n'a

[1] « Mme de Chevreuse et les François, qui donnent des avis de delà, assurent que, avec cela, tout sera sens dessus dessous. » (*Ibid.*, fo 20 ro.)

[2] Voy. tome II, p. 490 et suiv.

[3] Affaires étrangères, TURIN, t. XLII, fo 365. Cette lettre de Mazarin est du 6 août 1648 ; mais elle rappelle les événements antérieurs, et remonte jusqu'au 20 avril 1648. J'ai indiqué ci-dessus, page 14, note 2, cette dépêche de Mazarin.

[4] On sait que le mot *montre* était alors employé pour désigner un mois de solde des troupes.

pu pourvoir depuis six semaines que l'on cherche, et vous croyez bien que quand il n'y aurait que la considération de M. le Prince, qui commande cette armée, elle obligerait seule à faire tous efforts pour la trouver. Cependant cette considération, ni le débandement des troupes, dont nous recevons tous les jours des avis, n'a pas fait qu'on ait pu encore envoyer cette somme. »

Malgré la pénurie que constate cette dépêche, le prince de Condé voulut signaler le commencement de la campagne par un fait d'armes important. Il alla assiéger Ypres, ville considérable de la Flandre. Il espérait, en s'en emparant, relier les villes que la France possédait sur la Lys aux places maritimes de la Flandre, comme Dunkerque, Mardik et Gravelines. Outre les corps de Rantzau et de Gramont, il avait sous ses ordres les troupes commandées par Philippe de Palluau, gouverneur de Courtray. Ypres fut investie le 12 mai, la tranchée ouverte le 21, et l'attaque poussée avec la vigueur que montrait le prince de Condé dans toutes ses entreprises.

Pendant ce temps, les Espagnols avaient réuni leurs forces comme pour secourir Ypres; mais au lieu de marcher à la défense de cette ville, ils se dirigèrent vers Courtray, dont Palluau avait affaibli la garnison pour renforcer l'armée de Condé. Ils brusquèrent l'attaque de Courtray et s'en emparèrent le 18 mai [1]. La citadelle où s'était retirée une partie de

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 188, édit. Michaud et Poujoulat.

la garnison fut rendue le 20. Ainsi fut perdu un des postes les plus avancés que les Français occupassent en Flandre. La faute en fut imputée à Palluau, qui avait imprudemment dégarni la place.

Condé chercha à réparer la perte de Courtray par la prise d'Ypres, qui capitula le 29 mai. Mazarin exalte ce succès dans les dépêches qu'il adressait à d'Estrades[1]. Mais l'opinion publique ne s'y trompa pas. Un Français établi en Hollande écrivait à l'occasion de la perte de Courtray[2] : « Cette affaire nous décrie si fort et donne une telle créance aux bruits que les ennemis font courir, que la prise d'Ypres ne nous donne aucun avantage pour la réputation, et il y a ici des gageures que nous n'aurons ni Ypres, ni Dunkerque dans un an. En Zélande, les esprits sont bien refroidis : tous les plus affectionnés nous reprochent Courtray et sont persuadés que nous ne saurons pas conserver nos conquêtes, ni que nous nous en servons pas en gens de guerre. »

Une attaque que le maréchal de Rantzau dirigea contre Ostende n'aboutit qu'à faire tailler en pièces le corps de troupes qu'il conduisait. Ainsi les commencements de la campagne de Flandre étaient loin d'avoir donné à Mazarin la force nécessaire pour lutter contre le parlement. On ne fut pas plus heureux en Italie.

[1] Affaires étrangères, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, f°s 102 et suiv. D'Estrades était alors en Hollande.

[2] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXIV, f° 98.

Le duc de Modène, soutenu par les Français, s'était emparé de Casal-Maggiore[1], d'où il menaçait Crémone. Le nouveau gouverneur espagnol de Milan, le marquis de Caracène, qui venait d'être appelé de Flandre pour diriger les opérations militaires dans le nord de l'Italie, voulut reprendre Casal-Maggiore et commença par occuper deux îles du Pô en face de cette ville. De là il menaçait la garnison française placée sous les ordres de Navailles et réduite à un petit nombre d'hommes; mais le maréchal du Plessis-Praslin, qui commandait un corps d'armée en Piémont, vint au secours de Navailles, et força le marquis de Caracène à évacuer les îles du Pô et à se replier vers Crémone[2]. Les Français ne purent attaquer immédiatement cette ville, parce que l'artillerie nécessaire pour le siège leur manquait[3].

Le marquis de Caracène profita de ce répit pour faire creuser un retranchement qui partait du Pô près de Crémone et s'étendait jusqu'à l'Oglio. Il se composait de deux larges fossés séparés par un canal rempli d'eau. Les Français n'arrivèrent que vers la fin de juin 1648 en face de ces retranchements défendus par les Suisses du côté du Pô, par les Espa-

[1] Voy. tome II, p. 432.

[2] Il faut comparer, pour ces événements militaires, les *Mémoires du maréchal du Plessis-Praslin*, p. 389 et suiv. (édit. Michaud et Poujoulat), avec les *Mémoires de Navailles*, p. 58 et suiv. (édit. d'Amsterdam, 1701). Plessis-Praslin et Navailles furent témoins et principaux acteurs des événements.

[3] *Mémoires du maréchal du Plessis-Praslin*, p. 390-391.

gnols au centre, et par les Italiens près de l'Oglio [1]. Le maréchal réunit un conseil de guerre où il fut décidé que trois corps, commandés par Boissac, Navailles et Laleu, attaqueraient les retranchements.

Boissac [2], qui dirigeait l'attaque vers l'Oglio, eut le principal honneur de la journée. Il était maréchal de camp depuis 1646, et s'était distingué dans plusieurs campagnes. Sous lui servait le second fils du maréchal du Plessis-Praslin, qui fut tué dans l'action. Le combat fut très vif. Boissac lui-même en rendit compte à Mazarin dans une lettre, qui fixe la date des événements. Il écrivait au cardinal le 1er juillet 1648 [3]: « Nous forçâmes hier ce grand retranchement des ennemis, qui devait empêcher l'entrée de notre armée dans le Milanez. Ils se sont assez bien défendus. Nous

[1] *Mémoires de Navailles,* p. 67 de l'édition citée.

[2] André Hateau de Boissac devint lieutenant général le 10 juillet 1652. La *Chronologie militaire* de Pinard, d'ordinaire si exacte, a commis une erreur en parlant de ce général (t. IV, p. 129). Elle dit : « qu'il combattit à Crémone en 1648 et concourut à la prise de cette place ». Crémone ne fut pas prise par les Français en 1648, comme nous le verrons dans la suite ; ce fut à l'attaque du retranchement, qui couvrait Crémone, que se distingua Boissac.

[3] Affaires étrangères, TURIN, t. XLIII, pièce 45 ; autographe. La fin de cette lettre montre que le service militaire n'enrichissait pas alors les officiers généraux. Boissac écrivait à Mazarin : « Je supplie très humblement Votre Éminence..... de se ressouvenir que je sers il y a vingt-huit ans, sans savoir où mettre présentement un lit à couvert de la pluie, ayant été contraint de vendre à M. Herval (probablement le banquier Hervart) une fort belle maison que j'avais à Lyon, pour satisfaire à mes créanciers. Votre Éminence m'a fait l'honneur de me promettre de me tirer bientôt de cette misère ; je la supplie de le faire. »

avons pris leurs canons, quelques enseignes et quelques cornettes, taillé en pièces deux de leurs régiments, etc.[1] » Les ennemis avaient perdu dans ce combat trois mille hommes, dont mille tués et deux mille prisonniers[2].

C'était un heureux commencement de campagne et qui promettait des avantages plus décisifs. Mazarin, après avoir félicité le maréchal du Plessis-Praslin de ce succès, ajoutait[3] : « Nous sommes ici en grande impatience de savoir quelle résolution vous aurez faite pour profiter de la victoire et de l'épouvante qu'elle avait causée dans tout le pays. L'arrivée de la cavalerie de Piémont et des régiments de Provence vous aura, je m'assure, donné lieu de le faire encore plus avantageusement. » Le maréchal hésita, et, au lieu de marcher immédiatement sur Crémone, il laissa aux ennemis le temps de fortifier cette place. Mazarin lui en témoignait son étonnement et son déplaisir : « Je voudrais, lui écrivait-il[4], qu'après avoir

[1] Navailles (*Mém.*, p. 68-69) ne parle que du corps qu'il commandait et qui se composait de peu de troupes. Il fut également vainqueur.

[2] Ce sont les chiffres donnés par le maréchal du Plessis-Praslin (*Mém.*, p. 394). Nous avons déjà fait observer que ces évaluations ne sont jamais qu'approximatives. Le marquis de Chouppes assistait au combat, mais il n'en dit que quelques mots dans ses *Mémoires* (t. I, p. 242 de l'édit. de 1753) : « En cette attaque, quoique tout l'avantage fût de notre côté, nous perdîmes bien du monde, entre autres le fils du maréchal du Plessis. J'y reçus un coup de fusil qui me perça le pied. »

[3] Affaires étrangères, TURIN, t. XLII.

[4] Affaires étrangères, *ibid.*, dépêche du 1er août 1648.

forcé si glorieusement les retranchements des ennemis, vous eussiez plutôt regardé à l'état où votre action les avait mis qu'à vos forces effectives; car il me semble que, dans la chaleur de la victoire et dans l'épouvante qu'elle avait sans doute causée par tout le pays, vous étiez plus capable de venir à bout de ce qu'on avait voulu entreprendre[1], même avec peu de troupes, qu'on ne le sera quand vous serez renforcé au double et que les ennemis auront eu le loisir de se rassurer. » Ainsi, malgré un début heureux, la campagne du Milanez n'avait pas eu de résultat décisif. Le siège de Crémone n'était pas même commencé.

Dans le sud de l'Italie, les événements militaires avaient été encore moins avantageux. On a vu[2] que la flotte du duc de Richelieu s'était bornée à parader devant Naples et à brûler quelques vaisseaux espagnols près de Castellamare. Elle se retira ensuite sur les côtes de Provence. On accusa Mazarin d'avoir manqué l'occasion de profiter de la révolte de Naples. Le cardinal répondait en rejetant la faute sur la saison. « Je ne m'étonne pas, écrivait-il le 15 février au cardinal des Ursins[3], je ne m'étonne pas que les Espagnols s'efforcent de tirer des arguments à leur avantage de ce que notre armée navale est rentrée à

[1] C'est-à-dire *d'attaquer et de prendre Crémone*.

[2] Tome II, p. 456.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. XXIII des *Lettres de Mazarin*, f[os] 73-75. Le texte est en italien.

Toulon; mais je m'étonnerais que des hommes expérimentés et sans passion ne comprissent pas que, de même que c'est chose insolite que les flottes prennent la mer au milieu de l'hiver, il n'y a rien d'étrange à ce que la nôtre, partie de Provence au milieu de décembre, battue par une violente tempête pendant le voyage, après avoir affronté une mer orageuse pendant plusieurs jours, dans le golfe de Naples, sans port où elle pût se réfugier, après avoir livré plusieurs combats à la flotte espagnole supérieure en nombre de vaisseaux, assistée de galères et défendue par des forteresses, ait fini par se retirer sur une côte où elle pût se radouber et se pourvoir des choses nécessaires. »

Toutefois les lettres confidentielles de Mazarin à son frère prouvent qu'il ne se faisait pas d'illusion sur l'état déplorable des affaires de Naples. « Je crois, écrivait-il au cardinal de Sainte-Cécile[1], que V. Em. est maintenant bien informée de la déplorable situation dans laquelle notre armée navale a trouvé les affaires de Naples. Je crains bien qu'elles ne soient complètement ruinées : la situation est plus fâcheuse maintenant qu'avant notre expédition. Ce sera une grande disgrâce d'avoir échoué dans une affaire dont les commencements promettaient tant d'avantages à la France. » Dans la suite de cette dépêche, Mazarin rejetait toute la faute sur le duc de Guise,

[1] Affaires étrangères, t. XXIII des *Lettres de Mazarin*, f°s 37-41. L'original est en italien.



dont il blâmait les vues ambitieuses, contraires aux intérêts de la France.

Cependant il ne renonçait pas encore à intervenir en faveur des insurgés napolitains. Il reçut à Paris, au mois de février 1648, Luigi del Ferro, qui avait le premier tenté, à Naples, de faire proclamer la souveraineté du roi de France [1], un moine nommé de Juliis et l'abbé Baschi, qui était l'homme de Michel Mazarin, comme on l'a vu ci-dessus [2]. Ces Napolitains furent assez mal accueillis par la cour de France; on se moqua de leur tournure et de leur langage [3]. On ne pouvait pas prendre au sérieux la mission de Luigi del Ferro, qui, de même qu'il se prétendait à Naples le représentant de la France [4], se persuadait qu'en France il était le ministre du gouvernement napolitain [5]. En réalité, l'abbé Baschi fut le seul avec lequel Mazarin put traiter. Cet abbé se vantait d'avoir des relations avec une partie de la noblesse napolitaine, qui voulait chasser les Espagnols. Depuis longtemps Mazarin insistait pour que l'on s'appuyât sur la noblesse plutôt que sur le peuple,

[1] *Amb. vénit.*, t. CVII, f° 120 : « Che presso il popolo stesso agiva prima per questa corona. » Voy. t. II, p. 386, du présent ouvrage.

[2] Tome II, p. 457.

[3] « L'universale della corte gli ha accolti con derisione più tosto per l'apparenza rustica, etc. » (Dépêche du 11 février 1648, *ibid.*)

[4] Voy. tome II, p. 386.

[5] *Amb. vénit.*, dépêche du 25 février 1648, t. CVII, f° 146 : « Il Ferro con l'istessa facilità, con che in Napoli si diede a credere d'essere ambasciatore di questa corona, si persuade in Francia d'esser ministro di quel governo. »



dont la mobilité ne lui inspirait aucune confiance. Il y avait déjà plusieurs années que, par l'intermédiaire des Barberins et du cardinal Grimaldi, il s'efforçait d'établir des liaisons entre la France et les nobles napolitains ennemis de l'Espagne [1].

Il écouta les propositions de l'abbé Baschi, et sa correspondance atteste qu'il songea sérieusement à envoyer une nouvelle flotte dans les eaux de Naples. Il voulait placer à la tête de cette armée un chef illustre. Il songea de nouveau au prince de Condé, et lui envoya l'abbé Bentivoglio avec des lettres pressantes pour l'engager à prendre le commandement de l'armée destinée à la conquête [2]. Il cherchait à persuader à ce prince que les Napolitains le choisiraient pour roi [3]. Mais Condé repoussa, comme il

[1] « Basqui ha posto in piedi un' altro trattato con una parte della nobiltà..... Questa è quella che già più anni è coltivata da Mazzarini col mezzo di Barberini e d'altri. » (*Amb. vénit.*, dépêche du 25 février 1648, t. CVII, f[os] 378-379.)

[2] Ces lettres se trouvent dans le *Diairio di Capecelatro* (t. IV, p. 116-122). Le *Journal de Capecelatro* a été publié par le prince de Belmonte (Naples, 1850-1854, 4 vol. in-8).

[3] Nani parle avec détails des [propositions que Mazarin adressa à Condé : « Facendogli creder che, come Napolitani non sono disposti à mettersi sotto la protettione di questa corona, ne meno d'elegger per rè Angiù (le duc d'Anjou) ò Orléans per esser troppo congionti alla persona reale, così in fine caderanno à scegliere Sua Altezza, etc. » (Dépêche du 17 mai 1648; *Amb. venit.*, t. CVII, f[o] 182.) La collection des dépêches des *Ambassadeurs vénitiens* de la Bibl. Nat. présente une lacune après le tome CVII. Le tome CVIII manque, et l'on passe immédiatement, avec le tome CIX, au mois de mars 1649. Nous sommes ainsi privés, pour près d'une année, des précieux renseignements que ces ambassadeurs pourraient nous donner.



l'avait fait précédemment, ces propositions captieuses. Mazarin s'adressa alors au prince Thomas de Savoie; mais avant que les préparatifs de la nouvelle expédition fussent achevés, le parti populaire, fatigué de la domination du duc de Guise, avait livré Naples aux Espagnols, comme nous l'avons dit précédemment [1]. Mazarin affectait dans toutes ses dépêches de répéter qu'il avait prévu cet événement [2]; l'échec n'en était pas moins grave, et les ennemis du cardinal ne manquèrent pas de signaler les tergiversations de sa politique et les conséquences funestes qu'elle avait eues pour la France.

En Espagne, les affaires n'étaient pas en meilleur état. Michel Mazarin, nommé vice-roi de Catalogne, ne s'était rendu dans cette province qu'après avoir longtemps résisté aux ordres réitérés de son frère [3]. A peine arrivé à Barcelone, Michel Mazarin prit en dégoût la Catalogne. Son esprit était toujours agité par des ambitions insatiables qui n'avaient cessé de tourmenter sa vie et de faire échouer ses entreprises. Il regrettait Rome et Naples. Après un court séjour à Barcelone il partit pour l'Italie sans attendre l'autorisation de la reine. Mazarin fut vivement blessé de sa conduite, et son indignation éclate dans une dépêche qu'il adressa à son père, le 30 avril 1648 [4] :

[1] Voy. tome II, p. 462.
[2] *Ibid.*, p. 464.
[3] *Ibid.*, p. 406 et suiv.
[4] Affaires étrangères, *Lettres de Mazarin*, t. XXIII, f°s 268-271. Le texte est en italien.

« Je suis forcé, lui écrivait-il, de vous parler des extravagances et de la mauvaise conduite du cardinal mon frère, qui après s'être fait solliciter vainement par tant de lettres et de courriers de se rendre le plus tôt possible en Catalogne, et nous avoir fait perdre l'occasion d'agir utilement cet hiver, comme on l'avait résolu, est enfin arrivé avec tant de peine à Barcelone. Je le croyais tout occupé de réparer les pertes essuyées et de préparer la prochaine campagne, lorsque je vois arriver un courrier expédié par lui en toute diligence pour m'annoncer qu'il avait pris la résolution de retourner à Rome et qu'il allait se mettre en route. J'apprends, en effet, qu'il est sur le point de partir pour Perpignan, donnant un exemple détestable d'ingratitude, de légèreté, d'inconstance et de faute grave dans le service de Sa Majesté. Je suis tellement affecté de ce manque de respect pour la reine, de manque de soin de sa propre réputation et d'affection envers moi, que je ne sais quelle résolution je dois prendre, et puisque je ne puis cesser d'être son frère, je devrais du moins cesser d'être son ami. »

Dans un post-scriptum autographe, Mazarin ajoute de nouvelles plaintes : « C'est un ingrat, d'un orgueil insensé, qui a compromis la réputation de son frère en même temps que la sienne. Il y avait à peine huit jours qu'il était arrivé à Barcelone, y occupant un poste que le cardinal-Infant [1] et le prince de Condé

[1] Ferdinand d'Autriche, né en 1609, mort en 1641, fils de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche. Cet Infant

avaient tenu à grand honneur d'obtenir, et sans demander la permission de retourner à Rome, il écrit qu'il va s'y rendre, comme si sa qualité et sa grandeur l'empêchaient d'avoir quelque déférence pour le roi et d'attendre sa permission pour partir. Je vous avoue, ajoute Mazarin, que je n'aurais jamais pu m'imaginer pareille chose, après lui avoir donné tant de preuves de mon affection ; mais peu importe, le temps lui fera connaître qu'il a travaillé contre lui-même. »

Ni les reproches ni les prières ne purent arrêter le cardinal de Sainte-Cécile. Il retourna à Rome [1], où il mourut cette année même, après une carrière tristement agitée par l'ambition. Mazarin envoya en Catalogne le maréchal de Schomberg [2] pour diriger les opérations militaires. Le premier soin du maréchal fut de réorganiser l'armée. Il résolut ensuite d'assiéger Tortose; mais il était encore au début de son entreprise au mois de juin.

avait été pourvu de l'archevêché de Tolède et promu au cardinalat. Il n'en commanda pas moins les armées avec la réputation d'un habile général.

[1] D'après Monglat (p. 193), le cardinal de Sainte-Cécile vint à la cour de France ; mais les lettres de Mazarin prouvent que Monglat s'est trompé et qu'il faut préférer le témoignage de La Barde qui dit qu'il retourna à Rome : *ad urbem rediit*. Ce qui a pu induire Monglat en erreur, c'est que Michel Mazarin revint à Paris en juin 1648, puis retourna à Rome où il mourut.

[2] Charles de Schomberg, né en 1601, avait été nommé maréchal de France en 1637. Il se signala, en juillet 1648, par la prise de Tortose, et mourut en 1656. Il avait épousé Mme de Hautefort, dont il a été question dans le tome I, p. 191 et suiv.



En résumé, l'ensemble des opérations militaires, au commencement de l'année 1648, avait été plus défavorable qu'avantageux pour la France. Heureusement pendant les mois de juillet et d'août les armées françaises en Espagne, en Allemagne et surtout en Flandre, réparèrent les échecs de la première partie de la campagne.

CHAPITRE III

VICTOIRE DE LENS — BARRICADES

Succès obtenus par les Français et les Suédois; prise de Tortose (13 juillet) prise de la petite Prague (26 juillet). — Victoire de Lens (20 août). — Importance de cette victoire. — La reine veut sévir contre le parlement. Arrestation de Broussel (26 août). — Barricades. — Danger que court le chancelier (27 août). — Conduite des princes pendant cette émeute. — La reine consent à rendre Broussel. — Retour de Broussel. — Fin des barricades (28 août).

« Enfin le ciel s'est déclaré en notre faveur, écrivait Mazarin, le 22 août 1648, au maréchal du Plessis-Praslin [1], dans les Pays-Bas aussi bien que dans tous les autres endroits où l'on fait la guerre. La conquête de Tortose, en Espagne, a été suivie de bien près, en Allemagne, des succès de Prague, que vous aurez déjà sus. Il ne restait que la Flandre, où les succès des armes étaient balancés depuis l'accommodement des Hollandais [2]; mais, par la

[1] Affaires étrangères, TURIN, t. XLII.

[2] Depuis le traité particulier conclu entre l'Espagne et les Provinces-Unies, en janvier 1648.



grâce de Dieu, le coup décisif vient d'être donné par une grande bataille que M. le Prince a gagnée contre toutes les forces de l'Espagne jointes ensemble. Le désespoir où avait mis les ennemis la perte de Tortose et le succès de Prague, et la passion qu'ils avaient de réparer en quelque façon de ce côté-ci ces deux disgrâces ,leur avaient fait prendre la résolution de hasarder un combat général. M. le Prince, connaissant ce dessein par leur démarche, ne les a point marchandés et est allé droit à eux. » Ainsi trois succès, la prise de Tortose par le maréchal de Schomberg, celle de la petite Prague par le Suédois Kœnigsmark, et surtout la victoire de Lens par le prince de Condé, venaient d'attester, dans les mois de juillet et d'août 1648, la supériorité des armées coalisées. Il faut insister sur ces avantages obtenus par les Français et les Suédois; ils ont puissamment contribué à terminer la guerre d'Allemagne.

Le maréchal de Schomberg avait été envoyé en Catalogne pour prendre, de concert avec M. de Marca, la direction générale des affaires de cette province si étrangement abandonnée par le cardinal de Sainte-Cécile [1]. On lui avait donné peu de troupes et peu d'argent. L'opinion générale était qu'il ne se ferait rien d'important en Catalogne, et les plaisants de la cour disaient ironiquement que ceux qui voudraient aller en lieu périlleux devraient suivre le maréchal [2].

[1] Voy. ci-dessus, p. 45-47.
[2] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. II, p. 114 de l'édit. citée.

Là toutes les aventures devaient se borner, d'après les mêmes courtisans, à donner des sérénades aux dames espagnoles. Mais le maréchal trompa leur attente. Il ne se contenta pas de secourir la ville de Fleix menacée par les ennemis. Il emporta d'assaut Tortose, une des trois places de Catalogne dont les Français n'avaient pu jusqu'alors s'emparer [1]. La garnison se retira dans la citadelle et fut forcée de capituler le 13 juillet. Le comte d'Harcourt, qui n'avait pas obtenu le même succès en Catalogne, loua hautement le maréchal de Schomberg, et dit à Mazarin que la prise de Tortose, située sur la frontière du royaume de Valence, ouvrait l'Espagne aux armées françaises.

Le succès de Prague fut encore plus important. Pendant que Turenne et Wrangel occupaient la Bavière [2] et menaçaient la frontière occidentale de l'Autriche, le général suédois Kœnigsmark se dirigea vers la Bohême. Quoique son armée fût peu nombreuse, il résolut d'attaquer la capitale de ce royaume. Il dissimula si habilement sa marche qu'il surprit les habitants de Prague, plongés dans la plus complète sécurité, pendant la nuit du 25 au 26 juillet. Il s'empara, presque sans coup férir, dela partie de la ville située sur la rive gauche de la Moldau et appelée la petite Prague. Les Suédois y firent un

[1] On se rappelle que ces trois villes étaient Lérida, Tarragone et Tortose.

[2] Voy. ci-dessus, p. 33-34.

butin qu'on évalua à douze millions de monnaie du temps. La prise de la petite Prague fut un des événements qui déterminèrent l'empereur Ferdinand III à céder enfin aux sollicitations du duc de Bavière et des princes de l'empire, qui le pressaient de signer la paix avec la France et la Suède.

La cour de France venait à peine d'apprendre le succès de Kœnigsmark, lorsque, le 22 août, le duc de Châtillon apporta la nouvelle d'une grande victoire que le prince de Condé avait remportée sur les Espagnols. Même après l'arrivée de d'Erlach et de ses quatre mille Allemands, l'armée de Condé était encore inférieure à celle de l'archiduc Léopold ; il n'avait que quatorze mille hommes, et l'archiduc en comptait dix-huit mille. Les Espagnols avaient repris Furnes, place peu importante par elle-même, mais que la proximité de Dunkerque rendait précieuse pour les deux adversaires. Condé se tenait toujours sur la défensive, et paraissait même vouloir éviter les rencontres ; il supportait patiemment les railleries des ennemis qui avaient fait publier dans les gazettes d'Anvers, qu'ils ne savaient ce qu'était devenue l'armée de France[1] ; qu'ils l'avaient cherchée partout, sans pouvoir la trouver, et qu'ils allaient faire publier des Monitoires dans les églises pour qu'on se mît à sa poursuite et qu'on la signalât.

Condé savait que cette armée était la seule qui

[1] *Mém. de Mme de Motteville*, t. II, p. 146 de l'édition Charpentier.



pût sauver la France d'une invasion, et prévenir un bouleversement général du royaume. Il la préparait pour la lutte et attendait pour s'en servir une occasion favorable. Il voulut même, avant de livrer bataille, avoir une autorisation formelle de la cour [1]. Ce général, si ardent, si impétueux, montra autant de prudence avant le combat que d'intrépidité pendant l'action. Apprenant enfin que l'archiduc, qui s'était emparé d'Étaires, assiégeait Lens, il marcha au secours de la place; mais le gouverneur de Lens s'était rendu à la première sommation, et Condé, en arrivant près de cette ville, le 19 août, vit l'armée ennemie retranchée sur des hauteurs que protégeait un terrain profondément raviné. Attaquer les Espagnols dans une pareille position, c'était s'exposer à une défaite presque certaine. Condé ne voulut pas renouveler la brillante et dangereuse bataille de Nordlingen où il avait forcé l'ennemi dans ses retranchements [2]. Il chercha, par d'habiles manœuvres, à l'attirer dans la plaine.

Comme l'armée française souffrait du manque d'eau et de provisions, Condé se décida à se retirer vers Béthune [3]. Ce mouvement, fait en présence d'un ennemi plus nombreux, n'était pas sans danger.

[1] Voy. ci-dessus, p. 22.

[2] Voy. tome II, p. 44 et suiv.

[3] *Mém. de Gramont*, p. 279 (édit. Michaud et Poujoulat). Gramont servait sous Condé, et a été témoin des événements qu'il retrace. — Comparez la *Relat. de la bataille de Lens*, dans les mss. de la Bibl. nat., F. Fr. 20 614

Cependant Condé ne voulut pas dérober sa marche aux Espagnols en décampant pendant la nuit. Il attendit le lendemain 20 août, et à la pointe du jour il exécuta sa retraite à la vue des ennemis. Était-ce, comme le disent les *Mémoires de Gramont*[1], une simple bravade? Il est plus vraisemblable que, par cette manœuvre hardie, Condé espérait attirer l'archiduc hors de ses retranchements et le combattre dans la vaste plaine qui s'étend au sud de Lens. C'est ce qui résulte d'un récit de la bataille, qui avait été revu par le prince lui-même[2].

Condé, en ordonnant la retraite, eut soin de disposer les différents corps de son armée de telle sorte qu'ils pussent, en cas d'attaque des Espagnols, se ranger immédiatement en bataille. Il plaça à l'avant-garde d'Erlach et les auxiliaires allemands, qui devaient, si le combat s'engageait, former la réserve de l'armée française. Le maréchal de Gramont, avec la Ferté-Senneterre et le marquis du Plessis-Bellière, conduisait l'aile gauche. L'aile droite avait pour chef Condé, sous lequel servaient Villequier-

[1] *Mém. de Gramont*, p. 279, édit. Michaud et Poujoulat : « Comme il vouloit leur faire voir le désir qu'il avoit de les combattre et qu'il ne les craignoit pas, il ne décampa de devant eux qu'en plein jour. » M. V. Cousin a examiné cette question dans son ouvrage sur la *Société française au XVII[e] siècle*, t. 1, p. 150 et suiv., et s'est prononcé contre l'opinion de Gramont.

[2] Ce récit a été publié par Coste, *Hist. de Louis de Bourbon*, in-4°, 3[e] édit., 1748. M. Cousin (ouvrage cité dans la note précédente) s'appuie principalement sur ce document pour combattre l'assertion du maréchal de Gramont.

d'Aumont, capitaine des gardes du corps; le marquis de Noirmoutiers (Louis de la Trémouille), Goyon de la Moussaie, un des historiens militaires[1] et des compagnons dévoués du prince. Le centre de l'armée était sous les ordres du duc de Châtillon. Cossé-Brissac commandait l'artillerie.

Les espérances du prince ne tardèrent pas à se réaliser. Dès que le général Beck, qui commandait l'aile gauche de l'armée espagnole et avait sous ses ordres la cavalerie lorraine et les Croates, vit les Français battre en retraite, il fondit, à la tête de ses escadrons, sur l'arrière-garde[2], que Villars-Brancas commandait et qui était séparée du reste de l'armée. Le choc fut terrible, et mit en désordre les troupes françaises. Villars-Brancas fut blessé et fait prisonnier. Sur l'ordre de Condé, les gendarmes de la garde du roi, commandés par Châtillon, vinrent au secours de l'arrière-garde et arrêtèrent la cavalerie de Beck. Condé lui-même se jeta au milieu de la mêlée et faillit être fait prisonnier. Beck se croyait sûr de la victoire si l'archiduc venait à son aide; il le pressa de

[1] Voy. tome I, appendice nº II, p. 368 et suiv.

[2] Sarrasin dans son *Ode sur la bataille de Lens*, où la mythologie joue un trop grand rôle, n'a pas manqué de signaler l'impétuosité de Beck. Ce général, dit-il,

Mesprisoit nos combattans
Et son orgueil ridicule
Ignoroit que nostre Hercule
Savoit vaincre les Titans.

Si l'ode entière était de ce style, nous ne l'aurions pas exhumée, mais elle renferme quelques strophes remarquables.

quitter les hauteurs où il s'était retranché et de descendre dans la plaine de Lens. L'archiduc céda à ses instances. La bataille devint ainsi générale, et se livra dans les conditions que Condé avait souhaitées.

Chaque corps de l'armée française prit la position qui lui avait été assignée : le maréchal de Gramont, à la tête de l'aile gauche ; Châtillon et Brissac, au centre ; Condé, Noirmoutiers, Villequier et la Moussaie, à l'aile droite ; enfin d'Erlach et les Allemands, à l'arrière-garde. Condé eut soin de faire passer à la seconde ligne de son aile droite la cavalerie qui avait formé précédemment l'arrière-garde de son armée et qui avait souffert du choc redoutable de Beck et de la cavalerie lorraine. Il lui donna ainsi le temps de se reformer et de se préparer à une nouvelle bataille. Le prince parcourut les rangs, animant tous les soldats de son ardeur, et leur rappelant qu'il fallait vaincre ou mourir[1] ; il leur recommanda de marcher sur une même ligne, de garder leur ordre de bataille et d'essuyer, avant de tirer, le premier feu de l'ennemi[2]. C'était surtout dans ces moments décisifs que se montrait la supériorité de Condé. Tous les contemporains s'accordent à louer son génie militaire, qui voyait à l'instant même ce qu'il y avait à faire et l'exécutait rapidement et sûrement.

[1] *Mém. de Mme de Motteville*, t. II, p. 147. Mme de Motteville rapporte ce que le duc de Châtillon, témoin oculaire, raconta à la reine. D'autres ajoutent que Condé dit à ses soldats : « Amis, souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingen. »

[2] *Mém. de Gramont*, p. 279.



L'archiduc avait, de son côté, divisé son armée en trois corps. L'aile gauche, opposée à celle que commandait le maréchal de Gramont, était sous les ordres du prince de Ligne et du comte de Bucquoy. Le comte de Fuensaldagne commandait le centre, et le général Beck l'aile droite. La réserve était sous les ordres du Lorrain Ligneville. L'archiduc devait diriger l'ensemble des troupes.

Les deux armées, après s'être rapidement formées en bataille, s'avancèrent à quelques pas l'une de l'autre sans tirer. Les Français, suivant l'ordre de Condé, essuyèrent le premier feu, puis se précipitèrent sur l'ennemi et en vinrent à une mêlée terrible. Les Lorrains et les Croates eurent d'abord l'avantage sur l'aile droite de notre armée. La Moussaie et Villequier furent faits prisonniers. Condé réussit cependant à rallier ses troupes, et soutenu par la réserve de d'Erlach, il finit par mettre en déroute l'aile gauche des ennemis. Le général Beck, dangereusement blessé, tomba entre les mains des Français. Furieux de la défaite des troupes qu'il commandait, il refusa tous les secours et ne tarda pas à succomber à ses blessures[1].

[1] Sa mort a inspiré à Sarrasin une des meilleures strophes de son ode :

Ce guerrier hautain et brave
Ne peut fléchir son grand cœur
A suivre comme un esclave
Le triomphe du vainqueur ;
Son sang qui teint son armure,
D'une profonde blessure
A grands flots sort de son flanc ;
Sa face devient affreuse,
Et son âme furieuse
S'enfuit avecque son sang

Le maréchal de Gramont, qui commandait l'autre aile des Français, réussit également à triompher des Espagnols après un combat acharné. Il fut parfaitement secondé par un de ses lieutenants, le marquis du Plessis-Bellière, auquel La Barde[1] attribue surtout la victoire de l'aile gauche de l'armée française. Gramont poursuivit les Espagnols jusqu'à l'étroite chaussée qu'ils étaient forcés de traverser pour regagner les Flandres. Le prince de Condé y était déjà arrivé, chassant les ennemis l'épée dans les reins. Les fuyards, accumulés dans un espace étroit, y périrent en grand nombre. Là se place une scène que racontent les Mémoires de Gramont[2] et qui donne une idée de la fureur avec laquelle on avait combattu. Condé et Gramont se rencontrant s'embrassèrent avec transport, mais leurs chevaux[3] étaient si animés par le combat qu'ils se jetèrent l'un sur l'autre et voulaient se dévorer. Les généraux les séparèrent avec peine et non sans péril.

Restait l'infanterie espagnole, qui formait le centre

[1] *De rebus gallicis*, p. 377.
[2] *Mémoires*, page 281 de l'édition citée.
[3] Sarrasin a consacré une strophe au cheval de Condé :

Il monte un cheval superbe,
Qui, furieux aux combats,
A peine fait courber l'herbe
Sous la trace de ses pas ;
Son regard semble farouche ;
L'écume sort de sa bouche.
Prêt au moindre mouvement,
Il frappe du pied la terre,
Et semble appeler la guerre
Par un fier hennissement.

de l'armée. C'étaient les derniers débris des vieilles bandes qui avaient combattu héroïquement à Rocroi[1], mais dans les plaines de Lens elles ne soutinrent pas leur réputation. Au lieu de se défendre, elles demandèrent la vie sauve et livrèrent leurs armes. Les ennemis perdirent dans cette journée environ huit mille hommes, dont trois mille tués et cinq mille prisonniers. L'archiduc et Fuensaldagne s'enfuirent à Douai, pendant que Lens se rendait aux Français. Trente canons, de grands approvisionnements, tous les bagages et cent vingt drapeaux tombèrent aux mains des vainqueurs. Peñaranda disait, d'après le témoignage de Mazarin[2], qu'à la bataille de Lens les Espagnols avaient perdu des étendards qu'ils avaient conservés depuis quatre-vingts ans. Aucun revers ne pouvait leur être plus sensible : c'étaient les derniers débris de la grandeur de l'Espagne sous Charles-Quint et Philippe II.

La nouvelle de cette victoire causa la joie la plus vive à la cour de France. On a vu plus haut[3] en quels termes Mazarin l'annonçait. Dans cette même lettre, le cardinal insiste sur un détail qui ne se trouve pas, à ma connaissance, dans les récits de la bataille. Il fait remarquer que la plaine où elle se livra « n'a, du côté de Flandre, que des marais où il faut néces-

[1] Voy. tome I, p. 85-87

[2] Carnet X, p. 8 : « Pegnaranda [disse] che si eran perdute nella battaglia di Lens le bandiere spagnole conservatene doppo 80 anni, non credendo più esser gran la perdita che in questo modo. »

[3] Pages 49-50.

sairement passer par des défilés, ce qui nous a été très favorable, ajoute-t-il, pour rendre la défaite des ennemis complète en tout point. Le combat a commencé à huit heures du matin et a duré jusqu'à une heure après midi. M. de Châtillon, qui en a apporté la nouvelle à Leurs Majestés et qui s'est signalé dans cette occasion, assure qu'il ne s'est pas sauvé un homme de toute l'infanterie ennemie, et qu'ils ont perdu aussi environ deux mille chevaux. »

Mazarin fait ensuite l'éloge de Condé et de Gramont : « M. le Prince y a fait des merveilles à son accoutumée, et de la tête et de la main, s'étant souvent mêlé parmi les ennemis et ayant donné ses ordres si à temps et si à propos, qu'il n'y a aucunes troupes qui n'aient combattu... M. le maréchal de Gramont a fait extraordinairement bien, son aile ayant enfoncé continuellement tout ce qu'elle a trouvé. Voilà la chose en gros, et pour tout dire en un mot, la défaite des ennemis à Rocroi n'est pas comparable à celle-ci, ni en soi, ni pour la conséquence. »

L'exagération de cette dernière phrase atteste quelles espérances Mazarin avait conçues après la victoire de Lens. Il en indique quelques-unes dans sa lettre : « On doit croire, ajoute-t-il, que ce grand succès, accompagné de tant d'autres qui relèvent de tous côtés la gloire du roi et celle de ses alliés, rendra les Espagnols plus traitables qu'ils n'ont été jusqu'ici sur le fait de la paix, et il se pourra bien faire que le comte de Peñaranda prenne plutôt la résolution de

retourner à Munster que d'aller exercer l'ambassade de Rome, suivant l'ordre qu'on lui avait envoyé depuis peu de Madrid. »

Mazarin ne songeait pas seulement à profiter de la victoire de Lens pour conclure la paix avec l'Espagne. Il se croyait maintenant assez fort pour triompher de l'opposition parlementaire. On rapporte qu'à la nouvelle de la victoire remportée par Condé, le petit roi aurait dit : « Le parlement sera bien fâché. » Que le mot soit de Louis XIV ou de quelque courtisan, il exprime exactement les sentiments de la reine et de Mazarin. On avait déjà songé, dans les premiers jours du mois d'août, à arrêter Broussel et les conseillers qui s'étaient signalés par la violence de leurs opinions[1]. La cour n'attendait qu'une occasion favorable, et elle se crut assez forte, après la victoire de Lens, pour se venger du parlement.

Le conseil du roi où siégeaient, avec la reine régente, les ducs d'Orléans et de Longueville, Mazarin, le chancelier Séguier, le surintendant la Meilleraye et le comte de Chavigny comme ministre d'État, délibéra sur les mesures à adopter pour réprimer les entreprises du parlement. Ce fut Chavigny qui soutint les avis les plus violents. Il était animé, dit Priolo[2], de l'esprit de Richelieu, et porté par son caractère à la sévérité. Les carnets de Mazarin confirment plei-

[1] Voy. ci-dessus, p. 21, note 1.

[2] Livre III, p. 117 de l'édition citée. « Chavignius, spiritûs Richelii plenus, audax successibus, impellente ipsâ indole, etc. »



nement les assertions du secrétaire du duc de Longueville. « Personne, écrit le cardinal[1], n'a animé la reine à prendre sa résolution (pour l'arrestation des membres du parlement) que M. de Chavigny,... lui disant, entre autres choses, que, du temps de feu M. le cardinal, on menait les choses d'une autre façon, et que S. M. serait en mauvais état si (elle) ne faisait un coup d'autorité. »

Il fut décidé que trois membres du parlement, Broussel, Blancmesnil et Charton, seraient arrêtés le jour même où l'on chanterait à Notre-Dame un *Te Deum* pour la victoire de Lens, le 26 août. Il était d'usage que, dans ces circonstances, les Suisses et les autres troupes de la maison du roi et de la reine bordassent les rues depuis le Louvre jusqu'à Notre-Dame. Cet appareil militaire assurait la prompte répression des mouvements séditieux qu'aurait pu exciter l'arrestation des membres du parlement. Dès que la cérémonie du *Te Deum* fut terminée, la reine dit à Comminges, lieutenant des gardes du corps, qu'elle avait spécialement chargé d'exécuter ses ordres : « Allez, et

[1] Carnet X, p. 12. Ce passage est en français. Mazarin dit encore plus loin dans le même carnet, p. 52-53 : « Il se faut souvenir que M. de Chavigny n'a rien oublié pour me porter à faire arrester Blancmesnil et Chasteauneuf, sur prétexte de mon service, et c'étoit, en ostant les compétiteurs, assurer mieux l'événement du dessein qu'il avoit d'occuper ma place. » Il paraît, d'après ce passage, que le conseil s'était occupé du projet d'arrêter le marquis de Châteauneuf en même temps que Blancmesnil. C'est un détail que nous ne connaissons que par les carnets de Mazarin.

que Dieu vous assiste[1] ». Comminges se chargea lui-même d'arrêter le conseiller Broussel, et envoya des exempts s'emparer de Blancmesnil et de Charton. Ce dernier parvint à s'échapper. Blancmesnil fut conduit à Vincennes. Broussel, qui demeurait près de Notre-Dame, dînait avec sa famille lorsque Comminges vint se saisir de sa personne. Sans lui donner le temps de changer de vêtements, il le fit monter dans un carrosse qui attendait à sa porte et qui était entouré de gardes. La voiture versa et se brisa sur le Pont-Neuf. Comminges fit monter Broussel dans un carrosse qui passait et le conduisit à la porte Saint-Honoré et de là à Saint-Germain.

Tous ces incidents et les cris des domestiques de Broussel avaient ému la population du quartier qu'il habitait. Des rassemblements tumultueux se formèrent aux cris de *Broussel! Broussel!* Ce vieillard était chéri du peuple parce qu'il demandait avec persistance la diminution des impôts et attaquait le luxe des financiers et de la cour. C'était un esprit honnête, étroit et opiniâtre, qui se croyait appelé à réformer l'État et qui était devenu l'idole du moment. Le mouvement en sa faveur fut d'autant plus vif et plus général que l'on répandait des bruits sinistres : on disait que le cardinal avait conseillé à la reine de le faire pendre, et que déjà il avait envoyé le valet du

[1] *Mém. de Mme de Motteville*, t. II, p. 152 de l'édit. Charpentier.



bourreau à Saint-Germain[1]. En peu de temps, toute la population de la Cité et des quartiers voisins fut en armes. On tendit les chaînes, qui servaient encore à cette époque à fermer les rues[2]. Des barricades s'élevèrent de tous côtés et furent poussées presque jusqu'au Palais-Royal.

La reine était loin de se douter du danger. Les courtisans qui l'entouraient se moquaient de Broussel et contrefaisaient sa vieille nourrice ameutant le peuple. Cependant peu à peu on apprit que les événements devenaient plus graves. Le coadjuteur, Paul de Gondi, se rendit auprès de la reine en rochet et en camail, prêchant la concorde, si l'on en croit ses mémoires, tandis que, selon d'autres, il excitait la révolte[3]. Il représenta à la reine que le peuple était exaspéré et qu'on ne pourrait l'apaiser qu'en lui rendant Broussel. Cette proposition fut fort mal accueillie[4], et la reine donna l'ordre aux maréchaux de la

[1] Les mémoires du temps ne parlent pas de ce bruit; il n'en est question que dans les carnets. Voy. Carnet X, p. 17.

[2] « Catenæ ferreæ validæ quæ in finibus vicorum sunt. » (La Barde, *De rebus gallicis*, p. 380.)

[3] *Mém. de Gui Joly*, p. 10, édit. Michaud et Poujoulat.

[4] Le récit de Retz est animé et plein d'intérêt; mais il semble avoir singulièrement exagéré son rôle et disposé toutes ces scènes dramatiques pour sa plus grande gloire. Ce qu'il ne dit pas et ce que nous apprennent les mémoires de Gui Joly (*ibidem*), confirmés par les *Carnets* et les *Lettres de Mazarin*, c'est qu'il s'était déclaré contre la cour parce qu'on lui avait refusé le gouvernement de Paris, dont le duc de Montbazon devait se démettre en sa faveur. Paul de Gondi eût ainsi réuni, dans Paris, les deux puissances temporelle et spirituelle.

Meilleraye et de l'Hospital de prendre quelques compagnies des gardes et d'aller dissiper cette canaille. Mais ils furent arrêtés par les premières barricades et repoussés jusqu'au Palais-Royal. Le coadjuteur raconte dans ses Mémoires qu'il avait été associé à La Meilleraye et qu'il courut des dangers dont le sauva sa présence d'esprit. La cour ne lui en sut aucun gré. Lorsqu'il revint au Palais-Royal il fut accueilli avec une ironie méprisante : « Vous avez bien travaillé, monsieur, lui dit la reine, allez vous reposer. »

Paul de Gondi sortit du palais la rage dans le cœur et usa de son influence sur les curés de Paris et les colonels des quartiers pour exciter les passions populaires. Pendant la nuit du 26 au 27, le peuple resta en armes et éleva de nouvelles barricades. On en compta le lendemain jusqu'à douze cent soixante [1]. Au point du jour, le chancelier voulut se rendre au parlement pour présider la séance, ou, selon d'autres, pour interdire la compagnie. Mais arrivé au milieu du Pont-Neuf, il fut arrêté par les barricades qui avaient été construites sur le quai des Orfèvres. Il traversa le Pont-Neuf et alla jusqu'au quai des Augustins; là il fut entouré par une foule menaçante qui l'accablait d'injures et semblait prête à se porter aux dernières extrémités. Il n'eut que le temps de se réfugier dans l'hôtel de Luynes, situé à l'angle du quai et de la rue Gît-le-Cœur. Il se cacha avec sa fille, la du-

[1] Omer-Talon, *Mémoires*, p. 265.

chesse de Sully, et son frère l'évêque de Meaux, dans un cabinet d'où il entendait les cris de mort proférés par les hommes qui le cherchaient dans tout l'hôtel. Le parlement, qui était assemblé, fut prévenu du danger que courait le chancelier, mais la compagnie ne s'en émut point[1]. Heureusement la reine fut enfin avertie et envoya au secours du chancelier le maréchal de la Meilleraye avec une partie des gardes du corps. Ils délivrèrent Séguier et le ramenèrent au Palais-Royal au milieu des cris et des menaces du peuple. On tira plusieurs coups de mousquet sur son carrosse; un des exempts qui l'accompagnaient fut tué et la duchesse de Sully blessée à l'épaule.

La sédition devenait de plus en plus menaçante: plusieurs des princes eux-mêmes semblaient l'encourager. On remarqua que le duc de Longueville se rendit, ce jour même, 27 août, en bateau à l'archevêché pour aller voir le coadjuteur, un des principaux instigateurs de la révolte. « Les bateliers l'ayant arrêté, dit Mazarin dans ses carnets[2], et, lui déclarant qui il était, ils l'avaient accompagné, de façon que, après, il a affecté d'aller par Paris et de saluer tout le monde. » Il en était de même des Guises. « Dans la maison de Guise, écrit Mazarin[3], on ne songe qu'à gagner le peuple.

[1] Voy. Carnet X, p. 21 : « Le parlement ne s'émut point pour l'empêcher, quand les maistres des requestes et les gens du roy entrèrent pour en donner avis et pour demander qu'on y remediast. » Il faut comparer les *Mém. de Mathieu Molé*, t. III, p. 254-255.

[2] Carnet X, p. 28-29.

[3] Carnet IX, f° 56 r°. Ce carnet est folioté, comme j'en ai prévenu

Les enfants de Madame[1] (de Guise) caressent chacun, se font voir et sont ravis de penser que, lors des barricades, le peuple abattoit tout pour les faire passer et les honorer. Le conseil de Montrésor[2] est de profiter de cette occasion, c'est-à-dire en se faisant aimer du peuple et s'insinuant dans son esprit par beaucoup d'actions populaires, et en effet, Mme de Guise avec ses enfants et toute sa maison ont affecté d'aller à la procession de Saint-Jean-en-Grève[3], après avoir fait tapisser toute l'église. Beaucoup d'autres choses de cette (nature)[4] ont été faites qui méritent réflexion. »

Enfin le duc d'Orléans lui-même inspirait peu de confiance au cardinal. Ce prince affectait une profonde indifférence pour tous les événements de Paris. « Je ne l'ai jamais vu siffler avec tant d'indolence, dit Retz[5], qu'il siffla une demi-heure en entretenant Guerchi. » L'abbé de la Rivière, son confident, comptait sur la chute du cardinal qu'il espérait remplacer. Un de ses amis intimes, l'évêque d'Orléans, alla trouver le P. Paulin, supérieur des Jésuites, et lui dit

[1] La duchesse douairière de Guise était Henriette-Catherine du Bouchage, veuve de Charles de Lorraine, duc de Guise.

[2] Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, avait une grande influence dans la maison de Guise. Il passait pour le mari de conscience de Mlle de Guise (Marie de Lorraine).

[3] L'église de Saint-Jean-en-Grève, située derrière l'Hôtel-de-Ville, a été détruite en 1801. La procession, dont parle Mazarin, avait eu lieu le dimanche 30 août (*Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde*, t. I, p. 36).

[4] Mot douteux.

[5] *Mém.*, t. I, p. 158 (édit. Charpentier).

qu'il fallait que Mazarin sortît du ministère ; puis il exalta les grandes qualités de l'abbé de la Rivière et l'affection qu'il avait pour la compagnie des Jésuites[1].

Cependant le duc d'Orléans se rendit auprès de la reine avec ses gardes et ses gentilshommes, et il y était au moment où le parlement arriva en corps au Palais-Royal pour réclamer la liberté des prisonniers. Le premier président porta la parole au nom de sa compagnie, et insista vivement sur la nécessité d'apaiser l'émeute qui devenait de plus en plus menaçante. Le président de Mesmes joignit ses instances à celles de Mathieu Molé. La reine résista d'abord à toutes les représentations des magistrats ; mais enfin, cédant aux prières du cardinal et du duc d'Orléans, elle déclara qu'elle rendrait les prisonniers, si le parlement prenait l'engagement de ne plus s'occuper des affaires d'État et de vaquer uniquement à l'administration de la justice.

Les magistrats voulurent retourner au palais pour délibérer sur les conditions qui leur étaient imposées ; mais arrivés à la Croix-du-Trahoir, à l'intersection des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec, ils furent arrêtés par une barricade que défendaient les bourgeois en armes. On leur demanda s'ils ramenaient Broussel, et, sur leur réponse négative, le premier président fut insulté et menacé par la populace. Un des séditieux saisit Mathieu Molé par sa longue barbe

[1] Carnet X, p. 10. Voy. à l'Appendice, n° 1, les extraits des carnets de Mazarin.

blanche et voulut le retenir comme otage et garant de la délivrance de Broussel. Le premier président montra, en présence du danger, un courage à toute épreuve. Loin de s'abaisser devant l'émeute, il menaça les séditieux de la sévérité des lois et leur imposa par sa fermeté. Le parlement fut néanmoins contraint de retourner au Palais-Royal où les magistrats tinrent séance et délibérèrent sur les conditions imposées par la reine. Il fut convenu que jusqu'à la rentrée de la Saint-Martin, le parlement ne s'occuperait que du jugement des procès, des fonds destinés au payement des rentes, et enfin du tarif des droits à payer pour les entrées dans Paris.

La reine ordonna alors d'expédier immédiatement des courriers avec ordre de ramener les prisonniers. Blancmesnil, qui était à Vincennes, put revenir immédiatement. Mais Broussel, que l'on devait conduire à Sedan, était déjà loin de Paris, et le peuple ne voulut ni déposer les armes, ni enlever les barricades avant son retour.

On entendit, pendant toute la nuit du 27 au 28, le bruit de la mousqueterie. Mazarin, si l'on en croit Mme de Motteville [1], avait pris toutes ses dispositions pour s'enfuir. Ses chevaux étaient sellés, et lui-même botté et éperonné. Ce fut probablement dans ces moments d'angoisse et de découragement qu'il écrivit à Condé une lettre dont nous n'avons pas retrouvé le

[1] *Mém.*, t. II, p. 171 (édit. Charpentier).



texte, mais qui est indiquée par Vittorio Siri[1]. Il y priait le prince de venir au secours de l'autorité royale avilie et foulée aux pieds.

Enfin le lendemain (28 août), à dix heures du matin, Broussel arriva et fut porté en triomphe jusqu'à Notre-Dame, où il alla rendre grâces à Dieu de sa délivrance. Aussitôt, sur un ordre du parlement, les barricades furent enlevées. Le parlement, vainqueur de la royauté, se regardait comme le véritable souverain de Paris et de la France. Il faisait, comme l'écrit Mazarin dans ses carnets, les fonctions de roi[2].

[1] L'analyse de cette lettre se trouve dans le *Mercure* de Vittorio Siri du 28 août 1648.

[2] Voy. chapitre suivant, p. 73.

CHAPITRE IV

DÉCLARATION ROYALE DU 22 OCTOBRE 1648

Conseils donnés par Mazarin à la reine après les barricades. — Il veut temporiser et négocie avec les principaux frondeurs. — Intrigues de Chavigny. — La reine et la cour sortent de Paris (13 septembre). — Exil de Châteauneuf; arrestation de Chavigny (18 septembre). — Irritation du parlement, qui envoie une députation à la reine (22 septembre). — La cour paraît disposée à sévir contre le parlement (22-23 septembre). — Changement de dispositions ; causes de ce changement. — Conférences de Saint-Germain (25 septembre — 4 octobre). — Déclaration du 22 octobre, enregistrée le 24 par le parlement.

Quelle a été pendant et après les barricades l'attitude de Mazarin? Le coadjuteur le montre timide, hésitant, cherchant à modérer la colère de la reine; Mme de Motteville, qui n'aimait pas le cardinal, insiste principalement sur sa frayeur et ses préparatifs de fuite[1]. Il faut cependant reconnaître que, pendant ces jours de révolte et d'agitations menaçantes, Mazarin resta assez maître de lui-même pour observer la conduite des grands et de leurs confidents, du duc

[1] Voy. ci-dessus, p. 69.



d'Orléans et l'abbé de la Rivière, du duc de Longueville et des Guises [1]. Le 29 août, au moment où les barricades viennent de tomber sur un ordre du parlement, le cardinal dicte à la reine tout un plan de conduite [2], et le consigne dans ses carnets. Après avoir rappelé la gravité de l'attentat, il indique les moyens de relever l'autorité royale. Voici le texte même de ce morceau qui mérite d'être cité tout entier [3] :

« L'affront que le roi reçoit du parlement et d'une partie du peuple de Paris ne peut être plus grand en la forme et en la matière, et avec un tel éclat qu'il n'y a pas seulement un coin de la France, mais de l'Europe, qui n'en ait connaissance et attende de voir la résolution qu'on prendra là-dessus, pour concevoir grande opinion du gouvernement présent, ou pour perdre celle qu'on avait conçue

[1] Voy. ci-dessus, p. 66-68.

[2] J'ai publié ce passage des carnets dans la *Revue historique* (t. IV, p. 103 et suiv.). Il se trouve dans le carnet n° IX, mais disséminé de telle sorte qu'il est difficile d'en relier les diverses parties : le commencement est au f° 64 r°; il se continue au f° 62 et se termine par deux passages qu'il faut chercher aux f°s 2 et 21. La date de ce morceau est déterminée par deux faits, qui y sont rappelés : 1° Les barricades ont disparu; par conséquent Mazarin écrivait après le 28 août, jour où les barricades ont été enlevées; 2° il engage la reine à faire appeler au Palais-Royal les chefs de la milice bourgeoise; ce fut le 1er septembre qu'ils furent reçus par Anne d'Autriche, comme le prouvent les *Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde*, t. 1, p. 38. Ce passage des carnets a donc été écrit entre le 29 août et le 1er septembre 1648.

[3] Je ne reproduis pas l'orthographe bizarre et complètement irrégulière de Mazarin.

jusqu'à présent à son avantage. Il faut donc, à quelque prix que ce soit, reprendre l'autorité et la relever plus que jamais, ou se résoudre à laisser périr les affaires, et devenir autant ridicules et méprisés qu'on a été estimés et redoutés jusqu'à présent.

» Le parlement a fait les fonctions de roi et le peuple lui a déféré entièrement; il a donné au roi Broussel [1] pour associé; il a pris les armes pour le faire rendre, et il ne les a posées qu'après son retour, par arrêt du parlement; il a fait des barricades contre le Palais-Royal, a parlé impudemment de la reine et de moi; il a fait, beaucoup de jours, des propositions insolentes et inouïes, soit pour s'assurer du roi, soit pour me faire chasser et mettre la reine dans un monastère. Diverses personnes du parlement ont offert ou fait offrir la régence à Monsieur, et ont flatté avec ma place l'abbé de la Rivière. On a vendu publiquement des libelles diffamatoires contre [moi]. On a voulu tuer MM. le chancelier et premier président; on a fait une sédition publique et sans exemple, et le parlement [2] n'a pas seulement informé mais approuvé, par sa conduite, tout le [peuple] [3]... Les officiers qui le composent n'ont rien oublié pour fomenter tous les parlements de France à la révolte, ont animé les peuples à ne rien payer, et

[1] Mazarin écrit *Bruxelles.* C'est l'orthographe de la plupart des contemporains.

[2] Il y a seulement un P dans le manuscrit.

[3] Le carnet porte le *parlement;* mais c'est une erreur évidente.

tous les officiers de la France à redemander le rétablissement de leurs gages, qui vont à vingt-cinq millions.

» Le commerce étant cessé par la persécution des gens d'affaires [1], il n'a pas été possible de trouver un sol après une dépense de 300 millions [2] pour la guerre, la grande victoire que Dieu nous a donnée en Flandre [3], les avantages d'Allemagne [4], de Catalogne [5], et d'Italie [6], avec grande apparence de les augmenter. Faute de vingt mille écus dans cette fin de campagne, il nous est impossible, en Flandre, de recueillir le fruit d'un si grand succès; [en Espagne], d'attaquer Tarragone, quoique nous ayons huit mille hommes tout prêts, et l'armée navale, supérieure à celle des ennemis, désoccupée; et les ennemis, de ce côté, sont dans la dernière faiblesse et abattus de la perte de Tortose, qui facilite l'attaque de Tarragone. En Italie, faute de peu d'argent, l'entreprise de Crémone court grand risque, et l'on perd un si beau champ [pour

[1] On a vu ci-dessus (p. 16) qu'on avait établi une chambre de justice chargée de poursuivre les traitants.

[2] Le manuscrit porte 30× millions. Le signe × ajouté à 30 indique qu'il faut multiplier ce chiffre par dix.

[3] Victoire de Lens. Voy. ci-dessus, p. 56 et suiv.

[4] Combat de Zusmarshausen, occupation de la Bavière et de Prague. Voy. p. 33.

[5] En Catalogne, le maréchal de Schomberg s'était emparé de Tortose, comme on l'a vu ci-dessus, p. 50-51.

[6] Le maréchal du Plessis-Praslin, après avoir enlevé le retranchement qui couvrait Crémone, avait entrepris le siége de cette ville; mais il ne parvint pas à s'en emparer.

ne pas] faire ce qui conviendrait ; et en Allemagne, n'ayant pas été possible d'y envoyer un sol de l'année, on est à la veille, à ce que M. de Turenne me mande, de voir cette armée fort mutinée.

» Et ce n'est pas question d'avoir de l'argent pour payer toutes les armées, mais seulement pour assurer le pain, les travaux et l'hôpital. De tout cela le parlement est la seule cause, quand il publie que tout ce qu'il fait est pour le service du roi, et ce ne seroit rien de laisser de prendre quatre places[1], quoiqu'on les auroit à bon marché et que la seule [ville] de Tarragone nous épargnât quatre millions par an, puisqu'on ne pourrait faire la guerre en Catalogne[2]; mais cela recule la paix et nous la rend presque impossible, puisque les ennemis, avertis d'ailleurs des désordres du dedans, en conçoivent de grandes espérances, voyant que, au dehors, nous nous arrêtons au milieu de la carrière.

» Nous avons donc raison de voter[3] pour punir, et nous en avons l'obligation, voire (même) nécessité, et le roi aurait grand sujet un jour de me demander compte, à moi particulièrement, d'avoir laissé abattre son autorité, le pouvant empêcher avec facilité, puisque toute la maison royale y était disposée; mais à présent il faut dissimuler temporairement, témoi-

[1] Le sens est *d'abandonner l'occasion de prendre quatre places.*

[2] Je pense que Mazarin veut dire qu'après la prise de Tarragone les ennemis ne pourraient plus porter la guerre dans la Catalogne, occupée définitivement par les Français.

[3] Mot douteux. Je ne puis lire que *voter.*

gnant de vouloir accommoder tout avec le parlement et le faisant croire à mes meilleurs (amis), afin que en étant persuadés (ils) en persuadent les autres. Il faut diminuer le mal qui a été fait, et la reine en particulier se doit contraindre à cela, soit à l'égard du parlement, soit à celui du peuple, et en parler de la sorte aux officiers de la ville qu'elle appellera[1].

» Il faut surtout annoncer (l'intention) pour sortir de Paris et engager Monsieur à cela; mais la sortie doit être en public et dans quinze jours[2], sans façon de fuyant[3], comme (ç'a été) le bruit de le vouloir faire huit jours auparavant. Il ne se faut pas éloigner, mais aller à Madrid[4], Ruel, Conflans ou Saint-Maur[5]. Le roi sera beaucoup plus fort dehors qu'à Paris, et je me trompe bien si le parlement et le peuple ne commencent à craindre lorsqu'ils verront le roi dehors et en état de prendre sans risque les résolutions qu'il faudra. Et M. de Longueville, le coad-

[1] Ce fut le 1er septembre, comme nous l'avons dit, que la reine manda au Palais-Royal le prévôt des marchands et les quarteniers. Leurs fonctions répondaient à celles de maire et d'officiers chargés de maintenir l'ordre dans les divers quartiers de Paris.

[2] La cour sortit de Paris le 13 septembre; ce qui ferait supposer que Mazarin adressait ces conseils à la reine le 29 août. Nous verrons, en effet, que tous les conseils qu'il donne ont été suivis exactement par Anne d'Autriche.

[3] Ce passage est difficile à déchiffrer; mais le sens est clair. Mazarin recommande à la reine d'éviter toute apparence de fuite, et on verra plus loin que la reine affecta de rester dans Paris après le départ du roi, afin que sa sortie n'eût pas l'air d'une fuite.

[4] Tout le monde sait qu'il y avait un château de Madrid dans le bois de Boulogne.

[5] La cour se retira à Ruel, ou Rueil.

juteur et autres qui prêchent qu'il faut tout accommoder, il leur faut dire qu'ils ont raison; mais il faut bien assurer la sortie de Paris, qui pourra être délicate.

» Quand nous serons dehors, il faut encore dissimuler davantage notre ressentiment pour faire courir le temps[1], qui est nécessaire pour ne perdre nos affaires au dehors, et M. le Prince revenant, (il faut) auparavant prendre nos dernières résolutions, qu'il soutiendra vigoureusement, étant une fois prises, et par l'amitié qu'il a pour la reine et pour moi, et pour son intérêt particulier. A la moindre difficulté qu'on fera à obéir, il sera très aisé de châtier, transférant le parlement (hors) de Paris, en punissant aucuns, et comme nos troupes se peuvent retirer de Flandre, prenant les postes de Saint-Cloud, auprès de Conflans, Saint-Denis, Villesavin[2] et le Bourget.... Il faut avoir cela dans l'esprit et traîner. »

Ces conseils de dissimulation et de temporisation furent acceptés par la reine, mais ne plurent pas à Condé. Mazarin, nous l'avons vu[3], avait imploré son secours au moment du danger. Condé lui ré-

[1] On se rappelle la maxime de Mazarin : *le temps et moi*. Il voulait donner au prince de Condé le temps de s'emparer de Furnes, qui ne se rendit que le 10 septembre, et de concentrer ensuite ses troupes autour de Paris.

[2] Je ne puis lire que *Villesavin*. Il n'y a pas aujourd'hui de village de ce nom aux environs de Saint-Denis et du Bourget. On y trouve *Villepinte*, *Villetaneuse*, etc.

[3] Voy. ci-dessus, p. 69-70.



pondit le 1er septembre[1] : « Je vous prie de vouloir faire trouver bon à Sa Majesté que, après le siège de Furnes, j'aille auprès d'elle pour la servir en tout ce qu'elle m'ordonnera, et en cas que les choses soient tout à fait apaisées, prendre des eaux, desquelles effectivement j'ai beaucoup de besoin. » Lorsque Mazarin vit la sédition calmée, il engagea le prince à rester à la tête de son armée et à poursuivre ses succès contre les Espagnols[2]. Cependant il l'autorisait, au nom de la reine, à revenir dans le cas où sa santé l'exigerait. Il paraît que, dans cette lettre, Mazarin déclarait que la tranquillité était rétablie dans Paris. Condé releva vivement cette assertion : « Rien n'est moins tranquille, lui écrivait-il[3], qu'un peuple qui fait tout ce qu'il lui plaît, qui force, les armes à la main, son roi à lui rendre ses prisonniers, qui chasse les gardes de Sa Majesté à coups de pierre, qui ne pose les armes et ne défait les barricades qu'ensuite d'un arrêt du parlement, et non par ordre du roi, qui tient tous les jours des discours si insolents, qu'ils font bien voir manifestement que le feu n'est pas éteint, quoiqu'il paraisse assoupi. »

Mazarin pensait, au fond, comme Condé, qu'il était nécessaire de réprimer énergiquement les sédi-

[1] Lettre publiée dans les *Mémoires de Lenet*, p. 515.

[2] Deux lettres de Mazarin au prince de Condé, en date du 5 et du 11 septembre, sont analysées dans le *Mercure* de Vittorio Siri. Nous n'avons pu en retrouver le texte.

[3] Cette lettre de Condé, publiée dans les *Mémoires de Lenet* (p. 515-516), n'est pas datée.



tions populaires; mais il ajournait le châtiment jusqu'au moment où la reine disposerait de forces suffisantes. En attendant il négociait, suivant sa coutume, avec les différents partis et cherchait à les diviser. Il voulait détacher l'Hôtel-de-Ville du parlement et gagner dans le parlement même quelques membres influents. Par son conseil la reine avait appelé au Palais-Royal, le 1er septembre, le prévôt des marchands, les colonels des milices bourgeoises et les capitaines des quartiers. En présence du roi, du duc d'Orléans et du cardinal, elle loua la fidélité qu'ils avaient montrée pendant les troubles. Une partie des notables bourgeois s'indignaient, en effet, des séditions excitées par quelques factieux. Il faut se défier des récits de Retz, qui raconte que quatre cents *manteaux noirs*, signe distinctif de la bonne bourgeoisie, obéissaient à ses ordres avec la discipline et le silence d'un monastère de Chartreux [1]. Un journal plus véridique nous montre au contraire les gardes des six corps de métiers de Paris s'assemblant secrètement avec les principaux marchands, « résolus d'aller trouver le roi et de l'assurer de ne point tremper en rien de ce qui se passe et s'est passé contre son service [2] ».

[1] *Mém.*, édit. Charpentier, t. I, p. 172. Il ne faut pas oublier que les *Mémoires de Retz* ont été écrits plus de vingt ans après les événements sur de vagues souvenirs, pour faire ressortir et glorifier le rôle du coadjuteur. Aussi, tout en louant le mérite littéraire de cette œuvre, nous serons souvent forcé d'en contester la valeur historique.

[2] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 2 octobre 1648.

Mazarin insiste également sur ce fait dans ses carnets [1] : « Les gros bourgeois parlent fortement contre le parlement... Tous les marchands, ajoute-t-il, qui servent l'écurie (du roi), sont allés trouver le comte d'Harcourt [2] et lui ont déclaré que, si ces brouilleries durent, le parlement court grand risque, à la moindre déclaration que le roi fasse, d'être jeté à la rivière, et de beaucoup d'endroits on mande qu'on a commencé à se détromper et à reconnaître que ce n'est pas le bien public, mais des intérêts et des passions qui le font agir. »

Le parlement lui-même semblait disposé à se réconcilier avec la cour. Les principaux frondeurs entamaient des négociations [3] : Broussel faisait demander une entrevue à la reine par le marquis de Mortemart [4], et exprimait le désir d'être présenté également au cardinal. Le président de Blancmesnil semblait animé des mêmes dispositions et employait la princesse douairière de Condé pour rentrer dans les bonnes grâces de la cour. Malheureusement les espérances que faisaient naître les dispositions des frondeurs ne durèrent pas longtemps. Les membres les plus ardents du parlement l'emportèrent. Cette

[1] Carnet X, p. 47 et suiv.

[2] Henri de Lorraine, grand écuyer de France.

[3] Nous ne connaissons ces détails que par les *Carnets de Mazarin*. On trouvera à l'Appendice nº 1, les textes qu'il n'a pas été possible d'insérer dans le cours du récit.

[4] Gabriel de Rochechouart, marquis puis duc de Mortemart, était premier gentilhomme de la chambre du roi.

compagnie avait obtenu de la reine l'autorisation de continuer ses séances pendant quinze jours, mais à condition qu'elle ne s'occuperait que des procès, des rentes et du tarif de l'octroi[1]. Les esprits violents ne tardèrent pas à exciter les magistrats à reprendre leurs anciens projets de réforme. On tint des assemblées particulières chez Pierre de Longueil, un des frondeurs les plus emportés, et l'on y annonça l'intention de remettre en vigueur l'arrêt de proscription rendu en 1617 contre le maréchal d'Ancre, et en général contre les étrangers qui prendraient part au gouvernement de la France[2]. Vainement Mazarin employa le président de Maisons[3], frère du conseiller Pierre de Longueil, pour conjurer l'orage. Il reconnut que la rupture avec le parlement était inévitable.

Le principal instigateur des violences parlementaires était, si l'on en croit les carnets de Mazarin, son ancien ennemi, le comte de Chavigny. Après avoir engagé la reine à adopter des mesures énergiques contre le parlement[4], Chavigny s'efforçait d'en rejeter l'odieux sur Mazarin, et représentait aux magistrats qu'ayant fait à la royauté un affront aussi sanglant, ils n'avaient plus de pardon à espérer, et qu'il fallait en venir aux dernières extré-

[1] Ci-dessus, p. 68.

[2] Voy. les extraits des carnets de Mazarin à l'Appendice, n° 1.

[3] René de Longueil, marquis de Maisons, président à mortier au parlement de Paris.

[4] Voy. ci-dessus, p. 61-62.

mités. Mazarin conseilla à la reine de faire arrêter ce ministre perfide, dès que la cour, suivant la résolution adoptée, aurait quitté Paris.

Le 13 septembre, de grand matin, le roi sortit de Paris dans un carrosse, où étaient Mazarin, le maréchal de Villeroi, gouverneur du jeune Louis XIV, et Jarzé, capitaine des gardes en quartier. Afin d'éviter toute apparence de fuite[1], Anne d'Autriche resta à Paris une partie de la journée, visita le Val-de-Grâce et n'alla rejoindre le roi à Rueil que dans l'après-midi. On vit bientôt arriver dans ce château le duc d'Orléans, le chancelier Séguier et le maréchal de la Meilleraye, surintendant des finances. Condé, qui était revenu de l'armée et se reposait à Chantilly, vint aussi rejoindre la cour. Son beau-frère, le duc de Longueville, conseillé par le coadjuteur, voulait vendre chèrement son concours. Il avait déjà été comblé de faveurs par la reine. Il demandait encore qu'on lui livrât le Havre, dont la duchesse d'Aiguillon avait le gouvernement pendant la minorité de son neveu le jeune duc de Richelieu. Mazarin s'honora en résistant énergiquement à de pareilles prétentions et en déclarant qu'il ne laisserait pas dépouiller l'héritier du cardinal de Richelieu. « J'ai répondu à M. de Longueville, écrivait-il[2], quand (il) m'a fait la propo-

[1] On a vu plus haut, p. 76, que Mazarin avait donné ce conseil à la reine.

[2] Carnet X, p. 23. J'ai déjà prévenu que ce carnet est paginé, tandis que le précédent est folioté.

sition du Havre, lui faisant connaître que, outre les difficultés que l'affaire avait, et si (quand même) la place serait vacante, il aurait grand tort à me croire si lâche que de pouvoir être l'instrument de la ruine de celui qui porte le nom et est l'héritier de mon bienfaiteur[1]. » Le duc de Longueville finit par se décider à venir rejoindre la cour, et la reine, entourée des princes et des grands officiers de la couronne, commença à exécuter son plan de vengeance sous la direction de Mazarin.

Les deux hommes qui pouvaient seuls disputer le pouvoir au cardinal et le remplacer au ministère étaient Chavigny et Châteauneuf[2]. Tous deux passaient pour habiles et avaient une puissante cabale dans le parlement. Le cardinal résolut de s'en débarrasser. Le marquis de Châteauneuf fut exilé en Berry; Chavigny fut arrêté, le 18 septembre, dans le château de Vincennes, dont il était gouverneur. Il parvint, dit Mme de Motteville[3], à soustraire aux émissaires de Mazarin des lettres du prince de Condé, qui auraient fourni une nouvelle preuve de ses intrigues. Mazarin avait espéré abattre le parlement par ces coups frappés avec vigueur; mais ils ne firent que l'irriter et l'exciter à une lutte acharnée contre le ministre. Dans la première réunion qui suivit l'arrestation de

[1] On a déjà vu, tome I, p. 15, une lettre où Mazarin exprimait en termes pleins de noblesse et d'élévation sa reconnaissance et son admiration pour le cardinal de Richelieu.

[2] Tome I, p. 157 et *passim*, et tome II, p. 131 et suiv

[3] Tome II, p. 192 de l'édit. Charpentier

Chavigny, le président Viole[1] attaqua le cardinal avec violence et demanda que l'on fît revivre contre lui l'arrêt de 1617. Vainement les plus modérés des membres du parlement s'efforcèrent de calmer les passions. Il fut décidé que l'on enverrait une députation à la reine pour demander la délivrance de Chavigny, la prier de ramener le roi à Paris, et engager le duc d'Orléans et le prince de Condé à se rendre au parlement afin d'y délibérer sur les affaires publiques.

En conséquence, le 22 septembre, le premier président, Mathieu Molé, se rendit à Rueil avec une députation et vint présenter à la reine la requête du parlement[2]. Anne d'Autriche répondit que la sortie de la cour en cette saison n'avait rien d'extraordinaire; qu'elle avait conduit le jeune roi à la campagne dans l'intérêt de sa santé et qu'elle comptait y séjourner quelque temps. Elle rejeta la requête relative à la liberté de Chavigny. Les princes soutinrent la reine et refusèrent de se rendre à l'invitation du parlement. Dans cette conférence de Rueil, Condé s'exprima avec une vivacité et une hauteur qui remplirent Mazarin de confiance[3] et

[1] Pierre Viole, président de la quatrième chambre des enquêtes, est ainsi caractérisé dans le *Tableau du parlement* : « Esprit actif, inquiet, entreprenant, fougueux, vindicatif, dévoué aux intérêts de M. le Prince, s'est vu un des chefs de la Fronde et avec grand crédit dans le Parlement, etc. » Ces notes ont été rédigées vers 1661, lorsque Louis XIV prit la direction personnelle du gouvernement.

[2] *Mémoires de Mathieu Molé*, t. III, p. 278.

[3] Un passage du carnet X, p. 78, prouve que ce fut bien à Rueil que le prince de Condé répondit au parlement avec une vivacité

le parlement d'inquiétude. A ce moment, la lutte paraissait imminente. Le conseil du roi cassa les arrêts rendus par le parlement. Il était question de transférer cette compagnie hors de Paris, et, si les magistrats refusaient d'obéir, de les interdire[1] et de les remplacer par des commissions de maîtres des requêtes et de membres du grand conseil[2].

De son côté, le parlement se préparait à la résistance : il mandait le prévôt des marchands et lui enjoignait de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de Paris. On faisait déjà des provisions de vivres dans la prévision d'un siège. En un mot, on se croyait à la veille de la guerre civile, qui éclata quelques mois plus tard, lorsque tout à coup les dispositions de la cour se modifièrent. Elle se décida à proposer au parlement d'entrer en conférence. Quelle fut la cause de ce changement subit, du 22 au 25 septembre? Un historien[3], qui a étudié avec beaucoup de soin les évènements de cette époque et qui cherche à en pénétrer les causes, attribue à Mazarin cette

menaçante. Le cardinal engage la reine à rappeler au prince qu'elle comptait sur lui, « et par ce qu'il lui a toujours promis, et par la chaleur qu'il lui en témoigna *à Ruel*, qu'il n'y avoit rien de plus aisé que de châtier ces coquins qui n'eussent pas attendu la punition pour se mettre à la raison ».

[1] C'est aux carnets de Mazarin que nous devons encore ces renseignements. Les mémoires du temps n'en font aucune mention.

[2] Nous avons déjà parlé de ce tribunal qu'il ne faut confondre avec le conseil du roi ou conseil d'État.

[3] Bazin, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t III, p. 436 de la seconde édition.



révolution dans les dispositions de la cour; il rejette le récit de Retz qui prétend avoir pris l'initiative de ce projet de conférences et l'avoir suggéré au prince de Condé. Les carnets de Mazarin ne permettent pas d'adopter l'opinion de M. Bazin; ils prouvent, au contraire, que Mazarin s'indignait de voir la régente réduite à traiter avec le parlement et se plaignait vivement de la faiblesse des princes, qu'il accusait de ne pas soutenir le pouvoir royal. « C'est une chose étrange, écrivait le cardinal [1], qu'insensiblement le roi se réduise à traiter un accommodement avec le parlement d'égal à égal, et sans que la reine le puisse empêcher, puisque les personnes les plus considérables auprès d'elle donnent, par leur conduite, les mains à cela, ne se déclarant pas ouvertement, comme on a résolu tant de fois, de ce que le parlement ne doit en aucune façon espérer [2]. »

Mazarin ajoute qu'il avait inutilement pressé avec instance le prince de Condé de faire au parlement une réponse énergique, « jusques à lui faire connaître que je voulais lui avoir obligation, en particulier, de ce qu'il ferait, en ce rencontre, pour le bien de l'État et soutien de l'autorité royale, ne m'ayant pas été difficile de lui persuader que, témoignant de la fermeté et avec quatre paroles sèches adressées aux

[1] Carnet X, p. 64 et suiv.

[2] Le sens est *et ne montrant pas clairement, par leurs déclarations, quelles sont les choses que le parlement ne doit en aucune façon espérer.*

particuliers, qui, par leurs intérêts et passions particulières, veulent s'en faire accroire, tout serait à l'instant accommodé. »

C'est donc au prince de Condé que Mazarin, d'accord ici avec Retz, impute le changement des dispositions de la cour. Retz rapporte que, dans l'intervalle entre le 22 septembre, où Condé avait malmené les députés du parlement, et la conférence qui s'ouvrit le 25, il eut une entrevue avec le prince, fut témoin de ses hésitations et lui conseilla de proposer des conférences. Condé, selon Retz, se plaignait à la fois de Mazarin et du parlement[1] : « Le Mazarin ne sait ce qu'il fait, disait-il, il perdrait l'État, si l'on n'y prenait garde. Le parlement va trop vite.... Il se précipite, et si je me précipitais avec lui, je ferais peut-être mes affaires mieux que lui; mais je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux pas ébranler la couronne. Ces diables de bonnets carrés sont-ils enragés de m'engager, ou à faire demain la guerre civile, ou à les étrangler eux-mêmes, et à mettre sur leurs têtes et sur la mienne un gredin de Sicile qui nous perdra tous à la fin. »

Il faut laisser à Retz toute la responsabilité des paroles qu'il prête à Condé[2]; mais il est vraisemblable,

[1] *Mémoires de Retz*, t. I, p. 196 de l'édit. Charpentier.

[2] La scène paraît avoir été arrangée par Retz; mais, quant au fait en lui-même, il est difficile de le nier en présence des passages formels des carnets. Mazarin y reconnaît que le coadjuteur était un des conseillers du prince de Condé. (Voy. p. 88, note 1.)

d'après le témoignage même de Mazarin [1], que ce fut Paul de Gondi qui suggéra au prince la pensée d'ouvrir des conférences avec les députés du parlement et de sortir ainsi d'une crise menaçante. Le duc d'Orléans, toujours disposé à adopter les moyens termes, fut de cet avis. Le 24 septembre, M. de Choisy, chancelier du duc d'Orléans, et le chevalier de Rivière envoyé par le prince de Condé, portèrent au parlement des lettres pour l'inviter à une conférence [2]. Le parlement, qui se trouvait ainsi associé à la souveraineté, s'empressa d'accepter cette proposition. Les conférences s'ouvrirent, le 25 septembre, à Saint-Germain, où la cour s'était transportée. L'autorité royale y fut d'abord représentée par le duc d'Orléans, les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville. Le chancelier Séguier et le maréchal de la Meilleraye, surintendant des finances, y furent admis dans la suite. Mazarin ne prit aucune part directe aux discussions; mais ses carnets attestent qu'il les suivait avec l'attention la plus vigilante [3].

Les députés du parlement étaient le premier président, Mathieu Molé, les présidents de Mesmes, de Novion, de Maisons et plusieurs conseillers [4]. Les conférences de Saint-Germain durèrent du 25 sep-

[1] « M. le Prince se ménage fort et pour être conseillé ainsi de M. de Longueville et [par] le coadjuteur. » (Carnet X, p. 65.)

[2] Ces lettres ont été publiées dans l'*Histoire du temps*.

[3] Voy. l'Appendice, nº I.

[4] Les procès-verbaux des conférences de Saint-Germain ont été publiés à la suite de l'*Histoire du temps*.

tembre au 4 octobre. On y reprit toutes les questions qui avaient déjà été discutées dans la chambre Saint-Louis, au mois de juillet précédent, et on examina les réformes à introduire dans le gouvernement de la France, entre autres la diminution des impôts, l'intervention obligatoire du parlement pour le vote des édits bursaux, et les garanties réclamées pour la liberté individuelle. C'était surtout ce point qui choquait Mazarin. Il ne concevait pas la possibilité de gouverner sans lettres de cachet. « Le président de Mesmes, écrivait-il[1], est fort déclaré pour la sûreté publique contre les lettres de cachet, et (dit) qu'il fallait insister fortement là-dessus. » Et plus loin[2] : « Qu'on remette le point de la sûreté publique à résoudre dans quelque temps, et ce pendant on ne touchera aux officiers[3] qu'aux conditions (prescrites par les ordonnances). » Il semble, en effet, en examinant attentivement la déclaration qui fut rédigée à la suite des conférences de Saint-Germain, que les garanties de liberté individuelle s'appliquèrent presque exclusivement à la magistrature et aux officiers royaux.

Après de longues contestations, la reine fut enfin obligée de signer la déclaration en quinze articles, qui résumaient les conditions imposées par le parlement à la royauté. Cette ordonnance porte la date

[1] Carnet X, p. 64.
[2] *Ibid.*, p. 68.
[3] Aux officiers de justice, tels que les membres du parlement.

du 22 octobre et fut vérifiée par le parlement le 24[1]. On peut la considérer comme l'acte le plus important de la Fronde parlementaire. Elle règle l'administration financière, judiciaire et même commerciale du royaume. Après avoir stipulé que les tailles et autres impôts seront diminués ou même supprimés, la déclaration porte qu'il sera établi un fonds spécial pour le payement des rentes de l'Hôtel-de-Ville; que les gages des officiers du parlement sont assurés; les ordonnances de comptant[2] réduites à trois millions, et les biens des financiers soumis à une hypothèque légale qui sera toujours maintenue malgré les ruses que les traitants employaient pour s'y soustraire. Les ordonnances antérieures, qui avaient exigé l'intervention du parlement pour la sanction et la vérification des impôts, furent confirmées. Quant à l'administration de la justice, toutes les commissions extraordinaires et les évocations des procès étaient interdites. Les maîtres des requêtes ne pourraient plus juger en dernier ressort. Enfin, on déclarait que nul officier de justice ne serait troublé en sa charge par lettres de cachet ou autrement, ni soustrait à ses juges naturels, et qu'aucun sujet, de quelque qualité et condition qu'il fût, « ne serait à l'avenir traité criminellement que selon les formes

[1] Le texte a été publié dans les *Mémoires d'Omer-Talon*, et dans le *Journal du parlement*.

[2] On appelait ainsi les *fonds secrets*, pour lesquels on n'indiquait pas le motif de la dépense.

prescrites par les lois du royaume et ordonnances[1] ». Pour encourager le commerce de la France, la déclaration royale prohibait l'introduction des marchandises étrangères.

Cette charte parlementaire ne fut signée par la reine qu'avec dépit. Mazarin, qui lui donna le conseil de s'y résigner comme à une transaction indispensable, indique fort clairement qu'elle se réservait le droit de la violer dès qu'elle en aurait le pouvoir[2]. Il engage la reine à dire au duc d'Orléans et au prince de Condé, « que, puisque leur avis est de céder à la nécessité du temps pour les grands préjudices qui pourraient arriver à l'État si on venait à une rupture avec le parlement, qui a le peuple de son côté, dans le temps que nous avons une grande guerre avec les Espagnols et sommes à la veille de la finir, si le calme se rétablit dans le royaume, elle cède à ces raisons; mais comme ce qu'on accorde au parlement est du tout extraordinaire et impossible à lui tenir sans abolir la meilleure partie de la royauté, Sa Majesté n'entend pas l'exécuter[3], quand le temps sera propice pour le déclarer, et dire qu'elle y a été forcée, et qu'elle l'a fait pour donner la paix au royaume, de quoi il faut

[1] C'est à cet article peu explicite que l'on réduisit la garantie de la liberté individuelle. Par suite de cette déclaration, Chavigny fut mis en liberté, ainsi que le maréchal de la Mothe-Houdancourt, dont nous avons mentionné l'arrestation, tome II, p. 69.

[2] Carnet X, p. 71 et suiv.

[3] C'est-à-dire *entend rompre l'engagement pris.*

que M. le Prince demeure d'accord avec elle[1]. »

Tout en suggérant à la reine des réserves qui lui permettraient d'annuler un jour la déclaration du 22 octobre, Mazarin prenait ses mesures pour une lutte décisive avec les frondeurs. Il écrivait sur ses carnets[2] : « Résoudre les quartiers d'hiver et envoyer des ordres pour les troupes qui auront à demeurer en Flandre et faire avancer les autres présentement. » Les moyens de conciliation étaient épuisés; la guerre civile se préparait. Le cardinal avait surtout besoin d'un général capable de dompter les rebelles, et le prince de Condé lui paraissait seul en état de remplir ce rôle. Mais comment s'assurer de ce prince dont la conduite avait paru si suspecte? Un des traits caractéristiques de Mazarin est la facilité et la rapidité avec lesquelles il changeait non d'avis, mais de moyens pour parvenir à son but. Il pratiquait une des maximes qu'il a inculquées à Louis XIV : la persévérance ne consiste pas à faire toujours la même chose, mais des choses tendant toujours au même but. Sa pensée constante était de relever l'autorité royale, et pour y parvenir, Anne d'Autriche avait

[1] Ce passage suffit pour prouver que Mazarin considérait comme nul l'engagement contracté par la reine. On peut comparer une lettre du cardinal à Le Tellier publiée par M. Feillet, dans son savant et intéressant ouvrage sur la *Misère au temps de la Fronde* (ch. V, p. 96, note 1). Elle confirme pleinement l'assertion des carnets. La date de cette lettre doit être le 23 octobre 1648, et non 1652, comme on l'a imprimé par erreur.

[2] Carnet X, p. 68.

besoin de Condé ; il fallait le flatter, s'adresser à sa générosité bien connue et ne pas épargner le cardinal lui-même, dont la reine blâmerait la faiblesse. Tel est l'étrange conseil que Mazarin donne à la régente de la manière la plus explicite[1] :

« Il faut que la reine se souvienne de se plaindre de moi particulièrement à M. le Prince, de m'être relâché, et qu'une telle conduite ne fait pas augmenter son affection ; qu'il faut qu'elle prenne mieux ses mesures à l'avenir, ayant reconnu en beaucoup de personnes qu'elles considèrent plus de faire une chose désagréable au parlement qu'au roi ; que si les hommes lui manquent, et jusques au cardinal[2], que Dieu l'aidera et ne permettra pas que les mauvais traitements qu'elle a reçus, et en l'autorité du roi, pendant qu'il est entre ses mains, et en sa personne, contre laquelle, par la malice du parlement, le peuple a vomi toutes les infamies imaginables, en des conseils particuliers et des soupers et en des assemblées avec des termes inouïs, Dieu ne permettra pas que tout cela demeure impuni, et qu'elle pourrait avoir

[1] Carnet X, p. 77-78.

[2] Mme de Motteville dit, en effet, qu'à cette époque la reine se plaignit de Mazarin : « Elle attaqua même le cardinal, ne croyant pas lui faire beaucoup de mal. Elle lui dit devant les autres des rudesses étranges et le blâma de sa douceur. » (*Mém.*, t. II, p. 225-226 de l'édit. Charpentier.) Les carnets montrent souvent les mobiles secrets d'évènements que les mémoires du temps racontent sans en pénétrer les véritables causes.

un ministre qui (s'intéressât)[1] davantage en les offenses qui la regardent que je n'ai fait[2]. »

Ce passage n'est pas seulement curieux comme preuve de l'empire absolu que Mazarin exerçait sur Anne d'Autriche et de la dissimulation qu'il lui imposait. Il atteste avec quelle constance le cardinal poursuivait l'exécution de ses projets : il ne perdait pas de vue le plan qu'il avait proposé à la reine après les barricades. Les armées se concentraient autour de Paris, et la reine gagnait le général le plus capable de les commander. On était à la fin d'octobre, et le moment de la vengeance approchait.

[1] Le manuscrit porte *l'intéressent.*

[2] On pourrait supposer que la reine laissait, par ces paroles, entrevoir à Condé la possibilité du retour du marquis de Châteauneuf, qui passait pour un homme énergique. C'était l'ennemi de la maison de Condé. Le prince, qui redoutait son entrée au conseil du roi, devait, pour la prévenir, se montrer plus disposé à soutenir Mazarin.

CHAPITRE V

TRAITÉ DE WESTPHALIE, 24 OCTOBRE 1648

Servien seul plénipotentiaire de la France à Münster. — Il est nommé ministre d'État (avril 1648). — Ses négociations avec les Espagnols et avec les plénipotentiaires de l'empereur. — Mazarin le presse de conclure la paix (août 1648). — Difficultés relatives à l'Alsace. — Les États de l'Empire réclament l'indépendance des seigneuries immédiates de l'Alsace (1er septembre). — Servien refuse d'écouter leurs plaintes. — Signature des traités de Westphalie (24 octobre 1648). — Cessions faites à la France; clauses contradictoires relatives à l'Alsace. — Conditions favorables à la Suède, au Brandebourg, etc. — Liberté politique et religieuse établie dans l'Empire germanique. — Les princes de l'Empire obtiennent le droit de conclure des alliances particulières. — Résultats généraux de la paix de Westphalie : consécration de l'équilibre européen; la France devient la première puissance de l'Europe, mais sans inquiéter les autres États. — L'importance de ces traités n'est pas comprise par les contemporains.

Le jour même où fut vérifiée par le parlement la déclaration imposée à la reine (24 octobre 1648), le traité de Westphalie fut signé entre les plénipotentiaires de la France et de la Suède et ceux de l'empereur et de l'Empire germanique. Mazarin, au milieu des soucis et des misères de la politique intérieure de la France, n'avait jamais cessé de diriger avec



vigilance les négociations de Münster et d'Osnabrück. Le duc de Longueville était revenu en France dès le commencement de 1648, et le comte d'Avaux, qui ne pouvait s'entendre avec Servien, avait été rappelé de Münster à la fin de mars.

Depuis cette époque, Servien était resté le seul représentant de la France au congrès de Westphalie. Il résidait ordinairement à Münster, mais plus d'une fois il se transporta à Osnabrück, où Henri Groulart de la Court[1] était chargé de suivre les négociations de la Suède avec l'empereur et l'Empire. On a prétendu que Servien s'entendait avec Mazarin pour prolonger la guerre[2]. Ni Mazarin ni Servien n'ignoraient ces calomnies. Ils les repoussaient avec indignation, comme l'atteste la lettre suivante de Mazarin à Servien (4 septembre 1648)[3] : « Je ne suis pas moins touché que vous témoignez de l'être de la fausse opinion qui s'est répandue dans le monde que je ne veux point la paix et que vous servez d'instrument à en empêcher la conclusion. Je n'ai jamais rien souhaité avec tant d'ardeur et de violence (que la paix), et vous ai choisi comme la personne de France qui a les meilleures intentions pour cela et la plus propre à la mettre à effet. Cependant notre malheur veut, et il faut que nous souffrions

[1] Voy. sur ce personnage, tome II, p. 479, note 3.

[2] Voy. tome II, p. 478.

[3] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, CXXV, pièce 6; original signé et en partie chiffré.

cette mortification, que la chose en laquelle nous méritons le plus est l'endroit par où la calomnie nous attaque tous deux le plus rudement. Il faut s'en consoler à présent dans la satisfaction de notre conscience, mais s'évertuer en même temps à faire tous efforts pour détromper le monde et conclure la paix, quand on devrait se relâcher au delà de ce que nous avons déjà fait en tant de points importants, pourvu que, moyennant ce relâchement, nous voyions clair à avoir la paix; mais ce ne serait pas un bon moyen pour cela que de l'aller offrir nous-mêmes. Nous reculerions au lieu d'avancer. Il faut, comme vous dites très bien, après que le traité de l'Empire, qui est sur ses fins, sera achevé, écouter les propositions des Espagnols, pourvu qu'on connaisse qu'ils y marchent de bon pied. »

Servien seconda habilement les vues de Mazarin, et le cardinal l'en fit récompenser par la reine. Servien fut nommé ministre d'État, titre qui lui donnait droit de siéger dans le conseil suprême de la royauté. Mazarin l'en félicitait dans une dépêche du 24 avril 1648 : « La reine, lui écrivait-il, vous déclara hier ministre, et je remets à M. de Brienne de vous faire savoir les particularités de ce que Sa Majesté a dit, en cette occasion, de votre mérite et de la pleine satisfaction qu'elle a de vos services... Je tiens fort superflu d'employer beaucoup de paroles pour vous témoigner ma joie dans cette rencontre, m'assurant que vous ne doutez pas que je ne prenne une part très sensible à

tout ce qui vous touche. » Hugues de Lionne, neveu de Servien, avait été un des principaux auteurs de cette promotion : « Je dois avant toutes choses, écrivait-il à son oncle, me réjouir avec vous, comme je fais de la nouvelle dignité que Sa Majesté vous a conférée. Il y aurait seulement à souhaiter pour vous que la chose fût aussi solide et utile qu'elle est honorable ; mais toujours est-ce un grand pas de fait de pouvoir justement prétendre d'autres récompenses, qui est le but où j'ai continuellement visé, quand j'ai pressé de toutes mes forces cette déclaration [1]. »

Servien justifia l'honneur qu'on lui avait accordé en conduisant les négociations avec habileté et décision. Il savait qu'il y avait peu à espérer des Espagnols, qui depuis leur traité particulier avec les Provinces-Unies (janvier 1648), avaient rappelé Peñaranda de Münster et revenaient peu à peu sur toutes les concessions qu'ils avaient faites à la France. Mazarin approuvait fort la conduite de Servien à leur égard. « La méthode que vous vous proposez de tenir à l'avenir, lui écrivait-il le 29 mai 1648 [2], est sans doute la meilleure. J'entends de faire paraître une perpétuelle disposition à conclure promptement, mais pourtant à demeurer ferme dans les choses ajustées. Elle avancera sans doute plus la paix que si on apportait plus de facilité à se relâcher, parce que les ennemis ne manqueraient pas de

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXIX.
[2] *Ibid.*, t. CXX, pièce 38.

l'imputer à un extrême besoin que nous aurions de sortir d'affaire, et cela seul les empêcherait de s'y porter et leur ferait mettre chaque jour sur le tapis des prétentions nouvelles. Quant à la question que vous me faites, si vous devez conclure promptement en cas que la conjoncture s'en présente, il n'y a pas à hésiter beaucoup sur la réponse. Vous êtes à Münster pour cela, et le plus tôt que vous pourrez en venir à bout sera le plus agréable à Leurs Majestés. » Ce passage d'une lettre confidentielle confirme ce que nous avons déjà dit de la sincérité avec laquelle Mazarin travaillait à la conclusion de la paix.

Les Espagnols, au contraire, tout en continuant les négociations, n'avaient aucune intention sérieuse de traiter. Ils savaient que les partis politiques s'agitaient en France et ils comptaient sur eux, comme sur leurs auxiliaires les plus sûrs. Groulart de la Court dont nous avons déjà signalé le rôle diplomatique[1], voyait avec un amer chagrin la grandeur de la France menacée par ses discordes intestines. Il écrivait à Lionne le 7 septembre 1648[2]: « Si nous n'étions point nous-mêmes les artisans de nos propres malheurs, nous verrions bientôt la France dans un état où elle ne s'est point vue depuis Charlemagne. » Malheureusement les passions politiques déchaînées étouffaient tout sentiment patriotique. Mme de Chevreuse et Saint-Ibal avertissaient les

[1] Voy. tome II, p. 479, note 3.
[2] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXII pièce 17.

Espagnols des projets de cette faction dont le coadjuteur était l'âme et qui n'hésitait pas à sacrifier la France pour renverser Mazarin. Les événements militaires contribuaient aussi à ranimer les espérances des Espagnols. Ils avaient reconquis Naples, et triomphé d'une seconde expédition navale des Français conduite par le prince Thomas et le duc de Richelieu dans le but d'exciter dans ce royaume une nouvelle révolte (août 1648). La défaite que l'archiduc Léopold avait essuyée à Lens avait été compensée par les troubles de Paris et par la détresse des armées françaises qui ne recevaient plus de subsides. Le maréchal du Plessis-Praslin avait été contraint de lever le siège de Crémone (9 octobre). En un mot, l'Espagne semblait avoir reconquis, dans la guerre, une supériorité qui rendait ses plénipotentiaires beaucoup plus exigeants.

Il n'en était pas de même de l'empereur Ferdinand III. Pressé par le duc de Bavière son allié, il inclinait vers la paix. Dès le 29 mai 1648, Mazarin écrivait à Servien[1] : « Le père Vervaux, confesseur et confident du duc de Bavière, écrit ici à une personne pour me le faire savoir, que ledit duc fait son possible vers l'empereur pour avancer la paix ; que l'empereur y est disposé et que les choses en sont au point qu'à faute de cela les États de l'Empire s'accommoderaient ».

Mais l'influence espagnole était encore puissante

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXX, pièce 38.

en Autriche et luttait contre celle de la Bavière : « Nous avons avis de Vienne, écrivait Mazarin à Servien [1], que l'empereur, pour contenter M. de Bavière, a bien donné ordre à ses ministres (à Münster) de consentir aux mêmes choses qu'avait promises le comte de Trautmansdorff, mais rien au delà, quand même l'assemblée devrait se rompre, et cela s'est fait sur les pressantes sollicitations du duc de Terra-Nova [2]. Comme cet avis vient de bon lieu, vous en pouvez faire état. Ce n'est pas que, si les affaires de la guerre vont mal pour l'empereur, il ne puisse donner les mains et céder beaucoup plus que n'a fait Trautmansdorff; mais présentement les choses sont dans la disposition que je vous marque... Les ministres d'Espagne à Vienne ont remué ciel et terre pour obliger l'empereur à rompre l'assemblée (de Münster) ; mais il leur a dit qu'il ne fallait pas qu'ils l'espérassent jamais ; qu'il mettrait toute l'Allemagne contre lui et perdrait peut-être l'empire, s'il s'est seulement laissé entendre qu'il en eût la pensée. »

Ainsi Mazarin, tout en signalant les efforts des Espagnols pour s'opposer à la paix, prévoyait que des revers dans la guerre pourraient déterminer Ferdinand III à traiter malgré eux. Les désastres militaires frappèrent en effet l'Autriche aux mois de juillet et d'août 1648 : Kœnigsmarck s'empara de la petite

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXX, pièce 21.
[2] Ambassadeur d'Espagne à Vienne.

Prague [1], pendant que Wrangel et Turenne occupaient la Bavière et se préparaient à franchir l'Inn pour envahir les États héréditaires de la maison d'Autriche. En présence de ce danger, Ferdinand III se montra de plus en plus favorable à la paix. La plupart des conditions étaient arrêtées à Munster comme à Osnabrück. On ne discutait plus que sur des points secondaires. Le roi de France devait avoir l'Alsace; mais l'aurait-il comme souverain indépendant ou comme prince allemand? Les rois de Suède devaient, à titre de ducs de Poméranie, de Brême et de Verden, être représentés dans les diètes de l'Empire. En serait-il de même du roi de France? Mazarin n'était pas éloigné d'accepter cette solution; mais l'empereur craignit que l'influence française ne devînt prépondérante dans les assemblées allemandes, et aima mieux céder l'Alsace à la France en toute souveraineté. Une nouvelle difficulté se présenta: quelle serait alors la condition des villes impériales d'Alsace, et celle des fiefs immédiats, qui relevaient directement de l'empereur? Telles étaient quelques-unes des questions qui divisaient les plénipotentiaires. Il leur fallait aussi se mettre d'accord sur la Lorraine que l'empereur devait s'engager à ne pas soutenir contre la France. L'ancien cercle de Bourgogne, qui comprenait la Franche-Comté, était encore un sujet de contestation. La Franche-Comté appartenait à l'Es-

[1] Voy. ci-dessus, p. 51-52.

pagne ; mais ne devait-elle pas, comme terre d'empire, être comprise dans le traité ? Enfin, la France demandait que Ferdinand III s'engageât formellement à ne pas secourir Philippe IV, son parent et son allié.

Ces discussions retardèrent pendant quelque temps la signature du traité. Mais lorsque Mazarin vit les progrès de la Fronde, il pressa Servien de hâter la conclusion des négociations. Dès le 14 août 1648, il lui écrivait [1] : « Il est impossible que ni présentement ni en aucun temps à l'avenir, je puisse avoir plus de passion que je n'en ai toujours eu pour la paix [2]; mais il pourra bien arriver que cet État en ait plus de besoin qu'il n'avait eu jusqu'ici. Vous savez la vérité du premier, et pouvez prévoir le second, comme moi, en faisant réflexion sur ce qui s'est passé depuis quelques mois dans ce royaume. Jamais l'union ne peut être plus affermie qu'elle l'est, grâce à Dieu, dans toute la maison royale. Jamais nos affaires ne furent dans un état plus riant, et qui nous dût faire espérer de remporter plus d'avantages sur nos ennemis, s'ils s'opiniâtrent à vouloir continuer la guerre, ou de meilleures conditions pour cette couronne, s'ils se résolvent enfin à la paix ; mais certes, je vois et je

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXI.

[2] Cet appel aux souvenirs de Servien, dans une dépêche confidentielle, est une nouvelle preuve que jamais Mazarin n'avait donné à ce ministre l'ordre de s'opposer à la paix, comme on l'a prétendu. Voy. tome II, p. 478.

pleure avec des larmes de sang qu'en même temps que le dehors nous apparaît beau, le dedans est extraordinairement gâté, et que par une fatalité déplorable nous sommes dans le train de nous faire nous-mêmes le mal, dont nos ennemis n'ont su venir à bout. Il n'y a presque partie de notre corps qui ne se corrompe chaque jour, (ou) quelqu'un parmi les grands, qui croiroient être plus considérés et faire mieux leurs affaires, si elles étaient troublées, (qui ne) connive déjà sous main à les mettre en cette disposition, et pense cependant pouvoir se servir de cette conjoncture pour tout demander et tout prétendre. Les parlements du royaume croient, à l'imitation de celui de Paris, devoir tout entreprendre et pouvoir ordonner impunément tout ce qu'ils voient qui leur seroit plus avantageux, et les compagnies subalternes osent aussi faire les singes des autres. On n'entend de tous côtés que désobéissance et excès commis sur les fermiers du roi et sur ceux qui sont chargés de la recette de ses deniers. Les peuples commencent à goûter la douceur et les espérances qu'on leur a données malicieusement de ne payer presque rien, et le remède à ce mal ne pouvant quasi être que la violence, (est) quelquefois bien pire que le mal même. »

Malgré les instances de Mazarin, la conclusion du traité fut encore retardée quelque temps par des difficultés relatives à l'Alsace, que l'empereur et l'Empire cédaient à la France. Le 22 août (1er septembre

1648)[1] les députés des États de l'Empire germanique présentèrent un mémoire où ils insistaient sur les droits des seigneuries immédiates de l'Alsace, c'est-à-dire des seigneuries qui relevaient directement de l'empereur. La maison d'Autriche pouvait, disaient-ils, abandonner les droits qui lui appartenaient, mais non sacrifier l'indépendance des princes immédiats. Servien, auquel les députés de l'Empire présentèrent leur mémoire, refusa d'en tenir compte en déclarant que l'Empire s'était engagé, comme l'empereur, à abandonner l'Alsace à la France en toute souveraineté. Cependant le corps germanique persista et adressa au roi de France une réclamation, où il lui rappelait que Louis XIII en prenant les armes pour la défense des libertés de l'Empire, avait déclaré qu'il ne voulait faire aucune conquête en Allemagne; que cependant les États de l'Empire cédaient l'Alsace à la France, mais ne pouvaient lui sacrifier les droits des seigneuries immédiates[2]. Ces réclamations arrivèrent à la cour au moment où Mazarin était pressé de conclure la paix pour tenir tête à la Fronde. Il recommanda à Servien de ne pas retarder indéfiniment la signature du traité pour ces difficultés de rédaction. Le cardinal savait parfaitement qu'une

[1] L'Allemagne n'avait pas encore adopté le calendrier grégorien. Elle suivait l'ancien style et était en retard de dix jours sur le calendrier suivi en France. Ainsi les traités de Westphalie portèrent, en Allemagne, la date du 14 octobre, et en France celle du 24.

[2] Voy. un mémoire intitulé : *Histoire de la satisfaction de la France, etc.* Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV.

fois maître de l'Alsace, le roi de France saurait faire valoir ses droits de souveraineté. Pour ne pas différer plus longtemps la conclusion de la paix, on laissa dans la rédaction des traités des clauses contradictoires que nous signalerons plus loin.

Les traités de Münster et d'Osnabrück furent enfin signés le 24 octobre par Servien pour la France, le comte de Tautmansdorff, le comte de Nassau et le jurisconsulte Wolmar, pour l'empereur; et par les plénipotentiaires suédois, Jean Oxenstiern et Salvius, ainsi que par les représentants des divers princes allemands. Le Vénitien Contarini remplit jusqu'à la fin l'office de médiateur; mais le nonce Fabio Chigi protesta, au nom du pape Innocent X, contre les sécularisations de plusieurs évêchés et abbayes d'Allemagne, et refusa d'apposer sa signature aux traités de Westphalie.

Servien, en annonçant à la reine la conclusion définitive de la paix, insistait sur l'importance de cet acte et sur les formalités qui l'avaient accompagné. Il écrivait de Münster le 25 octobre : « Le traité de Suède (traité d'Osnabrück) a été signé en même temps [que celui de Münster], selon le concert qui avait été fait auparavant, et toutes choses s'y sont passées avec une satisfaction réciproque et un si particulier avantage pour la dignité du roi, qu'encore que cette longue négociation eût été faite jusqu'à présent en deux divers lieux, la conclusion s'est venu faire en cette ville. MM. les ambassadeurs de Suède y ont consenti de fort

bonne grâce et plus facilement qu'ils n'eussent fait, si on eût témoigné de le désirer. » Servien indiquait ensuite comment le traité de Westphalie avait été signé par les plénipotentiaires de l'empereur[1], et ensuite par ceux des différentes puissances[2]. Il parlait enfin des cérémonies qui avaient eu lieu à cette occasion le 25 octobre, époque où il écrivait à la Reine. « Aujourd'hui, ajoutait-il, la publication de la paix se fait avec toutes les solennités et démonstrations de joie qu'on pouvait désirer. Toute l'artillerie de la ville tira dès hier au soir, aussitôt que la signature fut faite. Elle en a autant fait ce matin, lorsque la paix a été publiée par les carrefours de la ville où les bourgeois se sont trouvés en armes et ont tous fait leur décharge. Aussitôt après, le *Te Deum* a été chanté dans toutes les églises où le son des cloches a aidé à témoigner la réjouissance publique. »

Les deux traités d'Osnabrück et de Münster sont considérés comme ne formant qu'un seul corps[3].

[1] Les ambassadeurs de France et de Suède portèrent d'abord le traité aux plénipotentiaires de l'empereur, et ceux-ci vinrent ensuite le présenter à la signature des plénipotentiaires de France et de Suède.

[2] Ce furent des secrétaires d'ambassade qui portèrent enfin le traité à signer aux représentants des puissances secondaires.

[3] Le texte des traités de Münster et d'Osnabrück, ou traités de Westphalie, est en langue latine; il a été souvent publié. On le trouve, avec traduction, dans le dernier volume de l'*Histoire du traité de Westphalie*, par le père Bougeant. Voy. aussi les *Arcana pacis Westphalicæ* d'Adamus Adami, qui avait été un des membres du congrès; et les *Acta pacis Westphalicæ publica*, par Jean Godefroy Meiern, en 7 vol. in-f°. J'ai déjà cité les *Négociations se-*



Nous en indiquerons rapidement les principales conditions. Ces traités réglaient : 1° la constitution religieuse et politique de l'Empire germanique ; 2° la satisfaction de la France et de la Suède, c'est-à-dire les indemnités territoriales ou pécuniaires que l'Allemagne leur accordait pour les sacrifices d'hommes et d'argent qu'elles s'étaient imposés. Nous insisterons d'abord sur ce qui concerne la France, qui a pour nous le principal intérêt. L'empereur et l'Empire lui abandonnaient en toute souveraineté les trois évêchés (Toul, Metz et Verdun) avec leur territoire ; la conquête des trois évêchés remontait au règne de Henri II, mais n'avait pas encore été reconnue par l'Empire. La France obtenait, en outre, le vieux Brisach sur la rive droite du Rhin, le landgraviat de haute et basse Alsace, le Sungau (au sud de la haute Alsace) [1], enfin la préfecture des dix villes impériales : Haguenau, Colmar, Schelestadt, Wissembourg, Landau, Oberehnheim, Rosheim, Munster-au-Val-Saint-Grégoire, Kaysersberg et Turingheim, avec tous les droits qui avaient appartenu dans ces contrées à la maison d'Autriche. Enfin la France pouvait entretenir une garnison dans Philipsbourg.

Les paragraphes 73 et 74 du traité de Münster reconnaissent la souveraineté de la France sur les con-

crètes touchant la paix de Münster (la Haye, 1725, in-f°, 4 vol.). Il faut remarquer, pour ce dernier ouvrage, que les négociations de l'année 1648 sont loin d'y être aussi complètement exposées que celles des années précédentes.

[1] Altkirch était la capitale du Sungau.



trées cédées « avec toute sorte de juridiction, de supériorité et de domaine suprême [1] »; mais le paragraphe 87 stipule des exceptions en faveur des États d'Alsace, qui relevaient immédiatement de l'Empire. En voici la traduction : « Le roi très chrétien est tenu de laisser non-seulement les évêques de Strasbourg et de Bâle, ainsi que la ville de Strasbourg, mais aussi les autres États ou ordres qui sont dans l'une et l'autre Alsace, les abbés de Murbach et de Lure, l'abbesse d'Andlau, Münster-au-Val-Saint-Grégoire, les palatins de Lutzelstein, les comtes et barons de Hanau, Fleckenstein, Oberstein et toute la noblesse de la basse Alsace, de même que les dix villes impériales qui dépendent de la préfecture de Haguenau, dans le droit dont ils ont joui jusqu'ici de relever immédiatement du Saint-Empire, de sorte qu'il ne puisse prétendre sur eux aucune supériorité royale [2]. » Telles sont les clauses contradictoires que j'ai déjà signalées dans le traité ; mais il faut ajouter qu'après cette satisfaction apparente donnée aux prétentions de l'Empire, le traité de Münster ajoute immédiatement « que cette déclaration ne déroge pas aux droits de domaine suprême ci-dessus accordés à la France [3]. »

C'était donc, d'après les termes mêmes du traité,

[1] « Cum omnimoda jurisdictione, superioritate supremoque dominio. »

[2] « Ita ut nullam ulterius in eos regiam superioritatem prætendere possit. »

[3] « Ita tamen ut præsenti hac declaratione nihil detractum intelligatur de eo supremi dominii jure, quod supra concessum est. »

une concession sans importance que l'on faisait aux États de l'Empire. La France n'en restait pas moins investie de la pleine souveraineté de l'Alsace. Elle devait abandonner les villes forestières de Sickingen, Waldshut, Lauffenbourg et Rhinfeld, ainsi que toutes les autres places qu'elle occupait en Allemagne, sauf le vieux Brisach et Philipsbourg; mais comme les Impériaux ne purent obtenir des Espagnols qu'ils rendissent la ville de Frankendal qu'ils occupaient dans le Palatinat, la France refusa d'évacuer les villes forestières; elle ne voulut pas, pour le même motif, payer les trois millions de livres tournois qu'elle avait promis à l'archiduc Ferdinand Charles en indemnité de la cession qu'il lui avait faite de ses possessions en Alsace.

Ce qui ressort de ces stipulations compliquées, c'est que la France atteignait la frontière du Rhin et s'y établissait fortement, et qu'en Allemagne elle se ménageait deux postes avancés dans Brisach et Philipsbourg. Quant aux obscurités et difficultés du traité, il arriva ce que Mazarin avait prévu : Louis XIV fit peu à peu disparaître tous les obstacles que les traditions germaniques opposaient à sa souveraineté, et il exerça, en Alsace, la plénitude du pouvoir suprême, comme dans le reste de la France.

Les Suédois obtinrent aussi des avantages considérables. L'Empire leur cédait la Poméranie citérieure et une partie de l'ultérieure, entre autres la ville de Stettin, les îles de Wollin et de Rügen, la

ville et le port de Wismar, l'archevêché de Brême et l'évêché de Verden, qui étaient sécularisés. La possession de ces villes la rendait maîtresse de l'embouchure de plusieurs des grands fleuves de l'Allemagne. Elle assurait ses communications avec les États scandinaves et sa domination sur la Baltique. Son commerce était le plus florissant du Nord. En même temps, elle exerçait une grande influence en Allemagne, où ses souverains devaient avoir trois voix, comme possesseurs des duchés de Poméranie et de Brême, ainsi que de la principauté de Wismar. La Suède eut le droit d'établir en Allemagne une haute cour de justice et une université : la première siégea à Wismar et jugea sans appel tous les procès des États allemands cédés à la Suède ; l'université fut fondée à Greifswald dans la Poméranie citérieure. Enfin la Suède obtint une indemnité pécuniaire considérable pour ses armées. Les cercles de l'Allemagne, à l'exception de la Bavière et de l'Autriche, s'engagèrent à payer cinq millions d'écus impériaux (reichsthalers) pour la milice suédoise.

Les États allemands, qui avaient été alliés de la Suède et de la France, reçurent aussi des compensations territoriales et pécuniaires. On céda au Brandebourg les évêchés sécularisés d'Halberstadt, de Camin et de Minden, avec voix aux diètes impériales, enfin l'expectative de l'archevêché de Magdebourg, qui devait revenir à l'électeur de Brandebourg après la mort de l'administrateur, Auguste de Saxe. Cet

archevêché formerait un duché et fief de l'Empire, avec séance et voix dans les diètes. Le Mecklembourg eut, en échange de Wismar, les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg. La maison de Hanovre et la landgrave de Hesse reçurent des indemnités territoriales et pécuniaires aux dépens des évêchés et des abbayes sécularisés.

Enfin la maison palatine qui, dès le commencement de la guerre de Trente Ans, avait été privée de la dignité électorale et de ses domaines, fut rétablie dans une partie de ses droits. Elle recouvra le Palatinat du Rhin (aujourd'hui Bavière rhénane et partie septentrionale du duché de Bade). On créa pour elle un nouvel électorat. Il y eut dès lors huit électeurs dans l'Empire, dont cinq catholiques et trois protestants : les premiers étaient les trois archevêques de Mayence, Cologne et Trèves, le roi de Bohême et le duc de Bavière ; les trois derniers, les électeurs de Saxe, de Brandebourg et le comte palatin du Rhin. La Bavière, que soutint énergiquement la France, conserva, outre sa dignité électorale, le haut Palatinat au nord du Danube.

La constitution fédérative de l'Allemagne, placée sous la sauvegarde de la France et de la Suède, fut confirmée et étendue. Les diètes générales de l'Empire, comprenant les trois collèges des électeurs, des princes et des villes[1], avaient l'autorité législative et une partie même du pouvoir exécutif ; elles

[1] Voy. tome I, Introduction, p. XXIX.

faisaient et interprétaient les lois, déclaraient la guerre au nom de l'Empire, ordonnaient les levées d'impôts et de troupes, la construction de nouvelles forteresses, enfin pouvaient seules conclure les traités de paix et d'alliance. Il était, en outre, stipulé que chaque État du corps germanique aurait le droit de conclure des alliances particulières avec les princes étrangers[1]. Cette clause avait été vivement combattue par les plénipotentiaires de l'empereur; mais la France avait réussi à triompher de leur résistance. Nous verrons bientôt quel avantage Mazarin sut tirer de cet article pour constituer, dans l'empire même et sous le protectorat de Louis XIV, une ligue du Rhin destinée à limiter de plus en plus la puissance de l'empereur.

D'autres articles réglaient les époques où les diètes germaniques devaient se réunir, tandis qu'antérieurement il fallait une convocation spéciale de l'empereur. On convint que la diète générale s'assemblerait tous les six mois; bientôt même elle devint permanente. Il fut stipulé que le collège des villes libres impériales aurait les mêmes droits dans les diètes de l'Empire que les deux autres collèges. Plusieurs mesures relatives à la mise au ban de l'Empire, ou sentence de proscription contre les

[1] L'art. 8, § 2, du traité d'Osnabrück, porte : « Que chacun des États de l'Empire jouisse librement et à perpétuité du droit de faire entre eux, et avec les étrangers, des alliances pour la conservation et la sûreté d'un chacun. »



membres du corps germanique, à l'élection du roi des Romains, héritier présomptif de l'empereur, au rétablissement des cercles [1] dans leurs anciens droits, enfin au règlement des contributions imposées à chaque État [2], eurent pour but d'opposer une digue aux empiètements du pouvoir impérial sur les libertés germaniques. Le traité de Westphalie assura le triomphe de l'Empire sur l'empereur, et consolida la vieille constitution germanique, qui avait été menacée par l'omnipotence impériale sous Ferdinand II et Ferdinand III.

La liberté religieuse de l'Allemagne, qui avait déjà été proclamée antérieurement par le traité de Passau (1552), fut confirmée par la paix de Westphalie. Catholiques, luthériens, calvinistes, eurent les mêmes droits.

Il résulte surtout des stipulations des traités d'Osnabrück et de Münster, que le grand principe des sociétés modernes y est solidement établi, savoir : l'indépendance réciproque des États, ou équilibre européen. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la situation de l'Europe en 1648 pour se convaincre qu'aucune puissance ne pouvait opprimer les États voisins. La maison d'Autriche, que l'on avait accusée d'aspirer à la monarchie universelle, était épuisée par les sacrifices que lui avait coûtés la guerre de Trente Ans. La branche espagnole avait

[1] Voy. sur les cercles de l'Empire, t. I, Introduction, p. XXX.
[2] C'est ce qu'on appela *rénovation de la matricule*.

perdu la prépondérance en Italie, et elle était attaquée jusque dans la Péninsule ibérique par le Portugal et la Catalogne. Abandonnée par la branche allemande, elle continuait péniblement contre la France une guerre qui achevait de ruiner ses armées et ses finances. En Allemagne, les princes et les villes libres avaient limité et presque annulé la puissance des princes autrichiens. Dans le nord de l'Europe, l'alliée de la France, la Suède, occupait le premier rang; mais la prudence de Mazarin n'avait laissé écraser ni le Danemark ni la Pologne. Il n'était pas encore question de la Russie, ou Moscovie, que l'on considérait comme un État asiatique. L'Angleterre, en proie à des divisions intestines, n'exerçait, en 1648, aucune influence sur les affaires continentales. La France restait, malgré les troubles intérieurs qui l'affaiblissaient, la puissance principale de l'Europe; mais en même temps la modération de sa politique ne la présentait aux États secondaires que comme une alliée et une protectrice.

Grâce à cette habile diplomatie et aux clauses que Mazarin sut prudemment insérer dans la rédaction du traité, la politique française obtint dans la suite des avantages considérables. Lorsque les troubles de la Fronde furent apaisés, le cardinal sut tirer les conséquences des principes qu'il avait posés : ainsi à la mort de l'empereur Ferdinand III, en 1657, il soutint la candidature de Louis XIV à la dignité impériale, non dans

l'espoir d'enlever à la maison d'Autriche un trône que, depuis le milieu du quinzième siècle, elle n'avait cessé d'occuper, mais pour obtenir de nouvelles garanties de l'indépendance des États secondaires d'Allemagne et de leur alliance avec la France. Déjà, en 1651, les archevêques de Mayence, Cologne et Trèves, l'électeur de Bavière, l'évêque de Münster, le comte palatin du Rhin et les ducs de Neubourg et de Juliers, avaient usé du droit que leur donnait la paix de Westphalie en formant la ligue du Rhin pour la défense de leurs intérêts. De leur côté, les princes protestants, le roi de Suède, comme duc de Brême et de Verden et seigneur de Wismar, les ducs de Brunswick et de Lunebourg, de Zell, Wolfenbüttel et Hanovre, le landgrave de Hesse-Cassel s'étaient également coalisés. Lionne, que Mazarin envoya en Allemagne en 1657, parvint à réunir ces deux ligues en une seule sous le protectorat de Louis XIV[1] (14 août 1658), afin, disait le traité, de veiller à la défense commune de leurs libertés et au maintien inviolable de la paix de Westphalie. Cette ligue avait son directoire et son armée. Dans la suite, le comte de Waldeck, le landgrave de Hesse-Darmstadt, le duc de Würtemberg, l'évêque de Bâle, l'électeur de Brandebourg et plusieurs autres souverains allemands y accédèrent.

En résumé, Mazarin n'avait pas seulement donné

[1] Voy. Mignet, *Négociations pour la succession d'Espagne*, t. II, p. 12-20.



à la France la frontière du Rhin et des postes avancés en Allemagne, il avait établi la prépondérance française dans l'Empire et dans toute l'Europe, mais en évitant d'exciter l'inquiétude des princes et des peuples. Il avait su lier étroitement la grandeur nationale à l'établissement de l'équilibre européen et à la consolidation de la vieille constitution germanique. C'est là son titre de gloire immortelle. La paix des Pyrénées, conclue dans la suite avec le roi d'Espagne, Philippe IV, compléta l'œuvre diplomatique du cardinal.

On s'étonne, en lisant les écrivains du temps, du peu de retentissement qu'eut alors la paix de Westphalie. La plupart des mémoires ne la mentionnent même pas. Les articles de la *Gazette* de 1648 étaient dictés par le ministre. Le discours de rentrée de Mathieu Molé[1] ne contient qu'un éloge banal de la paix. Priolo est, à ma connaissance, le seul des contemporains qui ait parlé des traités de Westphalie comme la postérité : « C'est, dit-il[2], la chose la plus mémorable entre tous les évènements de notre temps, et cette paix, qui présentait tant de difficultés, Mazarin l'a conclue heureusement, malgré les

[1] *Mémoires de Mathieu Molé*, t. III, p. 293 et suiv.

[2] Il annonce au commencement de son livre X, qu'il va raconter « rem maxime memorabilem, quæ hoc ævo gestæ sunt, pacis scilicet arduum negotium, quod frustra pugnantibus rationibus principum, tot conatibus irritis, studiis in contraria flagrantibus, Mazarinus feliciter perpetravit. »

résistances, les efforts et les passions opposées des princes. »

Quant aux frondeurs, on peut apprécier, par leurs invectives grossières, la portée de leur intelligence politique et de leur patriotisme. Un curé de Saint-Roch écrivait en 1649 : « Quiconque lira à l'avenir le traité fait en faveur des Suédois et des protestants d'Allemagne sous l'appui de la France, au préjudice de l'Église, ne se pourra jamais persuader qu'il soit d'autre conseil et d'autre esprit que celui d'un Turc ou d'un Sarrazin déguisé sous le manteau d'un cardinal[1]. » Comme dernier trait, il faut rappeler qu'au moment où se terminaient ces négociations compliquées qui donnèrent le premier rang à la France dans l'Europe, le coadjuteur songeait à traiter avec l'Espagne[2]. Il se préparait à envoyer à Bruxelles Saint-Ibal, son parent et son ami, pour engager Fuensaldagne à envahir la France. Un pareil contraste suffit pour juger les deux rivaux.

[1] *Choix de mazarinades*, t. I, p. 100; *Lettre d'un religieux envoyée à Mgr le prince de Condé*. Ce pamphlet est l'œuvre du curé de Saint-Roch, Brousse; il est cité par Gui Patin comme un des chefs-d'œuvre du genre.

[2] *Mém. de Retz*, t. I, p. 191 de l'édit. Charpentier. « J'avois travaillé toute la nuit, avec Saint-Hibal, à une instruction avec laquelle je faisois état de l'envoyer à Bruxelles pour traiter avec le comte de Fuensaldagne, et pour l'obliger à marcher à notre secours, en cas de besoin, avec l'armée d'Espagne. » Ce passage se rapporte au mois d'octobre 1648.



LIVRE IX

SUITE DE LA FRONDE PARLEMENTAIRE (1648-1649)

LA COUR QUITTE PARIS — GUERRE CIVILE (JANVIER-MARS 1649)

NÉGOCIATIONS ET PAIX DE RUEIL — FRONDE PROVINCIALE EN 1649

(Novembre 1648 — Juin 1649.)



CHAPITRE PREMIER

SUITE DE LA FRONDE PARLEMENTAIRE

Retour de la cour à Paris. — Cabales contre Mazarin : Assemblées de Noisy (1648); prétentions du duc et de la duchesse de Longueville. — Mécontentement du duc d'Orléans; négociations et réconciliation avec ce prince. — Opposition parlementaire. — Intrigues du coadjuteur; pamphlets des frondeurs, ou Mazarinades. — Résolution de la reine de réprimer ces excès. — La cour sort de Paris dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649.

La cour était absente de Paris depuis plus d'un mois. Sortie le 13 septembre, elle était encore à Saint-Germain à la fin d'octobre 1648. Le prévôt des marchands et les échevins se rendirent dans cette ville pour supplier Anne d'Autriche de ramener le roi à Paris. Elle hésitait; Mazarin la décida à céder aux prières des habitants. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre écrite le même jour, 30 octobre 1648, à Servien[1] : « J'étais le premier, dit-il, à supplier très humblement et très instamment Sa Majesté

[1] **Affaires étrangères,** ALLEMAGNE, **t. CXXII, pièce 115; original signé et en partie chiffré.**



de ne refuser pas davantage cette grâce au peuple de Paris, qu'il lui demandait à genoux... Je jugeai à propos de me mettre à leur tête (à la tête des députés de Paris), les conduisis à Sa Majesté et fis moi-même la harangue. »

Cependant Mazarin ne se dissimulait pas qu'il était toujours poursuivi par des haines violentes : « Il est fort fâcheux, ajoutait-il dans la même lettre, d'être exposé comme je le suis à la malice de quelques particuliers qui ont fait courir sur mon sujet des bruits si faux qu'il n'y a homme tant soit peu sensé ou affectionné à l'État qui ne les déteste, et vous m'avouerez aussi qu'il faut avoir une passion bien à l'épreuve et un zèle du tout extraordinaire pour redoubler, comme je fais, mes soins pour le service du public, lorsqu'il me traite si mal, dans un temps où il me semble pouvoir dire sans vanité qu'il tire quelque fruit de mes peines, et que je veille jour et nuit pour conserver le calme du royaume et pour la sûreté et l'avantage du moindre des sujets du roi, sans que, jusqu'à présent, il me soit rien tombé dans la pensée qui aille à mon intérêt particulier, quoique je puisse vous assurer, comme [à] une personne que je tiens de mes meilleurs amis et en qui j'ai la dernière confiance, que je me trouve en état que non-seulement je n'ai point d'argent, mais que la meilleure part de mes meubles et de mon argenterie et toutes mes pierreries sont en gage, et que, s'il me fallait sortir du royaume, je n'aurais pas de quoi faire le voyage. »

Mazarin se fait plus désintéressé et plus pauvre qu'il n'était ; mais il est certain, comme nous l'avons déjà fait remarquer, qu'à cette époque il était loin d'avoir les trésors qu'il accumula dans les dernières années de sa vie. Il faut aussi reconnaître qu'il était bien modéré, si on le compare aux princes, qui faisaient payer chèrement leur appui équivoque. Condé, déjà si magnifiquement récompensé, obtint, à la fin de 1648, le don des terres et seigneuries de Stenay[1], Dun[2], Jametz[3], Clermont[4] et Varennes[5]. Sa sœur, la duchesse de Longueville, désirait aussi exploiter la situation de la cour et la gloire de son frère. Elle réunissait à Noisy-le-Roi[6] plusieurs princes de la maison de Condé avec le coadjuteur et autres chefs des frondeurs. Elle voulait obtenir pour son mari, gouverneur de Normandie, le Havre et Pont-de-l'Arche, et pour le prince de Conti son frère le chapeau de cardinal.

La duchesse de Longueville ne fut pas soutenue

[1] Pour la ville de Stenay-en-Barrois, ce n'était qu'une confirmation de la donation faite antérieurement, tome I, p. 282.

[2] Dun-le-Roi, dans le Haut-Berry.

[3] Petite ville du Barrois sur le Loison.

[4] Clermont-en-Argonne.

[5] Abbaye commendataire dans la paroisse de Fougerolle, en Berry. On appelait abbayes commendataires ou en commende, celles qui pouvaient être possédées par des clercs séculiers, ou même par des laïques, qui ne s'occupaient pas de la discipline intérieure, mais touchaient les revenus de l'abbaye et avaient toutes les distinctions honorifiques dues aux abbés.

[6] Aujourd'hui département de Seine-et-Oise, arrond. de Versailles.

en cette circonstance par le prince de Condé. Mazarin signale ce dissentiment dans ses carnets : « Mme de Longueville et son mari, écrit-il[1], sont à présent fort bien ensemble; elle gouverne le prince de Conti, et tous trois sont fort peu satisfaits de M. le Prince. Longueville met ses espérances dans mon changement, et s'accorde avec sa femme, qui a pour maxime de haïr tous les favoris. » Quoique privée de l'appui du prince de Condé, la duchesse de Longueville suscita à Mazarin de sérieux embarras. De Lionne, le confident intime du cardinal, retrace ces incidents dans sa correspondance avec Servien. Le jour même où la cour rentrait à Paris, le 30 octobre 1648, il écrivait à son oncle[2] : « Il y est arrivé (à la cour) un grand embarras et qui pourra avoir des suites fâcheuses, quoique jusqu'ici j'aie bonne espérance qu'on conduira tout à bon port. M. le prince de Conti s'est enfin résolu de vouloir être cardinal et en a fait sa déclaration, en suite de laquelle M. le Prince et Mme la Princesse ont supplié la reine de vouloir l'assister en cour de Rome. »

Cette prétention du prince de Conti ruinait les espérances de l'abbé de la Rivière. Le duc d'Orléans ressentit vivement l'injure faite à son favori. Il était d'ailleurs blessé des avantages qu'avait obtenus la maison de Condé. Il prit une attitude menaçante : « Le Luxembourg, écrivait Lionne, est continuelle-

[1] Carnet X, p. 10.
[2] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXII, pièce 116.

ment plein de boute-feux. La conduite de l'abbé de la Rivière a été fort mauvaise et fort imprudente. Il a fait engager Son Altesse Royale aux prétentions de tous ceux qui lui sont allés offrir service. Il (le duc d'Orléans) parle comme s'il avait promis à M. de Chevreuse de faire revenir Mme sa femme, à M. d'Elbeuf la survivance du gouvernement de Montreuil [1] pour le comte [2] d'Harcourt, son fils, à M. de Novion [3] la coadjutorerie de l'évêché de Beauvais, et à M. de Nemours l'accommodement des affaires de M. de Beaufort [4], et ainsi des autres. Il a accepté les offres de service de Coulon et de ceux qu'on appelle les frondeurs du parlement. Les siens publient qu'il veut entrer lui-même au parlement le jour de la Saint-Martin. »

Les carnets confirment, en les complétant, les détails donnés par de Lionne. Mazarin y parle de la cabale qui se formait autour du duc d'Orléans [5] :

[1] Ce gouvernement appartenait au comte de Lannoy, beau-père du prince d'Harcourt. Ce dernier était fils du duc d'Elbeuf.

[2] Il y a bien *comte d'Harcourt;* mais il faut lire *prince d'Harcourt.* On verra plus loin (p. 126) que le prince d'Harcourt, fils du duc d'Elbeuf, cherchait à entraîner son parent, le comte d'Harcourt, dans le parti du duc d'Orléans. La maison de Lorraine établie en France se divisait en plusieurs branches : Guise, Elbeuf, Lillebonne ou Lislebonne. Plus tard les branches d'Armagnac et de Marsan sortirent du comte d'Harcourt et jouèrent un rôle important au dix-septième siècle.

[3] Nicolas Potier, seigneur de Novion, était président à mortier au parlement de Paris depuis 1645. Il était parent d'Augustin Potier, évêque de Beauvais, dont il a été question tome I, p. 57.

[4] Beaufort était beau-frère du duc de Nemours.

[5] Carnet X, p. 93.



« M. d'Harcourt, grand écuyer, m'est venu dire que M. le prince d'Harcourt[1] l'a fort harangué pour l'obliger à s'offrir à Monsieur; que tout le monde trouvait à redire qu'il ne l'eût encore fait; qu'il se devait souvenir que M. le Prince avait porté les intérêts de la Trousse contre lui dans le conseil de guerre[2] et partout, et mille choses semblables pour l'aigrir contre ledit prince et moi. Le comte d'Harcourt a répondu qu'il était au roi; qu'il était mon serviteur; qu'on ne pouvait séparer le principal ministre de la personne et des intérêts du roi; qu'il était content[3] et qu'il espérait le devoir être toujours de plus en plus. M. le grand chambellan[4] me dit la même chose pour ce qui est des diligences faites pour l'obliger de s'offrir à Monsieur, et je crois qu'on lui aura dit quelque chose des pensées que j'ai pour Mlle d'Alais pour mon neveu[5]; mais il a répondu qu'il était au roi et qu'il

[1] Charles de Lorraine, né en 1620, mort en 1692. C'était le fils aîné de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. Il prit le titre de duc d'Elbeuf en 1657, après la mort de son père.

[2] On a vu, tome II, p. 304, que le marquis de la Trousse avait été traduit devant un conseil de guerre pour sa conduite au siège de Lérida.

[3] Il avait, en effet, obtenu la dignité de grand écuyer de France, que Saint-Simon l'accuse d'avoir volée à son père; il devait bientôt y ajouter le gouvernement de l'Alsace.

[4] Ce mot n'est pas facile à lire, mais la suite du passage prouve évidemment qu'il s'agit de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse et grand chambellan de France, qui épousa, en 1649, Mlle d'Alais (Françoise-Marie de Valois, fille unique du comte d'Alais).

[5] On a vu, tome II, p. 413, que Mazarin avait songé à marier son neveu à Mlle d'Alais.

n'avait aucune offre à faire. » Mazarin ajoute un peu plus loin [1] : « Monsieur médite d'aller au parlement à la Saint-Martin (11 novembre 1648), y amener M. de Beaufort, se déclarer mon ennemi, demander que je rende compte de l'administration des affaires et des finances [2]. Je ne crois pas une telle extravagance, et, en effet, au lieu de me faire mal, s'il se pouvait faire que je rendisse compte, j'oblige [3] chacun à me louer et estimer davantage ; car on verrait en détail la conduite que j'ai tenue pour donner tant de prospérité au royaume et un désintéressement sans exemple. »

Cette querelle divisait la cour et devenait chaque jour plus menaçante. Lionne, qu'on doit toujours citer comme l'interprète des pensées de Mazarin, ajoutait dans la lettre du 6 novembre, que nous avons déjà mentionnée : si une réconciliation n'a pas lieu avant la Saint-Martin, « on sera peut-être nécessité à un éclat et à une rupture, dans laquelle ce que je vois de plus fâcheux est qu'il faudra que la reine dépende après, en quelque façon, de M. le Prince. On a parlé du ministériat [4] pour l'abbé de la Rivière ».

Mazarin préféra les négociations et les concessions à

[1] Carnet X, p. 95.

[2] Omer Talon parle aussi dans ses *Mémoires* (p. 306, édit. Michaud et Poujoulat) du projet du duc d'Orléans de porter ses plaintes au parlement.

[3] Le manuscrit porte bien *j'oblige* pour *j'obligerais*.

[4] C'est-à-dire de la dignité de ministre d'État, qui en effet fut accordée à l'abbé de la Rivière.

une lutte déclarée. Les médiateurs furent le maréchal d'Estrées et Senneterre[1]. Le maréchal d'Estrées, fils de Gabrielle d'Estrées, était à la fois un des familiers du cardinal et un commensal habituel du Luxembourg. Il s'efforça de calmer Gaston en lui représentant les conséquences funestes de sa lutte avec la reine et avec le cardinal, la grandeur croissante du prince de Condé qui prenait hautement la protection du ministre, enfin le danger d'en venir aux extrémités et de compromettre, pour une querelle particulière, le salut de l'État. D'Estrées et Senneterre agirent en même temps sur l'abbé de la Rivière et lui montrèrent que la responsabilité de cette querelle retomberait sur lui ; il allait diviser les princes et allumer la guerre civile pour son intérêt particulier. Comment pouvait-il s'étonner et se scandaliser de la préférence donnée à un prince du sang pour le chapeau de cardinal? Il s'exposait, par ses prétentions déraisonnables, à la haine et à la vengeance de Condé et de toute sa maison. Ses exigences lasseraient à la longue son protecteur même, qui finirait par l'abandonner. Gaston d'Orléans et son favori n'avaient ni fermeté dans l'esprit ni audace dans le cœur. Ils furent bientôt fatigués d'une lutte qui pouvait devenir dangereuse, et se réconcilièrent avec la reine et le cardinal. On promit au prince le gouvernement de Montreuil, ou celui d'Aigues-Mortes, à son choix. Il préféra

[1] *Mém. de la Rochefoucauld*, p. 417 et suiv. (édit. Michaud et Poujoulat).

Aigues-Mortes, qui dépendait de son gouvernement de Languedoc. La Rivière obtint le titre de ministre d'État et l'entrée du conseil du roi.

A ces conditions, le duc d'Orléans promit de soutenir la cour contre les attaques du parlement. Plusieurs membres de cette assemblée prétendaient que la déclaration du 22 octobre, qu'ils regardaient comme la charte parlementaire, n'était pas loyalement exécutée. Leurs griefs principaux étaient relatifs aux levées de troupes, aux rentes de l'Hôtel de ville et à l'impôt de la taille. Les jeunes conseillers des enquêtes demandèrent l'assemblée des chambres du parlement pour examiner les contraventions à la déclaration. Ils alléguaient qu'on avait perçu quatorze cent mille livres sous prétexte des mouvements des armées, au delà des cinquante millions accordés pour les levées de troupes[1]. On ajoutait que le maréchal de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie et surintendant des finances, voulait mettre la main sur des fonds destinés à rembourser ceux qui, l'année précédente, avaient avancé l'argent pour l'armée. De plus, les payeurs des rentes se plaignaient de ce que les traitants, qui avaient pris ces rentes à ferme, ne donnaient point d'argent, quoiqu'il eût été stipulé, par la déclaration du 22 octobre, que les fonds destinés aux rentes seraient prélevés avant tous les autres. Le parlement alléguait encore que les tailles

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIII, f° 9.



avaient été affermées à des traitants, contrairement à la même déclaration. Il soutenait que l'on avait aussi violé la condition qui attribuait à ce corps la connaissance de tous les abus qui seraient commis dans le rachat des rentes[1].

Enfin le Parlement s'inquiétait des mouvements de troupes qui se concentraient autour de Paris et dévastaient la campagne. On commençait, en effet, à exécuter le plan que Mazarin avait tracé à la reine[2], et à préparer le blocus qui devait entourer Paris. Ces divers griefs excitaient les jeunes conseillers à demander l'assemblée des Chambres[3]. Le premier président ajourna le plus longtemps qu'il put ces réunions où allaient se renouveler des scènes violentes. Enfin, le 16 décembre, il fallut céder. Le duc d'Orléans et le prince de Condé se rendirent au parlement et promirent que la déclaration serait loyalement exécutée. Malgré les assurances données par les princes, plusieurs conseillers, et entre autres Broussel, Charton et surtout Viole, continuèrent leurs attaques contre le gouvernement. Viole dit qu'il ne suffisait pas de parler des contraventions à la déclaration, qu'il fallait mettre la cognée à la racine de l'arbre, et voulut recommencer ses déclamations contre le

[1] C'est à la pièce des affaires étrangères, citée dans la note précédente et écrite tout entière de la main de Lionne, que nous devons la connaissance complète des plaintes du parlement. Omer Talon ne les indique qu'imparfaitement.

[2] Voy. ci-dessus, p. 76-77.

[3] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. I, p. 582.

Mazarin; le duc d'Orléans l'interrompit et fut soutenu par le prince de Condé. On prétendit même que ce dernier fit à Viole un geste menaçant[1]. De là grande rumeur et plaintes d'une partie de l'assemblée. Les frondeurs prétendaient que, dans les discussions parlementaires, le prince de Condé montrait l'impétuosité de son caractère, tournant ses adversaires en ridicule et les réfutant avec une hauteur méprisante[2]. Toutefois le parlement, contenu par la présence du prince, se borna à déclarer que l'on enverrait des députés chez le premier président pour examiner les contraventions à la déclaration. Mais dès que le duc d'Orléans et Condé n'imposaient plus aux frondeurs, ils se livraient aux plus violentes attaques contre Mazarin. Ils étaient soutenus et excités par le coadjuteur de Paris, qui venait d'obtenir le droit de siéger au parlement en place de l'archevêque son oncle.

Paul Gondi avait une ambition insatiable servie par un esprit peu scrupuleux et fécond en ressources. Tout lui était bon pour arriver à ses fins : la religion qu'il profanait, les femmes qu'il corrompait, les conspirateurs, comme Saint-Ibal, Montrésor, Laigues, qui lui servaient d'agents dans ses relations avec l'Espagne; les parlementaires, tels que Viole,

[1] Voy. les *Mém. de Retz*, t. I, p. 207 de l'édit. Charpentier.

[2] Oliv. d'Ormesson, *Journal*, t. I, p. 592. D'Ormesson approuvait la conduite du prince : « Je crois, écrivait-il (p. 593), que cette manière d'agir les rendra plus timides, la plupart n'entreprenant que parce qu'ils savent qu'on les craint. »

Longueil, Broussel, auxquels il inspirait les avis les plus violents; les curés de Paris, dont il défendait les intérêts et étendait l'influence; les princes, comme le duc de Longueville, qu'il dirigeait par ses conseils; les pamphlétaires, surtout Marigny, Blot, Scarron, Brousse, qui l'amusaient de leur esprit et le servaient de leur plume; le peuple enfin, qu'il entraînait par son éloquence. Ce dangereux adversaire savait prendre toutes les formes; il mit en avant la religion et attaqua les marchés de la cour avec les traitants sous prétexte qu'ils étaient usuraires et condamnés par l'Église. « Ma dignité, dit-il[1] en affectant une gravité qui n'était guère dans ses mœurs, ma dignité m'obligeait à ne pas souffrir un mal et un scandale aussi général et aussi public. Je remplis très exactement et très pleinement mon devoir. Je fis une assemblée fameuse de curés, de chanoines, de docteurs, de religieux, et, sans avoir seulement prononcé le nom du cardinal dans toutes ces conférences, où je faisais, au contraire, toujours semblant de l'épargner[2], je le fis passer en huit jours pour le juif le plus convaincu de l'Europe. »

[1] Tome I, p. 224-225, édit. Charpentier.

[2] Mazarin n'était pas dupe des ménagements apparents du coadjuteur. Voici comment il parle (Carnet XI, p. 17) de l'assemblée tenue par Paul de Gondi : « Le coadjuteur, après avoir assemblé (tenu une assemblée) aux Capucins avec des docteurs de Sorbonne [pour savoir] si on pouvoit prester au roi sans usure, il est allé tout aussytost voir M. de Brusselles (Broussel), et il est certain qu'il sollicite lui-même les curés pour leur persuader que cela ne

Il est assez curieux de rapprocher de ce passage des mémoires de Retz une lettre du P. Paulin, supérieur des Jésuites, que la reine avait chargé de voir, à cette époque même, le coadjuteur, et d'obtenir qu'il mît un terme à sa lutte violente et acharnée contre le cardinal. Le P. Paulin écrivait à Mazarin le 5 janvier 1649[1] : « M. le coadjuteur nie absolument qu'à la fin de la conférence de ses curés il ait été chez M. de Bruxelles (Broussel). Il avoue y avoir été sept jours après et n'y avoir demeuré plus d'un quart d'heure. Je ne le crois pas si ferme sur le premier article, qui était d'avoir appelé les curés. Il nie absolument l'intrigue et la cabale. Si cela est public, c'est son malheur[2]. Il est faible sur l'instance des évêques, qui ont contracté de la façon qu'il paraît avoir voulu condamner[3]. Il est faible dans les plaintes qu'il fait de Votre Éminence, et, de vrai, il faut produire une monstrueuse action de Votre Éminence contre lui pour dire qu'il la fasse persécuter au point qu'il fait, ses intrigues étant si certaines que Votre Éminence les connaît. Il prétend voir demain la reine à quelque

se peut, et le tout de concert avec Novion et les chefs factieux du parlement. Cela est public, et il est mal aisé d'empêcher de lui témoigner le mal, qui (par lequel il) reconnoist les obligations qu'il a à la reine, agissant pour mettre tout sens dessus dessous, et le faisant de concert avec les plus factieux du parlement. »

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, f° 2; autographe signé.

[2] Le sens est : *C'est par suite de son malheur que cela est public; que l'assemblée et ses délibérations ont été connus du public.*

[3] Retz ne parle pas de son dissentiment avec les évêques.

heure ; elle saura sur quoi appuyer. La reine m'avait déduit les obligations qu'il avait à Votre Éminence de sa coadjutorerie. Je n'ai rien oublié. »

La reine ne réussit pas mieux que le P. Paulin à désarmer le ressentiment du coadjuteur. Gondi eut pour auxiliaires dans cette lutte les auteurs de ces innombrables pamphlets connus sous le nom de *Mazarinades*[1]. Ces écrits satiriques commencèrent à circuler dans Paris dès 1648 et devinrent la littérature à la mode. Il n'est plus question, pendant les troubles de la Fronde, des tragédies de Corneille, qui élevaient les âmes, des œuvres ingénieuses de Voiture, qui perfectionnaient la langue ; on leur préférait des attaques ordurières contre la reine, contre Mazarin et contre les princes. On chercherait vainement dans ces pamphlets quelque trace du mérite littéraire et du sentiment patriotique qui ont fait de la *Satyre Ménippée* une œuvre immortelle. Si l'on excepte un petit nombre d'écrits de Retz, de Saint-Évremond, de Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin, on ne trouve dans cette multitude de pamphlets ni mérite littéraire ni intérêt historique. Je me bornerai à en citer un spécimen. On commençait à parler de guerre civile. L'auteur du *Oui-dire de la cour*[2], pamphlet publié vers la fin de 1648 ou dans les premiers jours

[1] On peut consulter les trois volumes de la *Bibliographie des Mazarinades*, publiés par M. Moreau pour la *Société de l'histoire de France*.

[2] Cité dans la *Bibliographie des Mazarinades*, par M. Moreau, t. II, p. 313.

de 1649, annonçait les projets d'Anne d'Autriche par le passage suivant : « Si la reine fait feu, vous êtes assuré que M. le Prince sera la pierre à fusil avec laquelle on le battra. M. le duc d'Orléans servira d'allumettes ; aussi bien brûle-t-il toujours par les deux bouts. Les chemises des nièces de Mazarin serviront de mèches, et la calotte du cardinal de soufflet avec lequel on allumera le feu par toute l'étendue de la France. »

Pendant cinq ans, ces écrits burlesques servirent de pâture intellectuelle à une population dont le goût littéraire, comme le sens politique, semblait perverti[1]. L'autorité était devenue impuissante pour réprimer de pareils excès. Mazarin s'en inquiétait et alarmait la reine en lui rappelant qu'ainsi avait commencé la révolution d'Angleterre. Il signalait l'erreur de Charles Ier qui avait cru y mettre un terme en sacrifiant son ministre. « Quand le roi d'Angleterre, disait-il[2], signa la mort du chancelier d'Irlande[3], [il] crut d'avoir donné fin à tout, et ce ne fut

[1] Quelques critiques ont cru que P. Corneille avait cherché des inspirations dans la Fronde. C'est une erreur que réfutent et la vie de Corneille et l'étude de ses œuvres. Il est, au contraire, maltraité par les auteurs de *Mazarinades*. « Il faut qu'il soit ennemi du peuple puisqu'il est pensionnaire de Mazarin, » écrivait un des pamphlétaires de la Fronde dans l'apologie de M. le duc de Longueville. (*Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 59.)

[2] Carnet X, p. 76.

[3] Thomas Wentworth, comte de Strafford, avait été nommé gouverneur et ensuite vice-roi d'Irlande. Accusé par la chambre des communes et condamné par celle des lords, il fut mis à mort en 1641.



que le commencement pour abolir la royauté; car le parlement se tint[1] après assez fort pour obtenir tout. »

De pareils souvenirs évoqués par Mazarin et rappelés à la reine attestaient assez que tous les moyens de conciliation étaient épuisés. La force seule pouvait mettre un terme à une situation aussi déplorable. Le conseil du roi fut appelé à délibérer sur la résolution que devait prendre la reine, en présence de l'opposition déclarée du parlement, de la licence des écrits et de l'avilissement de l'autorité royale. Les avis furent unanimes sur la nécessité d'une répression énergique; mais le conseil se partagea sur les moyens : les uns, à la tête desquels était le maréchal de la Meilleraye, surintendant des finances, voulaient combattre la révolte dans Paris même. Il fallait, à leur avis, que le roi se retirât à l'Arsenal, qui formait alors une véritable forteresse et où étaient concentrées l'artillerie et les munitions de guerre de Paris. La Bastille et le château de Vincennes pouvaient être facilement rattachés à l'Arsenal et servir de points d'appui pour une vigoureuse résistance. On garnirait d'artillerie l'île Louviers, et l'on n'aurait pas à craindre d'être enveloppé par l'émeute comme au Palais-Royal. Si les frondeurs tentaient d'élever des barricades, on les démolirait à coups de canon et l'on s'avancerait à travers les rues

[1] Le mot est difficile à déchiffrer. On pourrait lire *se crut* au lieu de *se tint*.

en renversant tous les obstacles. Ce plan fut sérieusement discuté, et l'on trouve encore dans un des registres des affaires étrangères[1] un plan de l'Arsenal tel qu'il existait à cette époque, avec la note suivante de la main de Lionne : *Dessin fait par Son Altesse Royale quand on délibérait de se fortifier à l'Arsenal à Paris, sans en sortir, comme on fit au commencement de* 1649.

Le projet de livrer bataille au milieu des rues étroites et tortueuses de Paris parut trop audacieux au cardinal ; il aurait fallu détruire une partie de la ville pour se frayer un chemin à travers les ruines, et envelopper dans le même désastre les innocents et les coupables. Mazarin soutint et fit triompher le projet qu'il avait formé aussitôt après les barricades: la cour devait se retirer à Saint-Germain, occuper les points stratégiques les plus importants autour de Paris, intercepter l'arrivée des vivres et réduire la ville par la famine. Cet avis prévalut dans le conseil et fut exécuté avec beaucoup de rapidité et de résolution. Il était urgent de prendre ce parti, si l'on en croit Lionne. Il écrivait, le 15 janvier, à son oncle Servien : « Si nous ne fussions sortis de Paris, nous y étions enveloppés peu de jours après par quelque émeute de peuple que l'on eût suscitée[2]. »

Quoique la reine, le duc d'Orléans, le prince de

[1] Archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIII, f° 24.

[2] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV, pièce 20. Mazarin développe la même pensée dans plusieurs dépêches.

Condé, Mazarin, le chancelier, le maréchal de la Meilleraye, le maréchal de Gramont, de Lionne et l'abbé de la Rivière fussent dans la confidence, le secret fut gardé. On convint que l'on choisirait pour le départ la nuit du 5 au 6 janvier 1649 où se célébrait dans toutes les familles parisiennes la fête des Rois. Le Cours-la-Reine, qui s'étendait depuis l'abreuvoir des Tuileries, en longeant la Seine, jusqu'à la manufacture de la Savonnerie, fut indiqué comme le lieu du rendez-vous.

Le 5 janvier, dans la soirée, la reine écrivit à la princesse douairière de Condé la lettre suivante[1] : « Ma cousine, je vous écris ces lignes pour vous faire part de la résolution que j'ai été forcée de prendre d'emmener le roi Monsieur mon fils, sur les avis certains que j'ai eus des menées qui se faisaient pour s'assurer de sa personne. Je souhaite que vous vous rendiez auprès de moi et que vous meniez avec vous mon cousin le duc d'Enghien[2]. Je me dispense d'écrire une autre lettre à mon cousin le prince de Conti, et le prie, par celle-ci, de vous accompagner. Pour ma cousine la duchesse de Longueville, je n'ai pas voulu y envoyer à cause de sa grossesse; mais je remets à vous d'en user comme vous jugerez à propos. J'ai fait savoir cependant, par une autre voie, à

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIII, f° 2; minute de la main de Lionne.

[2] Henri-Jules de Bourbon, fils de Louis II de Bourbon, prince de Condé.

mon cousin le duc de Longueville[1] ce qui se passe, afin qu'il nous vienne trouver où nous serons. Mon cousin le Prince, votre fils, à qui je me remets, vous dira toutes les circonstances de notre sortie et à quelle heure précisément il faudra que vous partiez et en quel lieu vous devrez vous rendre pour m'y attendre avec mon cousin le prince de Conti, si vous y êtes avant moi, comme je vous y attendrai, si j'y suis plus tôt que vous.

» A Paris, ce cinquième janvier 1649. »

Anne d'Autriche, dans l'intérieur de la cour, dissimula son projet de départ avec le plus grand soin. Elle célébra elle-même avec les dames de son entourage la fête traditionnelle. « Pour divertir le roi, dit Mme de Motteville[2], la reine voulut séparer un gâteau, et nous fit l'honneur, à Mme de Brégy, à ma sœur et à moi, qui seules étions avec elle, de nous y faire prendre part avec le roi et elle. Nous la fîmes reine de la fève, parce que la fève s'était trouvée dans la part de la Vierge ; et, pour faire bonne mine, elle commanda qu'on nous apportât une bouteille d'hippocras, dont nous bûmes devant elle ; et nous qui n'avions pas une plus grande affaire que de nous divertir, nous forçâmes la reine d'en boire un peu. Nous voulûmes satisfaire aux extravagantes folies de ce jour, et nous criâmes : *la reine boit!* »

[1] Le duc de Longueville était dans son gouvernement de Normandie.

[2] Tome II, p. 283 de l'édit. Charpentier.



La conversation d'Anne d'Autriche parut si naturelle, si exempte de toute préoccupation, que Mme de Motteville et les autres dames de la cour, qui avaient entendu parler vaguement d'un projet d'évasion, se moquèrent des donneurs de nouvelles. Elles remarquèrent cependant les entretiens de la reine avec Béringhen, premier écuyer de la petite écurie du roi, auquel elle donna secrètement l'ordre de faire préparer des carrosses qui devaient l'attendre à la porte du jardin du Palais-Royal. Après minuit, elle se coucha et congédia ses dames, puis se releva, fit réveiller le roi[1] et son frère le duc d'Anjou, descendit par un escalier dérobé dans le jardin du Palais-Royal, gagna la petite porte. où l'attendaient les équipages du roi, et se rendit, à trois heures du matin, au Cours-la-Reine où les princes devaient se réunir. Le maréchal de Villeroi, gouverneur du jeune Louis XIV, Villequier, capitaine des gardes du corps en exercice, Guitaut, capitaine des gardes de la reine, Comminges, lieutenant des mêmes gardes, et Mme de Beauvais[2], sa première femme de chambre, l'accompagnaient

Le duc d'Orléans, le prince de Condé et le cardinal

[1] On lit dans le *Journal du parlement* (p. 110), à la date du 5 janvier : « Le mareschal de Gramont donna à souper au roi, etc. » Ce récit est contraire à celui de Mme de Motteville, témoin oculaire. Comment admettre, d'ailleurs, qn'on menât ce roi de dix ans à un souper qui se prolongea une partie de la nuit et où la reine régente, sa mère, n'assistait pas?

[2] Catherine-Henriette Bellier.



Mazarin avaient soupé chez le maréchal de Gramont. En quittant le maréchal, Gaston et le prince de Condé regagnèrent leurs hôtels pour y prendre leurs dernières dispositions et faire partir leurs familles. Le cardinal, qui avait eu soin d'envoyer ses nièces à Sedan où elles devaient demeurer sous la protection de Fabert, alla directement au Cours rejoindre la reine. Les princes et princesses s'y rendirent également, à l'exception de la duchesse de Longueville qui allégua sa grossesse pour rester à Paris. Mlle de Montpensier, fille aînée de Gaston d'Orléans, fit le voyage dans le carrosse de la reine et déclare, dans ses mémoires[1], qu'elle ne la vit jamais si gaie. « Elle ne l'aurait pas été davantage, quand elle aurait gagné une bataille, pris Paris et fait pendre tous ceux qui lui auraient déplu. »

Rien n'était prêt à Saint-Germain pour y recevoir la cour. Il était d'usage à cette époque de démeubler les châteaux royaux en hiver, et la cour se trouva pendant plusieurs jours dans un grand dénûment. Les Parisiens arrêtaient les équipages du roi et des princes. Mlle de Montpensier raconte[2] qu'elle fut réduite à coucher « dans une fort belle chambre en galetas, bien peinte, bien dorée et grande, avec peu de feu, point de vitres ni de fenêtres. » Les matelas étaient par terre. Ce fut seulement vers le 15 janvier

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. I, p. 197 (édit. Charpentier).

[2] *Ibid.*, p. 198-199.

que les Parisiens consentirent à laisser passer les équipages du roi. La déclaration[1] royale n'oublie pas cette circonstance : « Qui pourra croire à l'avenir que l'impudence et la rage de ces méchants se soient portées au point de l'exercer contre notre propre personne en choses indifférentes à leur égard, mais qui marquent bien l'esprit dont ils sont animés, ayant empêché que les officiers de notre maison ne se rendissent près de nous pour nous servir, retenant dix jours durant toutes les hardes les plus nécessaires pour notre personne, jusqu'à notre propre lit, n en ayant après cela laissé passer qu'une petite partie, et arrêtant généralement toutes celles qui étaient pour l'usage de la reine régente, notre très honorée dame et mère, pour n'oublier à nous donner aucune marque de leur mauvaise volonté et de leur audace? »

Ce fut seulement le 6 janvier que Paris, en se réveillant, apprit avec stupeur et effroi le départ du roi et de la cour. La guerre, le siège, la famine étaient imminents. Le parlement se réunit à la hâte dans la matinée, manda le prévôt des marchands et lui enjoignit de prendre les mesures urgentes pour l'approvisionnement et la défense de Paris. On ferma les portes et l'on y plaça des corps de garde : la guerre civile commençait.

[1] La déclaration du roi contre les frondeurs, publiée en janvier 1648. La minute de cette déclaration se trouve aux Archives des Affaires étrang., FRANCE, t. CXXIII, pièce 21.

CHAPITRE II

BLOCUS DE PARIS, JANVIER 1649

La cour à Saint-Germain. — Mesures prises pour réduire Paris; occupation de Saint-Cloud, de Saint-Denis, de Meudon, de Corbeil. — Ordre de translation du parlement. — État de Paris; violences populaires; inquiétude des chefs. — Arrivée de plusieurs princes à Paris (10 janvier). — Armée levée dans Paris. — Inquiétudes qu'inspirent à Mazarin la Normandie et l'armée de Turenne. — Il envoie en Normandie Saint-Luc, puis le comte d'Harcourt. — Mesures prises pour enlever à Turenne son armée; elles réussissent complètement.

La première guerre de la Fronde a duré à peine trois mois, du 6 janvier au 1er avril 1649. En janvier, Mazarin était prêt et le parlement ne l'était pas. Les troupes royales enveloppèrent promptement Paris et commencèrent le blocus. Le cardinal espérait un succès rapide; mais diverses causes le retardèrent : d'abord la défection de plusieurs des princes qui passèrent dans le camp de la Fronde; ensuite les troubles de la Normandie qui prit parti pour le duc de Longueville; enfin, la trahison de Turenne qui tenta d'entraîner l'armée d'Allemagne dans sa révolte.

Il faut suivre les diverses phases du blocus à l'aide des carnets et des lettres de Mazarin. Les mémoires du temps retracent surtout la situation de Paris. Ni Paul de Gondi, ni Mme de Motteville, ni Omer Talon, ni d'Ormesson, n'ont accompagné la cour et connu les mesures du gouvernement pour dompter la rébellion. Seule parmi les auteurs de mémoires contemporains, Mlle de Montpensier habita à Saint-Germain pendant le siège de Paris ; mais cette princesse, tout occupée de ses projets de mariage, s'inquiète peu de ce qui se passe dans les conseils du roi. C'est seulement par les carnets de Mazarin, par les dépêches qu'il reçoit, par ses réponses, et par les lettres de son confident de Lionne, que nous pouvons pénétrer et exposer les projets et la conduite de la cour.

Mazarin espérait, au début de la guerre civile, que Paris n'opposerait pas une sérieuse résistance. « Notre affaire était sûre, écrivait Lionne à Servien[1] le 15 janvier 1649, sans la désertion de M. de Longueville, qui, ayant débauché M. le prince de Conti, a redonné cœur aux Parisiens. » Mazarin, comme le prouvent ses notes secrètes, s'efforçait de stimuler l'ardeur de l'armée par l'espoir du pillage. « On doit, écrivait-il[2], faire courir le bruit parmi les troupes et le bien imprimer aux officiers, que, ou Paris sera donné au pillage, ou on le contraindra à donner beaucoup d'argent à l'armée. »

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV, pièce 20.
[2] Carnet XI, p. 45.

Envelopper Paris, fermer le passage des vivres et provoquer par la famine une émeute contre le parlement, tel était le but et l'espoir du cardinal. Mais l'armée était trop peu nombreuse pour que le blocus pût être complet; on se borna à occuper les principaux postes des environs de Paris. Le duc d'Orléans et le prince de Condé avaient la direction supérieure des opérations militaires. Sous leurs ordres, le maréchal de Gramont s'établit à Saint-Cloud et à Meudon; le maréchal du Plessis-Praslin à Saint-Denis et à Aubervilliers. Il empêcha le pain de Gonesse d'entrer dans Paris. Les bouchers ne pouvaient plus aller à Poissy, qui était alors le grand marché des bestiaux. Navailles ne tarda pas à s'emparer de Corbeil pour intercepter les convois qui venaient de la Beauce. Les troupes royales campées à Lagny menaçaient la Brie; on comptait sur la garnison de Vincennes pour surveiller la Marne et s'opposer à l'entrée des bateaux chargés de vivres.

Toutefois bien des postes importants, et entre autres Charenton et Bourg-la-Reine, restaient au pouvoir des frondeurs, qui en profitèrent pour faire entrer dans Paris des bestiaux et des provisions de toute nature. Mazarin s'en inquiétait et écrivait sur ses carnets[1]: « Demain se souvenir de donner de bons ordres à Saint-Cloud pour empêcher qu'on mette des vivres dans Paris du côté de Bourg-la-Reine. » Le

[1] Carnet XI, p. 44. Ce passage n'est pas daté, mais il doit être du 7 ou du 8 janvier 1649.



cardinal déploya la plus grande activité pour fortifier les garnisons de Saint-Cloud et de Meudon, qui pouvaient intercepter la route d'Orléans. Il faut « donner ordre, écrivait-il[1], que les [régiments] italiens, Nerlieu[2], et le régiment de cavalerie, qui est à moi, et les Polonais passent au quartier de Meudon. »

Les lettres de Mazarin au commandeur de Monteclair, dont le régiment était arrivé à Clermont en Beauvaisis[3], au marquis de Menneville, chargé de faire des levées en Normandie[4], au maréchal de l'Hôpital[5], qu'il engageait à s'entendre avec la Ferté-Senneterre, gouverneur de Lorraine, à M. de Roncherolles, à M. de Querrieu, attestent ses efforts pour concentrer de nouvelles troupes autour de Paris. Il fallait en même temps pourvoir à l'approvisionnement des divers corps. Mazarin envoya dans la Brie Nicolas Fouquet, alors maître des requêtes, et plus tard surintendant des finances, avec mission « d'y faire de grands magasins pour la subsistance de l'armée[6] ».

[1] Carnet XI, p. 44.

[2] La forme ordinaire est *Noirlieu*.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, f° 208.

[4] *Ibid.*, f° 214.

[5] Carnet XI, p. 50, et Affaires étrangères, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, f° 218-219. La maréchale de l'Hôpital était restée dans Paris. Le cardinal écrivait à son mari : « Nous sommes après à chercher les moyens de faire passer quelques vivres et provisions à Mme la maréchale à Paris. »

[6] Carnet XI, p. 85.

Si l'on ajoute à l'impulsion ardente donnée aux opérations militaires la nécessité d'écrire aux ambassadeurs, aux gouverneurs et aux parlements pour leur exposer les motifs de la sortie du roi, de rédiger les lettres au prévôt des marchands et aux échevins de Paris dans le même but, de signifier au parlement, à la chambre des comptes et au grand conseil les ordres du roi qui les transféraient à Montargis, à Orléans et à Mantes, on reconnaîtra que le cardinal n'avait pas un moment de repos et n'en laissait pas à ceux qui l'entouraient. « Il y a plus de quinze jours, écrivait de Lionne à Servien en janvier 1649[1], que je puis vous dire de n'avoir pas dormi quatre heures chaque nuit. »

Les Parisiens, menacés et presque enveloppés par une armée régulière, n'ayant ni troupes ni généraux, commençaient à ressentir les effets de la vengeance méditée et préparée depuis longtemps par Mazarin. Le parlement et la bourgeoisie étaient remplis d'inquiétude; mais les frondeurs obstinés et la masse du peuple s'exaltaient par le danger jusqu'à la fureur. Ils ne songeaient qu'à se venger des Mazarins. Mme de Motteville, qui voulait rejoindre la reine à Saint-Germain, raconte qu'elle fut exposée, avec sa sœur, aux violences de la populace ameutée[2]. Elle avait tenté de sortir de Paris par la porte Saint-Honoré. Poursuivies, menacées, les deux sœurs se

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV, pièce 20.
[2] *Mémoires*, t. II, p. 298 et suiv. de l'édit. Charpentier.

réfugièrent dans l'église des Capucins, située à peu de distance sur l'emplacement qu'occupe maintenant le marché Saint-Honoré. Elles furent bientôt obligées de chercher un asile plus sûr dans l'église Saint-Roch. « Nous y arrivâmes, grâce à Dieu, dit Mme de Motteville[1], malgré les injures et les menaces de cette canaille animée à la proie et au pillage. Aussitôt que j'y fus, je me mis à genoux devant le grand autel où se célébrait une grand'messe. » Malgré la sainteté du lieu et de la cérémonie, une des femmes qui s'étaient acharnées à la poursuite de Mme de Motteville, vint lui arracher le masque dont son visage était couvert suivant l'usage du temps. Elle criait que c'était une *Mazarine*, qu'il fallait l'assommer et la déchirer en morceaux. Mme de Motteville et sa sœur n'échappèrent à la fureur de la populace que grâce à l'intervention du curé de Saint-Roch et de quelques officiers du quartier, dont elles étaient connues.

Les évêques eux-mêmes n'étaient pas épargnés. Cohon, évêque de Dol, écrivait à Mazarin[2] : « Il n'y a point d'expression assez vive pour bien représenter le désordre où nous sommes. Tout est en armes et en feu. L'on ne voit plus paraître ici que des martyrs du parlement. Ceux de la cour y gardent un silence forcé et sont dans un rabais digne de compassion. Pour moi qui ne suis pas un des plus tièdes ni des plus

[1] *Mémoires*, ibid., p. 299.

[2] Lettre du 14 janvier. Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 6, autographe.

inconnus[1], j'ai vu trois jours entiers ma vie mal assurée et tout mon bien en proie, réduit à me tenir caché, changeant de gîte tous les soirs et ne trouvant aucun passage pour sortir, quoique je reçusse des billets à toute heure qui pressaient mon départ en me donnant avis des mauvaises dispositions que l'on avait pour moi.

» Mais mardi dernier, sur les sept heures du matin, lorsque je m'habillais pour monter en carrosse et travailler à l'exécution des ordres de Votre Éminence[2], l'on me vint annoncer la venue d'un échevin accompagné de quinze gardes et d'un officier de la ville, qui les commandait, tous lesquels entrèrent dans ma chambre avec telle rapidité que, dans cette surprise, craignant que les dépêches, dont j'étais chargé, me fussent ôtées, et que le service de Monseigneur fût blessé par cette spoliation, je les jetai et en dérobai la vue à ces honnêtes gens en leur tournant visage. Leur compliment fut fort sommaire; ils me dirent en un mot qu'ils avaient ordre de Messieurs de la Ville de me mener à l'Oratoire[3] et de charger le supérieur de la maison de la garde de ma personne.

[1] Cet évêque, dont nous citerons plusieurs lettres, était un des chefs du parti de la cour dans Paris.

[2] Mazarin lui avait recommandé de répandre dans Paris des écrits destinés à expliquer la conduite de la cour.

[3] La principale maison de l'Oratoire était située rue Saint-Honoré. L'église, qui existe encore, est aujourd'hui un temple protestant. L'Institution (c'était le nom qu'on donnait au noviciat des oratoriens) ne fut fondée qu'en 1650 dans le faubourg d'Enfer.

Depuis il s'est dit hautement que cet assaut ne venait que du coadjuteur, qui m'a fait arrêter par représailles pour le sieur de Bussy-Lameth; de quoi il fait gloire lui-même et s'en vante publiquement[1]. Toute la grâce que me firent ses émissaires fut de me conduire sans escorte et sans bruit. »

« Messieurs les évêques, ajoute plus loin le même correspondant de Mazarin, ont été refusés du passeport qu'ils demandaient pour s'en aller, et ce refus est imputé au seul coadjuteur dont la conduite est en horreur à tous les gens de bien, mais singulièrement au corps épiscopal, qui paraît inébranlable au service du roi en toutes ses parties[2]. »

Les ambassadeurs, invités à suivre la cour à Saint-Germain, furent également retenus à Paris. « J'ai été faire le compliment à l'ambassadeur de Savoie, écrivait l'évêque de Dol à Mazarin[3]; il souffre impatiemment le refus que l'on fait de leur donner passeports pour aller à la cour. » Le cardinal insiste sur cette circonstance dans ses carnets[4] : « En ce qu'on dira du parlement[5], on n'oubliera pas que le droit divin et des gens est blessé dans le refus aux

[1] Retz ne parle pas dans ses mémoires de sa conduite envers l'évêque de Dol.

[2] A en croire les *Mémoires de Retz*, tout le clergé lui était dévoué. Nous verrons, au contraire, que les évêques réunis à Paris blâmaient sa conduite.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 7 ; autographe.

[4] Carnet XI, p. 54.

[5] Mazarin veut parler du projet de manifeste contre le parlement.

ambassadeurs et aux évêques de se rendre auprès du roi et à leur résidence[1]. »

Ces scènes de violence se reproduisaient sur tous les points de Paris. On pillait et on brisait, aux portes de la ville, les meubles de ceux qui tentaient de sortir, et, comme toujours dans les émeutes, le vol se déguisait sous l'apparence du patriotisme. La milice bourgeoise, qui avait pris les armes, ne pouvait ou ne voulait pas réprimer les excès populaires. Le parlement était également impuissant à contenir les passions qu'il avait déchaînées. Les violents y applaudissaient; mais tous les hommes sages et expérimentés ne dissimulaient pas leurs inquiétudes. Retz, parlant de la séance que le parlement tint le 7 janvier, dit[2] : « Je n'en ai jamais vu où j'aie trouvé tant de faiblesse. » L'assemblée décida qu'on enverrait à Saint-Germain les gens du roi pour s'informer des motifs du départ de la cour. Anne d'Autriche, blessée de la conduite des magistrats, qui n'avaient pas voulu déférer aux ordres de translation à Montargis, qu'on leur avait envoyés de Saint-Germain, refusa d'entendre la députation du parlement. A cette nouvelle, les membres les plus violents de l'assemblée s'attaquèrent directement à

[1] Mazarin recommandait dans le même carnet, pour se venger des violences des frondeurs, de s'emparer de leurs femmes et de leurs enfants : « Il ne faut rien négliger pour arrêter les femmes et enfants des conseillers et présidents du parlement, de Marsillac, de Vitry, du prince d'Harcourt et autres. » (Carnet XI, p. 55.)

[2] *Mémoires de Retz*, édit. Charpentier, t. I, p. 231.

Mazarin; ils firent rendre un arrêt qui le déclarait ennemi public et enjoignait à tous les Français de lui courir sus. Le parlement de Paris adressa en même temps une circulaire à tous les parlements du royaume pour les engager à se joindre à lui contre l'ennemi commun (8 janvier).

Le cardinal répondit par un mémoire apologétique où il récriminait contre ses adversaires[1]. On y remarque le passage suivant : « Si les siècles à venir ont peine à croire ce qui se passe dans les conjonctures présentes, ce ne sera pas, comme dit cette lettre[2], que le cardinal Mazarin enlève le roi et fait investir Paris; mais ils auront grande raison de s'étonner qu'un roi ait été réduit à quitter sa ville capitale et à en sortir à la faveur de la nuit pour mettre sa personne en sûreté; ils auront raison de s'étonner que des particuliers aient eu ce crédit dans son parlement de le porter à faire un tel mépris de ses ordres et avoir si peu de disposition à l'obéissance, que tout sujet lui doit, que de ne vouloir seulement ouvrir la dépêche que Sa Majesté avait envoyée à la compagnie par un lieutenant des gardes de son corps pour lui faire savoir ses volontés ; ce qui ne se pratiquerait pas avec les ennemis mêmes de l'État. »

Cette guerre de plume ne suspendait pas les hostilités contre Paris. Chaque jour, l'armée royale s'augmentait. Le comte d'Harcourt, un des capitaines

[1] Affaires étrangères, France, t. CXXIII, pièce 6.

[2] La circulaire du parlement de Paris aux parlements du royaume.

renommés de l'époque, s'était emparé de Bourg-la-Reine et fermait la route d'Orléans. Le comte de Grancey[1] s'était établi dans la Brie et menaçait un des greniers les plus abondants de Paris. Le comte de Broglie[2], qui servait sous les ordres du maréchal du Plessis-Praslin, fortifiait à la hâte la ville de Saint-Denis. Les Parisiens n'avaient à opposer aux troupes royales que des milices, levées à la hâte, sans discipline, intrépides derrière leurs remparts, affolées en rase campagne. Il fallait avant tout des généraux capables de les former et de les mener au combat. Le premier qui se présenta fut Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. Il vint, le 9 janvier, offrir son épée au parlement et fut proclamé immédiatement chef de l'armée parlementaire, qui n'existait encore que dans l'imagination des conseillers factieux.

Nous avons déjà parlé de ce duc d'Elbeuf[3], dont le caractère versatile ne pouvait inspirer que peu

[1] Jacques Roussel, ou Rouxel, de Medavy, comte de Grancey, avait été nommé lieutenant général en 1646; il devint maréchal de France en 1651, et mourut en 1680.

[2] Les dépêches de cette époque l'appellent tantôt *Broglia*, tantôt *Broglio*. Il y avait, à cette époque, deux militaires de ce nom au service de la France : François-Marie et Charles. Il s'agit ici de François-Marie, qui, d'après la *Chronologie militaire* de Pinard, monta le premier à l'assaut de Charenton. Son frère, connu sous le nom du comte Charles, servait en Catalogne en 1649. François-Marie de Broglie avait été nommé maréchal de camp le 26 août 1646. Il devint lieutenant général en 1650, et fut tué, en 1656, au siége de Valence; il avait cinquante-six ans. Voyez le détail de ses services dans la *Chronologie militaire de Pinard*, t. IV, p. 88-90.

[3] Voy. tome II, p. 509-510.

de confiance à la Fronde. Il appartenait, il est vrai, à la maison de Lorraine qui, pendant la Ligue, avait été l'idole du peuple. Mais les princes lorrains établis en France au dix-septième siècle ne ressemblaient guère à leurs aïeux du seizième siècle. A l'exception du comte d'Harcourt, aucun ne s'était signalé dans la guerre. Nous avons vu le chef de leur maison, Henri de Guise, échouer misérablement à Naples. Le duc d'Elbeuf ne promettait pas à la Fronde un plus illustre général. Le coadjuteur, qui ne l'aimait pas, fut indigné de ce choix. La duchesse de Longueville, qui était restée à Paris et qui était engagée dans toutes les intrigues de la Fronde, se joignit à Paul de Gondi pour décider les commissaires du parlement, qui formaient le conseil secret du parti, à préférer pour généralissime le prince de Conti. Elle envoya immédiatement à Saint-Germain Gourville[1] chargé d'informer de cette décision le prince ainsi que le duc de Longueville et le prince de Marsillac (la Rochefoucauld)[2]. Gourville devait les presser de se rendre à Paris. Le coadjuteur joignit ses instances à celles de la princesse, et, dans la nuit du 9 au 10 janvier, le prince de

[1] Jean Hérault de Gourville, dont les mémoires font partie de toutes les grandes collections de mémoires relatifs à l'histoire de France, était alors attaché au prince de Marsillac. Voyez ses *Mémoires*, p. 493, de l'édit. Michaud et Poujoulat.

[2] La Barde (*De rebus gallicis*, p. 412) dit positivement que ce fut la duchesse de Longueville qui envoya Gourville : « Ipsa exspectabat in urbe, atque ut ceterorum adventum accelararet Gourvillam.... Germanifanum ire jubet. »

Conti, le duc de Longueville, le prince de Marsillac, le marquis de Noirmoutiers, et plusieurs autres seigneurs, s'échappèrent de Saint-Germain et se rendirent à Paris où ils furent reçus avec enthousiasme. Bientôt le maréchal de la Mothe, le duc de Bouillon et le duc de Beaufort vinrent se joindre à eux. A leur vue, le peuple de Paris passa de la crainte et de la colère à l'espérance et à la joie. Des généraux sans armée lui paraissaient un gage assuré de victoire.

La cour, tout en affectant le dédain pour ces transfuges, était loin d'être rassurée. Elle craignit même un instant que Condé ne fût au nombre des princes fugitifs. Il s'était absenté pour visiter les postes militaires et, jusqu'à son retour, la reine et le cardinal éprouvèrent une vive inquiétude. Mais Condé resta, pendant toute cette guerre, dévoué à la cause royale, qu'il servit avec zèle et succès. Il ne témoignait que mépris pour les nouveaux chefs de la Fronde. Lorsqu'il apprit que son frère, qui était difforme, venait d'être proclamé généralissime de l'armée de Paris, il s'en moqua hautement. Passant devant un singe qui était enchaîné dans l'antichambre de la reine, il lui ôta son chapeau en disant : « Serviteur au généralissime de la Fronde[1]. »

Mazarin comptait aussi sur le triomphe de la cause royale. Cependant ses lettres confidentielles laissent

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 205 (édit. Michaud et Poujoulat)



percer d'assez vives inquiétudes. Il écrivait à Servien[1] le 15 janvier 1640 : « Nous sommes ici embarqués à une affaire de l'événement de laquelle personne ne peut répondre. Nous avons cependant à louer Dieu de la résolution que Sa Majesté prit de sortir de Paris; car la suite a fait voir que nous nous y fussions trouvés bientôt enveloppés et que le complot était fait pour s'assurer de la personne du roi[2]; après quoi il ne fallait pas espérer, de toute la minorité, de pouvoir disputer l'autorité au parlement ni faire autre chose que ce qui lui eût plu. M. de Longueville a débauché M. le prince de Conti et l'a emmené à Paris, où ils ont déjà tous deux reçu la mortification de voir M. d'Elbeuf faire tout et d'être en très petite considération et en méfiance aux habitants, qui ont obligé M. de Longueville à donner Mme sa femme et ses enfants en otage[3].

» M. de Bouillon s'est aussi déclaré, et je ne suis pas sans appréhensiou que le maréchal de Turenne ne soit de la partie, et ce que vous me mandez, en dernier lieu, de la conduite qu'il tient et du peu qu'il défère aux lettres que vous lui écrivez, m'en augmente beaucoup le soupçon. J'ai dépêché vers lui des personnes intelligentes pour voir ce qui se passe et y apporter le meilleur ordre qu'il se pourra.

[1] Aff. étr., FRANCE, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, fos 211-212.

[2] On a déjà vu, page 137, la même pensée exprimée par de Lionne.

[3] On verra qu'en effet la duchesse de Longueville et ses enfants furent logés à l'Hôtel de ville de Paris. Mme de Longueville y accoucha même d'un fils.

Le maréchal de la Mothe, le duc de Beaufort, le prince de Marsillac, le coadjuteur de Paris, le marquis de Vitry, le marquis de Noirmoutiers, sont dans le parti des rebelles, chacun pour divers intérêts. J'ai pourtant cette satisfaction que tous ceux qui se forgent des mécontentements, soit le parlement, soit ces particuliers qui se sont engagés avec lui, ne peuvent alléguer d'autre prétexte de leur crime que la fermeté que j'ai eue à ne pas conseiller au roi de se laisser dépouiller de son autorité et de ses places. M. de Bouillon veut Sedan, M. d'Elbeuf Montreuil, M. de Longueville Pont-de-l'Arche, après avoir eu Caen[1] et Joux[2], et le coadjuteur de Paris veut joindre la puissance temporelle dans Paris à la spirituelle et traiter de la charge de M. de Montbazon[3].

» Monsieur le Prince est outré au dernier point contre le tour que lui a joué M. le duc de Longueville qui lui avait donné sa parole. Jamais la maison royale ne fut plus unie ni plus résolue de soutenir l'autorité, et en effet la reine n'a rien à désirer dans la conduite présente de Monsieur et de Monsieur le

[1] Le château de Caen, où le duc de Longueville avait placé comme gouverneur particulier Leblanc de la Croisette.

[2] Le fort de Joux près de Neuchâtel, en Suisse, avait été cédé au duc de Longueville dès 1647.

[3] Le duc de Montbazon était gouverneur de Paris. J'ai déjà indiqué plus haut (p. 64, note 4) que cette accusation est portée par Mazarin contre Retz dans sa correspondance et dans ses carnets. Elle est confirmée par les *Mémoires* de Guy Joly, qui, à cette époque, était confident intime du coadjuteur.

Prince, qui connaissent tous deux parfaitement bien que cette affaire-ci ne les regarde pas moins que le roi.

» On a donné tous les ordres nécessaires pour empêcher que la Normandie et le Poitou ne branlassent à cause de M. de Longueville et du prince de Marsillac. On a convoqué les états généraux du royaume à Rouen[1] au quinzième mars. Cependant toutes nos troupes marchent de tous côtés, et nous serons bientôt en état de bloquer entièrement Paris et d'empêcher que rien n'y puisse plus entrer. Après quoi il est à croire que le peuple, qui souffrira pour l'intérêt de quelques particuliers, se tournera contre eux et les forcera d'obéir. »

Mazarin recommandait à Servien, dans la même dépêche, de lui envoyer des recrues d'Allemagne. « Je vous prie, lui écrivait-il, de finir au plus tôt le traité avec les troupes de Mme la landgrave (de Hesse). Il n'est plus temps de songer de si près au ménage[2], pourvu qu'on en puisse avoir ; essayez seulement de faire qu'elles se contentent présentement d'une partie de l'argent et de l'assurance du surplus, qu'on leur promettra après que l'autorité du roi sera pleinement rétablie et qu'il aura mis toutes choses dans la première abondance. »

Ce que Mazarin redoutait surtout, c'était la révolte de la Normandie et la défection de Turenne. Dès le

[1] Cette convocation n'eut pas de suites.
[2] C'est-à-dire à ménager l'argent pour les levées de troupes.

commencement de janvier 1649, il écrivait sur ses carnets[1] : « Envoyer les capitaines des vieux corps et autres régiments qui sont ici, faire des recrues en Normandie et autres lieux, où l'on peut faire des levées de la part du parlement (de Paris). » Il savait que le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, s'efforçait de soulever cette province contre l'autorité du roi. Dès le 15 janvier, le duc avait écrit au parlement de Rouen pour l'engager à suivre l'exemple du parlement de Paris[2]. S'il réussissait à l'entraîner à la révolte, la cour se trouverait à Saint-Germain dans une position critique, menacée à la fois par Paris et par Rouen.

Pour prévenir ce danger le cardinal envoya en Normandie François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, maréchal de camp[3], et oncle du marquis d'Ectot[4], qui commandait le Vieux-Palais de Rouen en l'ab-

[1] Carnet XI, p. 47. Pour tout ce qui concerne la révolte de la Normandie en 1649, il faut consulter le tome V, p. 214 et suiv. de la savante *Histoire du parlement de Normandie*, par M. Floquet. L'auteur s'est surtout placé au point de vue normand et parlementaire ; mais il a retracé les événements avec l'érudition la plus consciencieuse.

[2] Cette lettre du duc de Longueville a été publiée par M. Feillet (*La misère au temps de la Fronde*, p. 112).

[3] Le marquis de Saint-Luc avait été nommé maréchal de camp en 1647 ; il devint lieutenant général en 1650 et mourut en 1670.

[4] François d'Harcourt-Beuvron, marquis d'Ectot, était fils d'un autre François d'Harcourt-Beuvron, marquis de Beuvron et de Renée d'Espinay de Saint-Luc, dame d'Ectot. Il devint marquis de Beuvron après la mort de son père. Il ne faut pas confondre la maison normande des d'Harcourt-Beuvron avec la branche lorraine des d'Harcourt, à laquelle appartenait le comte d'Harcourt.



sence du marquis de Beuvron, son père. Cette forteresse, bâtie au quinzième siècle par les Anglais, était située au bord de la Seine, à l'extrémité occidentale du quai de Rouen[1]. Il était de la plus haute importance de s'emparer de cette forteresse pour dominer la capitale de la Normandie et maintenir dans le devoir le parlement de la province, dont Mazarin n'ignorait pas les mauvaises dispositions. En effet, depuis que Richelieu avait rendu semestre le parlement de Rouen[2], les anciens conseillers, dont les charges avaient perdu la moitié de leur valeur, étaient disposés à se joindre aux frondeurs.

Le marquis de Saint-Luc parut d'abord réussir dans sa mission. Mazarin lui écrivait le 20 janvier[3] : « Sa Majesté a été bien aise de voir le peu d'effet qu'ont eu les sollicitations de M. de Longueville. » Le cardinal cherchait en même temps à gagner le marquis d'Ectot, auquel il promettait la survivance des charges de son père. Il ne négligeait pas les autres nobles de la haute et de la basse Normandie, les Matignon, les Menneville, les Ronche-

[1] Le Vieux-Palais de Rouen a été complètement détruit. Il n'en reste aujourd'hui aucun vestige, tandis qu'il existe encore une tour du château qui avait été construit à Rouen par Philippe-Auguste au commencement du treizième siècle.

[2] C'est-à-dire composé de conseillers qui siégeaient alternativement pendant six mois. Je ne puis que renvoyer pour les détails à l'*Histoire du parlement de Normandie*, par M. Floquet, t. IV et V.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, f°s 215, 216 et 217.

rolles[1]. Il écrivait le 22 janvier à Pierre de Roncherolles, maréchal de camp[2] : « La reine est fort satisfaite de la conduite de M. le premier président[3], et elle espère que tous les autres membres de la compagnie suivront à la fin ses exemples. Je sais que vous n'oublierez rien de ce qui dépendra de vos soins pour contribuer au service de Sa Majesté. Le comte de Clères[4] y pourra aussi être fort utile et agir conjointement avec vous. »

Mazarin attachait une telle importance à la conservation de la Normandie qu'apprenant que le duc de Longueville avait quitté Paris pour se rendre dans cette province et l'exciter à la révolte, il se hâta de le faire déclarer rebelle et comme tel déchu de son gouvernement. On lui donna pour successeur le comte d'Harcourt, qui reçut ordre de partir sur-le-champ pour Rouen.

Le parlement de Rouen refusa au nouveau gouverneur l'entrée de la ville. Il fut alors question d'y conduire le roi, comme le prouve la lettre suivante

[1] On trouve plusieurs lettres adressées par le cardinal aux principaux seigneurs normands dans le tome XXV de sa correspondance.

[2] Pierre de Roncherolles, marquis de Roncherolles, avait été nommé maréchal de camp le 20 novembre 1647 ; il devint lieutenant général le 10 juillet 1652 et vécut jusqu'en 1680.

[3] Le premier président du parlement de Rouen était, en 1649, Jean-Louis Faucon de Ris.

[4] Charles-Martel, comte de Clères, fut nommé maréchal de camp le 7 juillet 1650. Clères est un chef-lieu de canton, dans le département de la Seine-Inférieure. La baronnie de Clères comprenait dix paroisses, au dix-septième siècle.



adressée par le secrétaire d'État la Vrillière au comte d'Harcourt [1]: « On attend avec impatience le retour de M. de Launay [2] pour savoir s'il sera nécessaire que le roi aille à Rouen et si vous jugez qu'on ne fasse point de difficulté à sa réception; car s'ils refusaient l'entrée à Sa Majesté, ce serait un mal pire que le premier et qui les engagerait dans une désobéissance ouverte, dans laquelle ils ne sont pas encore à présent. Je vous avais mandé que l'on partirait aujourd'hui; mais je ne doute point que nous ne recevions de vos nouvelles cette nuit. On a jugé qu'il serait mieux de différer jusques à ce que nous vissions ce que vous manderez. Cependant si vous jugez qu'il n'y ait point d'inconvénient au voyage du roi et qu'il doive être bien reçu, vous enverrez toujours par avance une personne capable, comme si c'était un maréchal des logis de Sa Majesté envoyé d'ici pour faire les logements dans Rouen pour toute la cour, et il sera bon que vous fassiez savoir que Leurs Majestés n'y mèneront autres troupes que leurs [3] compagnies des gardes et leur garde [4] ordinaire de cavalerie. J'aurais bien souhaité qu'étant obligé d'aller au

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, f° 221 et suiv. Cette lettre porte la date du 22 janvier 1649.

[2] Probablement de Launay-Dumas, lieutenant des gardes du cardinal Mazarin, nommé maréchal de camp en 1657, mort le 9 janvier 1684.

[3] Le texte porte *ses compagnies*. C'est un lapsus évident, puisqu'il est question dans cette phrase de *Leurs Majestés* au pluriel.

[4] Même observation pour *sa garde*, que porte le texte.

Pont-de-l'Arche, vous eussiez laissé dans Rouen le sieur du Plessis-Besançon pour y entretenir toujours la négociation et tenir les esprits dans l'assiette que l'on peut désirer. C'est pourquoi, en recevant celle-ci, vous pourrez l'y envoyer et le faire accompagner de celui que vous choisirez pour faire la charge de maréchal des logis, si vous estimez que le roi y doive aller; mais en tout cas il faut que le sieur du Plessis-Besançon y retourne.

» Comme le premier président a beaucoup d'affection pour le service du roi, il sera bon que vous lui fassiez donner part, et aux autres serviteurs que le roi a dans la compagnie, de la pensée où sont Leurs Majestés d'aller à Rouen, afin d'en avoir leur avis et que nous puissions prendre nos mesures avec plus de fondement.

» Pour ce qui vous a été dit, de la part de Messieurs du parlement, de leur affection et de leur obéissance, il faut du moins qu'il vous serve à empêcher qu'ils ne reçoivent pas M. de Longueville. Vous leur pourrez aussi faire dire par le sieur du Plessis-Besançon, et aux autres corps de la ville, que Sa Majesté sera bien marrie qu'ils refusent de recevoir les grâces, qu'elle est toute prête de leur départir, et [qu'eux] reconnaissant si mal les soins qu'elle prend pour rétablir son repos et celui de toute la province, elle fût obligée de leur faire ressentir les effets de sa juste indignation.

» Il ne faut rien oublier pour mettre ensemble



quelques troupes, soit des nouvelles levées, soit de celles que commande M. de la Ferté-Imbault pour courre sus aux premières levées qui se feront contre le service du roi, afin d'étouffer le mal en sa naissance, étant certain que, si on peut défaire vingt ou trente de ces gens-là, cela fera tenir aux autres brides en main. »

Après diverses recommandations pour des levées de troupes, la Vrillière ajoute : « On fera partir dans deux heures une compagnie des gardes françaises pour aller au Pont-de-l'Arche, puisque vous le jugez nécessaire, et on en a envoyé encore une de Suisses pour mettre dans le Vieux-Palais de Rouen. Je ne vous mande rien davantage ; mais, comme vous êtes sur les lieux, on se remet à vous de prendre toutes les résolutions que vous jugerez les plus propres pour le service du roi, après les avoir consultées [1] avec ceux de delà qui sont bien affectionnés et qui seront capables de vous donner leur avis. »

Toutes ces précautions ne purent empêcher le duc de Longueville de s'introduire dans Rouen, où domina avec lui le parti de la Fronde. Le comte d'Harcourt s'enferma dans le Pont-de-l'Arche, qui était à cette époque une place forte assez importante et mettait Saint-Germain à l'abri de toute attaque venant de Normandie. La garnison de Pont-de-l'Arche tint Rouen en échec et réduisit le duc de

[1] C'est-à-dire *après avoir pris conseil des habitants de Rouen, qui sont bien affectionnés.*

Longueville à la défensive. Mais les frondeurs de Paris, abusant de la crédulité populaire, ne cessèrent de bercer les Parisiens d'espérances trompeuses et de leur annoncer que le duc de Longueville arriverait bientôt à la tête d'une armée victorieuse. Le *Courrier françois* [1] écrivait :

.....La Normandie,
Terre belliqueuse et hardie,
Qui nous promet en peu de jours
Un considérable secours.

Le nom de Turenne et sa défection servirent aussi à entretenir les illusions des frondeurs parisiens. Ce général, qui avait rendu de si grands services à la France, était de l'ambitieuse maison de Bouillon, qui avait eu la souveraineté de Sedan et ne cessait de la revendiquer. Mazarin était bien décidé à ne jamais rendre cette forteresse que Richelieu avait enlevée à des rebelles ; néanmoins il avait toujours ménagé dans Turenne un des plus glorieux soutiens de la régence ; il lui avait fait donner le bâton de maréchal de France, et avait promis au duc de Bouillon, son frère, un dédommagement pour Sedan. Mais en même temps il avait placé dans cette forteresse une nombreuse garnison, dont le chef était un des capitaines les plus braves et les plus fidèles de la France, Abraham Fabert.

La maison de Bouillon n'ignorait pas les disposi-

[1] Deuxième *Courrier françois*, en vers burlesques. C'était un des nombreux pamphlets que la Fronde avait enfantés.

tions du cardinal, et elle vit dans les troubles de la Fronde une occasion de ressaisir la principauté qu'elle avait perdue. Turenne fut entraîné par son frère dans ce complot, et voulut y entraîner son armée. S'il eût réussi dans son projet et qu'il fût arrivé au secours des frondeurs à la tête de troupes aguerries, comme celles qui avaient fait avec tant de succès les campagnes d'Allemagne, la situation serait devenue périlleuse pour la cour.

Mazarin ne négligea rien pour prévenir ce danger. Il envoya d'abord à Turenne un de ses gentilshommes, Millet de Jeurs[1], chargé de s'assurer des dispositions du maréchal et de sonder celles des chefs de son armée. Millet devait visiter également Jean-Louis d'Erlach qui, à toutes les époques, s'était montré mal disposé pour Turenne. C'était à d'Erlach que la cour destinait le commandement de l'armée du Rhin, si Turenne persistait dans les sentiments hostiles qu'on lui attribuait. Cependant, avant d'en venir aux dernières extrémités avec ce grand capitaine, Mazarin tenta de le ramener par des promesses et des faveurs. Il chargea Ruvigny[2], parent et ami du maréchal,

[1] Guillaume Millet de Jeurs fut nommé maréchal de camp en 1652 et mourut le 4 février 1690. On trouve le détail des services militaires de ce personnage dans la *Chronologie militaire* de Pinard. Millet de Jeurs fut, dans les derniers temps de sa vie, attaché à la maison du Dauphin, fils de Louis XIV.

[2] Henry de Massué, marquis de Ruvigny, maréchal de camp en 1645, lieutenant général en 1652; il se retira en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes et y mourut en 1689.



de lui porter la nomination de gouverneur d'Alsace avec l'assurance positive que l'affaire de Sedan serait bientôt réglée à son avantage et à celui de son frère[1].

Il écrivit en même temps aux chefs des corps Weimariens, aux colonels Smithberg, Oheim, Flechenstein, Tubadel, Schimbeck, Clugen, pour les attacher à la cause royale: « Je suis assuré, leur disait-il[2] en parlant du duc de Bouillon, que sa faute sera personnelle et que M. le maréchal de Turenne sera le premier à la détester. » Il ajoutait que le maréchal avait trop bien servi le royaume, aimait trop sa réputation et avait trop d'amitié pour lui (Mazarin), pour qu'aucune considération de parenté ou d'intérêt le pût jamais faire manquer à ses premiers devoirs.

Cependant, tout en protestant de sa ferme confiance dans la fidélité de Turenne et en déclarant qu'il en avait répondu à la reine, le cardinal prenait ses précautions. « En cas, écrivait-il aux chefs des troupes allemandes, que les artifices dont M. son frère pourra user prévalussent, je suis assuré que non-seulement vous n'adhérerez point à ce qu'il voudrait entreprendre contre le service du roi, mais que vous vous y opposerez de tout votre pouvoir, sachant bien que la nation

[1] Les dépêches relatives à la mission de Ruvigny se trouvent aux Affaires étrangères, FRANCE, t. XXV des *Lettres de Mazarin*. On a publié dans les *Mém. de Turenne*, édit. Michaud et Poujoulat, plusieurs lettres de la reine à Turenne, qui sont tirées des papiers de Le Tellier conservés à la Bibl. nat.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, f° 213.



allemande est trop jalouse de son honneur et que vous avez en votre particulier trop de passion pour le bien de cet État pour encourir jamais le blâme d'une tache si noire à votre réputation. »

Ce qui fut plus efficace que les flatteries de Mazarin, ce fut l'intervention du banquier Barthélemy Hervart qui distribua aux chefs des corps allemands des sommes considérables, trois cent mille livres, argument décisif pour ces mercenaires. Nous avons la lettre même par laquelle Hervart rend compte à Servien[1] de ses démarches et du succès de sa mission[2]. Après avoir rappelé qu'il a été chargé par le roi de s'assurer des intentions de Turenne et de s'opposer à l'exécution de ses projets s'ils étaient contraires aux intérêts de la France, Hervart ajoute que les discours et la conduite du maréchal ont confirmé les soupçons. Il montre Turenne jetant un pont sur le Rhin et voulant persuader à son armée de marcher vers Paris sous prétexte de soutenir le roi contre les frondeurs; mais d'Erlach, ajoute Hervart, se prépare à lui couper le passage et a déjà réuni une armée capable de l'arrêter. Il ne fut pas nécessaire d'en venir à une lutte sanglante. Turenne, abandonné par les auxiliaires allemands, fut réduit à se retirer à Heilbronn avec ses gardes. De là il passa en Hollande, où il attendit la fin de la guerre civile.

[1] Cet ambassadeur était encore à Münster où le retenaient les dernières mesures à prendre pour l'exécution de la paix de Westphalie.

[2] Voy. l'Appendice, n° 2.



Ces événements, que nous résumons sommairement, remplissent les mois de janvier et de février. Les nouvelles d'Allemagne ne parvenaient que lentement et difficilement en France. Les chefs de la Fronde avaient soin de répandre, en les exagérant, celles qui pouvaient encourager ou exciter le peuple; ils dissimulaient les autres. Paul de Gondi fut un de ceux qui contribuèrent le plus à tromper ainsi les Parisiens, et, ce qui est plus étonnant, c'est qu'il a continué le même système dans ses mémoires et a cherché à tromper la postérité. Il prétend que, le 5 mars 1649[1], Mlle de Bouillon reçut un courrier de Turenne annonçant que ce général s'avançait avec son armée[2]. Or, à cette date, on connaissait parfaitement les mésaventures et la fuite de Turenne. Lionne, dans une lettre du 6 mars, écrivait à Servien[3] : « Vous aurez su à présent comme M. Turenne a été abandonné par toute l'armée et qu'il s'est retiré à Heilbronn avec la seule compagnie de ses gardes. » Comment croire que la cour, qui faisait, à ce moment même, répandre dans Paris par la Valette et d'autres émissaires les bruits qui pouvaient déconsidérer la Fronde, eût oublié un fait de cette importance? Il y avait, d'ailleurs, à cette époque, à Saint-Germain une dé-

[1] *Mémoires*, t. II, p. 6, édit. Charpentier; on trouve la date (5 mars) à la page 6, et, aux pages 13-14, l'indication de l'arrivée du courrier de Turenne qui annonce son approche.

[2] « C'est, dit Retz, ce que Turenne mandait en chiffres à Mlle de Bouillon. » (*Ibid.*, p. 14.)

[3] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV, pièce 73.

putation du parlement qui traitait avec la cour et qui était en relation continuelle avec les membres du parlement restés à Paris[1]. Les magistrats qui en faisaient partie ne pouvaient ignorer le sort de Turenne, et ils en avaient certainement informé leurs collègues. Les nouvelles répandues par le coadjuteur et les frondeurs étaient inventées pour soulever le peuple et rompre les négociations du parlement avec la cour[2].

[1] Quelques-unes des lettres qu'ils échangeaient se trouvent dans le *Journal du parlement*, en 1648 et 1649 (voy. p. 346, 358, 359).

[2] Cette partie de mon ouvrage était déjà imprimée lorsque j'ai eu connaissance de l'article de M. G. Depping publié dans la *Revue historique* (juillet-août 1879) sur le banquier Hervart ou Herwarth. Voy. Appendice, n° 2.

CHAPITRE III

SIÉGE DE PARIS, JANVIER-FÉVRIER 1649

État de Paris. — Lutte entre les généraux de la Fronde ; spectacle que présente l'Hôtel de ville. — Mesures financières pour la levée et l'entretien des troupes. — Armée du parlement. — Elle s'empare de l'Arsenal et de la Bastille (12 janvier). — Garnison établie dans Charenton par les frondeurs. — Ils font une sortie le 23 janvier pour s'emparer de Corbeil ; leur fuite précipitée à la vue de l'armée royale. — Sermon du coadjuteur (25 janvier). — Premières ouvertures de paix. — Sortie et défaite du régiment de Corinthe (29 janvier). — Combat de Charenton (8 février). — Nouvelles ouvertures de paix faites dans le parlement par Omer Talon. — Petit succès des frondeurs (10 février). — Discussions dans le parlement (11 et 12 février). — Le parlement refuse de recevoir un héraut d'armes du roi (12 février). — Il admet un prétendu ambassadeur du roi d'Espagne (19 février). — Défaite des frondeurs en Brie (24 février). — Prise de Brie-Comte-Robert (25 février). — Divisions et famine dans Paris. — Le parlement décide que des conférences seront ouvertes avec la cour (28 février). — Le maréchal de Rantzau est accusé de trahison et arrêté.

Mazarin avait réussi à écarter les deux obstacles principaux qui s'opposaient au triomphe de la cause royale : il avait réduit la Normandie à la défensive et enlevé à Turenne son armée. Il fallait maintenant dompter les Parisiens, qui étaient pleins d'illusions et d'espérances; ils organisaient leur armée et



n'avaient que l'embarras pour le choix des généraux. La priorité appartenait au duc d'Elbeuf [1], et il était soutenu par plusieurs membres du parlement : ses partisans cherchaient à inspirer de la défiance contre les princes qui arrivaient de Saint-Germain et qui étaient parents du prince de Condé. Il fallut, pour dissiper ces soupçons, que la duchesse de Longueville avec sa belle-fille (dans la suite duchesse de Nemours) et la duchesse de Bouillon se rendissent à l'Hôtel de ville. Les duchesses de Longueville et de Bouillon y habitèrent avec leurs enfants, et furent gardées comme des otages de la fidélité des princes. L'Hôtel de ville présenta alors, comme dit Retz, un mélange d'écharpes de dames, de cuirasses, de violons et de trompettes, qui se voient plus souvent dans les romans qu'ailleurs.

Le prince de Conti fut proclamé généralissime des armées parisiennes, et sous ses ordres les ducs d'Elbeuf et de Bouillon, et le maréchal de la Mothe furent nommés généraux (11 janvier). Le duc de Longueville, qui devait se rendre en Normandie, ne se fit assigner aucun rang. D'autres nobles, comme le duc de Luynes, le marquis de Vitry, et enfin le duc de Beaufort, vinrent se joindre aux frondeurs. Depuis son évasion de Vincennes, en juin 1648,

[1] Les carnets de Mazarin prouvent qu'il cherchait à semer la discorde entre les généraux et les Parisiens. On lit dans le carnet XI, p. 49 : « Pour mettre la division seroit bon escrire quelque chose à un des chefs comme M. d'Elbeuf, tesmoignant avoir intelligence avec eux, afin que la lettre estant interceptée mit ce soupçon. »



Beaufort avait erré dans le Vendomois. L'arrivée de ce petit-fils d'Henri IV, dont la belle prestance charmait le peuple, excita l'enthousiasme. Le *Roi des Halles*, comme on l'appelait, était le digne chef des troupes de la Fronde.

Toutefois le parlement garda pendant quelque temps la haute main dans l'intérieur de Paris. Il forma plusieurs comités qui devaient diriger les diverses branches d'administration, finances, armée, police, approvisionnements, distribution des vivres, passe-ports et dépêches. Le parlement n'était plus une cour de justice, mais une sorte d'Assemblée nationale ou de Convention qui, par ses comités, gouvernait Paris et aurait voulu gouverner la France. Cette usurpation du pouvoir souverain par un corps judiciaire fut vivement critiquée dès cette époque. Nous lisons dans un écrit du temps, dont l'auteur anonyme s'adresse au parlement[1] : « Dites-moi, messieurs, où trouverez-vous que le parlement ait jamais eu le pouvoir de lever les armées? Remontez à son institution, suivez son progrès de siècle en siècle jusqu'à maintenant. Feuilletez toutes les lois de l'État et toutes les ordonnances, et vous ne trouverez pas, je m'assure, que jamais il ait osé l'entreprendre. Sans doute, la nouveauté de cette entreprise vous devrait être maintenant suspecte, et s'il est vrai, comme il n'en faut pas douter, qu'il n'ait point d'autre puissance que celle que le roi lui a

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 294.



accordée et que le roi ne lui ait jamais donné celle de prendre les armes, dites-moi, de grâce, de quelle autorité les avez-vous prises ? » Mazarin ne se contentait pas de ces justes critiques. Il voulait que, pour rendre le parlement odieux, on l'accusât de s'allier avec les ennemis de la France[1].

Le manque d'argent aurait pu arrêter les frondeurs dans leur zèle pour lever et organiser une armée. Afin de s'en procurer, ils n'hésitèrent pas à mettre la main sur les caisses publiques, établirent des impôts extraordinaires et ordonnèrent des perquisitions domiciliaires; on voulait saisir les trésors que cachaient, disait-on, les *Mazarins*. De son côté, le parlement s'engageait à fournir un million, dont trois cent mille livres devaient être payées par les conseillers de nouvelle création. A cette condition, ils seraient traités sur le même pied que les anciens[2]. La riche bourgeoisie fut aussi taxée à des sommes considérables. On en vint bientôt à confisquer et vendre à l'encan les meubles de Mazarin, à exercer des perquisitions odieuses dans les maisons particulières et à encourager les délateurs par des récompenses. « Plusieurs donnaient avis, dit Omer Talon[3], de l'argent qu'ils savaient être caché dans divers lieux, appartenant à ceux qui étaient absents et dans

[1] Carnet XI, p. 469 : « Pour rendre le parlement plus odieux [on dira que] il appelle les Espagnols. »
[2] Omer Talon, *Mém.*, p. 321.
[3] *Ibid.*, p. 329.

le parti contraire, lesquels produisirent en huit jours six cent mille francs et plus, qui furent confisqués, et d'autant que le gain que l'on donnait aux délateurs, du dixième ou environ, produisait quantité de faux avis, et que nul n'eût été assuré dans sa maison, si cette licence eût été autorisée, il fut fait une autre chambre composée d'une dizaine de conseillers pour recevoir et examiner lesdits avis, et sur iceux agir ainsi qu'ils estimeraient en leur conscience être raisonnable. »

On ne se contenta pas de rançonner les *Mazarins*, comme on appelait les partisans de la cour. Il fut question de dépouiller les couvents et maisons religieuses. Ce fut le coadjuteur lui-même, Paul de Gondi, qui fit cette motion, si l'on en croit une lettre de l'évêque de Dol à Mazarin. « Il proposa, écrivait cet évêque[1], de prendre non-seulement l'argent des troncs et des fabriques, mais les calices mêmes, les reliquaires et les croix, se faisant fort des chapitres et des paroisses, qui consentiraient volontiers, disait-il, que l'on fondît tout cela pour en battre monnaie et l'employer au soutien du parti. Cette offre sacrilège

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 36. Nous ne trouvons aucune trace de cette proposition attribuée à Paul de Gondi, ni dans les mémoires, ni dans les autres écrits du temps. Il faut en laisser la responsabilité à l'évêque de Dol. Ce que nous devons surtout signaler, c'est qu'il y avait, dans Paris, un certain nombre d'évêques qui soutenaient la cause royale. Outre l'évêque de Dol, on trouvera cités plus loin l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Sarlat, l'évêque d'Aire.



fut rejetée par cette raison que des moyens si extraordinaires seraient au dehors les marques évidentes d'une extrême nécessité, de laquelle les ennemis tireraient avantage. Mais, en effet, ils en sont là ne trouvant plus personne qui veuille ouïr parler de tributs ni de taxes. »

Les troupes que l'on équipa, avec les impôts que levait le parlement, se distinguaient plus par leur licence et leur jactance que par leur valeur guerrière. « Les personnes intelligentes au métier de la guerre, écrivait, le 17 janvier 1649, le même évêque de Dol à Mazarin[1], assurent que la cavalerie que l'on fait par deçà (à Paris) est une très mauvaise marchandise quoiqu'elle coûte cher, et que l'infanterie aussi ne sera pas de grande exécution. L'on a borné toutes les troupes qui se lèvent à dix mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Déjà les finances sont épuisées, et pour cette raison, au lieu que, par le premier ordre de la ville, toutes les maisons à porte cochère devaient fournir un cavalier équipé de tous points, depuis quatre ou cinq jours on ne veut plus que de l'argent, chaque cavalier ayant été commué en cinquante écus que l'on paie mal volontiers.» Quelques particuliers, comme le coadjuteur, levèrent des régiments à leurs frais. On nomma *Corinthiens* les soldats du régiment de Paul de Gondi, parce que le coadjuteur était archevêque de Corinthe *in partibus infidelium*.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 7.

Les premiers exploits de l'armée parlementaire ne présentèrent pas de difficultés sérieuses. Elle prit possession de l'Arsenal, et, le 11 janvier, le duc d'Elbeuf somma du Tremblay, gouverneur de la Bastille, de rendre cette forteresse. Du Tremblay était frère du fameux père Joseph, capucin, qui avait joué un rôle important sous le ministère de Richelieu. Il refusa d'abord de livrer la citadelle dont la garde lui était confiée; mais le lendemain, 12 janvier, le duc d'Elbeuf mit en batterie quelques pièces de canon, et aussitôt du Tremblay capitula. Le gouvernement de la Bastille fut donné au conseiller Broussel, qui y mit, comme son lieutenant, un de ses fils appelé La Louvière. Ces premiers succès remplirent les frondeurs de joie et d'espérance. Le duc de Longueville partait pour la Normandie, et l'on annonçait qu'il en reviendrait bientôt à la tête de nombreuses troupes pour délivrer Paris. On comptait aussi sur l'armée de Turenne. « Le sieur de Paris[1], écrivait l'évêque de Dol[2], levant des troupes pour M. de Bouillon, affermit la créance de ce secours (de Turenne), tant publié dans la Maison-de-Ville. » Le duc de Beaufort, que le parlement venait de déclarer innocent des accusations portées contre lui (14 janvier), se disposait à exécuter des sorties pour ouvrir les passages fermés par l'armée royale. Le

[1] C'était un lieutenant de Turenne, que le maréchal avait envoyé pour traiter avec les frondeurs.

[2] Affaires étrangères, t. CXXII, pièce 7.



poste de Charenton était occupé et fortifié par les frondeurs; ils en donnèrent le commandement à Clanleu[1], brave militaire, qui s'était signalé dans les guerres de la régence. Il était tombé en disgrâce pour avoir rendu, en 1647, Dixmude à l'archiduc Léopold, et avait voulu se venger en se jetant dans le parti de la Fronde. Maître de Charenton, il faisait entrer dans Paris les convois de la Brie.

Grâce à ces approvisionnements, Paris ne se ressentait pas encore des privations d'un siège. On s'y enivrait de l'appareil militaire déployé par les généraux, et au milieu des préparatifs guerriers, les poètes et les pamphlétaires, les Marigny, les Blot, les Scarron et même quelques curés de Paris, lançaient contre le cardinal Mazarin des épigrammes, des chansons, des pamphlets. La reine Anne d'Autriche n'y était pas épargnée. Souvent même les pamphlétaires s'amusaient aux dépens de leur parti et tournaient en ridicule leurs généraux et leurs soldats.

Cependant l'armée royale, qui s'était accrue, commençait à resserrer le blocus. La garnison de Corbeil surtout inquiétait les frondeurs. Ils résolurent de faire une sortie pour s'emparer de cette ville et rétablir leurs communications avec la Brie. Mazarin était averti de leurs projets. L'évêque de Dol lui écrivait, le 23 janvier : « Il sort en ce moment une

[1] Bertrand d'Ostoue de Clanleu avait été nommé maréchal de camp en 1646. Il fut tué en 1649 en défendant Charenton.



très grande armée pour aller à Corbeil sous la conduite de M. de Beaufort[1]. »

Cette troupe s'avança en effet vers Juvisy. L'armée royale, avertie par Mazarin, s'était postée à Châtillon pour surveiller la marche des frondeurs, et tomber sur leur arrière-garde pendant que Palluau et Navailles arrêteraient la tête de leur colonne. Dès que les Parisiens virent paraître les troupes régulières, ils s'enfuirent pêle-mêle et ne s'arrêtèrent qu'à l'abri de leurs murs, entraînant dans leur déroute le duc de Beaufort et les autres généraux. Tel fut le premier exploit des frondeurs en rase campagne. Ils se consolèrent en passant des revues sur la place Royale, où, en présence des dames, ils étalaient leurs panaches et leurs brillants costumes. Ce fut encore un prétexte à chansons[2].

De son côté, le coadjuteur s'efforçait d'exciter les frondeurs par ses sermons; il prêcha à Saint-Paul le 25 janvier, et chercha à enflammer les passions populaires. Il ne se vante pas de ce sermon dans ses mémoires; si l'on en croit le témoignage d'un évêque, l'effet n'en fut pas heureux : « Il ne se peut faire, écrivait l'évêque de Dol à Mazarin, que la réputation du sermon de lundi (25 janvier) ne soit allée à Saint-Germain. Le malheureux archevêque

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 20.

[2] On trouve partout les chansons sur le comte de Maure, sur le duc d'Elbeuf et ses fils. Nous nous attacherons de préference aux documents inédits émanant de Mazarin et de ses correspondants.





in partibus infidelium[1] acheva sa sépulture et son naufrage en cette action, qui donna de l'horreur à tous les gens de bien et un dégoût universel à tous ses partisans. Il fut bien remarqué qu'aucun évêque n'y assista. »

En ce moment, le parti favorable à la cour, encouragé par les premiers revers des frondeurs, commençait à se relever. A sa tête étaient l'archevêque de Toulouse, Pierre de Montchal, et l'évêque de Sarlat, Charles de Lingendes. Le premier avait présidé, en 1641, une assemblée du clergé, dont il a laissé un remarquable récit[2]. Le second était un prédicateur célèbre. L'évêque de Dol annonça à Mazarin[3] que, si la cour l'agréait, ces deux prélats s'empresseraient de faire des ouvertures de paix au nom du parlement. Mazarin lui répondit, le 27 janvier[4] : « Leurs Majestés, Son Altesse Royale et M. le Prince ne souhaitent rien tant comme de voir rentrer Messieurs du parlement dans leur devoir, et quiconque leur en portera les assurances en sera très bien reçu, particulièrement MM. les prélats, en qui on a entière confiance. Pour mon particulier, je me tiendrais très heureux si, en donnant ma vie, je pouvais,

[1] On a déjà dit que le coadjuteur était archevêque de Corinthe *in partibus infidelium*.

[2] *Mémoires de Montchal*, archevêque de Toulouse (Rotterdam, Fritsch, 1718, 2 vol.). Il est surtout question, dans cet ouvrage, de l'assemblée du clergé tenue en 1641.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 29.

[4] *Ibid.*, tome XXV des *Lettres de Mazarin*, f° 224.

avec la dignité du roi, contribuer à rétablir toutes choses dans le calme et la tranquillité que requiert le bien de l'État, et je me flatte de la créance que MM. de Dol et de Sarlat me connaissent assez pour être persuadés de cette vérité, et que je suis incapable, lorsqu'il s'agit du service du roi, de conserver le moindre souvenir de ce qui s'est fait contre moi. C'est tout ce que je leur puis dire en réponse des lettres qu'ils m'ont écrites. »

Dès que les évêques connurent la réponse de la cour, il fut décidé qu'ils se rendraient à Saint-Germain. Le 29 janvier, l'évêque de Dol écrivait au cardinal[1] : « J'accompagne de mes vœux les deux nonces de paix pour la bénédiction et le succès de leur voyage, ne doutant point que Monseigneur (Mazarin) ne surmonte par sa vertu et par la grandeur de son courage tout le ressentiment des injures passées pour jeter les fondements d'une réconciliation solide et véritable. » Les frondeurs refusèrent de laisser sortir l'évêque de Sarlat. L'archevêque de Toulouse parvint seul jusqu'à Saint-Germain et exposa la situation de Paris divisé en deux partis : la majorité du parlement et de la bourgeoisie aspirait à la paix; mais elle était dominée par une minorité factieuse et par la terreur qu'inspiraient les généraux et autres chefs de la Fronde soutenus par la populace.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 42.



En ce moment même Beaufort, le maréchal de la Mothe et le coadjuteur, qui prenait aussi part aux opérations militaires, cherchaient à relever leur réputation compromise par l'échec de Corbeil. Ils se préparaient à tenter de nouvelles sorties, et paraissaient menacer tout à la fois Saint-Denis, Vincennes et Bourg-la-Reine. Mais ils trouvèrent partout les *Mazarins* sur leurs gardes. Le maréchal du Plessis s'était fortifié dans Saint-Denis et attendait l'ennemi de pied ferme. Vincennes, où commandait un capitaine nommé Drouet, était en état de braver une attaque. Bourg-la-Reine semblait plus accessible et ce fut vers ce point que se dirigèrent les frondeurs le 29 janvier ; ils se proposaient de protéger l'entrée d'un convoi de vivres qui arrivait de la Brie. Le régiment de Corinthe, levé par le coadjuteur, devait appuyer cette sortie. Mais, à peine fut-il hors des murs de Paris, qu'il fut saisi d'une terreur panique, comme antérieurement l'armée de Beaufort, et s'enfuit sans combattre. Il suffit aux chefs de l'armée royale de lancer à la poursuite des *Corinthiens* quelques cavaliers pour faire de nombreux prisonniers, pendant que le reste regagnait tumultueusement Paris : « Ils se défendirent si vaillamment, écrivait Lionne à Servien[1], qu'il n'y eut que nos coureurs, qu'on avait détachés, qui eurent la peine de donner. Un de nos cinquante cavaliers

[1] Dépêche du 30 janvier 1649; Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV, pièce 34.



prit trente personnes; le reste se sauva à la faveur du brouillard. On prit tout le convoi; il y avait quatre cents chevaux de charrette ou de somme. »

Le même jour, un combat livré près de Vincennes ne réussit pas mieux aux frondeurs. Ils y perdirent le jeune Tancrède, que la duchesse de Rohan avait tenté d'opposer à sa fille, Marguerite de Rohan[1], lorsqu'elle épousa Henri de Chabot. Tancrède s'était jeté dans le parti de la Fronde, et fut tué en combattant vaillamment.

Cependant les frondeurs étaient toujours en possession de Brie-Comte-Robert et de Charenton, et par ces passages ils introduisaient encore assez de vivres dans Paris pour prolonger le siège. Il fallait, avant tout, que l'armée royale s'emparât de Charenton pour intercepter les convois qui venaient par la Marne[2]; mais on prévoyait, sur ce point, une sérieuse résistance. Clanleu avait fortifié l'enceinte de la ville et le pont de Charenton; les rues étaient barricadées, et ce brave capitaine avait sous ses ordres deux mille hommes de troupes régulières et aguerries. Condé se réserva la direction de cette entreprise difficile (8 février 1649). Il posta sa petite armée d'en-

[1] Voy. tome II, p. 107.

[2] Mazarin insiste, dans ses carnets, sur la nécessité d'occuper ce poste : « Prendre sans délai le poste de Charenton, et je serai d'avis de le garder, y établissant un quartier qui seroit commandé de M. de Chastillon avec deux mareschaux de camp; car assurément entrent toujours des vivres de ce costé-là, et par la rivière sur de petits bateaux, et par terre. » (Carnet XI, p. 69).

viron six mille hommes sur la pente des collines qui descendent de Vincennes vers le confluent de la Seine et de la Marne; il y établit quelques pièces de canon pour contenir l'armée parisienne, qui, au nombre de plus de quarante mille hommes, sortit par la porte Saint-Antoine et s'étendit entre les murs de Paris et Charenton. Sans s'inquiéter de cette multitude, Condé fit attaquer Charenton de trois côtés. La principale rue, qui était barricadée, fut défendue avec acharnement; Châtillon, qui commandait l'attaque, y fut blessé. On le transporta à Vincennes, où il mourut le lendemain[1]; mais ses troupes s'emparèrent de la ville. Clanleu périt en se défendant bravement. La garnison fut taillée en pièces à la vue des quarante mille Parisiens qui n'osèrent attaquer la petite troupe de Condé. Cet échec acheva de déconsidérer les chefs de la Fronde.

Les membres du parlement qui désiraient la paix osèrent alors élever la voix. Le jour même où la Fronde perdait Charenton (8 février), l'avocat général Omer Talon proposa au parlement d'entrer en négociation avec la cour. C'était pour répondre à l'accueil qu'avait reçu l'archevêque de Toulouse[2], qu'Omer Talon, soutenu par le premier président

[1] Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon, descendait du célèbre amiral de Coligny.

[2] Le cardinal de Retz dit, dans ses *Mémoires*, qu'il ne croit pas que cette proposition fût concertée; mais il n'était nullement initié

et par le président de Mesmes, fit cette motion. Le doyen du parlement, le conseiller Crépin, l'appuya très vivement; mais sa voix fut étouffée par les cris de ce que Retz lui-même appelle la cohue des enquêtes. Cette violence des jeunes conseillers indigna les hommes les plus sages du parlement. Un de ces magistrats, nommé Godard, demanda que les délibérations fussent libres, « que les jeunes gens ne se donnassent plus l'autorité d'empêcher par leurs clameurs les propositions que l'on voulait faire; que cela n'était pas supportable, mais contraire à l'honneur de la cour et à la bienséance publique[1]. »

Les frondeurs réussirent cependant à faire rejeter, dans la séance du 8 février, les propositions de conférences avec la cour. En même temps ils s'efforçaient d'effacer, par quelques succès, les impressions fâcheuses qu'avaient produites leurs dernières sorties. Le 10 février, le maréchal de la Mothe alla au-devant

aux négociations secrètes de la cour. Il ne connaît que les intrigues de son parti. On trouve dans le *Journal contenant ce qui s'est fait et passé en la cour du parlement de Paris sur le sujet des affaires du temps* (années 1648, 1649), une lettre de l'évêque de Dol à Mazarin, qui fut interceptée par les frondeurs. Elle ne laisse aucun doute sur la relation entre la négociation de l'archevêque de Toulouse et les propositions faites au parlement. On y lit (p. 194) : « Je donnay hier un billet à M. d'Antin, qui me fut envoyé par M. l'archevêque de Toulouse. Si Son Émin. l'a vu, elle sait maintenant que les semences de la paix sont venues par deçà (jusqu'à Paris). Le parlement prendra la loy qui luy sera donnée; j'en ay révélation par la bouche des chefs, qui veulent bien qu'elle soit secrètement communiquée à Monseigneur. »

[1] Omer Talon, *Mém.*, p. 331, édit. Michaud et Poujoulat.



d'un convoi qui arrivait d'Étampes. Le maréchal de Gramont en fut averti par le gouverneur de Montlhéry, et s'avança à la tête de la cavalerie de Meudon pour attaquer les frondeurs. Le maréchal de la Mothe eut le temps de passer la Bièvre avec le convoi qu'il escortait, de couper le pont d'Antony, qui aurait pu livrer passage aux troupes royales, et de gagner la porte Saint-Victor[1], pendant que son arrière-garde était aux prises avec la cavalerie de Gramont. Cependant le bruit se répandit dans Paris que le maréchal de la Mothe était vivement pressé, ainsi que le duc de Beaufort qui s'était porté à sa rencontre. Aussitôt la population des quartiers Saint-Victor et Saint-Marceau sortit en masse, même les femmes et les enfants, pour délivrer Beaufort. Ils le ramenèrent en triomphe comme s'ils eussent remporté la plus glorieuse victoire.

Ce petit succès des frondeurs n'empêcha pas le parti modéré du parlement d'insister pour que l'on entrât en conférence avec la cour. Un des conseillers qui avait le plus d'autorité dans la compagnie, Pierre de Brillac, reprit, le 11 février, la proposition d'Omer Talon et demanda que l'on envoyât des députés à Saint-Germain ; il déclara qu'il était assuré que la cour ne désirait pas moins la paix que Paris. Son avis fut vivement combattu par le président

[1] La porte Saint-Victor était située à l'angle formé par les rues des Fossés-Saint-Bernard et du faubourg Saint-Victor. Elle fut démolie en 1684.

Charton; mais le président de Mesmes le soutint[1], et la délibération fut remise au lendemain 12 février. Dans l'intervalle, le parti de la paix travailla très activement à se fortifier. Boucherat[2], neveu du conseiller Broussel, s'efforça de gagner son oncle[3], dont le crédit était si grand dans le parlement, et on espérait y parvenir, lorsqu'un nouvel incident releva les frondeurs. Le 12 février, le parlement fut informé qu'un héraut d'armes envoyé par le roi venait de se présenter à la porte Saint-Honoré, apportant trois paquets, l'un pour le parlement, un second pour l'Hôtel de ville et le troisième pour le prince de Conti. Il était revêtu de ses insignes, de sa cotte d'armes fleurdelisée, et portait le bâton royal. Les deux trompettes qui l'accompagnaient sonnèrent une chamade, et demandèrent l'entrée de la ville

[1] Mazarin était prévenu de la discussion qui devait s'engager au parlement, comme le prouve le passage suivant du carnet XI, p. 57 : « M. de Souvré me dit avoir appris de M. du Thil (Jacques Jubert, seigneur du Thil), maître des requêtes, qui a nouvelles de Paris, que MM. du parlement [se plaignent] * fort de la tyrannie que les princes leur font souffrir, et que demain se doivent assembler sans les princes, et que M. de Mesmes doit parler et proposer de faire quelque offre à la reine. »

[2] Louis Boucherat devint, dans la suite, chancelier de France (1685-1699). Il est probable que sa conduite pendant la Fronde ne fut pas étrangère à sa fortune. On remarque que Louis XIV, instruit par Mazarin, garda un profond souvenir de tous les actes qui avaient contribué à diminuer ou à relever l'autorité royale pendant sa minorité.

[3] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 660-661.

* Je n'ai pu lire le mot, mais le sens n'est pas douteux.

pour transmettre au parlement les ordres du roi. Le capitaine de la porte Saint-Honoré ne voulut pas admettre le héraut d'armes sans autorisation; il le fit attendre dans une maison du faubourg et envoya prévenir le parlement. L'assemblée fut un instant perplexe: les gens du roi étaient d'avis qu'on devait recevoir le héraut; mais le coadjuteur, si l'on en croit ses mémoires, suggéra à Broussel un avis qui tira le parlement d'embarras. Un héraut d'armes ne pouvait être envoyé, dit Broussel, qu'à un souverain ou à un ennemi. Le parlement n'était ni l'un ni l'autre; il n'aspirait nullement à la souveraineté, et bien loin d'être l'ennemi du roi, il se déclarait son très humble sujet. Il ne pouvait donc recevoir le héraut d'armes sans manquer à son devoir. Il fallait envoyer à Saint-Germain les gens du roi pour demander les ordres de Leurs Majestés de la part du parlement, qui les recevrait avec respect. Le parlement adopta cet avis.

Le héraut d'armes, après avoir fait sonner de nouvelles chamades, déposa ses trois paquets sur la barrière de la porte Saint-Honoré et retourna à Saint-Germain. Le même jour, 12 février, on arrêta dans Paris le chevalier de la Valette, bâtard du duc d'Epernon, qui semait des billets par lesquels il cherchait à soulever le peuple contre le parlement en lui représentant qu'il était le jouet de quelques ambitieux. On arrêta aussi les évêques de Dol et d'Aire, dont on avait intercepté la correspondance avec la cour. Les violences et les

perquisitions redoublèrent, mais elles prouvaient que le crédit du parti de la Fronde diminuait chaque jour. Le peuple souffrait, murmurait et accusait les généraux. Il fallait pour les soutenir quelque nouvelle invention. Le coadjuteur eut recours aux ennemis de la France. Mme de Chevreuse était toujours dans les Pays-Bas espagnols et en relation avec le comte de Fuensaldagne, gouverneur de cette contrée. Paul de Gondi lui envoya Laigues, qui négocia une alliance entre les frondeurs et l'Espagne. Il fut convenu que l'archiduc Léopold et le comte de Fuensaldagne enverraient à Paris un moine bernardin, nommé Arnolfini, déguisé en ambassadeur. Ce moine fut reçu clandestinement à Paris, et les chefs de la Fronde rédigèrent l'instruction par laquelle il devait solliciter l'alliance du parlement avec l'Espagne pour délivrer la France de la tyrannie de Mazarin.

Le 19 février, le prétendu ambassadeur de l'archiduc demanda à être admis, et le prince de Conti engagea le parlement à lui donner audience. Plusieurs membres de l'assemblée s'y opposèrent. Le président de Mesmes rappela avec éloquence combien serait odieuse la conduite du parlement si, après avoir refusé de recevoir le héraut d'armes du roi de France, il admettait l'ambassadeur du roi d'Espagne : « Pourrez-vous, dit-il, en s'adressant au prince de Conti, faire asseoir sur les fleurs de lys le représentant du plus cruel ennemi des fleurs de lys? » Mais

tous les efforts des présidents Molé et de Mesmes furent inutiles. Les généraux, soutenus par les enquêtes, l'emportèrent. Le prétendu ambassadeur fut reçu et offrit au parlement les secours de l'archiduc pour délivrer la France. La majorité du parlement, déjà attristée d'un pareil spectacle, se borna à déclarer que les propositions faites au nom du roi d'Espagne seraient communiquées à la reine.

Cette comédie criminelle, organisée par le coadjuteur et les gens de son parti, fut loin d'atteindre le but qu'ils s'étaient proposé. Ils avaient espéré rendre, par cette démarche, toute réconciliation impossible et entraîner le parlement à s'allier avec l'ennemi de la France contre le roi. Mais le parlement recula devant une pareille trahison et se décida à traiter avec la cour pour secouer le joug intolérable des factieux.

La nouvelle de la mort de Charles Ier, qui arriva en France à cette époque, ne fut pas sans influence sur les résolutions des hommes modérés. On voit, par les carnets de Mazarin, combien l'on fut frappé de cet évènement tragique. Le cardinal s'en servit pour engager la reine à ne pas abandonner son ministre. « Il faut seulement peser, lui dit-il[1], l'exemple ré-

[1] Carnet XII, p. 5-6. M. Bazin dit, dans son ingénieuse et savante histoire de cette époque (t. IV, p. 21), qu'on ne trouve aucune trace en France de l'impression produite par les évènements d'Angleterre. Les carnets de Mazarin, qu'il aurait pu consulter, prouvent, au contraire, que l'impression fut très vive et que les rapprochements ne manquèrent pas entre la situation des deux pays.

cent arrivé en Angleterre pour frémir de terreur. Ce parlement-là, qui est composé des grands du royaume dans la chambre haute, et qui, à bien parler, lorsqu'il est assemblé, devrait être, au moins, considéré comme les états[1] en France, insista auprès du roi (Charles Ier) pour qu'il lui remît le vice-roi d'Irlande[2], qui était son principal ministre. Le roi le fit à la fin, et ce qui en est suivi, ça été que le vice-roi eut le cou coupé ; tout ce royaume a été en guerre contre le roi, et ils n'ont eu jamais de repos que le roi n'ait fait la même fin, quoiqu'il n'y ait jamais eu d'exemple qu'un roi ait été jugé dans les formes contre les formes[3] par ses sujets. Ses enfants pour cela ne lui ont [pas] succédé, quoique innocents de ce que ces gens-là ont imputé à crime au père, de façon qu'il n'y a rien de plus aisé à voir que, quand un corps semblable à celui-là commence à attaquer la royauté, [il] ne s'arrête [pas] que ne soit venu à bout de la perdre. »

La plupart des membres du parlement de Paris étaient loin de vouloir en venir à de pareilles extrémités. La fin tragique de Charles Ier était aussi pour eux un avertissement. De son côté, le peuple se lassait d'une guerre qui n'était signalée que par des

[1] Les états généraux du royaume.

[2] Mazarin a déjà cité ce fait. Voy. page 135.

[3] Cette espèce de jeu de mots est bien dans le texte. Il s'explique par l'appareil de formes juridiques que l'on déploya pour condamner un roi, qui, d'après la constitution, ne pouvait être traduit en justice.

revers. Cette disposition s'accrut encore par une dernière tentative que firent les frondeurs et qui échoua misérablement.

Ils possédaient toujours Brie-Comte-Robert, et ils y avaient accumulé des approvisionnements considérables. Le marquis de Noirmoutiers s'y était rendu pour amener un convoi à Paris. Le prince de Marsillac et le marquis de Vitry sortirent de Paris (24 février) pour le soutenir à la tête d'un nombreux corps de cavalerie. Mais le comte de Grancey, qui commandait les troupes royales en Brie, attaqua le convoi, et le rejeta dans Brie-Comte-Robert, puis battit Marsillac et Vitry et les força de se réfugier dans Paris. Il s'empara ensuite du château de Lésigny, qui appartenait au duc de Luynes, et enfin de la ville de Brie-Comte-Robert (25 février). La citadelle se rendit le 28, toute la Brie se trouva alors au pouvoir de l'armée royale. Les plaintes les plus vives éclatèrent aussitôt contre les généraux. Les frondeurs leur reprochaient de n'avoir pas secouru Brie-Comte-Robert. « M. de Bercy et M. de Beaufort s'échauffèrent, écrit un témoin oculaire[1], l'un disant qu'il aurait fallu forcer Saint-Denis, tandis que les troupes étaient occupées en Brie, ou bien aller avec cinquante mille hommes à Saint-Germain; que tout le bourgeois ne demandait autre chose. M. de Beaufort lui dit : *Eh bien ! il faut donner aux bourgeois le plaisir*

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 689.

d'une bataille. Mais il ajouta qu'il fallait que M. de Bercy s'y trouvât à la tête [des bourgeois] et qu'il lui offrait un cheval. »

Ces querelles divisaient de plus en plus le parti de la Fronde. La misère et la faim en détachaient le peuple. Les paysans des environs de Paris ne parvenaient plus qu'avec beaucoup de peine à y introduire des vivres pendant la nuit. Ils se glissaient entre les postes de l'armée royale avec des hottes remplies de pain; mais plusieurs tombèrent entre les mains des *Mazarins.* Lionne écrivait à Servien dès le 20 février 1649[1] : « Pour réduire en très peu de temps Paris à la raison, nous n'avons plus qu'à nous défendre des porteurs de hottes, dont il entre toutes les nuits une quantité effroyable dans Paris, de tous les villages qui sont aux environs, avec des hottes pleines de pain; ce qui entretient la canaille et fait que l'on n'est point obligé pour les nourrir de toucher aux provisions que les bons bourgeois ont faites pour eux-mêmes. On fait toute diligence pour remédier à ce mal; ce qui est assez difficile quelque soin qu'on y donne, parce que ces paysans sont attirés par le grand gain qu'ils font dans ce commerce et que nos soldats mêmes, le plus souvent, y connivent et en tirent de l'argent. On a amené aujourd'hui trois cents prisonniers, que l'on fera décimer et brancher[2] sur les grands chemins avec des écriteaux. »

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV.
[2] Pendre aux branches des arbres.



Ces calamités de la guerre civile firent en peu de temps un désert des environs de Paris, qui étaient auparavant si riants et si fertiles. Lorsque Mme de Motteville parvint à se rendre à Saint-Germain en mars 1649, elle fut frappée de cette dévastation de la campagne[1] : « Nous passâmes par plusieurs villages, où nous remarquâmes une désolation effroyable. Ils étaient abandonnés de leurs habitants. Les maisons étaient brûlées, abattues, les églises pillées, et l'image des horreurs de la guerre y était dépeinte au naturel. »

Paris se ressentait aussi de plus en plus des misères du siège. Pressé par les troupes royales, affamé[2], sans confiance dans ses chefs qui n'avaient montré ni habileté ni courage, il ne pouvait être délivré que par un mouvement des provinces ou par l'arrivée des troupes de Turenne. On avait longtemps bercé le peuple de ces espérances ; mais on apprit enfin que le duc de Longueville était cerné dans Rouen par le duc d'Harcourt ; que Turenne avait été abandonné par son armée, et que d'Erlach venait renforcer les troupes royales. Les autres provinces ne bougeaient pas. Il y avait eu, à la vérité, quelques mouvements

[1] *Mém.*, t. II, p. 355, édit. Charpentier. M. Feillet a réuni un grand nombre de documents sur la *Misère de ce temps*. Voy. entre autres, p. 127-153.

[2] « Le pain de son y vaut huit ou dix sols la livre », écrivait Lionne à Servien, dépêche du 6 mars 1649. (Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV.)

à Aix; mais quel secours espérer de cette lointaine province?

En présence d'une telle situation, le parti de la paix l'emporta définitivement dans le parlement et la bourgeoisie parisienne. Vainement les frondeurs cherchèrent à ameuter le peuple et soudoyèrent une foule tumultueuse qui se pressait aux portes du Palais en criant: *Point de conférence; qu'on nous mène à Saint-Germain*[1]! Pour réprimer ces violences populaires, la milice bourgeoise prit les armes et vint se ranger autour du Palais. Le parlement put alors délibérer en toute liberté; il accueillit favorablement les déclarations des gens du roi qui répondaient des bonnes dispositions de la reine, et décida, le 28 février, qu'il nommerait des députés pour entrer en conférence avec la cour.

De son côté, Mazarin était d'autant plus disposé à un accommodement qu'il connaissait mieux que personne les dangers qui menaçaient la France. Non-seulement le coadjuteur et le duc de Bouillon traitaient avec Fuensaldagne, mais on accusait quelques gouverneurs d'appeler les Espagnols. Le cardinal écrivait dans ses notes secrètes : « Plessis-

[1] Gui Patin écrivait à Spon, le 15 mars 1649 : « On crie ici tout haut, avec beaucoup d'impatience, qu'il ne faut point que nos généraux temporisent davantage, que nous n'avons que faire de secours étranger, qu'il faut aller droit et tête baissée à Saint-Germain assiéger le château, dans lequel ce malheureux et maudit fourbe (Mazarin) est enfermé. »



Bellière[1] m'écrit que M. d'Elbeuf n'oublie rien pour faire soulever les grandes villes de Picardie[2] et faire entrer les ennemis dans la province. » Ce qui est plus étonnant, c'est que le maréchal de Rantzau, que Mazarin avait comblé de faveurs, fut aussi accusé d'avoir négocié avec les Espagnols pour leur vendre plusieurs places de la France, et entre autres Dunkerque, dont il était gouverneur. Lionne reproduit cette accusation dans une lettre à Servien, et ne paraît pas douter de la réalité de la trahison[3] : « Le maréchal de Rantzau traitait avec les Espagnols pour leur remettre Dunkerque, Bourbourg, Furnes, Bergue et Mardik, et par conséquent Ypres qui se fût trouvé coupé, moyennant une somme de quatre ou cinq cent mille écus consignés dans la banque de Hollande. C'est une espèce de miracle que la manière dont Dieu a permis que nous ayons découvert l'affaire. Les Espagnols ne furent pas peu surpris et fâchés. Peñaranda ne put s'empêcher de dire à Vautorte[4] qu'ils auraient toutes nos conquêtes de Flandre avant qu'il fût six semaines... Vous pouvez croire que nous

[1] Carnet XI, p. 56.

[2] Le duc d'Elbeuf avait été gouverneur de cette province. Quoique la cour lui eût enlevé le gouvernement de Picardie depuis qu'il s'était déclaré pour la Fronde, il avait conservé beaucoup de partisans dans cette province.

[3] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV, pièce 73.

[4] Ce personnage, qui avait été intendant de l'armée du Rhin, avait été chargé, en 1649, d'entamer des négociations avec Peñaranda.

ne dormions pas toutes les nuits de fort bon sommeil. »

Une des principales difficultés dans cette affaire était d'attirer Rantzau hors de Dunkerque, où il disposait de la garnison et pouvait braver le ressentiment de la cour. Mazarin choisit pour cette mission délicate le gouverneur d'Ypres, Palluau[1]. Ce dernier vint à Dunkerque et engagea Rantzau à se rendre à la cour, où l'on feignait de vouloir lui confier la direction des opérations militaires. L'instruction remise à Palluau, et écrite de la main de Lionne[2], commence ainsi : « M. de Palluau se souviendra de ce qui suit, de dire au maréchal que M. le cardinal n'est pas trop satisfait de Monsieur le Prince, qui lui tient le pied sur la gorge pour l'appui qu'il lui donne. » Palluau devait insinuer à Rantzau qu'en l'appelant à la cour on voulait l'opposer au prince de Condé et lui faire jouer un grand rôle. L'instruction recommandait à Palluau de séduire l'ambitieux Rantzau par l'espérance d'une facile victoire. « Il lui fera connaître adroitement que le succès de l'entreprise de Paris est infaillible et même que l'autorité du roi sera rétablie plus haut qu'elle n'a jamais été, et qu'on aura plus d'argent et plus de troupes, MM. de Paris offrant déjà les leurs et de les payer toute la campagne. »

[1] Philippe de Palluau de Clérembault était regardé comme un des favoris de Mazarin. C'était un esprit souple et rusé plutôt qu'un habile capitaine. Cependant il fut nommé maréchal de France en 1652. Il mourut en 1665.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIII, f° 52.



Le maréchal se laissa gagner par ces brillantes espérances et se rendit à Saint-Germain. A peine arrivé, il fut arrêté et enfermé au château de Vincennes[1], au moment où allaient s'ouvrir les conférences de Rueil entre les représentants de la cour et ceux du parlement.

[1] Monglat, qui d'ailleurs ne donne aucun détail sur les causes de cette arrestation, dit que Rantzau fut enfermé à la Bastille. Il oublie qu'à cette époque la Bastille était au pouvoir des frondeurs. Nous verrons, au chapitre V du livre x, qu'en 1650, au moment de l'arrestation des princes, Rantzau était encore enfermé à Vincennes. D'autres écrivains ont prétendu que Mazarin craignait que Rantzau ne prît le parti de la Fronde; mais ils n'ont allégué aucune preuve à l'appui de leur opinion. La lettre de Lionne, dont nous avons cité un extrait (p. 196), fait connaître le motif de l'arrestation. Quant à la trahison de Rantzau, elle ne fut jamais prouvée, et il recouvra la liberté peu de temps avant sa mort qui arriva en septembre 1650.

CHAPITRE IV

NÉGOCIATIONS (MARS 1649) — TRAITÉ DE RUEIL

Prétentions de la cour à l'ouverture des conférences. — Députés du parlement : Mathieu Molé, de Mesmes, Le Coigneux, etc.—Commencement des négociations (5 mars). — Difficulté relative à la présence de Mazarin.— Conditions imposées par la cour; réponse du parlement; ses demandes (5-6 mars). — Plaintes du duc d'Orléans (6 mars). — Lettre de Mazarin à la reine (7 mars). — Traité du 12 mars entre la cour et le parlement. — Motifs qui décident la cour à se relâcher de ses premières conditions. — Les généraux cherchent à soulever le peuple, pendant qu'ils traitent secrètement avec la cour. — Modifications faites au traité sur la demande du parlement. — Le traité de Rueil est enfin enregistré par le parlement (1er avril 1649).

On peut distinguer à cette époque trois partis en présence : la Fronde du coadjuteur et des généraux, qui ne reculait pas devant les plus criminelles alliances; la cour, qui, dans son irritation, exigeait des représailles; et enfin les membres du parlement et de la bourgeoisie parisienne, qui voulaient la paix et qui venaient de remporter une victoire sur les généraux en obtenant l'ouverture des conférences. Ils allaient maintenant combattre les exigences



impérieuses et excessives de la cour. Lionne nous fait connaître, dans sa correspondance intime, les espérances et les prétentions des hommes qui entouraient Mazarin. Dès le 6 février, il écrivait à Servien [1] : « Il y a quantité de négociations en campagne de toutes parts ; les plus méchants font écrire des billets par leurs amis ; mais on tient ferme à vouloir que l'autorité du roi soit pleinement rétablie, c'est-à-dire que le parlement sorte de Paris et que tout ce qui s'est fait depuis huit mois généralement soit ôté de leurs registres et toute mémoire abolie. Ils croient d'offrir beaucoup quand ils disent qu'ils en ôteront ce qui a été fait contre M. le cardinal ; mais Son Éminence méprise cela et est résolue de ne songer qu'à faire réparer ce qui a été entrepris contre le roi. » Le 13 février, Lionne insistait encore sur ce point : « La question est de faire sortir le parlement tout entier de Paris ; à quoi ils résistent encore [2]. »

Telles étaient les dispositions de la cour, lorsque les chefs du parlement se rendirent le 4 mars à Rueil, où de son côté le duc d'Orléans venait d'arriver, accompagné du prince de Condé, du cardinal Mazarin, du chancelier Séguier, du maréchal de la Meilleraye,

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV, pièce 40.

[2] Mazarin aurait voulu tirer une vengeance exemplaire du parlement ; il accusa dans la suite la politique du prince de Condé d'avoir fait échouer ses projets : « Car sans cela, écrivait-il, Paris et le parlement étoient contraints de se rendre la corde au cou et de subir la loi que Sa Majesté leur eût voulu prescrire. » (*Lettres de Mazarin* publiées par M. Ravenel, p. 10 et 11.)



surintendant des finances, du comte d'Avaux [1] et de l'abbé de la Rivière, ministres d'État, enfin des secrétaires d'État, Brienne et Le Tellier. Lionne avait accompagné Mazarin, et nous lui devons le récit le plus authentique des conférences [2].

A la tête de la députation du parlement figuraient les présidents Mathieu Molé [3] et Henri de Mesmes. C'est surtout à ces deux magistrats que reviennent les honneurs d'une négociation difficile, qui mettait en présence des partis aussi hostiles. Ils surent tout à la fois résister avec fermeté aux exigences de la cour [4] et imposer leur volonté aux généraux et à la populace que les frondeurs avaient

[1] D'Avaux, dont nous avons vu la disgrâce (p. 96), avait été depuis rappelé à la cour et nommé ministre d'État.

[2] Le procès-verbal, de la main de Lionne, est conservé aux affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIII, pièce 94. Il faut comparer le récit publié dans le *Journal du parlement* pour les années 1648 et 1649 (Paris, 1649, Gervais Alliot). Ce dernier récit est l'œuvre d'un frondeur; j'indiquerai les différences.

[3] On devrait s'attendre à trouver des renseignements précieux dans les *Mémoires de Mathieu Molé;* mais ils ne contiennent, pour cette époque, que les pièces officielles déjà imprimées dans le *Journal du parlement.*

[4] Le frondeur Gui Patin reconnaît lui-même que le premier président et le président de Mesmes firent preuve de courage et résistèrent à la cour : « Il y eut une grande conférence entre messieurs le duc d'Orléans et le prince de Condé avec MM. le premier président et président de Mesmes, eux quatre seuls ; et ces deux présidents défendirent si vivement et si généreusement le procédé du parlement et de la ville de Paris, que ces deux princes en furent tout étonnés et confus. » (Lettre à Charles Spon en date du 15 mars 1649.)

soulevée[1]. Ils furent soutenus par la majorité des gens de bien, qui, dans le parlement et la bourgeoisie, étaient décidés à mettre un terme à cette lutte sanglante et ridicule. Mathieu Molé, que sa fermeté, sa dignité calme et persévérante, ses longs et honorables services rendaient respectable pour tous les partis, fit entendre à la cour de rudes vérités[2]; mais, comme le dit assez malicieusement Mme de Motteville[3] : « Ces hardiesses ne brouillaient point à la cour ce vénérable magistrat. » Au fond, la reine et le cardinal savaient que, sous cette apparence austère, Molé cachait un esprit conciliant; que si, pour conserver son crédit dans le parlement, il devait parler avec fermeté et hauteur, il n'ignorait pas les conditions nécessaires de la monarchie et était résolu à les maintenir.

Le président de Mesmes était animé de pareils sentiments. La disgrâce du comte d'Avaux, son frère[4], l'avait d'abord irrité contre la cour; mais

[1] Nous retrouvons ici les ambassadeurs vénitiens, dont les correspondances manquent, de juin 1648 à mars 1649, dans la collection de la Bibliothèque nationale. Michel Morosini avait succédé, dans cet intervalle, à Nani comme ambassadeur de la République de Venise près la cour de France. Il parle, dans sa dépêche du 5 mars 1649, de l'attitude du premier président et du président de Mesmes : « Il Primo Presidente et il presidnete di Mem (Mesmes) fecero conoscer al duca d'Orléans la gran volontà che tenevano di veder questo torbido sedato. » (Tome CIX, f° 1.)

[2] Son discours se trouve dans le tome III des *Mémoires de Mathieu Molé*, p. 351 et suiv.

[3] *Mémoires*, t. II, p. 360 de l'édit. Charpentier.

[4] Voy. ci-dessus, p. 96.



l'exil de d'Avaux n'avait pas duré longtemps, et maintenant il siégeait à côté du chancelier dans le conseil du roi. Henri de Mesmes fut toujours dans les conférences l'auxiliaire dévoué de Mathieu Molé, et lorsque les généraux tentèrent d'exciter le peuple contre le parlement, il montra le même courage en présence de l'émeute. Retz, qui trouva dans le président de Mesmes un adversaire ferme et habile, ne lui a pas rendu la même justice qu'à Mathieu Molé.

Le parlement avait donné pour compagnons à ces deux présidents des collègues dont plusieurs étaient de violents frondeurs. On y remarquait les présidents Le Coigneux, de Nesmond, Briçonnet, maître des requêtes, les conseillers de Longueil, Mesnardeau, Viole, Le Fèvre, Bitaut, Lecoq, Palluau. La chambre de comptes était représentée par le premier président Nicolaï, et par les maîtres des comptes Paris et L'Écuyer; la cour des aides, par le premier président Amelot et les conseillers Bragelonne et Quatrehommes. Enfin l'Hôtel de ville de Paris avait député Fournier, premier échevin, Héliot et Barthélemy, conseillers de la ville.

Lorsqu'il fut question de régler la tenue des conférences, les députés du parlement soutinrent qu'ils ne pouvaient avoir aucune relation avec le cardinal Mazarin condamné par un arrêt du parlement. Le cardinal voulait se retirer, si l'on en croit la relation de Lionne; il déclara « qu'il ne souffrirait jamais qu'il pût être dit ni cru dans le royaume que sa con-

sidération particulière, et surtout dans une petite formalité, eût empêché un si grand bien que celui qui pourrait résulter de la conférence[1] ». Mais le duc d'Orléans ne voulut pas que le cardinal cédât, il soutint que l'injure s'adressait plutôt à lui qu'à Mazarin, à qui il avait ordonné de l'accompagner. Cette question préliminaire fut sur le point de rompre la conférence. Les frondeurs violents, comme Le Coigneux et Viole, n'en étaient pas fâchés et demandaient déjà leurs passeports; mais les présidents Molé et de Mesmes firent une nouvelle démarche auprès du duc d'Orléans[2], et obtinrent que l'on adoptât une mesure qui permît de continuer la conférence sans que les membres du parlement se trouvassent directement en relation avec Mazarin. Il fut convenu que le duc d'Orléans et les ministres qui l'avaient accompagné se réuniraient dans une des salles du château de Rueil, et les représentants du parlement dans une autre, qu'ils ne communiqueraient que par députés, que les deux secrétaires d'État, Brienne et Le Tellier[3], porteraient la parole au nom des princes, et seraient chargés de conférer avec les membres du parlement.

[1] Le *Journal du parlement* ne parle pas des sentiments que Lionne attribue à Mazarin. Mais le récit de Lionne, témoin oculaire, me paraît avoir plus de valeur que celui du frondeur anonyme qui a rédigé le *Journal du parlement*. On a attribué ce journal au conseiller Portail qui n'assista à aucune des conférences.

[2] *Mém. de Monglat*. p. 211, édit. Michaud et Poujoulat.

[3] Tel est le récit de Lionne. Le *Journal du parlement* indique le chancelier et Le Tellier au lieu de Brienne et Le Tellier.



Ce fut le 5 mars que l'on adopta ce mode de conférences. Les secrétaires d'État transmirent le même jour aux députés les conditions imposées par la cour. Le roi consentait à ce que le parlement ne fût pas exilé à Montargis, comme il l'avait ordonné antérieurement; mais il exigeait qu'il vînt à Saint-Germain et que là il remplît ses fonctions judiciaires jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement [1]. A cette condition les membres du parlement conserveraient leurs charges et leurs biens. En second lieu, le roi voulait que, pendant trois années, il ne fût tenu aucune assemblée des chambres du parlement sans sa permission expresse, si ce n'est pour les mercuriales [2] et réceptions des officiers de la compagnie. Après les trois années révolues, aucun membre du parlement ne pourrait assister aux réunions générales que s'il avait vingt ans de service. Enfin ces assemblées ne pourraient être convoquées que pour une cause jugée légitime par la grand'chambre du parlement.

Ainsi la cour exigeait avant tout que le parlement

[1] Le procès-verbal, écrit de la main de Lionne, n'énonce pas les conditions indiquées par Monglat (p. 212): « Que le Roi vouloit que le parlement, toutes les cours souveraines et les prévôt des marchands et échevins au nom du peuple, vinssent demander pardon à genoux de leur rébellion dont ils prendroient abolition. » C'était le bruit répandu à Paris. Morosini en parle, comme Monglat : « Il parlamento, tutto in corpo, si dovesse condorre in San-Germano per umiliarsi, etc. » (Dépêche du 12 mars; *Amb. vénit.*, t. CIX, f° 6.)

[2] Ces assemblées, qui tiraient leur nom de ce que primitivement elles se tenaient le mercredi, étaient surtout consacrées à des discours sur la discipline intérieure de la compagnie.



fît une sorte d'amende honorable en venant en corps à Saint-Germain, et elle voulait qu'à l'avenir il se renfermât dans ses fonctions judiciaires. Les députés de Paris devaient délibérer immédiatement sur les conditions imposées par la cour[1]. Le lendemain 6 mars, les représentants du parlement déclarèrent qu'ils ne pouvaient se soumettre à ces conditions, et en même temps ils remirent par écrit les trois propositions suivantes : Leurs Majestés étaient suppliées d'ouvrir immédiatement les passages pour l'entrée des vivres dans Paris; secondement, pour conclure la paix générale Leurs Majestés devaient choisir des personnages de probité et capacité et entre autres des membres du parlement; enfin le parlement les priait de revenir à Paris; ce qui était le plus sûr moyen de calmer les esprits et de rétablir la tranquillité publique.

Les membres du parlement insistaient d'autant plus vivement pour que les passages des vivres fussent ouverts, qu'ils venaient de recevoir une lettre du président de Bellièvre, qui se plaignait de ce que les blés et autres denrées n'arrivaient pas dans Paris[2]. Les princes répondirent favorablement aux demandes des députés, sauf à fixer ultérieurement l'époque

[1] On pourrait croire, d'après le récit du *Journal du parlement*, que les demandes du parlement furent exposées avant les conditions imposées par la cour. J'ai suivi le procès-verbal manuscrit de Lionne, qui est plus net et paraît plus exact.

[2] Cette lettre a été imprimée dans le *Journal du parlement*, p. 346-347.



du retour du roi à Paris; mais ils se plaignirent du refus qu'avaient fait les membres du parlement de se soumettre aux conditions que le roi leur avait imposées. Le duc d'Orléans fut chargé de leur exprimer le mécontentement de la reine. Il se rendit, le 6 mars, avec le prince de Condé dans la salle où se tenaient les députés ; il leur reprocha de chercher à éluder la négociation par des lenteurs affectées, et de n'avoir d'autre but que de gagner du temps pour donner moyen à ceux de leur parti de faire avancer des troupes étrangères [1]. Il ajouta qu'il ne leur accorderait que le reste du jour pour délibérer sur ce qui avait été proposé au nom du roi. Toutefois, Leurs Majestés, afin de témoigner leur bonne volonté, avaient consenti à ce que la translation du parlement à Saint-Germain fût convertie en un lit de justice que le roi tiendrait dans cette ville et auquel assisterait le parlement ; les trois années, pendant lesquelles le parlement ne pourrait tenir d'assemblée générale, seraient réduites à deux, enfin on n'exigeait que dix années de service des conseillers pour qu'ils pussent assister à ces réunions. En terminant, le prince déclara qu'il rejetait sur les députés du parlement tous les maux que l'État pourrait souffrir, s'ils n'acceptaient pas ces conditions et ne rendaient pas réponse dans ce jour même, après lequel il était ré-

[1] Je reproduis les termes mêmes du procès-verbal manuscrit de Lionne. Le *Journal du parlement* (p. 348) indique le discours du duc d'Orléans, sans entrer dans les détails.

solu de retourner à Saint-Germain sans leur accorder aucun nouveau délai.

Le prince de Condé parla dans le même sens que le duc d'Orléans [1]. Le président de Mesmes leur répondit en l'absence du premier président, qui était indisposé ; il dit que les lenteurs, dont se plaignaient les princes, provenaient de ce que les passages pour l'entrée des vivres dans Paris n'avaient pas encore été ouverts, comme on l'avait promis. A ces mots il fut interrompu par les princes qui répondirent qu'ils n'étaient pas marchands de blé et que ce n'était pas à eux d'approvisionner Paris. Après cette réponse ils se retirèrent.

La vivacité avec laquelle les princes avaient parlé aux députés du parlement avait été concertée, comme le prouve une lettre confidentielle que Mazarin écrivait le lendemain à la reine [2]. En voici le texte :

« MADAME,

» J'ai épargné jusqu'ici la peine à Votre Majesté de lire de mes lettres, croyant qu'il suffisait que j'eusse l'honneur de la faire informer de ce qui se passait par des personnes affidées. Maintenant je prends la plume pour lui dire que nous avons reconnu qu'on

[1] Le procès-verbal de Lionne dit que les princes se retirèrent ensuite. Les détails, que nous ajoutons, sont donnés par le *Journal du parlement*, p. 149.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 96. La minute est de la main de Lionne. La reine était toujours à Saint-Germain, pendant que l'on négociait à Rueil.



traitait avec des gens qui n'ont aucun pouvoir et qui ne voulaient que gagner du temps. S'il y a lieu d'en tirer quelque chose, c'est par la résolution qu'on a prise de leur parler sèchement, comme Son Altesse Royale et Monsieur le Prince ont fait, leur déclarant les dernières intentions du roi, et qu'on voulait avoir réponse positive demain matin pour avoir l'honneur de nous rendre tous près de Votre Majesté. Ils en ont été fort surpris, comme ils étaient déjà abattus de la nouvelle que M. de Ruvigny a apportée de l'armée de M. de Turenne [1]. Cependant on a dépêché en diligence pour empêcher que les blés, qui ne sont pas jusqu'ici entrés dans Paris, n'y viennent.

» Votre Majesté aura, s'il lui plaît, agréable de ne faire voir cette lettre à personne, et me remettant du surplus à la vive voix du commandeur de Jars, que nous avons fait du conseil, afin qu'il pût mieux informer de tout Votre Majesté, je demeure avec la soumission et le respect que je dois, etc. »

Les députés, pressés par le danger de la famine, découragés par les nouvelles qu'on recevait de l'armée de Turenne, n'en luttèrent pas moins pour obtenir d'être dispensés de l'amende honorable qu'on leur imposait; mais enfin ils durent céder,

[1] Nous avons déjà dit (p. 169) combien était peu vraisemblable le récit de Retz, qui raconte qu'à cette époque même les espérances des frondeurs et sa propre confiance se fondaient principalement sur l'armée de Turenne, qui devait marcher au secours de Paris. On voit ici que les députés du parlement savaient parfaitement que Turenne avait été abandonné par ses troupes.



et le 11 mars on arrêta les conditions suivantes : Le parlement viendrait assister à Saint-Germain à un lit de justice tenu par le roi et retournerait ensuite à Paris ; il ne serait convoqué aucune assemblée générale pendant l'année 1649, excepté pour les mercuriales et la réception des officiers du parlement. Le roi confirmait les déclarations de juillet et octobre 1648 [1]. Quant aux arrêts rendus par le parlement depuis le 6 janvier 1649, ils étaient annulés ; de ce nombre était l'arrêt qui déclarait Mazarin perturbateur du repos public. Les arrêts du conseil du roi depuis la même époque étaient également supprimés. On devait licencier les troupes levées par la ville de Paris. Les habitants déposeraient les armes, et l'envoyé de l'archiduc Léopold quitterait immédiatement le royaume. Tous les meubles et papiers, enlevés aux particuliers, leur seraient rendus. On remettrait aux mains du roi la Bastille et l'Arsenal avec toutes les munitions de guerre qui y étaient enfermées ; les emprunts au denier douze (8,33 pour 100) étaient autorisés pour l'année 1649. Une amnistie complète était accordée à tous les princes, officiers de la couronne, gentilshommes, villes et communautés qui avaient pris part à la révolte. Le roi s'engageait à retourner à Paris dès que les affaires le permettraient ; l'amnistie s'étendait à tous ceux qui avaient saisi ou perçu les deniers

[1] Voy. ci-dessus, p. 19-20 et 89-91.

du roi, s'étaient emparés des meubles tant publics que particuliers ou avaient levé des troupes, pris des armes, poudres et d'autres munitions de guerre. Enfin le roi promettait de tenir compte des demandes des parlements de Rouen et d'Aix, de diminuer, s'il était possible, les tailles pour l'élection de Paris, et, lorsque l'on traiterait de la paix avec l'Espagne, de choisir un des membres du parlement pour assister aux négociations. Tous les prisonniers faits de part et d'autre devaient être mis en liberté [1].

Ce traité ne satisfaisait pas entièrement Mazarin : « La vérité de la chose, écrivait Lionne à Servien [2], est qu'il a fallu conclure à cause de la venue de l'archiduc, dont l'avant-garde était déjà arrivée dans le royaume, et l'on avait grand sujet de soupçonner que le gouverneur de Soissons n'eût promis au parlement de lui donner le passage sur l'Oise, de telle sorte qu'il fallait de nécessité lever le siége ou se résoudre à perdre ou lever quelqu'un de nos quartiers (ce qui faisait le même effet), et d'ailleurs la personne du roi n'eût pas été en sûreté à Saint-Germain, et nous n'avions presque autre retraite que Senlis où il eût fallu même avoir beaucoup de troupes qui eussent diminué d'autant l'armée. Comme sans cet incident de l'arrivée de l'archiduc, on ne se serait point

[1] Le texte du traité a été publié dans le *Journal du parlement*, p. 370 et suiv.

[2] Lettre autographe du 13 mars 1649; affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV, pièce 161.

relâché du châtiment, ou au moins de l'exil des factieux, aussi sans la crainte que le parlement a eue de l'armée de d'Erlach, qui marche, mais qui ne pouvait être ici que longtemps après l'arrivée de l'archiduc, il n'aurait point donné les mains à ne s'assembler d'un an. Voilà le calme, Dieu merci, rétabli dans le royaume, et il faut en profiter pour faire la paix. »

A Paris, la bourgeoisie était, comme la cour et le parlement, lasse de la guerre. Si l'on veut étudier les variations de l'opinion de cette classe, il faut lire les lettres de Gui Patin, qui est un des types les plus curieux du frondeur parisien. Ce médecin lettré, d'un esprit mordant et sceptique, exprime vivement les fluctuations de la population de Paris. Ennemi de Mazarin, il n'a d'abord que des éloges et même de l'admiration pour les généraux de la Fronde. Peu à peu cependant il s'aperçoit de leur ambition, de leur avidité, de leur désir de perpétuer la guerre, et alors il les traite presque aussi mal que le Mazarin.

Il faut d'abord l'entendre parler du cardinal. Dans une lettre à Spon[1], Gui Patin écrit en parlant des *Mazarinades :* « Jamais matière ne plut tant que tout ce qui se dit ou se fait contre ce malheureux comédien, bateleur et Carron[2] italien, qui est en commune malédiction à tout le monde et qui n'est regretté

[1] Tome I des *Lettres à Spon*, p. 181 (édit. d'Amsterdam, 1718).

[2] Le texte porte bien *Carron*, probablement dans le sens de bouffon italien.

d'aucun, si ce n'est peut-être de quelques partisans; encore n'oseraient-ils s'en vanter[1] ? » Au moment où le parlement proclame les généraux, Gui Patin est, comme tous les frondeurs, rempli d'enthousiasme. Il écrit le 27 janvier 1649 à son ami Charles Spon[2] : « Tout le monde contribue ici en particulier, ou en gros, pour faire la guerre au Mazarin, et ce très volontiers; on garde fort bien les portes, et pend-on force espions et gens portant lettres. Messieurs du parlement et de la ville travaillent jour et nuit incessamment pour le salut public... Il y a ici force soldats à pied et à cheval qui font des courses sur les ennemis qui paraissent, et l'on apprête un grand armement pour les aller attaquer en gros, où ils seront, où M. de Beaufort et le maréchal de la Mothe-Houdancourt ont bien mine de bien faire et de se faire paraître. »

Au mois de mars, le langage de Gui Patin n'est plus le même : « Messieurs nos généraux, écrit-il à Spon le 15 mars 1649[3], ne seraient pas marris que notre guerre leur durât long-temps et qu'on continuât de leur donner beaucoup d'argent, comme on fait jusques ici. Paris a dépensé quatre millions en deux mois, et néanmoins ils n'ont rien avancé pour nous; ils ont mis en leur pochette une partie de notre

[1] Dans une autre lettre à Spon (*ibid.*, p. 162), Patin appelle encore Mazarin « bateleur, comédien ».
[2] *Ibid.*, p. 143-144.
[3] *Ibid.*, p. 183.

argent et ont payé leurs dettes et en ont acheté de la vaisselle d'argent. Ils voudraient que nous continuassions la guerre pour leur intérêt particulier, pour y faire leurs affaires et enfin former une guerre civile très dangereuse et peut-être perpétuelle, en faisant venir l'étranger en France de plusieurs endroits. »

Contrairement à l'avis des généraux, Gui Patin souhaite vivement la paix et approuve le traité que les députés du parlement viennent de conclure à Rueil : « La paix, écrit-il[1], nous est avantageuse, utile, bonne pour Paris, autant qu'elle nous était nécessaire dans le mauvais état auquel nous étions, vu qu'autrement nous en étions réduits à ce point de nous servir de divers secours appelés de loin qui eussent ici tout pillé et tout ravagé et qui eussent achevé de ruiner ce que les Allemands, Polonais et Français de M. le Prince n'avaient pas encore ruiné et détruit par leurs voleries. »

Tel n'était pas l'avis des généraux, qui, soutenus par la populace et les frondeurs opiniâtres, voulurent s'opposer à la ratification de la paix de Rueil. Lorsque le premier président fit au parlement le rapport des conférences et de leurs résultats dans les séances du 13 et du 15 mars, ses paroles furent accueillies par des clameurs et des menaces. Les séditieux prenaient pour prétexte la signature que Mazarin avait apposée au traité en même temps que

[1] Même lettre, p. 182.

les princes [1]. Ils demandaient à grands cris qu'elle fût brûlée afin de rendre les haines irréconciliables et de perpétuer la guerre civile. Le premier président tint tête à cet orage avec une admirable fermeté. Comme on lui conseillait de se dérober au danger en sortant par une porte de derrière, il répondit : « La cour ne se cache jamais. Si j'étais assuré de périr, ajouta-t-il, je ne commettrais pas cette lâcheté, qui ne servirait qu'à donner de la hardiesse aux séditieux. Ils me trouveraient bien dans ma maison s'ils croyaient que je les eusse appréhendés ici. » Le coadjuteur [2], qui rend un témoignage éclatant au courage civil de Mathieu Molé, raconte qu'il ne vit jamais en lui un mouvement dans le visage, « je ne dis pas qui marquait (*sic*) de la frayeur, mais je dis qui ne marquait une fermeté inébranlable et une présence d'esprit presque surnaturelle qui est quelque chose de plus grand que la fermeté. »

Il fut décidé par le parlement, malgré les clameurs furieuses des opposants, que le traité de Rueil serait approuvé, mais que les députés retourneraient à Saint-Germain pour obtenir le changement de quelques articles et pour soutenir les intérêts des généraux.

En effet, le 16 mars, les députés du parlement

[1] Voy. les *Mémoires d'Omer Talon* p. 346, et le *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. I, p. 705 et suiv.

[2] A en croire les carnets de Mazarin, le coadjuteur excitait aux violences les plus criminelles : « Le coadjuteur a dit devant

retournèrent à Rueil et se rendirent le 17 à Saint-Germain. A ce moment la situation était critique. L'archiduc, accompagné du marquis de Noirmoutiers, était arrivé à Pontavert[1] sur l'Aisne. Cette place lui avait été livrée par les frondeurs. Il fallait terminer au plus tôt les luttes intestines pour résister à l'étranger, que le coadjuteur et ses amis avaient appelé en France. Mazarin se hâta de tracer un plan de conduite que Lionne écrivit sous sa dictée[2]. La reine devait d'abord se plaindre aux députés de ce que le parlement, au lieu d'exécuter fidèlement le traité, avait continué d'entretenir des troupes et de lever des impôts ; mais le cardinal insistait en même temps sur la nécessité de gagner cette compagnie et de séparer ses intérêts de ceux des généraux. Dans ce but il fallait faire de larges concessions aux magistrats et leur accorder la suppression des deux articles qui les avaient blessés dans le traité de Rueil, c'est-à-dire du lit de justice que le roi devait tenir à Saint-Germain et de l'interdiction des assemblées générales pour un an.

Il fallait ensuite représenter aux députés du parlement le danger des prétentions exorbitantes des généraux qui n'allaient à rien moins qu'à démembrer

beaucoup de monde : *La France est bien malheureuse de n'avoir pas un qui se sacrifie pour la délivrer d'un tyran étranger qui a conjuré sa ruine entière.* » (Carnet XI, p. 68.)

[1] Auj. départ. de l'Aisne, arrondissement de Laon.

[2] Affaires étrangères. FRANCE, t. CXXIII, pièce 110.



le royaume, et insister vivement sur leur alliance avec l'Espagne et leur conduite tyrannique envers le parlement, en rappelant qu'il n'avait pas tenu à eux que la grand'chambre ne fût ensanglantée par des violences dans les séances du 13 et du 15 mars. Le cardinal pensait qu'il serait facile, par ces considérations et d'autres semblables, de faire comprendre à tous les magistrats combien était odieuse la conduite des généraux. Il ne faudrait pas oublier, ajoutait-il, de révéler les négociations particulières que plusieurs d'entre eux, surtout les ducs de Bouillon et d'Elbeuf, ont entamées avec la cour, tandis qu'ils feignent de charger de leurs intérêts les députés du parlement. Le cardinal recommandait en même temps de ne pas négliger les traités séparés avec chacun des généraux. Il y voyait un moyen de rompre l'union des frondeurs.

Si, malgré toutes ces précautions, on ne réussissait pas à conclure la paix avec le parlement, il était nécessaire de prendre un parti énergique : se retirer à Melun et tomber sur les troupes des généraux qui campaient à Villejuif et aux environs, pendant que d'Erlach, qui marchait à grandes journées, arrêterait l'archiduc à la tête des auxiliaires allemands.

Mazarin aurait voulu que l'on menât rapidement la négociation avec le parlement. Mais les questions étaient compliquées et entraînèrent des longueurs. Il fallut exposer et discuter chacune des

demandes des généraux [1], du prince de Conti, des ducs de la Trémouille, de Beaufort, d'Elbeuf, et de bien d'autres personnages secondaires [2]. Le prince de Conti réclamait pour lui l'entrée au Conseil du roi, et une place forte dans son gouvernement de Champagne, comme Saint-Dizier ou le Mont-Olympe. Il n'oubliait pas le prince de Marsillac, dont les intérêts étaient vivement soutenus par sa sœur, la duchesse de Longueville; on devait lui payer les appointements du gouvernement du Poitou, et accorder à sa femme le tabouret qui était réservé aux duchesses. Le prince insistait aussi pour que Noirmoutiers obtînt le titre de duc et que le comte de Maure fût nommé chevalier du Saint-Esprit. Rien ne montre mieux tout ce qu'il y avait de passions égoïstes dans ces troubles de la Fronde que la série de réclamations adressées par les généraux [3]. Le duc de Bouillon exigeait une compensation pour la principauté de Sedan et le rétablissement de son frère, Turenne, dans ses biens et

[1] Dès le 20 mars, les généraux avaient envoyé à Rueil le duc de Brissac et d'autres députés pour soutenir leurs intérêts. L'ambassadeur vénitien écrivait à cette date (t. CIX, f° 14) : « Hoggi è partito il duca di Brissac con duo altri cavallieri qualificati deputati per agire nella causa di principi. »

[2] Le duc de Longueville, si l'on en croit Morosini, avait remis la défense de ses intérêts à la princesse douairière de Condé : « Havendo il duca di Longavilla rimesso tutto il suo negotio nella vecchia principessa di Condé. » (Dépêche du 20 mars 1649.)

[3] Elles ont été publiées à la suite des procès-verbaux de la conférence dans le *Journal du parlement*. Les mémoires du temps en donnent l'analyse.

dignités. Le duc de la Trémouille était un de ceux qui faisaient valoir les prétentions les plus élevées : rang de prince, comté de Roussillon, seigneurie d'Amboise, comté de Guines, baronnie de l'Ile-Bouchard, voilà quelques-unes des récompenses qu'il réclamait pour avoir tenté de soulever l'Anjou, le Maine et le Poitou. Il fallait surtout de l'argent au duc d'Elbeuf; il en demandait pour lui et pour ses fils. Le comte de Maure, que les épigrammes des frondeurs avaient rendu célèbre, ne sollicitait pas seulement le cordon bleu, il y ajoutait la lieutenance de roi dans les trois évêchés de Toul, Metz et Verdun, puis la révision du procès de son oncle, le maréchal de Marillac, condamné sous Louis XIII. Le marquis de la Boulaie prétendait à la survivance de la charge de colonel des Cent-Suisses ; le duc de Luynes, à la restitution de son château de Lésigny avec indemnité pour les dommages qu'il avait soufferts ; le duc de Retz, au commandement des galères ; le duc de Beaufort, à l'amirauté et au gouvernement de la Bretagne ; les marquis de Vitry, d'Alluye et bien d'autres demandaient des pensions.

Le comte de Maure vint en personne à Saint-Germain pour soutenir les prétentions des princes. Son intention était d'attaquer le cardinal Mazarin et de le renverser du pouvoir ; mais, ajoute Mme de Motteville[1]; « il fut reçu à la cour comme un homme qui

[1] Tome II des *Mémoires*, p. 396 (édit. Charpentier).



venait jouer la farce de la comédie sérieuse qui venait de finir, et toute la plaisanterie tomba sur lui[1]. »

Les discussions traînèrent jusqu'au 30 mars. Ce fut seulement à cette époque que les députés du parlement purent rentrer à Paris. Dès le lendemain, le premier président fit son rapport au parlement sans se laisser intimider par les bruits menaçants que les généraux répandaient. Ils s'étaient efforcés de l'effrayer par les avis qu'ils lui faisaient parvenir[2] : on annonçait une sédition où « l'on jouerait du poignard ». Mais le premier président dédaigna ces menaces et prit les mesures propres à prévenir ou à comprimer l'émeute. Le 1er avril 1649, les compagnies des gardes bourgeoises occupèrent, dès quatre heures du matin, la cour du Palais et même la grande salle du parlement. Sous la protection de cette milice dévouée à la cause de l'ordre, le parlement approuva et enregistra les articles arrêtés à Saint-Germain. On licencia l'armée de la Fronde campée à Villejuif, et la lutte parut terminée.

La bourgeoisie parisienne accueillit avec enthousiasme la proclamation de la paix : on chanta un *Te Deum* solennel, et on alluma dans toute la ville

[1] L'ambassadeur vénitien Morosini ne fait pas preuve de discernement lorsqu'il exprime l'opinion que l'attaque dirigée à ce moment contre Mazarin pouvait entraîner sa chute : « Onde ben vedo il cardinale in stato di lasciar il governo. » (Dépêche du 30 mars 1649.)

[2] Omer Talon, *Mémoires*, p. 360.

des feux de joie[1]. Mais au milieu de l'allégresse générale, les frondeurs incorrigibles, qui avaient pour chefs Beaufort et le coadjuteur, conservaient au fond du cœur des rancunes, des passions et des ambitions inassouvies. Le traité de Rueil ne fut pour eux qu'une trêve de quelques mois.

[1] « Fuochi di gioia, che espressamente furono commandati ad ogni casa. » (Dépêche du 6 avril; *Amb. vénit.*, t. CIX, f° 28 v°.)



CHAPITRE V

FRONDE PROVINCIALE EN 1649

Fronde provinciale en 1649, d'après le cardinal de Retz. — La correspondance de Mazarin prouve que la plupart des provinces restèrent fidèles à la cause royale. — Guerre de la Fronde en Normandie; *grande journée de la Bouille.* — Rôle du marquis de Lonrei (Charles de Matignon). — La Fronde en Provence; le comte d'Alais, d'abord vaincu, reprend la supériorité. — Mouvements dans le Maine et le Perche réprimés par Jarzé. — Sédition à Reims. — Agitations dans le Poitou et en Guyenne; les Bordelais tentent une expédition contre Libourne et sont vaincus. — Les protestants ne prennent aucune part à la Fronde provinciale.

Les provinces souffrirent cruellement des troubles excités en 1649 par les prétentions parlementaires et l'ambition de quelques grands seigneurs. M. Feillet a recueilli avec beaucoup de soin et d'intelligence les documents qui montrent combien furent déplorables les conséquences de cette première guerre de la Fronde[1]. Le lecteur pourra apprécier sur qui doit surtout en retomber la responsabilité. Sans absoudre les fautes du ministre, que nous avons déjà signalées[2],

[1] *La misère au temps de la Fronde*, p. 127-153.
[2] Tome II, p 517.



on ne peut méconnaître qu'il défendait les intérêts généraux de la France et qu'il voulait maintenir l'ordre et l'autorité dans les conditions établies par la tradition de la royauté française, tandis que les frondeurs entreprenaient, dans un intérêt égoïste, des innovations dont ils n'avaient ni marqué le caractère ni mesuré la portée. Il en fut dans les provinces comme à Paris : les parlements de Rouen, d'Aix, de Bordeaux voulaient s'emparer du pouvoir politique. Tantôt alliés aux gouverneurs, comme en Normandie, tantôt en lutte avec eux, comme en Provence et en Guyenne, ils prirent les armes pour soutenir leurs prétentions et livrèrent leurs provinces aux calamités de la guerre civile.

Cependant il ne faut pas exagérer l'importance de la Fronde provinciale en 1649. Si l'on en croyait les mémoires de Retz elle aurait agité presque toute la France. « Aussitôt, dit-il [1], que Paris se fut déclaré, tout le royaume branla ; le parlement d'Aix, qui arrêta le comte d'Alais, gouverneur de Provence, s'unit à celui de Paris. Celui de Rouen, où M. de Longueville était allé vers le 20 de janvier [2], fit la même chose. Celui de Toulouse fut sur le penchant et ne fut retenu que par la nouvelle de la conférence de Rueil... Le prince d'Harcourt, qui est M. d'Elbeuf d'aujourd'hui, se jeta dans Montreuil, dont il était gouverneur, et prit le

[1] Tome I, p. 271, des *Mémoires de Retz* (édit. Charpentier).

[2] Notons en passant une légère erreur de date. Le duc de Longueville n'entra à Rouen que le 25 janvier 1649.

parti du parlement. Reims, Tours et Poitiers prirent les armes en sa faveur; le duc de la Trémouille fit publiquement des levées pour lui; le duc de Retz lui offrit ses services et Belle-Isle. Le Mans chassa son évêque et toute la maison de Lavardin, qui était attachée à la cour, et Bordeaux n'attendait pour se déclarer que les lettres que le parlement de Paris avait écrites à toutes les compagnies souveraines et à toutes les villes du royaume pour les exhorter à s'unir avec lui contre l'ennemi commun. Ces lettres furent interceptées du côté de Bordeaux. »

Le tableau que trace Retz est singulièrement chargé. A ses assertions dénuées de preuves, nous pouvons opposer des documents authentiques. Bien loin d'être menacé par les provinces, Mazarin recevait de tous côtés l'assurance d'une entière obéissance et du zèle le plus vif pour la cause royale. L'évêque de Poitiers, Henri-Louis de la Roche-Posay, qui avait une grande influence dans tout le Poitou, lui écrivait dès le 17 janvier 1649[1]: « Je suis toujours inébranlable sur ce qui regarde le service du roi, ayant constitué tout mon honneur en cela. » Et en effet le Poitou se borna à quelques mouvements insignifiants et bientôt réprimés. Montausier répondait de l'Angoumois et employait, dans ses lettres au cardinal, les expressions les plus fortes[2] pour l'assurer « de sa fidélité au service du roi ». Un

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 10.
[2] Lettre du 24 janvier 1849. (*Ibid.*, pièce 22.)

des chefs de la noblesse vendéenne, le seigneur des Roches-Baritaut, lui faisait les mêmes protestations[1]. Le maréchal de l'Hôpital, chargé de veiller sur la Champagne, blâmait sévèrement la faute du marquis de Vitry, son neveu, qui avait pris parti pour la Fronde, « faute, disait-il, la plus signalée et la plus digne de reproche qu'une personne de sa naissance pût faire[2]. »

Le premier président du parlement de Grenoble, Le Goux de la Berchère, et le duc de Lesdiguières, gouverneur de la province de Dauphiné, protestaient de leur zèle : le premier parlait à Mazarin, dans une lettre du 20 janvier 1649[3], « des passions qu'il apportait pour faire servir Leurs Majestés ». Le second écrivait le 22 janvier[4] pour assurer le cardinal de son « obéissance et inviolable fidélité ». Le comte de Charlus, dans le Bourbonnais[5], l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Viviers, dans le Languedoc[6], témoignaient le même dévouement.

Les personnages que cite Paul de Gondi comme de puissants auxiliaires de la Fronde, n'étaient guère redoutables. Le duc de Retz, qui devait soulever la Bretagne, n'eut qu'un rôle ridicule, si l'on en croit

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 52.
[2] *Ibid.*, pièce 56.
[3] *Ibid.*, pièce 12.
[4] *Ibid.*, pièce 14.
[5] *Ibid.*, pièce 66.
[6] *Ibid.*, pièces 112 et 125.



Saint-Évremond. « Le duc de Retz[1], dit-il, dont on avait annoncé de si grands secours, vint accompagné seulement du page qui portait ses armes et de ses deux fidèles écuyers. Quelques-uns trouvèrent à dire de le voir arriver sans troupes ; mais ils furent bientôt satisfaits, quand il leur montra une longue liste de barons qui demandaient de l'emploi. Il ne tint qu'à deux cent mille écus qu'il ne mît les Bretons en campagne, et, manque de ce peu d'argent, le crédit d'un si grand seigneur ne servit de rien. Il est vrai qu'il promit de payer de sa personne. »

Il faut rapprocher de cet ingénieux persiflage le témoignage plus sérieux de Lionne qui nous montre la Bretagne toute dévouée à la cause royale et disposée à la soutenir de ses armes. Il écrivait à Servien le 6 février 1649[2] : « M. le maréchal de la Meilleraye fit hier une proposition qui, je crois, sera acceptée, d'aller lui-même en Bretagne faire une levée de six mille hommes de pied et de quinze cents chevaux et entrer dans le mois de mars en Normandie avec ce corps-là. Il répond sur sa tête de le rendre complet, et qu'il ne manquera pas un homme de ce qu'il dit. »

Ce grand déploiement de forces ne fut pas néces-

[1] *Retraite de M. de Longueville dans son gouvernement de Normandie*, t. II, p. 15, des *Œuvres de Saint-Évremond* (édit. de des Maizeaux). Je citerai souvent ce spirituel pamphlet où la Fronde normande est tournée en ridicule.

[2] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV, pièce 40.



saire pour combattre la révolte de la Normandie, et cependant ce fut la plus sérieuse des émeutes provinciales pendant cette première guerre civile. Nous avons rappelé[1] les efforts de Mazarin pour prévenir la révolte de la Normandie et gagner le marquis d'Ectot, qui commandait dans le Vieux-Palais de Rouen. D'Ectot avait promis de soutenir la cause royale, mais il la trahit, et laissa, le 25 janvier, le duc de Longueville s'introduire dans le Vieux-Palais par une poterne qui donnait sur la Seine.

Le duc se rendit aussitôt au parlement dont la majorité se déclara en sa faveur[2]. Le premier président Faucon de Ris, le procureur général Courtin, et le lieutenant général du bailliage Valliquerville, restés fidèles à la cause royale, quittèrent Rouen et se retirèrent à Saint-Germain. Dans le même temps, le lieutenant général au gouvernement de Basse-Normandie, Charles de Matignon, et son fils, Léonor de Matignon, évêque et comte de Lisieux, sans se prononcer encore ouvertement, inclinaient vers la Fronde.

La situation de la cour entre Paris et Rouen devenait fort critique. Nous avons vu[3] ce que fit le comte d'Harcourt, que Mazarin opposa au duc de Longueville, pour réduire à l'impuissance les frondeurs normands pendant le mois de janvier 1649. D'ailleurs

[1] Voy. ci-dessus, p. 159 et suiv.

[2] Je ne puis que renvoyer pour tous les détails au tome V de l'*Histoire du Parlement de Normandie*, par M. Floquet.

[3] Ci-dessus, p. 164-165.

une partie de la noblesse normande se déclara pour la cause royale. Le marquis de Roncherolles, le comte de Clères levèrent des troupes pour la soutenir. Le comte d'Harcourt en sut tirer parti. Mazarin lui écrivait le 29 janvier 1649 : « La reine ne saurait assez louer le zèle et la fermeté inébranlable que vous témoignez au milieu des difficultés qui excitent plutôt qu'elles n'abattent votre courage. On connaît bien de quelle importance il est de vous envoyer des troupes ; aussi en aurez-vous bientôt un bon nombre ; mais je vous prie de les faire vivre avec tout l'ordre et la discipline possibles et particulièrement d'empêcher qu'elles ne fassent aucun ravage ou pillerie aux environs de Rouen, parce que cela ne ferait que jeter les peuples dans le désespoir et leur faire prendre des résolutions contre le service du roi plutôt qu'ils ne feraient autrement. Elles ne demeureront pas pour cela inutiles, puisque vous les devez employer à courre sus à tous ceux qui lèvent des troupes sans ordre de Sa Majesté, qu'il ne faut épargner en aucune façon. »

Le comte d'Harcourt ayant reçu quelques renforts, ne se borna pas à mettre le duc de Longueville hors d'état de secourir Paris. Il s'appliqua à le resserrer dans Rouen : il s'empara de Louviers, Vernon, les Andelys, Château-Gaillard, Elbeuf. S'il ne réussit pas à se rendre maître d'Évreux et de Gisors, il parvint, du moins, à fermer aux Rouennais le cours de la Seine du côté de la mer. Il savait que, pour rester

maître de la navigation, le duc de Longueville tenait une garnison dans Quillebeuf. Ce petit port, situé sur la rive gauche de la Seine, avait alors une véritable importance. Henri IV l'avait fait fortifier, et on le désigna pendant quelque temps sous le nom d'Henriqueville. Sous Louis XIII, on avait démoli en partie les fortifications de Quillebeuf; mais le duc de Longueville, reprenant les projets d'Henri IV, faisait réparer les murs dans la crainte qu'on n'interceptât les communications de Rouen avec la mer. Le comte d'Harcourt forma, en effet, ce projet et l'exécuta habilement. Il feignit une attaque sur Pont-Audemer, ville de basse Normandie située à peu de distance de Quillebeuf, puis changeant subitement de direction il marcha sur cette dernière place. Le gouverneur de Quillebeuf, nommé Champigny, était loin de s'attendre à une attaque. Il opposa cependant une résistance énergique; mais il fut enfin obligé de se rendre. Pont-Audemer tomba également au pouvoir du comte d'Harcourt. Enfin le comte de Clères s'empara du Neubourg, où se tenait un des marchés les plus importants de la Normandie.

Le duc de Longueville voulut reprendre Pont-Audemer. Il sortit de Rouen à la tête d'une petite armée, qui n'était pas composée de troupes fort aguerries. Il y avait, si l'on croit la satire de Saint-Évremond [1], un gros de gentilshommes, avec leurs

[1] *Retraite de M. de Longueville dans son duché de Normandie*, t. II, p. 7, même édition.



valets de chambre, les milices communales et les archers de Rouen, et des bourgeois, soldats improvisés, qui ne brillèrent pas plus que l'armée parisienne. Ils s'avancèrent jusqu'à un petit port de la Seine, situé à peu de distance de Rouen et nommé la Bouille [1]. Ce fut là que se passa la *grande occasion de la Bouille*, comme l'appelle ironiquement Saint-Évremond. Les frondeurs normands, apprenant que le comte d'Harcourt s'avançait pour les combattre, s'enfuirent en toute hâte; on en prit une soixantaine qui n'avaient pu s'échapper à temps.

Ce fut la ruine du parti frondeur en Normandie. On commença à chansonner et à tourner en ridicule cette guerre burlesque. Saint-Évremond en fit une satire dont nous avons déjà cité plusieurs passages. Il y raille l'avidité des courtisans qui se jetaient sur toutes les places sans la moindre capacité : « Campion [2] ne s'attacha pas aux grands emplois ; il demanda seulement d'être maréchal de bataille pour apprendre le métier, avouant ingénûment qu'il ne le savait pas ; mais se faisant fort de savoir le pays jusqu'aux plus petits ruisseaux et aux moindres passages, laquelle science il avait apprise à la chasse avec M. de Vendôme. »

Saint-Évremond, qui était alors en Normandie,

[1] Aujourd'hui commune du département de la Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen, canton du Grand-Couronne. Ce petit port communique avec Rouen par un service régulier de bateaux à vapeur.

[2] Les frères Campion avaient déjà figuré dans la cabale des Importants. Voy. tome I, p. 169.



prétend que le duc de Longueville lui offrit le commandement de l'artillerie. « A dire vrai, dans l'inclination qu'il (Saint-Évremond)[1] avait pour Saint-Germain, il eût bien souhaité de servir la cour en prenant une charge considérable où il n'entendait rien. Mais comme il avait promis au comte d'Harcourt de ne point prendre d'emploi, il tint sa promesse, tant par honneur que pour ne ressembler pas aux Normands, qui avaient presque tous manqué de parole. »

La Fronde normande périssait sous le ridicule au moment où s'ouvraient les conférences de Rueil. Le duc de Longueville et le parlement s'empressèrent d'y envoyer des députés. Le président de Criqueville porta la parole au nom du parlement de Rouen[2]. Il n'obtint pas la suppression totale du semestre que demandait cette compagnie ; mais la reine accorda une amnistie générale et la confirmation des privilèges de la province. Quant au duc de Longueville, qui avait des prétentions beaucoup plus hautes, il se réserva de les faire valoir ultérieurement, et nous verrons qu'il porta fort loin l'audace de ses demandes.

Nous avons peu de renseignements sur le rôle de M. de Matignon pendant cette Fronde normande. L'évêque de Coutances, qui fut en Basse-Normandie un des zélés défenseurs de la cause royale, nous

[1] L'auteur parle toujours de lui à la troisième personne.

[2] Procès-verbal de la conférence tenue à Saint-Germain en mars 1649, p. 149, à la suite du *Journal du parlement*.

montre, dans ses lettres à Mazarin, Matignon hésitant, calculant les chances, attendant que la fortune se prononce pour se prononcer lui-même. Cet évêque écrivait à Mazarin, le 20 février 1649[1], que M. de Matignon avait convoqué à Bayeux, pour le 1er mars, toute la noblesse de basse Normandie. Il ajoutait dans une lettre du 2 mars[2] : « Il est constant que jusqu'ici M. de Matignon ne s'est point encore déclaré. »

Cependant Matignon finit par jeter le masque ; il attaqua Valogne que défendaient les troupes royales, et s'empara du château après treize jours de siège. Saint-Évremond se moque de cet exploit[3] : « Le marquis de Matignon[4], écrit-il, toujours illustre par sa suffisance, et présentement fameux par le mémorable siège de Valogne, commandait les troupes du Cotentin, disant qu'il voulait avoir sa petite armée et être aussi indépendant de M. de Longueville, que le Walstein l'était de l'empereur[5]. » Matignon prit aussi Argentau, mais il échoua devant Alençon. La suite de la Fronde normande ne servit qu'à montrer combien étaient égoïstes les ambitions qui se couvraient, dans cette province, du masque du bien pu-

[1] Affaires étrangères, France, t. CXXII, pièce 115.

[2] *Ibid.*, pièce 133.

[3] *Retraite de M. de Longueville*, etc., p. 9.

[4] Les titres de Charles de Matignon étaient marquis de Lonrei et comte de Torigni.

[5] Il y avait longtemps que Waldstein avait péri assassiné ; mais Saint-Évremond ne s'inquiète pas de la chronologie.



blic. Matignon, comme Longueville, rechercha avec empressement les faveurs de la cour, témoin la lettre suivante de l'évêque de Coutances à Mazarin[1]:

« Monseigneur,

» M'étant entretenu ces jours passés avec quelque personne qui est dans les intérêts de la maison de Matignon, et lui ayant fait connaître comme de moi-même que M. de Matignon fut presque le seul de tous ceux qui ont agi dans les mouvements derniers, qui n'eût rendu par lettre ses respects à Votre Éminence, et que je ne croyais pas que le simple compliment, qui avait été fait par M. de Bougy, fût suffisant, cet ami dudit sieur de Matignon tomba dans mon sentiment, me témoignant que, si je voulais me charger de sa lettre, il se donnerait l'honneur d'écrire à Votre Éminence, et aujourd'hui, Monseigneur, ledit sieur de Matignon m'a fait rendre la lettre ci-jointe[2], que je prends la liberté d'envoyer à Votre Éminence, par laquelle il lui rend ses devoirs et l'assure de ses services.

» Celui qui m'a rendu une lettre de créance de sa

[1] Affaires étrangères, France, t. CXXII, pièce 264. Cette pièce n'est pas datée ; mais elle doit se placer en août 1649, puisqu'il y est question du retour prochain de la cour à Paris. Ce retour eut lieu le 18 août 1649.

[2] La lettre de Matignon ne se trouve pas dans le registre; mais on voit assez par celle de l'évêque de Coutances quel en était l'objet.



part m'a dit que l'intention dudit sieur de Matignon était de se donner sans aucune réserve à Votre Éminence, et que, pour cet effet, il donnerait sa parole et toutes les assurances imaginables. Je m'en vais dans la province[1], où j'aurai lieu de l'entretenir dans ses bons sentiments, et si Votre Éminence me fait l'honneur de me donner ses ordres, je les exécuterai très fidèlement et ponctuellement.

» Je pars, Monseigneur, avec une extrême joie d'apprendre le retour de la cour résolu dans cette ville[2], et prends la liberté de confirmer à Votre Éminence ce que j'ai dit diverses fois à ses plus véritables serviteurs, que j'estime que c'est le remède le plus assuré (attendant une paix générale) pour rétablir l'autorité royale par tout le royaume, et par le même moyen remettre bien Votre Éminence dans l'esprit des peuples. Si je ne craignais, Monseigneur, que ma présence ne lui fût importune, je retarderais mon départ jusqu'à ce jour tant désiré.

» J'ai envoyé à M. de Lisieux[3] la réponse que Votre Éminence a faite à la lettre que j'avais prié M. de Servien de vous donner, et je m'en vais faire tous mes efforts dans cette grande province pour y rendre votre nom et votre personne aussi glorieux

[1] La lettre ne porte pas l'indication du lieu d'où elle a été écrite, mais on voit par le paragraphe suivant que l'évêque de Coutances était alors à Paris.

[2] La cour ne revint à Paris que le 18 d'août 1649, comme on l'a dit plus haut (p. 233, note 2).

[3] Léonor de Matignon dont il a été question ci-dessus, p. 227.

et aussi considérables qu'ils y ont été odieux, quoique très injustement. »

Le parlement et les villes de Normandie, qui avaient été pendant quelque temps dupes de l'ambition des grands, comprirent que le seul parti raisonnable était de se rattacher à la royauté, principe d'ordre et d'unité nationale. Les Normands en furent si bien convaincus, que loin de céder, dans la suite, aux excitations de la duchesse de Longueville, qui vint dans leur pays pour y provoquer une émeute après l'emprisonnement des princes, ils lui enjoignirent de s'éloigner au plus tôt.

En Provence, la Fronde parlementaire se prolongea pendant une grande partie de l'année 1649. Le parlement d'Aix était en lutte avec le comte d'Alais, gouverneur de la province. On avait établi le semestre à Aix, comme à Rouen, et le comte d'Alais avait présidé lui-même, le 18 janvier 1648, à l'installation des nouveaux magistrats. Mazarin n'avait vu dans cette création qu'une mesure fiscale. Il était, du reste, mal disposé pour le comte d'Alais par suite de la rupture des projets de mariage qu'il avait formés entre la fille du comte et son neveu[1]. Lorsque le cardinal de Sainte-Cécile, vice-roi de Catalogne, quitta cette province pour retourner à Rome[2], il traversa Aix, donna audience aux députés du par-

[1] Tome II, p. 113 du présent ouvrage.
[2] Voy. ci-dessus, p. 45-47.

lement et parut vouloir prendre leur protection contre le comte d'Alais[1].

Le comte, appuyé par son parent le prince de Condé, n'en persista pas moins à soutenir le semestre; il enleva même à la ville d'Aix le droit de nommer ses consuls ou chefs de l'administration municipale. La querelle alla ainsi s'envenimant entre le parlement et le gouverneur jusqu'au commencement de l'année 1649. A la nouvelle des troubles de Paris, le parlement d'Aix devint plus agressif et s'unit étroitement aux frondeurs. Dans une ville méridionale où fermentaient depuis un an des passions ardentes, il suffit d'une étincelle pour allumer la guerre civile. Un des domestiques du comte d'Alais, se croyant insulté par le laquais d'un conseiller du parlement, le blessa d'un coup de mousquet (18 janvier 1649). Aussitôt la population d'Aix prend les armes, élève des barricades et force le comte d'Alais à s'enfermer dans son hôtel.

Deux jours après, à l'occasion de la procession de la Saint-Sébastien, que la ville d'Aix célébrait en grande pompe, on répandit le bruit que le gouverneur voulait profiter du moment où la procession aurait quitté la ville pour s'en emparer et égorger ses ennemis. La multitude furieuse courut aux armes, pilla les maisons des partisans du comte et se livra à tous les excès de la vengeance populaire.

[1] Voy. Gaffarel, *la Fronde en Provence*, dans la *Revue historique* de juillet-septembre 1876, p. 82.



En apprenant les troubles de la ville d'Aix, Mazarin songea surtout à y envoyer un homme d'un esprit conciliant, diplomate expérimenté, le cardinal Bichi, qui avait réussi à terminer en Italie la guerre de Castro par une médiation habile, exercée au nom de la France[1]. Il était légat du pape dans le comtat venaissin. Mazarin le chargea de se rendre à Aix, et recommanda à tous les personnages qui représentaient le roi dans la province, au comte de Carces, lieutenant de roi à Aix, au duc de Richelieu, général des galères à Toulon, à Le Roux d'Infreville, intendant de la flotte, de seconder les efforts de ce prélat[2].

Le cardinal Bichi arriva à Aix le 6 mars, et après de longues négociations il conclut un traité dont les conditions furent avantageuses pour le parlement. Le semestre était aboli, mais la compagnie promettait de payer deux cent mille livres pour le remboursement des offices supprimés. Enfin, la ville d'Aix recouvrait ses anciens privilèges et surtout le droit de nommer ses consuls ou magistrats municipaux. Ce traité fut signé le 27 mars au moment même où se terminaient à Rueil les conférences entre la cour et le parlement de Paris.

Le comte d'Alais, vaincu par le parlement, ne se résigna pas à sa défaite. Soutenu par la noblesse de

[1] Voy. tome I, p. 233.
[2] Les *Lettres de Mazarin* à ces personnages se trouvent dans le tome XXV de sa correspondance aux affaires étrangères.

Provence, il sortit d'Aix, leva des troupes, défit les parlementaires au combat du Val (9 juin 1649), et vint mettre le siège devant Aix [1]. Pour terminer cette guerre civile, qui ruinait la Provence, Mazarin envoya plusieurs commissaires, et enfin, le 8 août 1649, un nouveau traité suspendit les hostilités : les deux partis devaient déposer les armes. Tous les arrêts rendus par le parlement pendant les troubles étaient annulés. Le parlement et les consuls devaient faire acte de soumission en envoyant des députations au comte d'Alais. La ville d'Aix conservait le droit de nommer ses magistrats conformément aux anciens usages. En réalité, le gouverneur de la province avait eu l'avantage dans cette seconde lutte. Il faut d'ailleurs reconnaître que ni Marseille ni Toulon n'avaient embrassé le parti du parlement. Les officiers royaux y avaient conservé toute leur autorité.

Les frondeurs de Paris, furieux de voir ainsi échouer leurs projets de soulèvement en province, firent des efforts désespérés pour provoquer une révolte générale au moment où les conférences de Rueil annonçaient la décadence et la chute prochaine de leur parti. Le marquis de la Boulaie, qui était un des plus ardents, parvint à forcer le blocus de Paris, arriva dans les provinces du Perche et du Maine et tenta de les soulever; mais le marquis de Jarzé, que

[1] Je ne puis que résumer ici rapidement les événements, en renvoyant pour les détails aux articles très complets et très intéressants que M. Gaffarel a publiés dans la *Revue historique*.

la cour avait chargé de veiller à la sûreté de l'Anjou, du Maine et des provinces voisines, battit complètement les troupes réunies par la Boulaie[1]. Retz ne parle que des succès des frondeurs dans ces provinces, tandis qu'en réalité ils y furent complètement vaincus.

En Champagne, la ville de Reims se révolta contre le marquis de la Vieuville et le fit prisonnier; mais le maréchal de l'Hôpital réussit à maintenir le reste de la province dans le devoir.

En Poitou, le duc de la Trémouille et les amis de la Rochefoucauld tentèrent aussi de susciter des troubles qui furent bientôt réprimés. Il y eut, de la part de quelques membres du présidial de Poitiers, tribunal qui relevait du parlement de Paris, une tentative d'union à laquelle le parlement parut attacher peu d'importance. On peut s'en convaincre par la pièce suivante, qu'un nouvelliste de Paris adressait à la cour, à la date du 24 mars 1649[2] : « Hier un avocat, arrivé de Poitou, demanda d'être ouï en l'assemblée des chambres; ce qui lui ayant été accordé, il dit qu'il venait de Poitiers et qu'il avait ordre du sieur Tudert, lieutenant général du bailliage, de témoigner à la compagnie que les officiers du présidial, bureau des trésoriers, élection et hôtel de ville, s'étant assemblés au couvent des Cordeliers,

[1] Monglat, *Mém.*, p. 211 (édit. Michaud et Poujoulat).

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 163; copie du temps.

avaient résolu de se joindre aux intérêts du parlement et de la ville de Paris, et de lever des troupes pour leur secours ; qu'ensuite ils avaient arrêté tous les deniers dans les bureaux des recettes pour être employés à la levée et entretien des troupes ; que la noblesse et le peuple de la province étaient dans la même disposition, et qu'ils se seraient plus tôt expliqués si les passages eussent été libres ; qu'on avait vu depuis peu quelques articles de paix imprimés qui se débitaient, mais qu'on avait cru qu'ils étaient supposés. Sur quoi, il n'a été fait aucune observation ni arrêté, M. de Novion lui ayant dit seulement que la compagnie savait gré à la ville de Poitiers de sa bonne volonté, et à lui, en son particulier, de sa peine. Il fut écouté assez indifféremment. »

Les mouvements de la Guyenne furent plus sérieux. Il y avait depuis longtemps des sujets de discorde entre le duc d'Épernon, gouverneur de la province, et le parlement de Bordeaux. Le premier était hautain, absolu ; le second aspirait à se rendre indépendant à l'exemple du parlement de Paris. Un fait peu important suffit pour les mettre aux prises. Le duc voulait, pour dominer la ville, ravitailler la garnison du château Trompette [1] et bâtir une citadelle à Libourne, afin d'y trouver un asile dans le cas où il serait forcé d'évacuer Bordeaux. Le parlement s'op-

[1] Ce château, qui a été complètement rasé en 1816, occupait l'emplacement où se trouve maintenant la promenade des Quinconces.



posait aux projets du gouverneur. Pour mettre un terme à leurs différends, Mazarin résolut d'envoyer à Bordeaux René le Voyer d'Argenson, qui s'était acquitté avec succès de plusieurs missions diplomatiques. D'Argenson se rendit d'abord au château de Cadillac qu'habitait le duc d'Épernon; il y arriva le 19 avril 1649[1], et conféra avec le duc sur les mesures à prendre. D'Épernon insistait sur la nécessité de ravitailler le château Trompette. Quant au parlement de Bordeaux, il le représentait comme une assemblée de factieux que l'on ne pourrait dompter que par la force. D'Argenson, dont la mission était toute pacifique, se rendit à Bordeaux et entra en conférence avec les chefs du parlement. Dans cette compagnie, ce n'étaient pas, comme à Paris, les plus jeunes membres qui soutenaient l'opposition. Les anciens conseillers se montraient les plus ardents adversaires du gouverneur. « Sur ce sujet, écrit d'Argenson, dans le mémoire cité, il est à propos de remarquer que la plupart des gens âgés faisaient à Bordeaux le rôle des jeunes du parlement de Paris, et par leur persuasion tiraient leurs enfants et leurs proches dans leur parti. Ce désordre avait rendu presque toute la compagnie rebelle, et le nombre de ceux qui sont demeurés dans leur devoir a été petit.

[1] Tous ces détails sont tirés d'un mémoire de René le Voyer d'Argenson, qui était conservé à la bibliothèque du Louvre dans les papiers de la famille d'Argenson. J'en avais fait une copie avant l'incendie de 1871, qui a détruit cette bibliothèque.



Il faut aussi dire que le premier président du Bernet, quoique fort bon et vrai serviteur du roi, était néanmoins d'un naturel si faible, qu'il n'avait ni l'adresse ni la force de résister en face aux séditieux. Il avait toujours peur d'être assassiné, et ce manque de courage dans le chef avait causé l'audace et le dérèglement de tous les membres. »

D'Argenson obtint cependant du parlement l'autorisation de faire entrer deux cents sacs de farine dans le château Trompette, mais à condition que l'on abandonnerait les travaux commencés à Libourne. Comme le duc d'Épernon n'interrompait pas la construction de la citadelle qu'il y faisait bâtir, la ville et le parlement de Bordeaux accusèrent d'Argenson de mauvaise foi. On exigea que son fils allât à Libourne faire raser les fortifications élevées par d'Épernon, pendant que d'Argenson resterait à Bordeaux comme otage. Le gouverneur de Libourne refusa d'obéir aux ordres que lui apporta le jeune d'Argenson. Son père se trouva alors exposé aux plus grands dangers ; il promit d'obtenir, s'il pouvait se rendre auprès du duc d'Épernon, la démolition de la citadelle de Libourne, et on lui accorda l'autorisation de faire ce voyage. Il réussit dans sa mission; mais, pendant ce temps, la populace de Bordeaux prétendant qu'elle était dupe des promesses de d'Argenson, sortit de la ville pour se porter sur Libourne et en détruire les fortifications.

« Toutes ces troupes, dit d'Argenson, étaient composées de gens sans discipline : c'était quantité de bas peuple de Bordeaux et de paysans ramassés qui avaient pour officiers des conseillers du parlement et autres telles personnes sans expérience de la guerre. »

D'Épernon n'avait qu'une petite armée, mais aguerrie. Il lui donna l'ordre de charger ces masses confuses, qui ne résistèrent pas mieux que les Parisiens en face des soldats de Condé. Les Bordelais perdirent environ deux mille hommes dans cette échauffourée (16 mai 1649) avec leurs canons et leurs bagages. Le duc d'Épernon voulait tirer une cruelle vengeance de la révolte. Heureusement, d'Argenson, toujours modéré et conciliant, détermina le duc à se contenter de quelques apparences de soumission. D'Épernon entra dans Bordeaux, accompagné de la noblesse qui avait assuré sa victoire; mais il n'y resta pas assez longtemps pour affermir son autorité. Comme le parlement de Bordeaux persistait dans son opposition, d'Épernon sollicita et obtint l'interdiction de cette compagnie. Il se rendit à Bordeaux pour la lui signifier ; mais à cette nouvelle le peuple se souleva et le duc fut obligé de sortir de la ville. Ces troubles avaient rempli les mois de juin, juillet, août et septembre. La Fronde parlementaire éclatait à Bordeaux au moment où le calme paraissait rétabli à Paris. Mais elle ne se déchaîna dans toute sa

violence qu'en 1650, après l'arrestation des princes[1].

Il était à craindre qu'à la faveur de ces désordres, les protestants du Midi ne voulussent reconquérir les privilèges que leur avait enlevés Richelieu; mais leurs chefs avaient pris confiance dans la politique prudente et tolérante de Mazarin[2]. Le cardinal avait soin d'ailleurs de les faire surveiller, comme le prouve sa correspondance. Il écrivait le 23 février 1649 à M. de Vignolles[3] : « Quoique l'on n'eût aucun soupçon de la fidélité de MM. de la Force et que l'on fût très persuadé que ce sont gens qui ne s'écarteront jamais du droit chemin, je n'ai pas laissé de voir combien votre adresse et vos soins ont contribué pour les affermir dans les bonnes dispositions qu'ils témoignent. » Le cardinal exprimait en même temps au vieux compagnon d'Henri IV, au duc de la Force, la plus entière confiance. Il lui écrivait[4] : « Les preuves que vous avez données de tout temps d'une inviolable fidélité au service du roi ne permettent pas de croire que vous soyez jamais susceptible d'autres sentiments. Aussi la reine en est-elle entièrement persuadée, et que vous n'oublierez rien pour faire

[1] M. Feillet (*La misère au temps de la Fronde*) a donné quelques documents sur la situation de la Guyenne en 1649, p. 118-120.

[2] Voy. tome I, p. 129-133.

[3] Affaires étrangères, France, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, f° 255.

[4] Comparez, tome I, p. 130-131 du présent ouvrage, ce que Mazarin écrivait en 1643 au duc de la Force.



éclater encore davantage votre zèle en cette conjoncture. »

En résumé, agitations stériles en Normandie et en Provence, commencement de troubles en Guyenne, révoltes promptement réprimées dans quelques villes, voilà le tableau de la Fronde provinciale en 1649. Il aurait fallu, pour rendre à l'administration son ancienne vigueur, rétablir les intendants, dont le parlement avait exigé la suppression. Mazarin n'y parvint pas immédiatement; mais il réussit, du moins, à atténuer cet inconvénient en choisissant dans les familles parlementaires des commissaires qu'il envoyait dans les provinces. C'est lui qui nous l'apprend dans ses notes secrètes [1]. Il associait ainsi le parlement à la réorganisation de l'administration provinciale affaiblie par les imprudentes réformes de la chambre Saint-Louis [2].

[1] Carnet, XII, p. 38.
[2] Voy. ci-dessus, p. 16.

LIVRE X

NÉGOCIATIONS ET GUERRE; SIÈGE DE CAMBRAI (JUIN-JUILLET 1649)
NOUVELLE FRONDE OU FRONDE DES PRINCES (AOÛT-SEPTEMBRE 1649)
RUPTURE ENTRE LES DEUX FRONDES (OCTOBRE-DÉCEMBRE 1649)
ARRESTATION DES PRINCES (18 JANVIER 1650)

(Juin 1649 — Janvier 1650)



CHAPITRE PREMIER

POLITIQUE EXTÉRIEURE (JANVIER-SEPTEMBRE 1649)

Négociations pour la ratification et l'exécution de la paix de Westphalie (janvier-février 1649).— Négociations de Mazarin avec l'Espagne (janvier-août 1649). — Continuation de la guerre : l'archiduc Léopold retourne en Flandre; il s'empare d'Ypres et de Saint-Venant. — La cour s'établit à Compiègne. — Siège de Cambrai (juin-juillet 1649); il est levé. — Suite de la campagne. — Prise de Condé. — Dévastation du Hainaut par les Français (septembre 1649).

La Fronde, si désastreuse à l'intérieur, avait eu des conséquences encore plus funestes à l'extérieur. La France n'avait pu poursuivre la guerre entreprise en Italie; Mazarin avait été forcé de conseiller au duc de Modène, dont on avait si chèrement acheté l'alliance [1], de traiter avec l'Espagne. On conservait encore Piombino et Porto-Longone; mais il était difficile d'y entretenir des garnisons. En Catalogne, la guerre languissait. Enfin du côté de la Flandre, le royaume était envahi. Il fallait se hâter d'arrêter la

[1] Voy. tome II, p. 428-429.



marche de l'ennemi, réparer les ruines qui s'accumulaient de tous côtés et assurer l'exécution de la paix de Westphalie. Mazarin n'avait pas cessé de s'occuper des événements extérieurs au milieu de la guerre civile. Pendant que les frondeurs s'alliaient avec les Espagnols et les appelaient en France, il parvint à résister aux efforts de Peñaranda pour rompre la paix d'Allemagne et obtint enfin la ratification des traités de Westphalie, dont l'empereur Ferdinand III, à la sollicitation des Espagnols, cherchait à éluder l'exécution.

Servien à Münster et Groulart de la Court[1] à Osnabrück signalaient le mauvais vouloir et les artifices des Autrichiens. Groulart écrivait le 2 janvier 1649[2] : « Nous sommes avertis, par le sieur de Vorbourg, député de M. [l'archevêque] de Mayence, qui, dans toutes les rencontres, a témoigné tant de zèle pour le service de la France qu'on ne peut douter de son affection, que leur dessein (le dessein des Autrichiens) maintenant est d'empêcher l'exécution des traités de Westphalie, afin que les États de l'Empire, désespérés du logement des armées confédérées et de leurs longues souffrances, puissent prendre la résolution de s'unir avec l'empereur comme le seul moyen de sortir de leurs misères. »

Deux difficultés principales s'opposèrent pendant

[1] Voy. sur Groulart de la Court, tome II, p. 479, note 3.

[2] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV; dépêche du 2 janvier 1649.

plusieurs mois à la ratification de la paix. D'abord les Espagnols et le duc de Lorraine devaient évacuer plusieurs places d'Allemagne où ils tenaient garnison, et entre autres Frankendal dans le Palatinat. En second lieu il avait été stipulé que le roi d'Espagne, comme prince autrichien, renoncerait à toutes prétentions sur l'Alsace et le Sungau, dont la souveraineté était transférée à la France [1]. Les plénipotentiaires de l'empereur déclarèrent qu'ils ne pouvaient forcer les Espagnols à exécuter ces conditions. Servien écrivait à ce sujet le 8 janvier 1649 [1] : « Les Impériaux n'ont pas entre les mains de quoi faire rendre Frankendal, et les Espagnols, au lieu de se disposer à sortir de cette place, la munissent de toutes choses nécessaires pour souffrir un siège et augmentent chaque jour la garnison. Jugez si ceux qui nous veulent imputer le retardement de l'échange [des ratifications] pour cette difficulté, qui est essentielle et qui nous vient de nos ennemis, sont raisonnables. »

Les Français finirent par céder sur ce point pour ne pas retarder indéfiniment la ratification du traité ; mais ils tinrent ferme sur le second, et comme le roi d'Espagne refusait absolument de renoncer à ses droits sur l'Alsace et le Sungau, Groulart et Servien obtinrent une compensation avantageuse pour la

[1] Voy. ci-dessus, p. 108-110.
[2] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV.

France. « Nous avions cru, écrivait Groulart[1], que les Impériaux ne consentiraient jamais à la déclaration que nous doivent donner les États de l'Empire, par laquelle la France demeurera en possession des quatre villes forestières[2], et exempte du payement des trois millions de livres[3], jusqu'à ce que le roi d'Espagne ait donné sa cession de l'Alsace en bonne forme; mais présentement j'ai reçu un billet d'un des députés, qui m'assure que cette affaire ne recevra point de difficulté, pourvu que l'échange des ratifications se puisse faire dans peu de jours, la nécessité où se trouvent les États de l'Empire étant si pressante, qu'elle les fait passer par-dessus toutes sortes de considérations. »

Servien annonçait en effet, le 29 janvier 1649, que les États de l'Empire, de concert avec les plénipotentiaires de Ferdinand III, avaient déclaré que la France conserverait les quatre villes forestières de Waldshut, Sickingen, Rhinfeld et Lauffenbourg, et que l'indemnité de trois millions promise aux archiducs qui avaient des possessions en Alsace ne serait pas payée, tant que le roi d'Espagne n'aurait pas renoncé à toutes ses prétentions sur cette province.

A ces conditions, les ratifications de la paix de Westphalie furent enfin échangées le 18 février entre

[1] Aff. étrang., ALLEMAGNE, t. CXXV; dépêche du 26 janv. 1649.

[2] Voy. sur ces villes, tome I, p. 55.

[3] La France devait payer cette somme aux archiducs pour les dédommager de leurs possessions d'Alsace.

les diverses puissances qui avaient signé le traité. Servien eut soin de joindre à la ratification du roi de France une protestation qui annulait les restrictions apportées à la cession de l'Alsace [1]. Il obtint ensuite l'autorisation de rentrer en France. Groulart de la Court, de Vautorte et d'Avaugour restèrent en Allemagne avec la mission de veiller à l'exécution des diverses clauses des traités de Westphalie.

Ainsi Mazarin n'avait cessé, au milieu des troubles et des misères de la Fronde, de poursuivre la paci-

[1] Voy. ci-dessus, p. 109. Nous en trouvons la preuve dans le texte suivant tiré d'un mémoire sur la *Satisfaction de la France* (Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV) : « L'échange des ratifications fut faite le 8/18 février 1649, et M. Servien, en délivrant la ratification du roi, y joignit une protestation, qui portoit que les déclarations qu'on pouvoit avoir faites et les lettres qu'on pouvoit avoir écrites pour diminuer la satisfaction qui avoit été promise au roi, de laquelle, suivant l'écrit du 21 novembre 1647, on n'avoit pu rien retrancher, seroient de nulle considération et ne pourroient porter aucun préjudice aux articles portés dans le traité, témoignant qu'il ne seroit pas juste que le roi satisfît aux obligations onéreuses, dans lesquelles il étoit entré, et que l'empereur et l'Empire, par des limitations et explications qu'ils donnoient au traité, se dispensassent de satisfaire à ce qu'ils y avoient promis, et il déclara qu'il n'auroit point procédé à l'échange des ratifications, s'il n'avoit jugé que ces limitations et explications étoient devenues nulles par la signature pure et simple du traité de paix. M. Servien prétendit ainsi, ajoute le manuscrit, conserver les droits du roi en leur entier dans toutes les choses qui avoient été cédées à Sa Majesté pour sa satisfaction, nonobstant les explications et déclarations qui avoient été faites ci-devant, et il estima que cette protestation jointe à la cession pure et simple, que les États avoient donnée depuis leur lettre au roi, n'étoit guère moins forte que s'ils en avoient fait une révocation expresse, qu'il lui avoit été impossible d'obtenir et qu'il n'eût pas pu poursuivre davantage sans péril. »



fication de l'Allemagne et la réunion de l'Alsace à la France. Les négociations avec l'Espagne avaient également continué. Le plénipotentiaire espagnol, Peñaranda, qui s'était retiré à Bruxelles, envoya à Saint-Germain, en février 1649, un agent, nommé Friquet[1], pour sonder les dispositions du cardinal. Lionne écrivait à ce sujet, à Servien[2], que Friquet avait dû être persuadé que la cour de France était disposée à la paix; mais les carnets prouvent que le cardinal se refusa aux conditions honteuses que voulaient lui imposer les Espagnols[3]. Ils indiquent la substance de ce que le cardinal répondit à l'envoyé de Peñaranda. Mazarin déclara qu'on pouvait conclure immédiatement la paix si les Espagnols étaient raisonnables; mais il fallait qu'elle fût signée promptement. « Car, ajoutait Mazarin[4], les affaires peuvent changer d'un jour à l'autre, et même, si on reconnaissait [que] l'Espagne [est] éloignée de la paix, espérant profiter du désordre de Paris, on s'accommoderait à quelque prix que ce soit (avec les frondeurs) pour continuer la guerre plus fortement que jamais... Cela est en nos mains, disait-il, le parlement offrant déjà tous actes d'humilité et obéissance et huit mille chevaux et dix mille fantassins payés

[1] Le nom a été altéré dans plusieurs mémoires et changé en Triquet.

[2] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV; dépêche du 13 février 1649.

[3] Carnet XI, p. 94 et suiv.

[4] *Ibid.*, p. 95.

cette campagne[1], si le roi lui pardonne et s'il [consent][2] de ne vouloir pas qu'ils aillent à Montargis, offrant seulement d'éloigner tant de personnes que Sa Majesté marquera dans le lieu et pour le temps que Sa Majesté ordonnera. »

Le cardinal insistait sur l'impossibilité pour la reine et pour lui de faire aux Espagnols des concessions qui auraient soulevé tout le royaume : « Que si on me déchire, ajoutait-il[3], ayant servi comme j'ai fait, je lui laisse [à] penser ce qu'on dirait si on donnait les mains aux accommodements honteux. On dirait que moi, pour une passion particulière de me venger, j'ai obligé la reine à faire bon marché de l'intérêt du roi. Enfin il faut que ce désordre vaille quelque chose à Peñaranda, mais il se doit contenter du raisonnable[4] et de conclure une paix honnête après avoir fait pleinement celle de Hollande. En tout cas, je m'emploierai [pour] qu'on cède et relâche quelqu'une des conditions déjà ajustées. »

Mazarin revenait encore sur la nécessité de ne pas perdre de temps et déclarait que, si dans le mois de février on ne parvenait pas à conclure la paix avec

[1] Voy. ci-dessus, p. 205 et suiv., les négociations avec le parlement. Mazarin exagère, en parlant aux Espagnols, les conditions offertes au roi par le parlement.

[2] Les mots *s'il consent* sont douteux, mais le sens général est parfaitement clair.

[3] Carnet XI, p. 96.

[4] *Ibid.*, p. 97. Le sens de cette phrase est que Mazarin est disposé à faire quelques concessions à cause des désordres de la Fronde, si Peñaranda se montre raisonnable.

l'Espagne, la France traiterait avec le duc de Lorraine pour se fortifier de ses troupes, et que, pouvant appeler dans les Pays-Bas l'armée qu'elle avait en Allemagne, elle serait en état de soutenir avantageusement la guerre.

Le cardinal cherchait aussi à intimider l'émissaire de Peñaranda en rappelant que l'ambassadeur de Portugal était venu à la cour afin d'obtenir que son maître fût compris dans le traité de paix [1]. A cette condition le Portugal offrait de fournir la plus grande partie de l'argent nécessaire pour continuer la guerre de Catalogne, de livrer la ville de Tanger en Afrique et huit vaisseaux équipés pour six mois de l'année avec un poste [2] aux Indes.

Friquet promit de faire part à Peñaranda de ses conversations avec Mazarin; mais le diplomate espagnol traitait en même temps avec les frondeurs, et il espérait que la guerre civile contraindrait la France à rendre toutes ses conquêtes en Flandre. Le prétendu envoyé espagnol, qui fut reçu par le parlement dans ce même mois de février [3], eut soin de déclarer à l'assemblée que Mazarin offrait de sacrifier tous les avantages dus à une longue et sanglante guerre. Ce discours n'était qu'un artifice pour soulever les passions populaires contre le cardinal.

[1] Ces détails sur le Portugal se trouvent dans le carnet XI, p. 94. Mazarin a mis en tête : « pour dire à Friquet dans le discours adroitement. »

[2] Ce mot est douteux; peut-être *port*.

[3] Voy. ci-dessus, p. 189-190.

La négociation de la cour avec l'Espagne se traîna péniblement pendant plusieurs mois. Servien, qui revenait de Münster, après la ratification de la paix de Westphalie, reçut l'ordre de passer par Bruxelles et de voir Peñaranda. Lionne lui écrivait le 12 mars [1] : « Monseigneur le cardinal vous prie de ne manquer pas de prendre votre chemin par Bruxelles, et si cela se peut faire sans trop d'affectation, faire en sorte de vous voir avec Peñaranda. Son Éminence pense qu'il ne vous manquera pas de moyens pour l'y disposer sans qu'il paraisse que vous l'ayez trop désiré. Il voudrait bien que vous eussiez la gloire de faire la paix en passant. » Servien ne réussit pas dans cette mission, et la guerre continua entre la France et l'Espagne.

L'archiduc, qui s'était avancé jusqu'en Champagne, se vit menacé par le maréchal Du Plessis-Praslin et par d'Erlach, qui arrivait à la tête des auxiliaires allemands; il regagna la frontière et repassa la Lys le 11 avril; mais en quittant la France, il avait donné l'ordre au marquis Sfondrato d'attaquer Ypres, la dernière conquête de Condé en Flandre. Cette place se défendit jusqu'au 10 mai; mais n'ayant reçu aucun secours, elle fut forcée de capituler. Déjà antérieurement, dès le 25 avril, Saint-Venant avait été pris par les Espagnols.

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXV; dépêche du 12 mars 1659.



Pendant ces événements, la cour continuait d'habiter Saint-Germain. Elle y avait reçu des députations de toutes les cours souveraines, qui venaient chaque jour rendre grâce au roi de la bonté qu'il leur avait témoignée [1]. La plupart des princes et des généraux qui avaient pris part à la guerre civile, s'y étaient également présentés : le prince de Conti était venu le premier, puis le duc de Bouillon, le prince de Marsillac, le comte de Maure [2]. Bientôt après, le duc de Longueville qui perdit contenance en présence de la reine : « Il pâlit, puis il devint rouge, et ce fut toute sa harangue, » dit Mme de Motteville [3]. Mme de Longueville ne montra guère plus de présence d'esprit que son mari. Elle parla si bas, que Mme de Motteville, qui se tenait près d'elle, n'entendit pas un seul mot de son discours.

On remarqua que ni le duc de Beaufort [4] ni le

[1] « Vanno ogni giorno li deputati di tutte camere per render gratie al re della bontà che ha havuto per loro. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 33 v°.) — Je pense que *camere* ne signifie pas ici les *chambres du parlement*, mais les cours souveraines.

[2] *Mém. de Mme de Motteville*, t. II, p. 415, édit. Charpentier.

[3] *Ibid.*, p. 419.

[4] Le duc de Vendôme, père de Beaufort, avait été accueilli avec empressement à Saint-Germain, et dès cette époque, il était question du mariage d'une nièce du cardinal avec le duc de Mercœur, fils aîné de Vendôme. Beaufort fut vivement pressé par son père de se rendre à Saint-Germain, mais il refusa de lui obéir : « Boffort nega al padre l'obedienza », écrivait à ce sujet Morosini, le 27 avril 1649 (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 47 v°). Bien loin de céder aux instances de son père, Beaufort quitta l'hôtel de Vendôme afin de se séparer de sa famille, et alla demeurer près du coadjuteur : « In vicinanza di quella di coadjutore. » (*Ibid.*, f° 53 v°.)

coadjuteur ne parurent à Saint-Germain. Rien ne put triompher de la résistance du duc de Beaufort. Vainement on promettait à son père l'amirauté de France, et à son frère, le duc de Mercœur, la vice-royauté de Catalogne[1], il persista à rester à Paris, où il était l'idole du peuple et le chef des frondeurs.

Le maréchal de Turenne, qui était rentré en France après la paix de Rueil, se montra moins récalcitrant que Beaufort. Il vint à la cour, où il prétendit justifier sa conduite[2]. Comme il était soutenu par le prince de Condé, Mazarin le reçut avec bienveillance et paraissait disposé à lui donner le commandement d'une armée[3]; mais Turenne se plaignit qu'on eût rendu la liberté à Rosen, qui avait été le principal auteur de la révolte des Weimariens[4]. Il ne put sur ce point s'entendre avec Mazarin. Le cardinal lui reprochait encore de soutenir ses amis de l'armée d'Allemagne, dont quelques-uns attaquaient d'Erlach. Il écrivait à Condé[5], le 14 juin 1649: « M. le maréchal de Turenne a été ici (à Compiègne);

[1] « Mercurio, al quale si fa sperare la regenza di Catalogna et à Vandomo l'almiragliato di Ponente. » (*Amb. vènit.*, t. CIX, f° 54.) L'amirauté du Ponent donnait l'autorité sur les flottes et les ports de l'Océan. Le général des galères avait la suprématie maritime dans les mers du Levant ou de la Méditerranée.

[2] *Amb. vénit.*, t. CIX, f° 67 v°; dépêche du 11 mai 1649.

[3] « Non essendo lontano il signor cardinale dal rimmettendo (Turena) in nuovi comandi. » (*Amb. vénit.*, *ibid.*)

[4] Tome II, p. 340 et suiv.

[5] Affaires étrangères, t. XXV des *Lettres de Mazarin;* dépêche du 14 juin 1649.



il a tout sujet de se louer de la façon dont il a été traité; mais il est bien malaisé d'avoir l'esprit content se voyant déchu d'un poste tel que celui qu'il avait. Il m'a parlé aux termes que vous me marquez touchant les amis qu'il a dans l'armée. Je lui ai dit là-dessus que, pour conserver ses amis, il faisait fort bien; que pour n'aimer pas M. d'Erlach, cela était libre; mais que ses amis fissent des intrigues contre ledit sieur d'Erlach, préjudiciables au service, que Sa Majesté ne le souffrirait jamais. »

Turenne, comme son frère le duc de Bouillon, resta dans le parti des mécontents, qui était toujours nombreux à Paris. Cependant lorsque le duc d'Orléans, puis le prince de Condé [1], enfin le chancelier Séguier et le secrétaire d'État Le Tellier furent arrivés dans cette ville, le principe d'autorité, qui avait été si abaissé et méprisé pendant la guerre civile, se releva peu à peu. Le parlement, où les esprits modérés étaient en majorité, se montrait animé d'excellentes dispositions. Les anciens frondeurs cherchaient même à se réconcilier avec la cour. Un des agents de Mazarin, Bluet, lui écrivait [2] : « Son Éminence pourrait facilement s'acquérir des créatures dans le

[1] Condé fut mal accueilli par le peuple de Paris : « Il principe di Condé, pure si è portato à Parigi, ricevuto senza applauso, mà con stridi e improperi di tutto il popolo. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 43 v° ; dépêche du 20 avril 1649.)

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 46. Une main étrangère a mis en tête de cette pièce : *février* 1649. Mais le texte prouve qu'elle doit être datée de mai ou de juin.

parlement... J'en discourais hier avec M. Talon, l'avocat général, qui me disait que cela se pouvait fort bien ménager et que de plus il croyait que le retour du roi et de Son Éminence était nécessaire pour ôter la défiance et dissiper les factions. Il m'a dit aussi que M. le président Le Coigneux l'avait été voir pour revenir [à la cause du roi]; mais que c'était un esprit inconstant avec lequel il n'y avait nulle assurance. M. Viole, président, M. Longueil et M. Boucherat y sont aussi allés; mais qu'il n'avait pas osé s'ouvrir avec eux. Pour M. Boucherat, je le puis fort bien ménager, et pour M. Longueil je puis facilement savoir toutes ses démarches. »

Omer Talon ne parle pas, dans ses mémoires, du rôle qu'il joua à cette époque pour relever dans le parlement l'autorité royale. On y voit seulement qu'il était animé, comme le premier président et le président de Mesmes, de sentiments honnêtes et modérés. C'était lui qui avait proposé un des premiers d'ouvrir des conférences avec la cour [1]. D'autres s'efforçaient de ramener l'opinion publique par des écrits en faveur de Mazarin. La plus curieuse de ces apologies est le dialogue publié par Gabriel Naudé, sous le titre de *Mascurat*[2], *ou Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin* depuis le

[1] Voy. ci-dessus, p. 184.

[2] ***Mascurat***, **nom donné à un des interlocuteurs du dialogue, es l'anagramme de Camusat, libraire célèbre de cette époque.**

6 janvier 1649 jusqu'au 1er avril. Gui Patin eut communication de l'ouvrage de Naudé avant qu'il parût[1]. Ce médecin était loin d'être un partisan de Mazarin; il reconnaît cependant le mérite du *Mascurat*. Il écrivait le 3 septembre 1649 à Charles Spon : « Là dedans sont introduits deux vendeurs de pièces mazarines, qui est une espèce de gens qui ont bien gagné leur vie pendant les trois mois de notre guerre, l'un desquels accuse le Mazarin, et l'autre le défend chaudement et plaisamment, et combien que le sujet me déplaise, la lecture du livre ne laisse pas de m'être fort agréable. » Le livre de Naudé, où l'érudition s'allie à une forme vive et piquante, fut promptement épuisé. Il en parut, en 1650, une seconde édition considérablement augmentée. Ainsi l'opinion publique revenait peu à peu en faveur de Mazarin.

Le cardinal comptait sur les succès militaires pour la ramener entièrement. Déjà les troupes de d'Erlach étaient arrivées en Picardie. Elles avaient malheureusement signalé leur passage par d'effroyables ravages en Lorraine et en Champagne[2]; la Picardie ne fut pas mieux traitée. Mazarin résolut d'aller conférer avec leur chef pour rejeter, s'il était possible, ce fléau sur le pays ennemi. La cour était établie à Compiègne depuis le commencement de mai. Le cardinal se rendit à la Fère, où il vit d'Erlach, lui remit une partie de l'argent que réclamaient les auxiliaires

[1] Lettre de Gui Patin à Charles Spon en date du 3 septembre 1649.
[2] Voy. *La misère au temps de la Fronde*, p. 137 et suiv.

allemands, et le pressa de se joindre aux troupes françaises, dont le comte d'Harcourt [1], nommé depuis peu de temps gouverneur d'Alsace[2], avait reçu le commandement général.

On désirait inaugurer la campagne par un fait d'armes éclatant. Mazarin, dans une dépêche adressée au prince de Condé le 23 juin 1649 [3], lui fit connaître la résolution qu'avait adoptée la cour d'assiéger Cambrai et les motifs qui l'y avaient déterminée : « Les ordres, lui écrivait-il, ont été donnés pour l'attaque de Cambrai, dont nous avons tant discouru avant votre départ. La place sera investie demain, et l'on travaillera à la circonvallation, si ce n'est que l'on apprenne qu'il y ait plus de deux mille hommes dedans. L'entreprise est, comme vous savez mieux que personne, grande et difficile; mais, toutes choses bien examinées, on a estimé à propos de la devoir faire. En premier lieu, chacun est convenu que les armées s'affaibliraient bien plus tôt et plus certainement n'agissant point, que si on les occupait à un siége, et ainsi qu'il valait bien mieux tenter le hasard de faire quelque conquête importante. Chacun est encore demeuré d'accord que, laissant les armées oisives, il serait plus difficile de réprimer la licence

[1] Le commandement de l'armée avait été offert à Condé, mais il l'avait refusé et était parti pour la Bourgogne.

[2] Morosini écrivait le 4 mai : « Al conte d'Arcourt si è dato il governo dell' Alsatia per animarlo sempre più al servitio della regenza. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 55 v°.)

[3] Affaires étrangères, t. XXV des *Lettres de Mazarin*, f° 355.

qu'elles ont prise et empêcher les mutineries et les séditions sur la manière du payement que si elles étaient engagées à un siège. On a considéré d'ailleurs qu'une entreprise hardie suivie d'un bon succès pouvait être un moyen de rétablir notre réputation dedans et dehors du royaume, et faire voir à tout le monde que nos désordres passés et présents n'ont pas mis la France en état que ses armes ne soient encore maîtresses de la campagne, et que ses ennemis n'aient encore à appréhender beaucoup; ce qui ne se pouvait faire plus utilement que par quelque dessein de grand éclat et d'une dernière conséquence et pour la guerre et pour la paix.

» Ce point déterminé qu'il fallait attaquer quelque place importante, il ne nous est quasi pas resté de choix d'en entreprendre d'autre que de Cambrai; car pour celles (les places) de la Lys, l'armée allemande[1] a toujours fait difficulté de marcher et de s'engager de ce côté-là. Pour le siège de Douai, outre qu'on le croyait plus difficile pour les raisons que vous savez, il découvrait une partie des meilleures places de notre frontière et pouvait donner lieu aux ennemis de nous en enlever telle que nous en eussions reçu infiniment plus de préjudice que d'avantage. Il ne restait donc que Cambrai dont nous avons avis que la garnison n'était, il y a quelque temps, que de cinq cents hommes, qui ont été fortifiés d'autant depuis peu de jours, et si la place

[1] Les auxiliaires allemands de d'Erlach.

pouvait être surprise en cet état-là, vous jugerez bien que ce serait une affaire en assez bon chemin, d'autant plus que tous les officiers qui sont venus ici, et entre autres Broglia[1] et Plessis-Bellière, tombent d'accord que, pour ce que contient l'armée, jamais il ne s'est rien vu de plus beau. »

La cour vint s'établir à Amiens pour être plus près du théâtre de la guerre. Le comte d'Harcourt, conformément aux instructions de la reine, ordonna, le 24 juin, à une partie de son armée de passer l'Escaut près de Vaucelles et de s'avancer vers Cambrai. Il avait sous ses ordres Villequier d'Aumont, la Ferté-Imbault et Grancey, qui servaient comme lieutenants généraux. Les maréchaux de camp étaient le comte de Broglie, Quincé, Roncherolles et le marquis du Plessis-Bellière. D'Erlach, atteint par la maladie qui devait bientôt l'enlever, était retourné dans son gouvernement de Brisach; mais les auxiliaires allemands n'en suivirent pas moins le comte d'Harcourt.

Il fallait se hâter d'envelopper la place; car l'archiduc s'était établi à Douai, d'où il se rendit à Bouchain pour tenter de secourir Cambrai. Le comte d'Harcourt fit commencer immédiatement les travaux pour investir Cambrai; mais avant qu'ils fussent terminés, l'archiduc Léopold parvint à jeter des secours dans la ville. Le 3 juillet il s'avança à la tête de la cavalerie, soutenu par un corps d'infan-

[1] Voy. ci-dessus, p. 153, une note sur les de Broglie qui servaient alors en France.



terie que commandait le duc de Lorraine. Profitant d'un épais brouillard, ils attaquèrent le camp français sur divers points, y pénétrèrent par le côté que devaient défendre les auxiliaires allemands et firent entrer deux mille hommes [1] dans Cambrai.

Le cardinal fut vivement affecté de ce revers ; il écrivait à Michel Le Tellier [2] : « Enfin nous sommes malheureux, et quelque prudence qu'on apporte pour faire réussir les choses, on n'en peut venir à bout. Les ennemis ont jeté un secours dans Cambrai de deux mille hommes, qui sont entrés par le quartier des Allemands, et M. le comte d'Harcourt, par l'avis de tous les officiers, a jugé à propos de ne continuer pas à fermer la circonvallation et de se retirer de devant la place. L'affaire est assez [trop] extraordinaire pour n'en être pas touché au dernier point. Il est constant que, d'un côté, il n'y avait que douze cents hommes dans la place. Il est vrai que, hors quatre cents, tout le reste étaient (*sic*) nouveaux soldats, qui ne valaient rien, et de l'autre, il est assez étrange qu'après dix jours de travail à la circonvallation, les ennemis soient entrés sans combat et sans perdre un homme. Mais surtout il est inouï qu'ayant intercepté une lettre du gouverneur de Cambrai au comte de Fuensaldagne, en ayant fait savoir le contenu à M. le comte d'Harcourt, qui spécifiait par le

[1] Monglat dit quinze cents ; Mazarin deux mille.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIII, pièce 215. Copie du temps.

menu par quels endroits il fallait introduire le secours, il leur soit réussi de le faire entrer par ces endroits mêmes.

» Beaucoup de personnes gloseront sans doute là-dessus, de ce qu'il est entré du côté de l'armée allemande; mais il n'y a pas le moindre sujet de soupçonner rien jusqu'à présent. Fleckstein [1] était allé secourir M. de Villequier, qui était aussi attaqué, avec une bonne partie de la cavalerie allemande. Il faut bien prendre garde de parler là-dessus, en sorte que les chefs de ces troupes-là puissent croire qu'on ait la moindre méfiance d'eux.

» J'avais manqué de vous dire une autre particularité, c'est que l'on a tâché encore à entrer du côté de M. de la Ferté-Imbault sans succès, et que tout le monde a été sous les armes, et M. le comte d'Harcourt dans l'endroit où il n'y avait point de circonvallation [2], qui était le plus périlleux, et les ennemis sont entrés par une porte du camp, que l'on laisse d'ordinaire [ouverte] pour les fourrageurs, où il y avait quatorze à quinze cents hommes de garde, qui, poussés d'un zèle inconsidéré, quittèrent leur poste pour en aller secourir un autre, où ils entendaient tirer beaucoup de coups [3], et dans cet intervalle le secours entra. »

[1] Un des chefs des auxiliaires allemands.

[2] Le sens de cette phrase elliptique est que le comte d'Harcourt était sous les armes dans l'endroit le plus périlleux où la circonvallation n'était pas achevée.

[3] L'ambassadeur vénitien confirme l'assertion de Mazarin, et

On accusa vivement les Allemands auxiliaires. La discorde se mit entre les chefs, et l'on pouvait craindre la désorganisation de l'armée. Mazarin résolut d'aller lui-même visiter le camp pour calmer les esprits et se concerter avec d'Harcourt sur les opérations ultérieures. Il quitta Compiègne où la cour était revenue, et se rendit d'abord à Saint-Quentin[1] avec les maréchaux de Villeroy et du Plessis-Praslin; puis alla au camp du comte d'Harcourt et n'omit rien pour se concilier les esprits. Les écrivains du temps s'accordent à le représenter comme s'efforçant de gagner par ses promesses et ses présents les chefs de l'armée, et particulièrement les Allemands. Il rendait lui-même compte au duc de Longueville[2] de son voyage dans une dépêche du 6 août : « Vous trouverez bon, lui écrivait-il, que je vous fasse part des motifs qui m'avaient obligé d'y aller et de ce qui s'y est passé; je vous dirai donc, monsieur, que j'avais deux

impute, avec plus de force et de précision, la faute aux auxiliaires allemands : « Quattro regimenti allemanni, che guardavano un posto vicino, si portorono à rinforzare li Francesi, lasciando del tutto nell' abbandono il proprio quartiere. » Ce fut par ce quartier des Allemands que le secours pénétra dans la place. (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 114.) Plusieurs contemporains disent que les Espagnols entrèrent par la partie du camp dont la circonvallation n'était pas achevée; mais leur témoignage ne peut prévaloir sur ceux de Mazarin et de Morosini.

[1] Les dates des lettres prouvent que Mazarin séjourna à Saint-Quentin du 24 au 30 juillet. Il ne passa que deux jours dans le camp. Il était de retour à Compiègne le 3 août.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIII, pièce 286, minute de la main de Lionne avec corrections autographes de Mazarin.



fins, l'une qui regardait la guerre et l'autre la paix, quoiqu'à le bien prendre ce n'en soit qu'une seule, puisque toutes les actions de guerre ne se font et ne se doivent entreprendre que dans la visée de contraindre les ennemis à se rendre plus traitables sur le fait de la paix. J'ai été à l'armée que j'ai trouvée la plus belle qui se puisse former, et, après avoir ajusté de bonne sorte diverses choses qui pouvaient donner matière à des dissensions préjudiciables, j'ai informé M. le comte d'Harcourt de tous les sentiments de Leurs Majestés sur ce qui se pouvait faire de mieux dans la conjoncture présente, et n'en suis point parti qu'après avoir fait prendre les résolutions d'agir et d'aller inquiéter les ennemis dans leur propre pays le plus avant qu'il serait possible, et de ne rien oublier pour les attirer à un combat [1]. Nous sommes maintenant dans l'attente de la nouvelle que l'armée ait passé l'Escaut, et qu'elle ait fait quelque bonne rencontre. »

Le comte d'Harcourt franchit en effet l'Escaut, s'approcha de Valenciennes et en pilla les faubourgs. Mazarin l'engageait à profiter de l'inquiétude et de la dispersion des ennemis pour presser vivement l'archiduc : « Il est plus important que jamais, lui écrivait-il le 18 août [2], au service du roi, à votre gloire et à mon intérêt particulier, que vous profitiez du mau-

[1] Ces mots : *et de ne rien oublier pour les attirer à un combat* sont autographes et ont été ajoutés par Mazarin en interligne.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXV, f° 47.

vais état où sont les ennemis et que vous les poussiez vivement. »

Le comte d'Harcourt répondit aux espérances du cardinal, assiégea et prit la ville de Condé au confluent du Haisne et de l'Escaut[1]. De là, il envoya des partis qui dévastèrent le Hainaut et parvinrent jusqu'aux portes de Bruxelles. Mazarin, en félicitant d'Harcourt, le 4 septembre, de la prise de Condé, l'engageait à fortifier cette place : « Je ne pouvais guère, lui écrivait-il [2], recevoir de nouvelle plus agréable que celle de la prise de Condé, dont nous commençons à connaître mieux l'importance par les effets qu'elle produit, ayant achevé de mettre l'épouvante et la consternation parmi les ennemis. Vous verrez par le mémoire du roi [3], outre ce que les sieurs de Nort [4] et de Clerville [5] y pourront ajouter de vive voix, les sentiments qu'on a ici touchant ce poste, à la conservation duquel on croit que vous devez vous appliquer fortement, et hasarder plutôt toutes choses que de partir de là ; car si une fois vous pouvez le mettre un peu en état de défense, outre les contributions que vous tirerez de toutes ces petites villes et

[1] L'ambassadeur vénitien Morosini insiste sur l'importance de cette place, qui livrait l'entrée du Hainaut.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXV, f° 56.

[3] Ce mémoire se trouve dans le même volume, f° 62 et suiv.

[4] Le comte de Nort fut nommé maréchal de camp le 4 juin 1651.

[5] Le chevalier de Clerville était un des ingénieurs les plus renommés de cette époque. Il devint maréchal de camp en 1652, puis commissaire général des fortifications en 1662.

villages des environs, les gros partis que vous pourrez envoyer tous les jours jusques aux portes de Bruxelles, seront capables de réduire ces peuples dans le désespoir et de les porter à quelque résolution funeste à nos parties, si pour la prévenir ils ne consentent à la paix.

» Je sais bien que vous allez toujours de vous-même au-devant de ce qui peut être plus avantageux au service du roi, et que s'agissant de la gloire des armes de Sa Majesté et de l'accroissement de la vôtre, vous ne sauriez être excité par de plus puissants motifs. Néanmoins, comme le comte de Broglia me témoigne que vous apportez des facilités extraordinaires aux choses que vous croyez que je désire et qui peuvent contribuer à ma satisfaction, je ne puis m'empêcher, en vous en remerciant de tout mon cœur, de vous conjurer, si elle vous est chère, de ne laisser pas échapper la belle occasion que la fortune vous donne de pousser nos ennemis à bout, et pouvoir procurer le repos à la chrétienté en les nécessitant à la paix.

» Je ne vous le dis pas pour vous exciter davantage, mais parce qu'il n'y a rien de si vrai que, depuis le commencement de la guerre, la conjoncture n'a point été si favorable, et je vois, par les lettres interceptées que j'ai encore déchiffrées depuis le mémoire du roi achevé, que les Espagnols avouent eux-mêmes d'être dans l'impuissance de s'opposer à ce que vous voudrez faire et qu'ils ne savent où donner de la tête.

Enfin ce que vous avez fait est fort beau; mais vous jugerez bien que l'utilité en serait médiocre et que nous ne ferions que confirmer ce que disent les ennemis, que ce ne sera qu'une bravoure française, si vous reveniez en deçà.

» Il faut donc que vous détrompiez leurs peuples de cette créance, qu'ils tâchent de leur imprimer, en vous établissant solidement aux quartiers où vous êtes, et je crois même que vous pourriez vous avancer encore davantage dans le pays, pendant qu'on fortifiera Condé, puisque vous avez des moulins pour faire moudre le blé que vous avez trouvé à la campagne, et qu'outre les farines que vous avez envoyées à Guise, on en fera tenir encore de toutes prêtes à Arras, afin que vous en puissiez tirer si vous en aviez besoin, et on n'oubliera rien ici pour vous donner toutes les autres assistances que vous pourrez désirer. »

Le comte d'Harcourt se maintint quelque temps à Condé, et dévasta les provinces environnantes [1]. Mais enfin, l'approche d'une armée supérieure le força d'abandonner cette place. C'était déjà beaucoup d'avoir prouvé aux ennemis que la France était loin d'être aussi abattue qu'ils se le persuadaient, et que, sortant à peine d'une guerre civile, elle était en état de soutenir une guerre étrangère.

[1] Les Espagnols craignaient pour Bruxelles; ils y envoyèrent six régiments d'infanterie pour protéger la ville (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 5 v°).



CHAPITRE II

LA FRONDE DES PRINCES (AOÛT-SEPTEMBRE 1649)

Mazarin cherche à gagner la vieille Fronde : il réussit avec Mme de Chevreuse ; échoue avec Beaufort. — Retour de la cour à Paris (18 août 1649). — Préparatifs pour le mariage de Laure Mancini avec le duc de Mercœur. — Nouvelle Fronde. — Rupture de Condé avec Mazarin (14 septembre). — Première réconciliation (17 septembre). — Nouvelle rupture ; seconde réconciliation (2 octobre).

La cour avait longtemps différé de rentrer à Paris, parce qu'elle savait que les frondeurs y dominaient et insultaient dans leurs pamphlets la reine et Mazarin. Le cardinal écrivait encore le 26 juillet à Michel Le Tellier[1] : « M. le Maréchal de Schomberg vient d'arriver qui m'a fait horreur, me contant les particularités de ce qui se fait journellement à Paris, où il n'est plus question du cardinal, mais du roi et de la reine, et cependant ces sacrés noms ne sont pas capables de les retenir. » Mazarin fait surtout allusion dans ce passage à un événement récent

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIII, pièce 268.



qui prouvait que, après le revers de Cambrai, les passions populaires s'étaient déchaînées avec la plus grande violence. Un imprimeur, nommé Claude Morlot, avait été arrêté pour avoir imprimé un pamphlet odieux contre Anne d'Autriche (*La custode du lit de la reine qui dit tout*). Condamné à être pendu par le Châtelet et le parlement de Paris, il avait été secouru et délivré, le 20 juillet, par le peuple qui avait dispersé les archers au moment où ils le conduisaient au supplice.

Avant de ramener la cour à Paris, Mazarin aurait voulu, comme nous l'avons déjà fait remarquer, gagner à son parti les personnages les plus influents. Un de ses agents, Rossignol[1], lui écrivait de Paris : « C'est le principal but de travailler à la réunion de tous les esprits et de tout ramener à Votre Eminence. » Mazarin avait réussi à gagner quelques-uns des chefs de la Fronde, et entre autres la duchesse de Chevreuse[2]. Il avait reconnu la vigueur et la fécondité de son esprit dans les diverses luttes qu'elle avait soutenues contre lui à l'époque de la cabale des Importants, et depuis que, sortie du royaume, elle n'avait cessé, avec Laigues, Montrésor et d'au-

[1] Rossignol est cité dans la *Correspondance de Mazarin* (t. II, p. 203) comme habile à déchiffrer les dépêches. Saint-Simon, qui en parle à l'occasion de la mort de son fils arrivée en 1705, dit du père : « Aucun chiffre ne lui échappoit; il y en avoit qu'il lisoit de suite. »

[2] M. Cousin s'est arrêté à la *Jeunesse de Mme de Chevreuse* et ne l'a pas suivie pendant la seconde période de sa vie.



tres conspirateurs, d'exciter les Espagnols à continuer la guerre. Le cardinal s'était servi pour la gagner d'un général, qui avait eu aussi son rôle dans la première guerre de la Fronde, Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt. Ce personnage était lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Péronne. On raconte que, lorsque la France fut envahie par l'armée de l'archiduc Léopold en 1649, il écrivit à Mme de Montbazon qui voulait le gagner au parti de la Fronde[1] : « Péronne est à la belle des belles. » Mais, dans la suite, apprenant que la Fronde se divisait et que le parlement négociait avec la cour, le marquis d'Hocquincourt se hâta de traiter avec Mazarin et promit de soutenir la cause royale.

Il vit Mme de Chevreuse lorsqu'elle rentra en France, se croyant couverte par l'amnistie générale; il s'empressa, dans une lettre écrite de Péronne et datée du 16 avril 1649[2], de rendre compte à Mazarin de l'entretien qu'il avait eu avec elle : « Je vous dirai, Monseigneur, que Mme de Chevreuse passant par ici pour [se rendre] à Paris, et ne désirant pas perdre aucune occasion de servir Votre Eminence, je lui fis connaître que j'étais entièrement à vous, Monsei-

[1] Toutes ces anecdotes sont douteuses, et les dates qui leur sont assignées n'ont rien de bien certain; mais il est constant que le marquis d'Hocquincourt fut à plusieurs reprises en relation étroite avec les frondeurs.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 76; original signé.

gneur, et la portant insensiblement sur quelque proposition de suivre les mêmes intérêts, j'ai remarqué qu'elle y aurait quelque disposition au cas que Votre Eminence le souhaitât. »

Mazarin avait profité de cette ouverture, et lorsque la duchesse fut arrivée à Paris, elle reçut la visite du marquis d'Hocquincourt[1], qui la pressa d'accepter les conditions que lui proposait la cour. Elle devait s'éloigner de Paris pour un mois et se rendre à son château de Dampierre. De là, elle écrirait à la reine qui lui permettrait de rentrer dans Paris. On espérait, par son influence, gagner le duc de Beaufort, diriger le duc d'Orléans et réconcilier la royauté avec les chefs de la vieille Fronde.

Il y a loin de ce récit, appuyé sur des documents authentiques, au petit roman que le cardinal de Retz a retracé dans ses Mémoires et où il s'érige en protecteur dévoué de la duchesse de Chevreuse et de sa fille, Charlotte de Lorraine, qu'il a si tristement flétrie. Retz raconte qu'informé par Laigues que la reine exigeait que la duchesse de Chevreuse quittât Paris au moins pour quelque temps, il alla à l'hôtel de Chevreuse. « Je trouvai, dit-il[2], la belle (Mlle de Chevreuse) à sa toilette, dans les pleurs. J'eus le cœur

[1] Tous les détails de cette entrevue nous sont connus par une lettre d'un secrétaire du duc de Chevreuse, nommé de Laulne, lettre qui se trouve également dans le tome CXXII (FRANCE) des Affaires étrangères.

[2] *Mém.*, t. II, p. 121 (édit. Charpentier).

tendre, et je priai Mme de Chevreuse de ne point obéir que je n'eusse eu l'honneur de la revoir. »

Paul de Gondi ajoute qu'il alla trouver le premier président, Mathieu Molé, qui comprit ses motifs, et lui dit[1] : « C'est assez, mon bon seigneur ; vous ne voulez pas qu'elle sorte; elle ne sortira pas. » A quoi il ajouta en s'approchant de mon oreille : *Elle a les yeux trop beaux*. Malheureusement ce petit roman, si agréable et si bien combiné, est contredit par un texte beaucoup moins gracieux, où Michel Le Tellier annonce à Mazarin que Mme de Chevreuse va partir pour Dampierre. Il lui écrit de Paris, le 4 juillet 1649[2]: « Mme de Chevreuse doit partir après-demain pour Dampierre, fort satisfaite des assurances qu'on lui a données pour sa sûreté[3]. » Cet exil d'un mois à Dampierre, pendant l'été, n'avait rien de bien pénible, et Mme de Chevreuse, reconnaissant que son intérêt était de s'attacher à un ministre qui avait triomphé des coalitions les plus redoutables, se montra disposée à le seconder[4].

Il fallait ensuite amener Beaufort à Compiègne,

[1] *Mém. de Retz*, *ibid.*, p. 122.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 208; original signé.

[3] L'ambassadeur Vénitien dit également dans une dépêche du 13 juillet : « La duchessa di Scevrossa, persuasa finalmente da Servient et dal primo presidente, si è portata à Dampier. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 115.)

[4] Nous verrons, dans le chapitre suivant, qu'elle le fit avec sa résolution ordinaire et que, dès le mois d'octobre 1649, elle engageait Mazarin à faire arrêter Condé.

où la cour résida jusqu'au 18 août. Mazarin connaissait sa popularité et attachait une grande importance à cette conquête. Le père du duc avait échoué, comme nous l'avons vu. On fit agir les personnes qu'on croyait avoir le plus d'influence sur Beaufort, et surtout Mme de Montbazon et Mme de Chevreuse. Le duc de Longueville devait aussi contribuer à le gagner. Pour seconder ces négociations, Mazarin préparait un double mariage : l'aînée de ses nièces aurait épousé le duc de Mercœur, frère aîné de Beaufort, et le duc de Beaufort, Mlle de Longueville, née du premier mariage de Henri d'Orléans. Le duc de Longueville approuvait ce projet; Mlle de Longueville ne s'y opposait pas, et Beaufort, lui-même, n'en paraissait pas éloigné. Priolo, secrétaire du duc de Longueville, fut un des agents les plus actifs de cette négociation[1].

Beaufort sembla hésiter quelque temps entre les diverses influences qui agissaient sur lui. D'un côté, son père et le duc de Mercœur son frère lui représentaient l'intérêt pressant de sa maison : on promettait de rendre au duc de Vendôme l'amirauté que Richelieu lui avait enlevée et que la reine avait gardée pour elle-même après la mort du duc de Brézé[2]; mais, d'autre part, le duc de Beaufort voulait

[1] On trouve tous les détails de ces négociations compliquées dans les papiers de Mazarin, aux Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII.

[2] Voy. tome II, p. 220.

conserver toute sa popularité qu'une alliance de sa famille avec celle du ministre aurait compromise. Aussi, au lieu de céder aux conseils de son père, de son frère et des deux duchesses, il s'attacha de plus en plus aux frondeurs et fit éclater sa passion contre les amis de Mazarin dans une scène du jardin Renard où il eut pour principal adversaire un jeune homme aussi extravagant que lui, René du Plessis de la Roche-Pichemer, comte de Jarzé[1].

Ce dernier s'était signalé parmi les petits-maîtres par sa valeur et sa jactance. Il voulut, avec un certain nombre de jeunes *Mazarins*, venir à Paris braver le duc de Beaufort. Ils affectèrent de se promener dans le jardin des Tuileries au moment où s'y trouvait Beaufort avec l'élite des frondeurs. Le duc, ne soupçonnant pas leur intention, ou ne se trouvant pas assez fort pour lutter contre eux, évita une collision. Aussitôt Jarzé alla se vanter de sa prétendue victoire. Il en remplit les cercles et les ruelles élégantes, où se débitaient alors les nouvelles. Beaufort ne tarda pas à en être informé, et il en tira une vengeance qui peint cette époque de désordre, de confusion, de rivalités mesquines et de luttes burlesques.

Jarzé et quelques jeunes courtisans, parmi lesquels était le duc de Candale, fils du duc d'Epernon, étaient venus dîner, le 18 juin, dans le jardin

[1] Jarzé avait été nommé maréchal de camp en 1648, gouverneur d'Anjou en 1649. Il mourut en 1672, tué par une sentinelle française qui n'avait pas entendu sa réponse au cri de *Qui vive!*



Renard. Nous avons déjà eu occasion de citer [1] ce lieu de plaisance, situé à l'extrémité occidentale du jardin des Tuileries. L'aristocratie aimait à s'y réunir, et la reine même ne dédaignait pas d'y accepter des fêtes. Pendant que le duc de Candale, le marquis de Jarzé, le commandeur de Souvré, le commandeur de Jars, Ruvigny, Bautru et d'autres convives étaient à table, le duc de Beaufort arriva, avec le maréchal de la Mothe, le comte de Fiesque et une nombreuse suite de pages et de laquais. Beaufort et son escorte entourèrent la table, et le duc leur demanda avec ironie s'ils avaient des violons [2], ajoutant qu'il était venu là pour faire danser ces coquins de Jarzé et de Souvré, auxquels il voulait apprendre à n'être plus aussi insolents. En même temps, il enleva la nappe et renversa les plats sur les convives. Ceux-ci voulurent saisir leurs armes ; mais ils étaient enveloppés par la foule qui escortait Beaufort. Vainement le duc de Candale, qui était, comme Beaufort, descendant d'Henri IV par les bâtards, demanda satisfaction à son cousin. Le *roi des Halles* la refusa, et s'applaudit d'un exploit bien digne d'être chanté par les poètes de la Fronde. Après une pareille insulte, Beaufort ne pouvait paraître à Compiègne. Il resta à Paris, malgré les sollicitations des duchesses

[1] Tome I, p. 168.

[2] D'après les *Mémoires de Retz*, il y avait là, en effet, des violons, qui furent assez maltraités; mais les autres mémoires n'en parlent qu'à l'occasion de la question ironique adressée à l'assemblée par Beaufort.

de Chevreuse et de Montbazon; sa mère même ne put vaincre son obstination. « On vit, écrivait[1] le 14 août 1649 un des gazetiers de Paris, il y a quelques jours, Mme de Vendôme toute éplorée en une cour où était M. de Beaufort, à qui elle parlait avec action, et ledit seigneur répondait en frappant des pieds, en mordant et déchirant ses gants et faisant tout plein d'autres grimaces, qui témoignaient sa désobéissance. »

On comprend, en lisant les Lettres de Gui Patin, que Beaufort n'ait pas voulu quitter une ville où il était adoré. « On ne parle ici, écrivait Patin[2], que de M. le duc de Beaufort, pour qui les Parisiens et particulièrement toutes les femmes ont une dévotion très particulière. Comme il jouait à la paume dans un tripot du marais du Temple, il y a quatre jours, la plupart des femmes de la Halle s'en allaient par pelotons le voir jouer et lui faire des vœux pour sa prospérité. Comme elles faisaient du tumulte pour entrer et que ceux du logis s'en plaignaient, il fallut qu'il quittât le jeu et qu'il vînt lui-même à la porte mettre le holà. Ce qu'il ne put faire sans permettre que ces femmes entrassent en petit nombre les unes après les autres pour le voir jouer; et, s'apercevant qu'une de ces femmes le regardait de bon œil, il lui dit : *Eh bien ! ma commère, vous avez voulu entrer ;*

[1] Gazette à la main conservée aux archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 237.

[2] *Lettres de Gui Patin*, t. I, p. 43 (la Haye, 1715).

quel plaisir prenez-vous à me voir jouer et à me voir perdre mon argent ? Elle lui répondit aussitôt : *Monsieur de Beaufort, jouez hardiment ; vous ne manquerez pas d'argent ; ma commère que voilà et moi, vous avons apporté deux cents écus, et s'il en faut davantage, je suis prête d'en retourner querir encore autant.* Toutes les autres femmes commencèrent aussi à crier qu'elles en avaient à son service, dont il les remercia. Il fut visité ce jour-là de plus de deux mille femmes. Deux jours après, passant près de Saint-Eustache, une troupe de femmes commença à lui crier : *Monsieur, ne consentez pas au mariage (de M. de Mercœur) avec la nièce de Mazarin, quelque chose que vous fasse ou vous dise M. de Vendôme. S'il vous abandonne, vous ne manquerez de rien : nous vous ferons tous les ans une pension de soixante mille livres aux Halles.* » De pareilles scènes peignent trop vivement l'époque pour être négligées.

Le coadjuteur montra moins d'obstination que Beaufort. Il se rendit à Compiègne peu de temps avant le retour du roi; mais il n'y fit qu'une courte apparition, se borna à saluer la reine et refusa de voir Mazarin.

Enfin, le 18 août 1649, la Cour rentra à Paris. Elle y fut reçue avec pompe. Le prévôt des marchands, et les échevins, accompagnés de tous les conseillers de ville, des trente-deux quarteniers et de douze notables bourgeois de chaque quartier allèrent à la rencontre du roi jusqu'à mi-chemin entre Paris et

Saint-Denis. Là ils attendirent le carrosse royal, et lorsqu'il fut arrivé, mettant un genou en terre, ils protestèrent au roi, par la bouche du prévôt des marchands, au nom de tous les habitants de la ville de Paris, de leur obéissance et de leur immuable fidélité. Puis ils escortèrent le roi à cheval jusqu'au Palais-Royal. La plaine de Saint-Denis était couverte d'arcs de triomphe, et partout le peuple faisait éclater son allégresse[1]. L'entrée se fit par la porte Saint-Denis et les rues Saint-Denis et Saint-Honoré. Le roi, avec son oncle le duc d'Orléans, et son frère le duc d'Anjou, était à une des portières; le prince de Condé et Mazarin à l'autre. La reine et Mlle de Montpensier occupaient le fond du carrosse, et la princesse douairière de Condé le devant avec une des dames d'Anne d'Autriche[2].

Dans la soirée, le duc de Beaufort vint au cercle de la reine et s'excusa de ne lui avoir pas encore présenté ses hommages. Il fut reçu assez froidement par Anne d'Autriche, qui se borna à lui dire qu'elle désirait voir ses actions répondre à ses paroles. La mère

[1] Tous ces détails sont tirés du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (mss. de la Bibl. nat., n° 10 273). Comparez une dépêche du 24 août de l'ambassadeur vénitien Morosini (t. CIX, f° 150). Il dit que le roi fut accueilli avec une joie infinie (una gioia infinita).

[2] Gui Patin, qui est loin d'être partisan de Mazarin, parle aussi de l'accueil enthousiaste que Paris fit au roi (lettre du 20 août 1649 à Ch. Spon) : « La reine, ajoute-t-il, dit le soir en soupant au Palais Cardinal, qu'elle n'eût jamais cru que le peuple de Paris eût tant aimé le roi. »



de Beaufort cherchait par ses empressements à effacer les fâcheuses impressions produites par la conduite de son fils : Le samedi (28 août), elle alla visiter le cardinal au Palais-Royal, et lui prodigua les témoignages d'estime et de respect [1]. Le lendemain, les nièces de Mazarin rendirent à la duchesse de Vendôme la visite qu'elle avait faite à leur oncle et furent accueillies avec les honneurs qu'on aurait pu rendre aux princesses les plus illustres de la cour [2].

Quelques jours auparavant, le 25 août, le cardinal avait prouvé qu'il se croyait parfaitement en sûreté au milieu de la population parisienne. Il avait parcouru, avec une faible escorte, les quartiers les plus fréquentés et était allé à la maison des jésuites de la rue Saint-Antoine [3]. En traversant cette partie si populeuse de Paris, il ne reçut que des témoignages de sympathie [4]. Ce même jour, le roi vint en grande

[1] Ces détails sont donnés par l'ambassadeur vénitien, dans une dépêche du 31 août 1649 (t. CIX, f° 158) : « A solo fine di meglio imprimere nell' animo dell' Eminenza Sua il rispetto e la stima. »

[2] « Furono accolte con termini di humanità innesplicabile et con questi stessi honori, che si ricevono le più qualificate principesse della corte. » (*Ibid.*)

[3] Aujourd'hui lycée Charlemagne. L'ambassadeur vénitien ne manque pas de signaler cette action : « Il signor cardinale con attion coraggiosa si fece vedere nella sua carozza assistito da pochi in molte parti della citta. » (*Ibid.*, f° 165.)

[4] « Non ebbe che testimonii di molta stima da tutte le conditioni di persone. » (*Ibid.*) L'ambassadeur vénitien insiste sur la joie que montrait la population parisienne. Il parle entre autres d'une fête que les bateliers donnèrent sur la Seine en l'honneur du cardinal Mazarin (*ad acclamarlo*).

pompe célébrer la fête de Saint-Louis dans la principale église des jésuites (aujourd'hui paroisse Saint-Paul-Saint-Louis). Le cortège royal était conduit par le grand prévôt de l'hôtel, escorté par les Cent-Suisses et par l'élite de la noblesse, où brillaient les princes de Condé et de Conti, les ducs de Mercœur, de Chevreuse et de Richelieu, dont les chevaux étaient couverts de housses et de caparaçons ornés de broderies d'or et d'argent et traînant jusqu'à terre. Les acclamations enthousiastes recommencèrent à la vue du roi et du cortège royal[1].

Cependant, au milieu de ces manifestations de la joie publique, il y avait des passions et des rivalités menaçantes. Le prince de Condé, qui avait illustré la régence par ses victoires et protégé la cour contre la Fronde, ne se trouvait pas assez récompensé. Le cardinal lui avait fait espérer le comté de Montbéliard, qu'on devait acheter à un prince de la maison de Würtemberg. Cette négociation n'avait pas réussi, et les ennemis de Mazarin ne manquaient pas de l'accuser de perfidie[2]. D'ailleurs Condé voyait le

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris* cité ci-dessus, p. 283, note 1.

[2] Il est cependant certain que la négociation fut sérieuse, comme le prouve une lettre confidentielle de Lionne à Servien (Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXXI; dépêche du 26 juillet 1649) : « S. Ém. m'a commandé de vous écrire qu'il vous prie de bien examiner de quels moyens on pourrait se servir pour avoir Montbéliard, récompensant le duc de Virtemberg, à qui il est. On lui avoit ci-devant offert une notable somme d'argent, par le moyen de laquelle il eût pu facilement acheter, en d'autres lieux

cardinal incliner de plus en plus vers la maison de Vendôme qui n'avait cessé, depuis le commencement de la régence, de rivaliser de puissance et d'ambition avec les princes de sa famille. Sa sœur, la duchesse de Longueville, lui rappelait que son mari n'avait pû obtenir le Pont-de-l'Arche, tandis que l'on donnait au duc de Vendôme l'amirauté, qui avait appartenu à son beau-frère le duc de Brézé, et que lui-même avait vainement réclamée après sa mort[1].

A ces ambitions domestiques se joignaient les excitations de cette jeune et florissante noblesse, qui, dès 1643, exhortait le prince à jouer un rôle important dans l'État[2]. Les la Moussaie, les Boute-

d'Allemagne, des Estats plus spacieux et de six fois autant d'estendue qu'est le comté de Montbéliard, y ayant quantité de princes ruinés qui vendroient leurs États à très bas prix. Il y avoit entendu au commencement, et avec plaisir; mais il en fut détourné par des gens mal affectionnés à la France, qui, ayant peut-être pressenti qu'on vouloit faire tomber cette pièce à M. le Prince, crurent qu'en détournant le coup, c'étoit un moyen pour causer des brouilleries dans le royaume. Ledit comte de Montbéliard s'excusa donc sur ce que, étant mineur, il falloit avoir le consentement de ses tuteurs, qui sont le duc de Virtemberg et d'autres princes de sa famille, et outre cela il demandoit qu'on lui fournît le consentement de l'empereur et des États de l'Empire pour cette aliénation. La chose en demeura là. On a repris la pensée. On ne sait si, dans cette occasion, [où] les Etats et cercles de l'Empire, et le duc de Virtemberg en particulier, seront obligés de trouver de l'argent pour payer la satisfaction de la milice suédoise, on ne pourroit point là-dessus trouver quelque ajustement pour faire que, de façon ou d'autres, le Montbéliard nous demeurât en dédommageant le propriétaire. S. Em. vous prie de ne rien oublier pour mettre cette affaire en état de réussir. »

[1] Voy. tome II, p. 219-220.

[2] Voy. tome I, p. 43.



ville, les Marsillac, les Tavannes, et bien d'autres, ne cessaient de rappeler au prince les services qu'il avait rendus et qui, selon eux, étaient loin d'avoir été dignement récompensés. Cette nouvelle Fronde, que l'on désigne ordinairement sous le nom de Fronde des princes et des petits-maîtres, n'avait rien des allures magistrales de la vieille Fronde; elle était bruyante, railleuse, insolente, pleine de mépris pour la robe et les bonnets carrés. Il faut encore noter une autre différence : les parlementaires avaient eu quelques sérieux projets de réformes; ils avaient demandé le vote de l'impôt et la liberté individuelle[1]. La nouvelle Fronde n'était qu'une lutte d'ambition et une rivalité de pouvoir entre les grandes familles du royaume. Aussi ne fut-elle soutenue que par la partie turbulente et intrigante de la vieille Fronde, surtout par le coadjuteur qui voulait à tout prix rompre la paix et renverser Mazarin.

Les politiques de la nouvelle Fronde comprenaient la nécessité de gagner le duc d'Orléans, et ils espéraient y parvenir en promettant à l'abbé de la Rivière le chapeau, objet de toutes ses convoitises. Le prince de Conti s'engageait à renoncer à la dignité de cardinal en sa faveur. Séduit par cette promesse, la Rivière promit son concours au parti des princes. Chavigny, qui depuis sa sortie de la prison de Vin-

[1] Voy. ci-dessus, page 10.



cennes s'était retiré dans ses terres, renoua des intrigues à Paris, et se prépara à saisir le pouvoir que laissaient échapper (on le croyait, du moins) les mains débiles de Mazarin. Il écrivit un long mémoire où, résumant tous les actes du cardinal, il signalait les fautes de son ministère et le représentait comme incapable de gouverner la France[1].

A cet élève de Richelieu, que les adversaires de Mazarin s'obstinaient à lui opposer, vint se joindre un ancien favori de Louis XIII, le duc Claude de Saint-Simon. Disgracié sous le dernier règne, il s'était retiré dans son gouvernement de Blaye et n'avait fait, depuis la mort de Louis XIII, que de rares apparitions à la cour. Il se plaignait cependant vivement de la reine et de Mazarin. Il les accusait de lui avoir volé la charge de grand écuyer qui lui avait été destinée, disait-il, par Louis XIII, et qui avait été donnée frauduleusement au comte d'Harcourt[2]. Le duc de Saint-Simon était resté en relation intime avec le comte de Chavigny, et les lettres qu'il lui adressait[3] contribuent à faire connaître la situation de la cour et les intrigues qui se tramaient pour renverser Mazarin. Dans la pensée de Claude de

[1] J'ai publié ce mémoire dans l'appendice du tome II du *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, p. 746 et suiv.

[2] Son fils, le duc Louis de Saint-Simon, s'est fait l'écho de ces accusations dans la partie de ses *Mémoires* où il parle de la mort de son père, en mai 1693.

[3] Ces lettres, presque toutes autographes, sont conservées dans les archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIV et CXXV.

Saint-Simon et d'une partie de la nouvelle Fronde, c'était à Chavigny qu'était destiné le rôle politique dans le ministère qui se préparait.

Mazarin connaissait parfaitement les cabales qui le menaçaient. Il savait que les anciens chefs du parti des Importants, les Fontraille, les Montrésor[1], s'unissaient à la Fronde parlementaire et aux petits-maîtres, qu'ils étaient en correspondance habituelle avec Chavigny et qu'ils comptaient se partager prochainement ses dépouilles. Le cardinal travaillait d'autant plus à se ménager des appuis dans la maison de Vendôme, et pressait l'union de sa nièce avec le duc de Mercœur. Tout paraissait convenu, et le mariage devait avoir lieu au mois de septembre 1649.

Un anonyme, qui paraît bien informé, écrivait le 19 septembre[2] : « Les articles du mariage du duc de Mercœur avec la nièce de M. le cardinal furent arrêtés dès la semaine passée; mais le contrat n'est pas encore signé parce qu'on attend le consentement de Mme de Vendôme, qui est aux bains de Bourbon, à laquelle on envoya le douzième un courrier pour avoir procuration d'elle, afin d'accomplir ce mariage. Le courrier est attendu avec une procuration. Cependant toutes les étoffes pour les habits de la nouvelle épouse furent achetées dès le 13 avec les autres

[1] Voy. tome I, p. 138.

[2] Affaires étrangères, France, t. CXXII, pièce 241. Les mémoires du temps parlent des projets de mariage et de la rupture, mais ils ne donnent pas les dates précises que fournit cette lettre.

choses nécessaires, et l'on résolut que les fiançailles se feraient aujourd'hui matin[1], et qu'à ce soir M. le cardinal donnerait un souper magnifique à toute la cour, ensuite duquel il y aurait comédie et bal qui durerait jusques à minuit, afin que l'on pût après dire la messe et faire les épousailles; mais l'accident qui arriva le lendemain (14) y mit quelque empêchement. »

Cet accident eut une importance capitale, et il est nécessaire d'y insister. Le 14 septembre 1649, le cardinal rencontra le prince de Condé au Palais-Royal, et le pria de signer le contrat de mariage de Laure Mancini avec le duc de Mercœur. Condé répondit qu'il n'était pas parent et que sa signature était inutile. Il ajouta que, de son côté, il avait plusieurs demandes à adresser au cardinal : la première était que l'on tînt la parole donnée au duc de Longueville de lui remettre le Pont-de-l'Arche. Mazarin déclara que cela était impossible et rappela au prince que, dans les négociations de Rueil, il avait été convenu que l'on ferait cette promesse pour hâter la paix, mais qu'on susciterait ensuite des difficultés et qu'on trouverait un prétexte pour ne pas remettre le Pont-de-l'Arche. A ce refus, le prince éclata. « Son Altesse, dit l'auteur anonyme[2], se mit en

[1] 19 septembre 1649.

[2] Je cite le texte parce qu'à ma connaissance aucun contemporain n'a donné des détails aussi précis sur cet événement qui eut des suites très importantes. Ce récit est fort différent de celui de Mon-

colère contre le cardinal et lui repartit, en pestant contre lui, qu'elle ne le verrait jamais en particulier et ne le saluerait jamais lorsqu'elle le rencontrerait au Palais-Royal ou ailleurs, et se retira là-dessus. »

C'était une véritable déclaration de guerre[1], qui émut vivement la reine et le cardinal. L'anonyme, auquel nous devons l'indication si précise de l'époque et du prétexte de la rupture entre Condé et Mazarin[2], en raconte les suites avec la même exactitude : « Le lendemain 15, au matin, la reine et M. le cardinal envoyèrent M. Le Tellier au palais d'Orléans pour prier M. l'abbé de la Rivière de faire en sorte que Son Altesse Royale accommodât cette affaire. M. l'abbé de la Rivière descendit à même temps de

glat (p. 221, édit. Michaud et Poujoulat); mais il faut remarquer qu'il n'y a pas de dates dans Monglat, qu'il ne dit rien du rôle du duc d'Orléans et de l'abbé de la Rivière, dont Mazarin parle dans ses carnets, et qui est également signalé par Lenet. Enfin, d'après Monglat, il n'y aurait eu qu'une réconciliation, tandis que Lenet, comme Mazarin, en mentionne deux. Le récit de Monglat ne mérite donc pas la même confiance que celui que nous avons suivi.

[1] Ce serait à la fin de cette scène violente que Condé aurait adressé à Mazarin ce salut ironique : « Adieu, Mars. » La lettre n'en fait pas mention.

[2] On peut comparer les *Mémoires de Pierre Lenet* (édit. Michaud et Poujoulat, 195 et suiv.). Lenet était attaché au prince de Condé, et ses mémoires sont fort précieux ; mais ils ont été écrits longtemps après les événements. La chronologie n'est pas indiquée, et les faits sont présentés avec moins d'exactitude que dans la lettre citée. Ainsi, d'après lui, la rupture n'aurait pas eu lieu au Palais-Royal dans un entretien entre le prince et Mazarin. Ce serait Le Tellier qui aurait été chargé par Condé de dire au cardinal « qu'il ne serait jamais son serviteur ni son ami ».



son appartement et éveilla Son Altesse Royale qui dormait encore, en sorte qu'après une conférence particulière de demi-heure, M. Le Tellier en sortit et s'en alla droit chez M. le Prince, lequel vint au palais d'Orléans avec M. le prince de Conti son frère, où ils s'enfermèrent deux heures dans le cabinet de Son Altesse Royale avec elle et M. de la Rivière. On ne sait ce qui s'y passa, mais on dit que M. le Prince s'y mit sous la protection de Son Altesse Royale, et l'on remarqua qu'il en sortit avec un visage fort résolu.

» Le 16 au matin, on remarqua encore que M. le Prince fut visité d'un prodigieux nombre de personnes qui lui offrirent leur service, et notamment tous les frondeurs du parlement, et le soir, on travailla fort au Palais-Royal pour accommoder cette affaire sans y pouvoir rien avancer, et parce qu'on disait que M. le Prince avait déjà fait dessein de présenter requête au parlement pour l'exécution de l'arrêt de 1617[1], l'on résolut, avec M. le duc d'Orléans[2], de lui accorder tout ce qu'il demandait. »

Ce fut le 17 que l'accommodement fut fait par

[1] Arrêt rendu contre le maréchal d'Ancre; il excluait les étrangers, sous peine de mort, de toute participation au gouvernement du royaume.

[2] On verra plus loin (chap. IV), que Mazarin accusait l'abbé de la Rivière d'avoir conseillé ces concessions. En général, la conduite de ce personnage, qui espérait arriver au cardinalat par l'appui du prince de Condé, excita avec raison les soupçons et le mécontentement de la reine et de son ministre.



l'abbé de la Rivière. La même lettre nous donne à ce sujet des renseignements, mais moins précis, parce que la réconciliation se fit dans le cabinet de la reine, en présence d'un petit nombre de témoins qui n'en firent pas connaître les conditions. Après plusieurs démarches de l'abbé de la Rivière[1], le duc d'Orléans et le prince de Condé se rendirent au Palais-Royal et « s'enfermèrent avec la reine et M. le cardinal dans le cabinet de Sa Majesté, où tout fut accommodé; mais, comme il n'y avait qu'eux et qu'ils en ont gardé le secret, l'on ne peut encore rien dire de certain de ce qui s'y passa. L'on assure néanmoins que le gouvernement du Pont-de-l'Arche y fut accordé à M. de Longueville, et que ni le duc de Vendôme ni le duc de Mercœur n'auraient l'amirauté, laquelle demeurera entre les mains de la reine. A quoi d'autres ajoutent qu'on a accordé à M. le Prince une déclaration du roi, par laquelle on réduit le nombre des maîtres d'hôtel de Sa Majesté à douze et celui des gentilshommes servants à trente-six, dont les charges seront héréditaires et vendues par M. le Prince comme grand maître de France. On évalue celle [chaque charge] de maître d'hôtel à 50 000 livres et celle de gentilhomme servant à 10 000 livres. Le tout va à 960 000 livres que M. le Prince en tirera.

[1] Les carnets de Mazarin confirment ce que dit l'anonyme du rôle prépondérant de l'abbé de la Rivière. Le cardinal lui attribuait, comme on le verra plus loin (ch. IV), le silence que garda en cette circonstance le duc d'Orléans.



D'autres veulent qu'on lui accorde le gouvernement de Metz, Toul et Verdun, au lieu de Stenay, Jamets et Clermont, à cause que, faisant la paix avec l'Espagne, on pourrait être obligé de rendre ces trois dernières places au duc de Lorraine; mais ce n'est qu'un bruit. »

La réconciliation était peu sincère, si l'on en croit un des confidents de Condé, Pierre Lenet[1]. Il rapporte, à ce sujet, un entretien du prince avec sa sœur, la duchesse de Longueville; il y avait assisté, et la pensée, sinon l'expression, doit en être vraie. Comme cet entretien peint bien la situation, nous le citerons textuellement. Le prince, abordant la duchesse, lui dit d'un air riant et railleur : « Eh bien! ma sœur, le Mazarin et moi ne sommes plus que deux têtes dans un bonnet. — Bien, lui répondit sérieusement la duchesse; mon frère, je prie Dieu que vous ne perdiez pas tous vos amis et votre crédit, que l'abbé de la Rivière ni M. le duc d'Orléans ne vous rendront pas, et encore moins le cardinal et la reine. Mais est-il vrai, ajouta-t-elle, après une longue pause, que le Mazarin soupe chez vous ce soir? — Cela est assez plaisant, répliqua-t-il : Monsieur m'a demandé à souper, et m'a dit qu'il y amènerait le cardinal et des joueurs pour passer l'après-souper. — Cela est bien joli, repartit la duchesse d'un ton qui marquait l'aversion qu'elle

[1] *Mémoires*, p. 197 (édit. Michaud et Poujoulat).

avait à cette partie. — Je n'ai pu m'en dispenser, ajouta le prince. — Et se tournant vers moi[1], il me dit : « Venez-y, je vous prie, et vous verrez de quelle manière je vivrai avec le cardinal, et si j'ai consenti qu'il pût souper chez moi que par la seule complaisance que je dois à Monsieur. »

Le repas fut, en effet, fort triste, surtout pour Mazarin, exposé aux plaisanteries de Condé et des petits-maîtres. Les lettres de Claude de Saint-Simon à Chavigny[2] confirment ce qu'en dit Lenet. « Le prince, écrit ce dernier, ne lâcha pas une parole qui ne fût une manière de brocard contre le cardinal, de qui l'air mélancolique nous fit juger à tous qu'il les ressentait vivement. »

Une pareille réconciliation ne pouvait être sérieuse, et Claude de Saint-Simon avait raison d'écrire à Chavigny : « C'est une réconciliation en apparence, dont beaucoup de gens sont présentement en peine ; mais je puis vous assurer qu'elle n'est point cordiale du côté du faubourg[3]. Mazarin est entamé, et sa ruine est résolue d'une façon qu'il faudra des miracles pour sa conservation. Ce sera doucement, sans employer aucun moyen violent. Faites votre compte

[1] *Mém. de Lenet*, p. 198.

[2] J'ai cité la lettre écrite le jour même du repas (17 sept.) par Claude de Saint-Simon à Chavigny, dans l'ouvrage intitulé : *Saint-Simon historien de Louis XIV*, p. 247.

[3] C'est-à-dire du prince de Condé, dont l'hôtel était situé au faubourg Saint-Germain dans l'emplacement occupé par les rues de Condé, de l'Odéon et de Monsieur-le-Prince.

là-dessus; vous êtes fort sur le tapis et très fort dans le cœur de toute la maison de M. le Prince. »

Condé, excité par sa sœur, par Marsillac, Beaufort, le coadjuteur, par les frondeurs parlementaires, par les petits-maîtres et par Chavigny, qui lui promettait un homme d'État de l'école de Richelieu, ne tint aucun compte de la réconciliation du 17 septembre et se disposa à porter les choses à l'extrême. Un de ses confidents, Pierre Lenet, dit qu'il voulait, comme déjà il en avait fait la menace, se rendre au parlement et demander que l'arrêt de 1617 fût remis en vigueur. On fit agir, pour détourner ce danger, le duc de Rohan, le maréchal de Gramont et le premier président, Mathieu Molé, qui, par leurs relations avec le prince et le cardinal, pouvaient servir de médiateurs[1]. Nous ne connaissons pas les détails de ces négociations; mais le résultat prouve que Condé s'y montra, comme toujours, hautain, méprisant, et qu'il voulut que le ministre abdiquât en quelque sorte entre ses mains, et lui livrât le pouvoir dont Louis XIII et Anne d'Autriche lui avaient confié le dépôt. Les exigences du prince allèrent si loin, que Mazarin ne crut pas pouvoir y déférer sans le consentement écrit de la reine. Il se fit adresser par Anne d'Autriche la lettre suivante, datée du 1er octobre

[1] C'est dans les *Mémoires de Pierre Lenet* (p. 204) que nous trouvons les noms des médiateurs; ni le duc d'Orléans ni la Rivière ne prirent part à ces dernières négociations. On eut soin, comme l'indique la lettre de la reine, de leur en cacher les conditions.



1649[1], qui lui ordonne de se soumettre à toutes les conditions que le prince de Condé lui imposera :

« Mon cousin, reconnaissant que tant de bienfaits extraordinaires dont j'ai comblé mon cousin le prince de Condé, n'ont pu suffire pour l'obliger à vivre envers moi comme il doit, et qu'il est important de trouver quelque autre nouveau moyen de fixer cet esprit et de lui ôter surtout le soupçon qui lui reste, que vous ne puissiez pas oublier facilement la dernière boutade qu'il vient de faire sur le Pont-de-l'Arche ni l'étrange procédé qu'il a tenu envers vous[2], je juge absolument nécessaire que, pour parvenir à cette fin qui est de la dernière conséquence pour le service du roi, vous ne fassiez point difficulté de lui promettre l'amitié et l'étroite liaison qu'il témoigne souhaiter d'avoir avec vous, et je désire que vous lui en donniez votre parole en la manière qui pourra le plus guérir sa méfiance, étant très certaine que mon frère, le duc d'Orléans, à qui il ne faut rien communiquer présentement de ceci[3] pour ne l'irriter pas

[1] La minute de cette curieuse lettre est écrite de la main de Lionne et se trouve aux Affaires étrangères, France, t. CXXII, pièce 243.

[2] Il résulte bien de ce passage que le prince de Condé avait rompu directement avec le cardinal et lui avait fait une scène violente, comme celle qui a été racontée par l'auteur anonyme que nous avons cité. Voy. ci-dessus, p. 290-291.

[3] Ce détail a son importance. Le duc d'Orléans ne connut probablement jamais l'engagement par lequel Mazarin était forcé de livrer le pouvoir au prince de Condé. Un pareil acte aurait vivement blessé le lieutenant général du royaume, malgré toutes les restric-

contre ledit prince de ce qu'il correspond si mal aux marques d'amitié qu'il vient de lui donner, approuvera fort que vous en ayez usé de la sorte comme ayant été absolument nécessaire pour le bien de l'État, auquel il a autant d'intérêt que moi, et cela d'autant plus que ce que vous promettriez en cette occurrence ne peut vous engager à rien contre lui, en cas qu'il eût à l'avenir quelques démêlés avec mondit cousin, puisque je prendrai toujours le parti de mon frère envers et contre tous, et que vous avez une première et principale obligation envers moi qui vous dispense de toutes les autres, quand elles y sont contraires. Sur ce je demeure, etc. »

Autorisé par la reine à cette sorte d'abdication entre les mains de Condé, Mazarin lui remit un billet daté du 2 octobre, par lequel il s'engageait à prendre son avis pour la nomination des généraux, des ambassadeurs, gouverneurs généraux et particuliers, des officiers de la couronne et des titulaires des autres charges principales de la maison du roi. Personne ne pourrait être éloigné de la cour ni aucune affaire importante résolue sans l'avis du prince. Il en serait de même pour la vacance des bénéfices ecclésiastiques. Enfin Mazarin s'engageait à soutenir partout et toujours les intérêts de Condé, à vivre avec

tions qui concernent son autorité. Lorsque plus tard Mazarin chercha à irriter le duc d'Orléans contre Condé, il ne fit qu'une allusion indirecte à l'espèce de traité qui le liait à Condé (voy. chap. v de ce livre).



lui en parfaite intelligence, à ne marier ni son neveu ni ses nièces sans son consentement[1]. A ces conditions Condé promettait son amitié au cardinal et s'engageait à le servir dans ses intérêts particuliers envers et contre tous[2].

Les notes secrètes de Mazarin font mention de ces conventions et presque dans les mêmes termes que l'engagement déposé entre les mains du premier président. Le cardinal y écrivait : « Je tiens pour mes meilleurs amis ceux qui le sont de M. le Prince. Je me séparerai des miens s'ils lui déplaisent, et je ne songe qu'à le servir en tout et partout avec une résignation sans exemple, le tout pour l'assurer qu'il n'a serviteur plus cordial, ferme et sûr que moi, et afin qu'ayant tout à souhait il agisse pour relever l'autorité. Ce qui est faisable, s'il s'y veut employer et y

[1] On voit par la dépêche de Morosini que cet ambassadeur avait réussi à connaître quelques-unes des conditions que cette convention imposait à Mazarin, « qui n'était plus, dit l'ambassadeur, qu'un ministre ordinaire (che non resta che ministro ordinario). » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 29; dépêche du 3 octobre 1649.) Seulement Morosini se trompe en attribuant cette nouvelle réconciliation à l'intervention du duc d'Orléans.

[2] Les promesses réciproques écrites et signées par Condé et Mazarin furent remises entre les mains du premier président Mathieu Molé. Elles ont été publiées dans les *Mémoires de Lenet* (p. 204-205 de l'édit. Michaud et Poujoulat). L'original autographe de la promesse de Mazarin est conservé aux Archives nationales; mais la lettre de la reine à Mazarin est restée inédite. L'ambassadeur vénitien, parlant du traité entre le prince et le ministre, dit qu'on le tenait si secret, qu'il a eu une peine incroyable à en avoir connaissance (è incredibile la pena ch' io provato per penetrare nella lor conoscenza). (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 29 v°.)



travailler de la bonne sorte conjointement avec moi. »

Ces dernières lignes semblent colorer d'un prétexte honorable l'abaissement du cardinal. Voulait-il réellement exécuter cet humiliant traité? N'était-ce qu'un artifice pour endormir le prince et le frapper à coup sûr? La suite du récit permettra d'en juger.

CHAPITRE III

RUPTURE DES DEUX FRONDES

Conseils donnés par Mazarin à la reine. — La vieille Fronde se sépare de Condé et négocie avec Mazarin (octobre 1649). — Mme de Chevreuse engage Mazarin à faire arrêter Condé. — Tabourets de faveur accordés à Mmes de Marsillac et de Pons, à la sollicitation de Condé; la noblesse s'y oppose. — La reine révoque ces privilèges (10 octobre). — Troubles de Bordeaux (octobre-novembre). — Affaires extérieures : prise de la Motte-au-Bois par les Espagnols. — Double attentat du 11 décembre. — Les frondeurs accusent Mazarin d'avoir tramé ce complot; Mazarin rejette l'accusation sur les frondeurs. — Examen des divers témoignages.

La puissance souveraine semblait remise au prince de Condé d'après la convention qu'il avait imposée à Mazarin. Cependant le cardinal voulut sauver, s'il était possible, quelques débris de l'autorité royale, et pour y parvenir il recommanda à la reine de prendre elle-même la direction des affaires. Il a consigné dans ses carnets les conseils qu'il lui donna sur la conduite qu'elle devait tenir en cette circonstance avec le prince[1]. En voici le texte :

[1] Carnet XII, p. 85-86.



« La reine doit se tenir grave avec M. le Prince sans faire pourtant incivilité; mais ne doit pas entrer en grands discours [ni] en conversations avec lui, afin que, reconnaissant que sa conduite impétueuse n'est pas approuvée, [il] puisse changer.

» Sa Majesté doit faire grandes caresses à Son Altesse Royale, et affecter de le faire en présence de M. le Prince, lui parlant à part et à l'oreille et en faire de même à la Rivière.

» Dans le conseil, Sa Majesté fera opiner en des affaires qui le requéreront, et quand M. le Prince sera d'un avis contraire à la pluralité, Sa Majesté déclarera qu'elle veut qu'il soit exécuté ce que la plus grande partie aura jugé devoir être fait. Et si M. le Prince lève la voix ou qu'il réplique.... [elle doit][1] dire qu'elle veut, et que, après avoir dit son avis, [il] doit trouver bon qu'elle résolve ce qu'elle juge le mieux pour le service du roi. »

Un des premiers résultats de la réconciliation apparente de Condé avec Mazarin fut la rupture éclatante du prince et des frondeurs. Ils l'accusèrent hautement de trahison, et quelques jours après la signature des promesses réciproques que nous avons citées, il se tint des conférences secrètes entre le cardinal et les chefs de la Fronde. On les connaît par les notes secrètes de Mazarin. Il écrivait dans

[1] Il y a plusieurs mots que je n'ai pu lire; mais le sens général de la phrase n'est pas douteux.



ses carnets, à la date du 4 octobre[1] : « M. de Vendôme, après m'avoir parlé de ses affaires ce matin, m'a dit que jamais les choses n'avaient été en meilleure disposition pour retirer M. de Beaufort et le donner à la reine entièrement; que le président de Bellièvre et le coadjuteur y étaient entièrement résolus. »

Mazarin ne négligea pas ces ouvertures; mais, afin de les dérober à Condé et à ses partisans, les entrevues eurent lieu entre des personnages secondaires, comme Ondedei[2] pour le cardinal, et le marquis de la Boulaie[3] pour le duc de Beaufort. Mazarin écrivait dans ce même carnet du mois d'octobre[4]: « L'Ondedei a eu une grande conférence avec la Boulaie, qui lui a dit positivement que M. de Beaufort souhaitait de s'accommoder avec moi; que de toutes les personnes qui se mêlaient de l'accommodement, la seule en laquelle il eut une entière confiance était Mme de Montbazon. » Le cardinal avait eu soin d'acheter cette maîtresse de Beaufort en donnant de riches bénéfices à son fils, et à sa fille un tabouret en présence de la reine[5], comme en avaient les du-

[1] Carnet XIII, p. 41.

[2] Voy. sur Zongo Ondedei, t. II, p. 217, note 2, et p. 384. Il devint évêque de Fréjus en 1654 et mourut en 1674.

[3] Maximilien Eschalard, marquis de la Boulaie ou la Boulaye, joua un rôle important dans la rupture des deux Frondes. Comme il fut, dans la suite, protégé par Mazarin, certains écrivains ont prétendu qu'il n'avait agi, en 1649, qu'à l'instigation du cardinal.

[4] Page 14.

[5] Voy. tome II, p. 124, texte et note 1.

chesses. Beaufort, dans sa colère contre le prince de Condé, paraissait disposé à servir Mazarin avec le zèle le plus vif : « La moindre chose qu'il promet dans cette liaison d'amitié, écrivait le cardinal [1], c'est de calmer le royaume, de mettre aux pieds de la reine les parlements et les peuples, et de faire avoir autant d'amour pour moi qu'on a de haine. »

Il faut cependant remarquer que, dans ces négociations, Mazarin se tient toujours sur la réserve. Il ne repousse pas les avances des frondeurs, mais il se défie de leur sincérité. Il craint un rapprochement entre Condé et Beaufort, entre Conti et le coadjuteur. Il s'enveloppe toujours d'un profond mystère, affecte une soumission absolue aux volontés de Condé et laisse les frondeurs insulter à son abaissement. Il écrit lui-même sur ses carnets [2] : « Mme de Montbazon dit que M. le Prince hait le cardinal au dernier point, parlant de lui comme d'un esclave qui ne pourra lui refuser jamais rien et qu'il éloignera quand il voudra. »

Mazarin parut abandonner le projet de mariage d'une de ses nièces avec le duc de Mercœur, projet qui avait choqué si vivement le prince de Condé. Il le dit dans ses notes [3] : « Je renonce à tous les mariages. Je me suis attiré la mauvaise volonté de ceux qui y prenaient part. Je mets mes nièces dans un cou-

[1] Carnet XIII, p. 16-17.
[2] Carnet publié à Tours. Voy. sur ce carnet l'Appendice n° 1.
[3] Carnet XIII, p. 76-77.

vent. » En effet, le cardinal fit entrer ses nièces au Val-de-Grâce d'où elles ne sortirent qu'en janvier 1650, à l'époque de l'arrestation des princes [1]. L'appartement qu'elles occupaient au Palais-Royal fut donné à d'Émery qui avait été chargé de nouveau de l'administration des finances (9 novembre) [2].

Cependant Mazarin, tout en paraissant se soumettre aux volontés de Condé, continuait secrètement ses négociations avec Mme de Chevreuse. Il connaissait son influence sur l'ancienne Fronde et sur Mme de Montbazon qui gouvernait le duc de Beaufort. Il savait qu'elle dominait le coadjuteur par sa fille, Charlotte de Lorraine. La supériorité et le charme de l'esprit de Mme de Chevreuse lui avaient donné depuis longtemps un crédit incontesté dans le palais du Luxembourg. Sans se laisser diriger par elle, Mazarin écoutait volontiers ses propositions. Dès le mois de septembre, elle avait envoyé son mari au cardinal pour lui faire des protestations de fidélité : « M. de Chevreuse m'est venu dire, écrivait Mazarin [3], que son épée ne trancherait que pour la reine et pour moi; qu'elle (la reine) serait maîtresse quand elle vou-

[1] Voy. le chap. v de ce livre.

[2] Gui Patin écrivait à Spon le 16 novembre 1649 : « Les trois nièces du Mazarin étoient logées au Palais Cardinal. On les a envoyées dans le faubourg de Saint-Jacques au monastère du Val-de-Grâce, où elles sont comme dans un fort, et dans leur appartement vide on y a logé M. d'Emery, le nouveau surintendant, afin qu'il soit plus en assurance contre les attaques du peuple. »

[3] Voy. carnet XII, p. 117.

drait; que Beaufort, le coadjuteur, le président de Bellièvre et lui étaient parfaitement liés ensemble. »

La duchesse de Chevreuse elle-même eut avec Mazarin plusieurs entretiens, dont il a consigné le résultat dans ses carnets : « Entre toutes les personnes, dit-il [1], qui m'ont parlé ou fait parler en ce rencontre pour m'obliger à donner les mains à l'abattement de M. le Prince et ramener tout le parti de M. de Beaufort, du coadjuteur et des trois dames [2], Mme de Chevreuse par deux fois m'en a fort entretenu, n'oubliant rien, premièrement pour me faire connaître que c'était un coup sûr, et après, que c'était un moyen infaillible pour rétablir l'autorité du roi à Paris et dans toutes les provinces; qu'ils me répondaient du parlement de Paris [et] de l'accommodement de Bordeaux (ce qui fait voir que cette émotion-là a connexion avec les mal intentionnés de Paris); que les finances seraient rétablies à l'instant; que avec cela la paix s'en suivrait sans aucun doute ; que je me pourrais venger de M. le Prince, qui m'avait offensé de gaieté de cœur, [et] qui, si on ne prenait quelque prompt remède à mettre obstacle à son élévation, bientôt serait maître de tout; que M. le Prince n'était pas ce qu'on croyait, qu'il était fort

[1] Carnet XII, p. 120 et suiv.

[2] Probablement Mmes de Chevreuse, de Montbazon et la Palatine, Anne de Gonzague. On peut hésiter pour la dernière entre la princesse palatine, la duchesse d'Aiguillon et la princesse de Guémené, qui toutes trois ont eu un rôle important dans la Fronde.

parmi les faibles, mais très faible parmi les forts, et où [il] trouvait de la résistance; que la noblesse et les princes étaient outrés contre lui[1]; et [que] parmi ces derniers, la maison de Lorraine et celle de Vendôme, pour raison du mariage, et pour les discours qu'il avait tenus à la reine, à la présence de Son Altesse Royale contre la maison de Lorraine, en faisant un parallèle avec celle de Bouillon, et disant que le duc Charles n'était point duc de Lorraine, seraient irréconciliables; que, outre les autres considérations sur la Rivière, le grand parti qu'il y avait dans la maison de son maître contre lui à cause que l'on le croyait partial (partisan) de M. le Prince, l'obligerait, reconnaissant de le pouvoir faire sans hasard, à faire [en sorte][2] de se bien mettre avec ceux qui se mettraient du côté de la reine, et d'autant plus que Madame et Mademoiselle ne lui faisaient jamais la guerre que de cela.

» Enfin ladite dame me répondait de tout le parti, de M. de Beaufort, de Bellièvre, [du] coadjuteur, Noirmoutiers et Hocquincourt, et ce qu'elle m'a demandé positivement, ça été de faire bien traiter par la reine lesdites personnes, leur donner la confidence (confiance) entière et ne donner que les apparences à M. le Prince, et que toutes lesdites personnes ne demandaient rien, remettant, Beaufort même, à la reine de leur départir les grâces. »

[1] On verra plus loin les causes de cette irritation de la noblesse.

[2] Ces mots sont douteux, mais le sens général est bien établi.

La duchesse de Chevreuse avait promptement reconnu que Condé, malgré son génie militaire et la puissance politique qu'il venait d'usurper, finirait par succomber dans la lutte qu'il avait engagée contre l'astuce et l'habileté de Mazarin soutenu par la volonté inébranlable de la reine. Elle était d'ailleurs animée contre ce prince par la vieille haine des Lorrains contre les Bourbons. Elle ne pardonnait pas à la duchesse de Longueville et à sa mère, la princesse douairière de Condé, le triomphe qu'elles avaient remporté sur elle au commencement de la régence[1]. Ainsi ses passions, comme son intérêt et ses calculs politiques, la portaient à soutenir le ministre qu'elle avait jadis combattu, et elle montra dans cette lutte la résolution dont elle avait fait preuve dans la cabale des Importants. Les scrupules ne l'arrêtèrent pas davantage; elle sacrifia sa fille à son ambition[2], comme elle avait voulu sacrifier, en 1643, l'intérêt et les vieilles alliances de la France.

Quant à Mazarin, il continua d'éluder tout engagement précis avec la Fronde; il se borna à répondre à la duchesse que le prince était plus puissant qu'elle ne

[1] Voy. tome I, p. 168-169.

[2] Nous le savons par Mazarin comme par Retz. Mazarin écrivait de Brühl en avril 1651 : « Elle (la duchesse de Chevreuse) me fit confidence qu'elle le tiendroit (le coadjuteur) par le moyen de sa fille, qui se conduiroit en sorte, à l'égard du coadjuteur, qu'elle lui donneroit de l'amour et le retireroit de celui qu'il avoit pour Mme de Guémené ; ce qu'elle m'a confirmé plusieurs fois. » (*Lettres de Mazarin* publiées par M. Ravenel, p. 16.)

le croyait, et que les armées lui étaient dévouées. En même temps il se montrait docile à toutes les volontés de Condé, qui n'épargnait pas les sollicitations en faveur de ses favoris. Condé aurait voulu faire obtenir le titre de prince aux ducs de la Rochefoucauld, de Bouillon, de la Trémouille[1]. Mais la noblesse se réunit et s'opposa à des distinctions qui lui paraissaient blessantes. La reine et le cardinal fomentaient sous main cette opposition. Il en fut de même pour les tabourets de grâce accordés à la princesse de Marsillac[2] et à la marquise de Pons[3], à la sollicitation de la duchesse de Longueville.

Ces privilèges offensèrent la plupart des nobles, dont les femmes étaient obligées de se tenir debout au cercle de la reine, tandis que Mmes de Marsillac et de Pons étaient assises. Cette guerre des tabourets, comme on l'appela, divisa la cour[4]. Dès le 4 octobre, le maréchal de l'Hôpital avait présenté à la reine une requête de la noblesse pour s'opposer aux nou-

1 Voy. les *Mémoires de Monglat*, p. 220-221. Comparez l'ambassadeur vénitien Morosini, dépêche du 3 octobre 1649, t. CIX, f° 29.

2 Andrée de Vivonne, dame de la Châteigneraye, morte en 1670.

3 Anne Poussard du Vigean, marquise de Pons, qui devint duchesse de Richelieu, comme on le verra au chapitre suivant.

4 *Amb. vénit.*, *ibid.*, f° 29 v°. Dans cette même dépêche du 3 octobre 1649, l'ambassadeur vénitien dit formellement que la noblesse était excitée secrètement par Mazarin à s'opposer aux faveurs que quelques familles avaient obtenues par l'influence de Condé : « Hà procurato il signor cardinale di fomentare la nobiltà à fin che non lasciasse vivo un pregiudicio così evidente che si faceva al tutto suo ordine. » (*Ibid.*, f° 30.)



veaux tabourets [1]. Condé défendit ses protégées. La noblesse insista et tint plusieurs assemblées chez le maréchal. La reine et le cardinal ne demandaient pas mieux que de rejeter sur Condé l'odieux de ces faveurs [2] et de se donner le mérite de les supprimer. Aussi se hâtèrent-ils de consentir aux réclamations de la noblesse [3]. Celle-ci chargea une députa-

[1] *Journal de Dubuisson-Aubenay*. Voy. à l'Appendice des extraits de ce *Journal*, dont le manuscrit a été brûlé pendant la guerre de 1870-1871. On peut comparer les *Mém. d'Omer Talon*, p. 366 de l'édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Le passage des carnets cité plus haut (p. 307) prouve que la noblesse accusait Condé de vouloir établir des privilèges abusifs.

[3] On trouve aux archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXV, pièce 101, la déclaration faite par la reine sur les réclamations de la noblesse. En voici le texte : « Aujourd'hui 10 octobre 1649, le roi étant à Paris, sur ce qui lui a été représenté par plusieurs gentilshommes, princes, ducs, pairs, maréchaux de France et autres de la noblesse, qui se sont trouvés en cette ville, [que], depuis la mort du feu roi de glorieuse mémoire, quelques particuliers se seroient voulu élever au préjudice des autres par des voies extraordinaires, non accoutumées, même par titres et prérogatives de principauté et qualité de princes, ayant égard aux supplications qu'ils lui ont faites, Sa Majesté, de l'avis de la reine régente, sa mère, a révoqué et révoque tous les brevets et déclarations et autres actes faits de cette même matière, ensemble tous les tabourets, entrées au logis de Sa dite Majesté, accordés aux maisons par voies extraordinaires, le tout depuis la mort du feu roi, promettant Sa dite Majesté n'en accorder aucun à l'avenir, pour assurance de quoi elle a voulu signer de sa main, et le présent brevet être contresigné par moi, son secrétaire d'État et de ses commandements et finances, et qu'il soit lu et enregistré ès-registres de la chancellerie de France.

» *Signé :* LOUIS.

» Et plus bas.

» LOMÉNIE.

» Le présent brevet a été lu le seizième du même mois, le sceau tenant, et enregistré. »



tion d'aller remercier la reine et le cardinal. « Cette affaire, écrivait l'ambassadeur Morosini [1], fait admirablement le jeu de Mazarin : en effet, si Condé cède, il perd ses amis qu'il n'aura pas soutenus ; s'il persiste et lutte en leur faveur, toute la noblesse fulminera contre lui. »

D'autres entreprises de Condé menaçaient plus sérieusement la tranquillité de la France. Il soutenait le parlement de Bordeaux contre le duc d'Épernon, gouverneur de la province. Nous avons vu [2] l'origine des troubles de la Guyenne, qui allaient bientôt dégénérer en révolte déclarée contre l'autorité royale. Mazarin accusait le duc Claude de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, un des partisans les plus ardents de Condé, de s'opposer à la pacification de la province en attribuant à ce prince l'intention de renverser le duc d'Épernon [3] : « Les lettres que Saint-Simon écrit à La Vie [4], les autorisant de M. le Prince [5], empêchent l'accommodement, le faisant espérer toujours plus avantageux pour le parlement et avec des mortifications pour M. d'Épernon. Il est fâ-

[1] « Onde il negotio gioca mirabilmente per Mazarino, perchè, se Conde cede, perde li amici, che lo scoprono fiacco nel sostener li, et se persiste et contende, tutta la nobiltà fulminerà contro di lui. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 30.)

[2] Voy. ci-dessus, p. 240 et suiv.

[3] Carnet XIII, p. 74.

[4] Thibaut de La Vie fut avocat général au parlement de Bordeaux de 1635 à 1665.

[5] C'est-à-dire *les écrivant au nom de M. le Prince comme au sien*.

cheux que Saint-Simon dise qu'il perdra M. d'Épernon et que M. le Prince n'en démordra pas. » Cette situation de la Guyenne inquiétait vivement Mazarin. Il craignait que les Espagnols ne profitassent des troubles de Bordeaux pour envahir la province sous prétexte de secourir les rebelles. L'épuisement de leur pays pouvait seul les empêcher de profiter d'une occasion aussi favorable. « Pour la volonté des Espagnols, écrivait-il [1], il n'en faut pas douter; mais la constitution de leurs affaires [2] ne leur peut pas permettre de faire un effort pour assister les Bordelais, qu'ils ne voient pas soutenus d'un gros parti [3]. » Ce n'est pas un médiocre honneur pour Mazarin, au milieu des misères et des humiliations de la situation qui lui était faite, de n'avoir jamais perdu de vue les affaires extérieures de la France.

La correspondance du cardinal atteste qu'à cette époque même il avertissait les généraux de l'armée de Flandre du danger dont elle était menacée. L'archiduc Léopold avait concentré ses troupes auprès de Tournai et les avait renforcées d'une partie des garnisons des places voisines. De là il se dirigea contre La Motte-au-Bois. Mazarin s'empressa d'en prévenir le comte d'Harcourt. Il lui écrivait le 10 octobre 1649 [4] : « J'ai reçu avis que les ennemis allaient

[1] Carnet XIII, p. 48.

[2] Dans le sens de *la situation de leurs affaires.*

[3] A cette époque les autres villes de la Guyenne ne s'étaient pas encore déclarées pour Bordeaux.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXV, f°s 84-85.

attaquer La Motte-au-Bois[1], et je me réjouis en même temps de voir, par la lettre que m'écrit M. de Roncherolles, que vous prenez votre marche du côté de Béthune, espérant que peut-être Dieu aura permis qu'ils se soient embarqués à cette entreprise pour nous donner moyen de faire quelque belle action avant la fin de la campagne, et vous n'aurez pas peine à croire avec quelle passion je le souhaite, puisque, outre le motif du service du roi et de la gloire de ses armes, il n'y a personne qui s'intéresse plus sensiblement que moi en la vôtre particulière. On mettra le tout pour le tout, afin que vous ne manquiez point de pain, et on fera partir dans trois jours tout ce qui manque pour l'entier payement de la montre (solde) des Allemands. On travaille aussi au département[2] des quartiers d'hiver, que l'on vous enverra au premier jour. Cependant Leurs Majestés s'assurent que, de votre côté, vous n'oublierez rien pour inspirer aux troupes le désir de profiter d'une si favorable occasion de couronner glorieusement la campagne, les animant par votre exemple et leur représentant la honte que ce serait que les ennemis nous emportassent présentement quelque place. »

Le comte d'Harcourt ne put empêcher la prise de La Motte-au-Bois par les Espagnols. Mazarin craignait qu'ils ne s'attaquassent ensuite à des villes

[1] Auj. dép. du Nord, canton de Morbecque.

[2] C'est-à-dire *à l'assignation des quartiers d'hiver*.

plus importantes. Il écrivait le 21 octobre à d'Estrades, gouverneur de Dunkerque [1] : « La résolution que vous avez prise pour la conservation des places, en cas que les ennemis voulussent encore entreprendre quelque chose avant la fin de la campagne, ne peut être meilleure, et il est sans doute qu'il faut préférer Dunkerque et Bergue [2] à tout le reste ; mais comme on mande à M. le comte d'Harcourt de vous envoyer le régiment de Piémont, les Polonais et celui de Villequier, je m'assure qu'avec ce renfort vous pourriez aussi assurer Furnes et que nous en devons être en repos. »

Il faudrait citer toute la correspondance de Mazarin, si l'on voulait reproduire les avis qu'il ne cesse d'adresser à d'Harcourt, à d'Estrades, à Beaujeu, à la Ferté-Senneterre, à Fabert, à Villequier, à d'Erlach, à Rosen [3], pour qu'ils mettent les frontières du royaume à l'abri d'un coup de main des ennemis. Nous nous bornerons à une dernière citation qui atteste son zèle ardent pour la France et pour la paix. Il écrivait le 22 octobre au comte d'Harcourt [4]: « Comme je vous tiens pour un de mes meilleurs amis, je vous ouvre mon cœur avec une entière liberté. Je vous avoue que je serai au désespoir si

[1] Affaires étrangères, France, t. CXXV, f°s 86-87.

[2] Bergue-Saint-Vinox. Voy. sur ces places prises par Condé en 1646, t. II, p. 231-232, 253 et suiv.

[3] Affaires étrangères, France, t. CXXV, f°s 80-114.

[4] *Ibid.*, f° 90.

nous venons à perdre deux places dans cette fin de campagne; car, outre le préjudice de la perte, les ennemis en deviendront si orgueilleux, qu'ils s'éloigneront toujours de plus en plus de la paix. »

Au moment même où il lui fallait surveiller les opérations militaires, suivre les négociations compliquées avec l'Espagne et l'Allemagne, et chercher des ressources pour le trésor épuisé, le cardinal avait à déjouer les projets de la cabale des princes et du parti factieux des frondeurs. Il signale, dans ses carnets, les progrès de plus en plus menaçants de l'ambition de Condé, et il le montre aspirant toujours à l'amirauté. On a vu[1] que Condé avait voulu l'obtenir en 1646, à la mort du duc de Brézé. En 1649, il n'avait pas renoncé à ses prétentions, comme le prouve le passage suivant des carnets[2]: « Perrault[3], la Croisette et Boulanger sont allés ce matin, 2 novembre, à Chaillot voir M. de Longueville, auquel Perrault a dit en particulier qu'il fallait que M. le Prince eût l'amirauté; que cet intérêt l'avait obligé à faire ce qu'il avait fait pour rompre le mariage[4]; qu'il ne serait jamais content sans qu'il eût cette satisfac-

[1] Tome II, p. 220 et suiv.

[2] Carnet XIII, p. 38-39.

[3] Le président Perrault, de la chambre des comptes, était un des conseillers intimes de Condé. Il fut arrêté en même temps que ce prince. Voy. chap. v de ce livre.

[4] Le mariage de Mercœur avec la nièce de Mazarin. Une des conditions de ce mariage était la nomination du duc de Vendôme à l'amirauté de France.

tion, et le duc de Longueville lui ayant demandé s'il disait cela de la part de M. le Prince, [Perrault] lui a répondu que non; mais qu'il ne serait pas désavoué. Le duc lui a répliqué qu'il n'était pas traitable[1] de faire une semblable proposition pour dépouiller la reine, et que jamais [il, ne] le conseillerait à M. le Prince, mais que s'il y avait quelque autre chose qui le pût contenter, [il] le pouvait demander. Perrault pourtant a demeuré toujours ferme dans l'amirauté, disant qu'on n'en démordrait [pas]. » Mazarin ajoute ironiquement, dans un autre carnet[2], que le prince de Condé pourrait se contenter de la charge de connétable; il faudrait toutefois y ajouter le mont Olympe[3] et la principauté de Charleville.

Les frondeurs incorrigibles, comme Beaufort et le coadjuteur, n'inspiraient pas moins d'inquiétudes à Mazarin. N'ayant pu l'entraîner dans leur parti pour renverser la puissance de Condé, ils le menaçaient de se mettre à la tête du peuple et d'exiger que la reine le renvoyât. « L'on m'a dit, écrit-il dans ses carnets[4], que la pensée de Beaufort [du] coadjuteur et [de] toute la cabale, après avoir publié que je suis cause de la cherté du blé et ému les rentiers, ceux-ci s'assemblant en grand nombre, comme ils espèrent qu'ils feront, est de se mettre à leur tête, disant de

[1] Raisonnable.
[2] Carnet publié à Tours.
[3] Voy. sur cette forteresse, t. II, p. 125-126.
[4] Carnet XIII, p. 111.

venir demander justice à la reine au Palais-Royal, de passer par les halles, afin d'augmenter le nombre de coquins. »

Mais en même temps Mazarin signale la décadence du crédit des frondeurs. « Le coadjuteur, dit-il[1], ne se peut consoler de voir le chapitre de son église tout à fait révolté contre lui et improuvant sa conduite et toutes ses actions, à tel point que c'est assez qu'il y explique de vouloir quelque chose pour voir ledit chapitre en user tout à fait au contraire. Il n'oublia rien pour l'empêcher de députer vers moi, et nonobstant le doyen même fut le chef de la députation[2].

« Il a fait jouer tous les ressorts pour débaucher quelques esprits plus légers; mais cela n'a servi qu'à les réchauffer et les réunir plus qu'ils n'étaient et aller au-devant de toutes les motions pour le service du roi et relever son autorité, que soutiennent tous les chanoines en plein chapitre, Joly[3] seulement excepté, [disant] qu'on est obligé de révérer [le roi] et obéir sans gloser ni murmurer, et comme c'est une doctrine toute contraire à celle que croit et enseigne le coadjuteur, il hait au dernier point ceux qui la suivent et la prêchent.

[1] Carnet XIII, p. 8.

[2] Cette députation avait été envoyée à Mazarin au moment du retour de la cour à Paris. Les *Mémoires de Retz* ne parlent pas de cette circonstance.

[3] Claude Joly, oncle de Guy Joly, était chanoine de Notre-Dame. Ses mémoires sur la Fronde ont été publiés à la suite de ceux de son neveu.



» Le coadjuteur a remis sa table plus forte que jamais, a acheté de la vaisselle d'argent et du linge et fait plus de dépense que jamais, et, devant, à ce que l'on dit, plus de quatre cent mille livres, on ne sait pas comprendre où il trouve de l'argent. Quelqu'un a voulu dire que les Espagnols lui en donnent, mais je ne le crois [pas], et il se peut faire que M. de Longueville lui en ait donné de nouveau, comme je sais qu'il fit au commencement de la présente année. »

Le crédit de Beaufort et de ses partisans baissait, comme celui du coadjuteur. Ils cherchaient une occasion pour se relever. Les plaintes des rentiers de la ville de Paris leur parurent une circonstance favorable. Malgré les promesses souvent réitérées et quelque argent distribué par d'Émery, les rentiers n'étaient pas régulièrement payés. Ils tinrent plusieurs assemblées à l'Hôtel de ville, et nommèrent des syndics chargés de soutenir leurs intérêts. Les principaux furent le président Charton, Des Coutures et Guy Joly, conseiller au Châtelet. Ce dernier était un des familiers du coadjuteur, et ses mémoires[1] prouvent que ce fut de concert avec Paul de Gondi et d'autres chefs de la Fronde qu'il trama le complot du 11 décembre 1649.

Il fut convenu que Joly se ferait au bras une bles-

[1] *Mémoires de Guy Joly*, p. 28 et 29 (édit. Michaud et Poujoulat).



sure peu dangereuse et qu'au moment où il passerait en voiture sur le Pont-Neuf, on tirerait sur son carrosse un coup de pistolet pour simuler une tentative d'assassinat. A la suite de ce prétendu attentat, les frondeurs soulèveraient le peuple en criant qu'on avait voulu égorger les syndics des rentiers, assassiner les citoyens qui défendaient les droits et les intérêts de Paris. Cette comédie eut peu de succès. Un coup de feu fut tiré sur le carrosse de Joly. On le porta chez un chirurgien, qui pansa la blessure qu'il s'était faite au bras, pendant que le président Charton et la Boulaie couraient au Palais-de-Justice. Charton demanda vengeance, dit qu'il avait failli être assassiné, et qu'il y avait un complot pour tuer les syndics des rentiers. L'audience fut suspendue, et il fut ordonné aux gens du roi de rechercher les auteurs de ce tumulte. Pendant ce temps, le marquis de la Boulaie parcourait les cours du Palais, puis les rues environnantes, appelant le peuple aux armes pour défendre les bons citoyens que l'on voulait égorger. Mais le peuple ne répondit pas à ses provocations[1]; il était las des agitations stériles, excitées par quelques ambitieux. La cour ne tarda pas à être prévenue des mouvements des frondeurs et de leurs efforts pour provoquer une

[1] L'ambassadeur vénitien, Morosini, dans une dépêche du 14 décembre, écrit que les bourgeois répondirent à la Boulaie qu'ils ne prendraient les armes que pour le tuer : « Non haverian prese armi che per ammazzarlo. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 93 v°.)

émeute. Le prévôt des marchands se rendit au Palais-Royal et offrit à la reine les services de tous les bons citoyens[1]. Le duc d'Orléans était absent[2].

[1] « Il prevosto di mercanti si porto incontinente nel gabinetto della regina et ha offerto à Sua Maesta le vite di tutti i borghesi. » (*Amb. vénit.*, *ibid.*)

[2] Mazarin écrivit au duc d'Orléans, le jour même de l'attentat, la lettre suivante :

« Monseigneur,

» Je depesche, par ordre de la reine, ce gentilhomme à V. A. R. pour l'informer de ce qui s'est passé icy ce matin, quoy que je ne doute point qu'elle n'en ayt desja eu quelque advis. Un incognu a tiré un coup de pistolet à Joly, conseiller du Chastelet, qui est un de ceux qui paroissent le plus dans le syndicat des rentes, et au mesme moment le président Charton est allé par les rues et dans le Palais, criant que la foy publique estoit violée, qu'on vouloit esgorger les bourgeois, et enfin tout ce qui lui a pu tomber dans l'esprit pour esmouvoir une sédition et obliger le peuple à prendre les armes. Le marquis de la Boulaye a fait encore plus de son costé ; car il a paru aussytost jusque dans la salle du Palais, le pistolet à la main, avec quelques vingt ou trente coquins, apostés, avec l'espée haute et quelques-uns mesme l'ayant hors du fourreau, criant qu'on l'avoit voulu assassiner, et de là il a couru dans diverses rues avec le même but que le président Charton, lequel cependant avoit porté sa plainte au parlement du coup de pistolet tiré sur Joly, comme d'un attentat entrepris en hayne de ce qu'il s'employoit pour le payement des rentes. Les Chambres se sont assemblées sur-le-champ et ont ordonné qu'il en seroit informé. Il se voit visiblement que c'est un concert fait entre eux à dessein de rebrouiller les affaires et de mettre les armes à la main du peuple ; mais Dieu a permis que leur mauvaise volonté n'a pas eu son effect et qu'au contraire on en pourra tirer de très bons pour faire toucher au doigt aux Parisiens les artifices estranges dont les malintentionnés se servent pour troubler leur repos.

» Cependant, on peut induire de cet accident, par une conséquence infaillible, la bonne disposition du peuple, puisque pas un n'a

Condé qui s'était rendu près de la reine, proposait d'aller en personne réprimer toutes les tentatives d'émeute; mais on lui représenta qu'il y aurait danger. Les frondeurs, disait-on, avaient de nombreux complices; des groupes d'hommes armés occupaient la place Dauphine. Ils en voulaient au prince, sur lequel ils se promettaient de venger l'attentat commis contre Joly.

Condé céda aux remontrances de la reine et de Mazarin, et, d'après leur conseil, il se borna à envoyer plusieurs carrosses avec des gens portant sa livrée[1].

branlé ni remué, quelque clameur qu'ayt * fait le président Charton et La Boulaye, et toutes choses sont dans un aussy grand calme qu'elles ayent jamais esté, dont la reyne mesme a esté tesmoing, Sa Majesté n'ayant pas voulu interrompre sa dévotion accoustumée à l'église Nostre-Dame **. Joly*** n'est point blessé ; ce qui monstre évidemment la collusion, et cela a esté fait si grossièrement qu'on dict que son cocher, parlant depuis à diverses personnes, a tesmoigné s'estonner que son maitre n'eust fait prendre sur le champ celuy qui avoit lasché le pistolet, qui se retiroit seul au petit pas.

» Je remets le surplus, avec la permission de V. A. R., à la vive voix de ce gentilhomme et y adjousteray seulement que, comme il y aura quelque chose à dire là dessus aux gens du Roy, Sa Majesté n'en a pas voulu prendre la résolution qu'après avoir eu l'advis de V. A. [R.]. C'est pourquoy elle la prie, si cela se peut sans son incommodité, de vouloir haster son retour d'un jour, afin qu'elle puisse luy parler dès demain au soir. Cependant je supplie V. A. R. de me considérer tousjours pour la personne du monde qui est avec le plus de respect et de passion, etc. » Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIII, pièce 325, minute de la main de Lionne.

[1] Comp. les *Amb. vénit.*, *ibid.*, f° 94.

* Le verbe est au singulier suivant l'usage souvent adopté au dix-septième siècle, lors même qu'il y a plusieurs sujets.

** La Reine était dans l'usage de se rendre le samedi à Notre-Dame.

*** Guy Joly avoue, dans ses mémoires, qu'il s'était fait au bras une apparence de plaie avec une pierre à fusil pour simuler une blessure.



Ils furent attaqués sur le Pont-Neuf, et un des domestiques qui se trouvaient dans le carrosse de M. de Duras fut dangereusement blessé. Les cavaliers, qui avaient fait le coup parvinrent à s'échapper comme celui qui avait tiré le matin sur le carrosse de Jol

Les opinions des écrivains du temps sont divisées sur les véritables instigateurs des attentats du 11 décembre. Le coadjuteur, La Rochefoucauld et Pierre Lenet accusent Mazarin et prétendent qu'il avait voulu mettre aux prises les deux partis pour en triompher plus aisément. A en croire la lettre que nous venons de citer et les carnets de Mazarin, les frondeurs, au contraire, auraient été les auteurs et les acteurs du complot : ils voulaient exciter une émeute pour relever leur parti et s'emparer du pouvoir. La question mérite d'être examinée de près, et on ne peut le faire que par l'étude comparée et la discussion des témoignages. C'est une méthode lente et peu attrayante, mais la seule qui puisse conduire à la vérité.

Mazarin est formellement accusé par des membres de la vieille et de la nouvelle Fronde. « La présence de La Boulaie, dit La Rochefoucauld, fit croire avec quelque vraisemblance, que ce qui s'était passé était un artifice des frondeurs pour intimider la cour et s'y rendre nécessaires ; mais j'ai su depuis, par un homme digne de foi, à qui La Boulaie l'a dit, que les raisonnements que l'on faisait sur ce sujet étaient bien éloignés de la vérité, et que, dans le moment

qu'on vit quelque apparence de sédition dans l'affaire de Joly, le cardinal donna à La Boulaie un ordre d'aller au Palais, d'y paraître emporté contre la cour, d'entrer dans les sentiments du peuple, de se joindre à tout ce qu'il voudrait entreprendre, et, ce qui est horrible seulement à penser, de tuer M. le Prince, s'il paraissait pour apaiser l'émotion ; mais le désordre finit trop tôt pour donner lieu à La Boulaie d'exécuter un si infâme dessein, si ce qu'il a dit est vrai. »

Ainsi, d'après le témoignage de La Boulaie [1], personnage, il est vrai, fort suspect, Mazarin aurait cherché à exciter une sédition pour mettre aux prises les deux frondes et se débarrasser, s'il l'avait pu, du prince qui dominait la cour. Cet artifice criminel n'ayant pas réussi, Mazarin aurait feint une grande sollicitude pour le prince de Condé, aurait déclaré qu'il le croyait menacé par des frondeurs apostés sur la place Dauphine et fait tirer sur les carrosses qu'y avait envoyés le prince. Il arrivait toujours ainsi à son but, rendre les Frondes irréconciliables et préparer la ruine de Condé [2].

[1] *Mémoires de La Rochefoucauld*, p. 433 (édit. Michaud et Poujoulat).

[2] A en croire l'ambassadeur vénitien Morosini, Condé aurait été, au contraire, l'auteur du second complot : « Il più verisimile è che Condé medesimo habbia lui giocato questo colpo... per dar ad intendere à Pariggi esser così grande la perfidia del cardinale che arrivi anco à voler metter le mani nel sangue reale. » *Amb. vénit.*, *ibid.*, f° 94. On voit combien les contemporains hésitaient sur les véritables auteurs de ces attentats.

Il faut avouer que ce récit n'est pas sans vraisemblance. Nous avons vu, par le témoignage même des carnets[1], que La Boulaie s'était déclaré prêt à servir Mazarin, et qu'il avait promis à Ondedei de réconcilier la Fronde avec lui. Cette émeute, dirigée surtout contre le prince de Condé, aurait pu fort bien être concertée avec le cardinal. Pierre Lenet le déclare[2] comme La Rochefoucauld. Il n'était pas alors à Paris, et son récit manque de clarté; il semble qu'il a confondu les événements du 11 décembre avec le procès qui en fut la suite. On ne sait pas bien à quoi, dans le texte de Lenet, s'applique cette phrase capitale : « le cardinal me l'a depuis raconté lui-même avec toutes les circonstances[3]. » Enfin le cardinal de Retz, sans être aussi affirmatif que La Rochefoucauld, insinue que Mazarin pouvait bien avoir tramé tout ce complot. Parlant de la conduite de La Boulaie, il dit qu'il agissait, « soit de sa propre folie, soit de concert avec le cardinal »[4]. Il ajoute que Mazarin mourant recommanda La Boulaie au roi comme un homme qui l'avait toujours très fidèlement servi[5].

En opposition avec ces témoignages il faut en-

[1] Ci-dessus, p. 303. Je crois devoir insister sur les raisons qui confirment l'opinion des accusateurs de Mazarin, quoique je ne la partage pas.

[2] *Mémoires* (même édition), p. 208.

[3] Il est probable que Lenet ne parle que du procès.

[4] *Mémoires*, édit. Charpentier, t. II, p. 168.

[5] *Ibid.*, p. 169.



tendre ce qu'écrit Mazarin dans le carnet qui a été imprimé à Tours[1]. Il prend soin de consigner la date de ses notes; elles sont du jour même où se passent les événements : « 11 décembre 1649, l'accident de ce matin (la prétendue blessure de Joly) est tramé depuis longtemps. Guyonnet[2] voulut parier avec Champlâtreux que, devant le 15 de ce mois, il y aurait une grande sédition dans Paris, dans laquelle on prendrait les armes encore plus que lors des barricades. Hier assemblée de vingt-deux personnes des plus séditieuses chez le coadjuteur[3]. Tout s'est trouvé prêt ce matin, c'est-à-dire les acteurs pour crier aux armes; Charton avec bonne compagnie, pour émouvoir le monde; La Boulaie[4], tout de même, enrageant que ses cris pour soulever n'aient [pas] d'effet; que, parmi le peuple universellement, on disait qu'on prendrait les armes quand le roi l'ordonnerait. Guyonnet, pour ses chambres[5], n'oubliant rien pour émouvoir, disant que c'est une résolution prise et qu'on veut

[1] P. 30 et suiv. Nous ne pouvons que citer ici le texte imprimé à Tours. Le manuscrit de ce carnet a été depuis longtemps enlevé de la Bibliothèque nationale; tout contrôle est donc impossible. Comme cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce, il est nécessaire d'en faire des citations textuelles.

[2] Ce Guyonnet était le représentant que le parlement de Bordeaux avait envoyé à Paris pour s'entendre avec les frondeurs.

[3] Guy Joly parle aussi de cette assemblée (*Mém.*, p. 28, édit. Michaud et Poujoulat).

[4] Le nom est écrit *La Bolé* dans l'imprimé de Tours. C'est l'orthographe ordinaire de Mazarin.

[5] Je reproduis le texte imprimé; mais je crois qu'il faudrait lire : « Guyonnet parcourait les chambres [du parlement], etc. »

égorger tout le monde à Paris, comme on se met en état de le faire à Bordeaux.

» Le coadjuteur est allé voir Joly avec apparat. Beaufort était près du lieu après avoir assuré, tous deux, qu'ils passeraient, quand l'émotion serait formée, pour porter le dernier coup. La pensée était de venir au Palais-Royal[1]. Il faut informer de tout. »

Voilà une partie des notes que Mazarin recueillit le 11 décembre, le jour même où le double attentat avait eu lieu. Il en résulte qu'il croyait ou feignait de croire à une émeute préparée par les frondeurs. Il ajoute : « Dix ou douze conjurés, à minuit, chez Beaufort; on les a vus revenant du bois, la nuit passée. » Le cardinal semble aussi impliquer dans le complot Mme de Montbazon, qui gouvernait Beaufort. Son mari, le duc de Montbazon, voulait donner sa démission de gouverneur de Paris. On lit, en effet, dans le carnet XIII[2] : « Résoudre le gouvernement de Paris pour M. de L'Hôpital[3]; dans ces conjonctures, il est très à propos d'y établir une personne capable, accréditée et entièrement au roi. » Les frondeurs voulaient, au contraire, affaiblir le pou-

[1] On a déjà vu (p. 316-317) que la pensée des frondeurs était de se rendre au Palais-Royal, à la tête du peuple, pour imposer leurs volontés à la reine.

[2] Carnet XIII, p. 116. Ce carnet, conservé à la Bibliothèque nationale, précède celui qui a été publié à Tours. Voy. sur la chronologie des carnets l'Appendice, n° I.

[3] Le maréchal de L'Hôpital dont il a été question, t. Ier, p. 19, note 2.



voir en s'opposant à la nomination d'un gouverneur de Paris. Mazarin parle[1] « des diligences qu'ils ont faites pour empêcher qu'il n'y ait gouverneur de Paris pour[2] les chicanes de Mme de Montbazon ».

Dans la suite du même carnet le cardinal revient plusieurs fois et avec insistance sur le complot du 11 décembre : « Joly, dit-il[3], Joly, l'intime du coadjuteur, La Boulaie [intime] de Beaufort, Charton, de tous les deux, sont les principaux acteurs. Il y a grande apparence que le tout ait été su et réglé par le coadjuteur, Beaufort et adhérents. On a acheté tout le pain et les blés aujourd'hui, qui est marché[4], afin d'émouvoir le peuple qui d'ordinaire s'en pourvoit le soir du samedi pour toute la semaine ; mais il (cela) n'a fait aucun effet. Enfin, ils s'étaient servis de tout ce qui peut avoir de plus de force sur le peuple, qui est la violence, le pain, les rentes, en qui quantité de familles sont intéressées, et pour l'exécution, on avait pris un jour où tous les marchés se tiennent, que Son Altesse Royale devait aller à Orléans, M. le Prince à Saint-Maur et la reine à Notre-Dame. »

[1] Carnet imprimé à Tours.

[2] L'imprimé porte *pour ; par* semblerait préférable.

[3] P. 32 du carnet imprimé.

[4] Le 11 décembre 1649 était un samedi. Les frondeurs voulaient, en accaparant le pain et le blé mis en vente, exaspérer le peuple et l'exciter à la révolte. L'ambassadeur vénitien parle aussi de cette circonstance, qui n'est pas mentionnée dans les *Mémoires du temps* : « Far comprare la maggior parte del pane... per ridur la canaglia più prontamente al tumulto. » *Amb. vénit.*, t. CIX, f° 99.

D'après la suite des notes du cardinal, l'exécution du complot fut hâtée pour venir en aide aux Bordelais [1]. « Il y a à Paris une lettre de Chambret [2] dans laquelle il y a : *Nous voilà, à la fin, perdus; nos troupes se dissipent; nous manquons de vivres et de fourrages, et il n'y a plus d'argent. Je ne sais que ils pensent* (*à quoi pensent*) *nos seigneurs et nos protecteurs de là* (*de Paris*). Motraye, qui vient de Guyenne, et toutes les personnes qui écrivent de ce côté-là, de Limousin et de Périgord, assurent qu'il n'y a pas un village qui bronche, ni un gentilhomme qui se déclare pour Bordeaux, et que les ordres de M. d'Épernon sont exécutés comme en pleine paix. La lettre de Chambret, les poursuites (sollicitations) de Guyonnet, et la nouvelle connue de divers endroits que le parti bordelais était perdu sans un prompt secours de Paris, a fait précipiter l'entreprise de ce matin, qui ne devait être exécutée encore de sept ou huit jours, et le coadjuteur avait opiné que tout n'était pas encore bien concerté [3]. »

Ainsi, d'après Mazarin, le complot du 11 décembre était médité depuis longtemps. On avait délibéré le 10 décembre chez le coadjuteur, et, malgré l'avis de

[1] Carnet imprimé, p. 33.

[2] Le marquis de Chambret commandait les troupes levées par les frondeurs de Bordeaux.

[3] Mazarin a dit plus haut, p. 327, que le samedi 11 décembre avait été choisi à dessein. Il semble qu'il y a ici contradiction : c'est une preuve de l'incohérence, mais aussi de la sincérité des notes consignées rapidement sur les carnets.

Paul de Gondi, on avait résolu de ne pas différer l'exécution afin de venir au secours de Bordeaux, dont les frondeurs de Paris avaient accepté le patronage.

Le 12 décembre, Mazarin consigne de nouveaux avis, à mesure qu'ils lui parviennent[1] : «Beaucoup de monde s'est promené à cheval cette nuit par la ville. A six heures, sont passées devant le Palais-Royal deux bandes de trente ou quarante chevaux chacune, et quelques fusilliers à pied qui se sont assemblés à la Croix-de-France... Il y a des Bourguignons et des Lorrains logés à la Croix-de-Fer[2], dans la rue Saint-Martin, avec lesquels l'écuyer de M. de Beaufort est tous les jours longtemps en conférence, et mon dit sieur de Beaufort a fait partir un courrier pour Picardie aussitôt après l'accident arrivé à Joly. » On disait, en effet, que les frondeurs, et surtout Mme de Montbazon, effrayés du mauvais succès de leur tentative pour soulever Paris, songeaient à se retirer à Péronne où le marquis d'Hocquincourt leur promettait un asile.

Les carnets de Mazarin confirment ce bruit[3] : « La Boulaie, après avoir fait le vacarme, alla chez le coadjuteur où était Beaufort seul avec lui, et se mirent extrêmement en colère de ce qu'il avait fait.

[1] Carnet imprimé, pp. 34-35.
[2] *Ibid.*, p. 35 ; à la page précédente, il y a bien *Croix-de-France*.
[3] Carnet imprimé, p. 40.

Beaufort[1] dit qu'ils étaient tous perdus, qu'il n'était pas temps de faire ce qu'il avait fait, qu'il fallait périr. Le coadjuteur se promenait ce pendant, et sur l'avis qu'à la rue Saint-Denis s'assemblait du monde, il demande son carrosse et son camail avec de ses gens qui le devaient accompagner avec des épées et des pistolets, mais il fut déconseillé d'y aller, et le résultat de leur conseil fut qu'il fallait presser cette affaire à quelque prix que ce fût, car ils se devaient tenir pour assurés d'être perdus. La personne qui a entendu tout cela l'a dit en confidence à l'abbé, fils de M. de Chanvallon[2], qui est venu exprès pour m'en avertir, m'ajoutant que la même personne a dit que assurément ils feront quelque chose pour troubler

[1] Il faut remarquer que Beaufort n'assistait pas à l'assemblée tenue chez le coadjuteur. Joly le dit expressément (*Mémoires*, p. 28, édit. Michaud et Poujoulat) : « Le comte de Montrésor, le marquis de Noirmoutier, de Fosseuse et de Laigues, s'assemblèrent chez le coadjuteur, où ils firent venir aussi le sieur Joly, *le tout à l'insu du duc de Beaufort.* » Le motif qui fit exclure Beaufort était son indiscrétion, surtout à l'égard de Mme de Montbazon (*ibid.*).

[2] Cet abbé de Chanvallon, qui a eu dans la suite un rôle fort important, était François de Harlay-Chanvallon ou Champvallon, fils d'Achille de Harlay-Chanvallon, marquis de Bréval. François de Harlay-Chanvallon, né en 1625, fut nommé archevêque de Rouen en 1651, à l'âge de vingt-six ans; en 1670, il succéda à Hardouin de Péréfixe dans l'archevêché de Paris. Ce fut pour lui que l'archevêché fut érigé en duché-pairie en 1674. François de Harlay présida plusieurs fois avec grande réputation les assemblées du clergé. Il mourut subitement le 6 août 1695. L'abbé Legendre a écrit sa vie en latin (Paris, 1720, 1 vol. in-4). Le même abbé parle avec éloges de François de Harlay dans ses *Mémoires*. On trouvera un jugement bien différent dans les *Mémoires de Saint-Simon* à la date de 1695.

et que je dois prendre garde à moi..... Ce qui les fait les plus enragés, c'est que leur faiblesse paraisse, puisque leur fort étant fondé sur le peuple, [il] paraît, par ce qui est arrivé, non-seulement qu'ils n'en doivent pas faire autant[1], mais au contraire qu'il (le peuple) est fort irrité contre eux, et infèrent de là que la cour sera hardie[2], ayant reconnu cette vérité, d'entreprendre contre eux, voyant de le pouvoir faire sans hasard. »

Dans cette extrémité, les frondeurs résolurent de se venger de leur échec en assassinant quelqu'un de leurs ennemis, Mazarin, le duc d'Orléans ou le prince de Condé. C'est ce que le même jour le cardinal note dans ses carnets[3] : « Je suis averti de plusieurs endroits que je prenne garde à moi, car on présuppose que mes ennemis et de l'État[4], ayant des gens assez fous pour hasarder leur vie, entreprendront sur la mienne..... La reine doit prendre garde à elle et ne sortir que fort bien accompagnée. Son Altesse Royale tout de même, et M. le Prince et son frère, car ces gens n'ont ni haine ni amitié ; mais songent seulement à faire quelque action qui brouille les affaires. On a bu en divers lieux, où ces messieurs et autres frondeurs étaient, à la santé de Cromwell[5].

[1] C'est-à-dire *qu'ils ne doivent pas compter, comme par le passé, sur le peuple.*

[2] Dans le sens d'*osera entreprendre.*

[3] P. 42 du carnet imprimé à Tours.

[4] C'est-à-dire *qui sont en même temps les ennemis de l'Etat.*

[5] Mazarin écrit *Cromvel.*

Chez le comte de Fiesque[1], on tient discours les plus méchants et séditieux du monde, concluant que, d'une façon ou d'autre, il se fallait défaire de moi. »

Que conclure maintenant de la comparaison des notes de Mazarin et du récit des frondeurs, comme La Rochefoucauld et Retz? Les derniers écrivent longtemps après les événements pour justifier et glorifier leur parti. Mazarin consigne les avis qu'il reçoit de tous côtés au moment même où les faits s'accomplissent. Ces renseignements sont parfois contradictoires ; il n'y a rien là qui ressemble à une œuvre calculée et méditée pour rejeter sur ses ennemis un complot qu'il aurait lui-même tramé. Le lecteur, qui a sous les yeux les divers témoignages, pourra les apprécier et porter un jugement.

Quant à moi, il me semble que les points suivants sont bien établis : 1° Guy Joly lui-même déclare que la comédie, qu'il joua le 11 décembre 1649, avait été concertée avec les frondeurs dans une assemblée tenue chez le coadjuteur. Son témoignage, confirmé par les carnets de Mazarin, ne peut être infirmé par les mémoires de La Rochefoucaud et de Retz. Les frondeurs ne reprochèrent à La Boulaie que sa précipitation dans l'exécution du complot; 2° ayant échoué dans leur projet d'exciter une émeute, les frondeurs voulurent se venger en tuant quelque chef

[1] Ce nom est écrit Fieuke dans le carnet. Charles-Léon, comte de Fiesque, avait épousé, en 1643, Gilonne d'Harcourt-Beuvron, qui fut une des *maréchales de camp* de Mlle de Montpensier.



du parti opposé, et comme le carrosse de Condé se présenta le premier, ils tirèrent sur ses gens, croyant que Condé lui-même se trouvait dans ce carrosse; 3° Mazarin fut assez habile pour profiter de ces événements qui rendirent les deux frondes irréconciliables. Comme il est d'usage de rejeter la responsabilité des attentats sur ceux qui en profitent, on n'a pas manqué de lui imputer les complots qui avaient préparé son succès. Lui-même semble avoir bien apprécié une situation qu'il n'avait pas faite, mais dont il profita, lorsqu'il écrit dans le même carnet[1] : « On peut faire une devise présentement sur ce qui se passe, et dire : *Salutem ex inimicis nostris* (c'est de nos ennemis que vient notre salut)[2]. »

[1] Carnet imprimé, p. 51.

[2] L'ambassadeur vénitien dit aussi avec raison, dans une dépêche du 21 décembre 1649, que la puissance du cardinal s'affermissait par la division de ses ennemis : « La fortuna del signor cardinale si va confermando, etc. » *Amb. vénit.*, *ibid*, f° 99 v°.

CHAPITRE IV

SUITE DE LA RUPTURE ENTRE LES DEUX FRONDES,
DÉCEMBRE 1649 — JANVIER 1650

Poursuites contre les frondeurs pour l'attentat du 11 décembre. — Incidents du procès. — Insolence de Jarzé soutenu par Condé. — Mariage du duc de Richelieu avec la marquise de Pons (26 décembre). — Irritation de la cour contre le prince de Condé, que l'on accusait de vouloir s'emparer du Havre au moyen de ce mariage. — Efforts de Mazarin pour décider Gaston à disgracier l'abbé de la Rivière. — Il est secondé par la duchesse de Chevreuse et la duchesse d'Aiguillon.

Le lundi 13 décembre 1649, le roi adressa une lettre de cachet au parlement pour qu'il eût à poursuivre les auteurs de l'émeute du 11. Le lendemain, 14, le prince de Condé, soutenu par le duc d'Orléans, demanda justice de la tentative d'assassinat dirigée contre lui. Le parlement décida qu'une enquête serait faite par les gens du roi sur ces événements pour en faire rapport aux chambres assemblées. Cette affaire fut conduite avec toute la lenteur des formes



judiciaires, et le procureur général ne put donner ses conclusions avant le 22 décembre [1].

Dans cet intervalle, les frondeurs éprouvaient des inquiétudes dont nous avons déjà parlé, et qu'attestent leurs démarches pour s'unir avec la cour [2]. Le duc de Vendôme vint trouver Mazarin et lui offrit une réconciliation complète avec Beaufort. « Il m'a dit qu'il était en disposition de venir me voir, se donner à moi sans capitulation et voir la reine par mon moyen. Je me suis excusé en disant qu'il fallait voir ce que c'était que l'affaire de M. le Prince [3]. » A cette époque, Mazarin paraissait témoigner beaucoup de zèle pour la cause de Condé, et voulait hâter les poursuites judiciaires. Dès le commencement du procès, il écrivait sur ses carnets [4] : « Il faut aiguillonner le procureur général, car il va lentement. » Et plus loin [5] : « Le premier président, diverses personnes du parlement et autres disent qu'on ne pousse pas assez cette affaire; que si on en use de la sorte et ne se prévaut point de la chaleur que chacun y a présentement, elle échouera. »

[1] C'est surtout dans les *Mémoires de l'avocat général Omer Talon* qu'il faut chercher les détails du procès. On peut comparer les *Mémoires de Retz*, qui retracent avec beaucoup de vivacité les scènes parlementaires où il joua un rôle important.

[2] Le carnet de Mazarin imprimé à Tours fait connaître les démarches des frondeurs après le mauvais succès de leur tentative d'émeute.

[3] P. 47-48 du carnet imprimé.

[4] P. 39 du même carnet.

[5] P. 50, *ibidem*.

Le procureur général Méliand, stimulé par la cour, présenta enfin le 22 décembre son réquisitoire, dans lequel il accusait, avec La Boulaie et autres frondeurs, le duc de Beaufort, le coadjuteur et le conseiller Broussel d'avoir tenté d'exciter une émeute dans Paris et de faire assassiner le prince de Condé. Les conclusions du procureur général ne furent pas signées, comme c'était l'usage, par les avocats généraux, Omer Talon et Bignon. Ces magistrats déclarèrent [1] que les dépositions des témoins ne leur paraissaient pas suffisantes pour comprendre dans l'accusation un petit-fils de Henri IV, un coadjuteur de l'archevêché de Paris et un conseiller aussi respectable que Broussel. Vainement le chancelier Séguier les pressa au nom de la reine d'adhérer aux conclusions du procureur général. Ils s'y refusèrent constamment [2], alléguant que la plupart des témoins que l'on avait entendus ne méritaient aucune confiance [3].

Cette opposition des avocats généraux et le caractère des gens qui avaient déposé dans l'information fournirent au coadjuteur une occasion excellente, si

[1] *Memoires d'Omer Talon*, p. 373.

[2] *Ibid.*, surtout p. 378.

[3] La dépêche de l'ambassadeur vénitien en date du 28 décembre 1649 prouve que plusieurs personnes persistaient à croire que La Boulaie n'avait été qu'un agent provocateur : « Dicendosi che il predetto La Bullé (La Boulaie) habbia lettere del rè, nelle quali approva Sua Maesta tutte le operationi di questo soggetto. » *Amb. vénit.*, t. CIX, f° 104.

l'on en croit ses mémoires, de signaler la partialité avec laquelle l'enquête judiciaire avait été conduite. Néanmoins la majorité du Parlement se prononça pour l'adoption des conclusions, et le duc de Beaufort, le coadjuteur et Broussel furent mis en accusation. Suivant l'usage du temps, ils venaient chaque jour, avec leurs parents, leurs amis et leurs clients, solliciter les juges. De leur côté, les princes amenaient un grand nombre de gentilshommes armés, qui remplissaient la grande salle du parlement. Le procès pouvait à chaque instant se changer en une mêlée sanglante.

Les frondeurs compromis dans l'opinion publique s'attachèrent surtout à traîner l'affaire en longueur, afin d'effacer les premières impressions, qui leur étaient défavorables; ils multiplièrent les incidents judiciaires. Chacune de ces contestations suspendait la marche du procès; il fallait, en effet, que l'assemblée discutât et votât. Le premier président opposait aux manèges et aux attaques des frondeurs une fermeté inébranlable. Ils s'acharnaient vainement contre lui, « lui reprochant qu'il était l'auteur de cette procédure; qu'il avait concerté les conclusions avec le procureur général et qu'elles avaient été résolues dans son logis; qu'il avait eu pour trente mille écus de rente de bénéfices pour vendre sa compagnie[1] ». Mathieu Molé méprisait ces bruits

[1] *Memoires d'Omer Talon,* p. 374.



injurieux que répandaient surtout les jeunes conseillers des enquêtes. Les frondeurs, voyant qu'ils ne pouvaient triompher de la fermeté du premier président, présentèrent une requête de récusation contre lui et contre son fils Champlâtreux; ils alléguaient que, dans plusieurs dépositions, il était dit qu'on avait voulu attenter contre la personne de Mathieu Molé. Il fallut encore délibérer sur ces demandes de récusations. Puis vinrent les fêtes de Noël, qui suspendaient, à cette époque, le cours de la justice pendant plusieurs jours. L'affaire fut renvoyée au 29 décembre.

Dans l'intervalle, le prince de Condé fit à l'autorité royale de nouveaux affronts qui hâtèrent sa perte. Jamais les prétentions intolérables de ce prince ne s'affichèrent avec plus d'insolence que dans l'affaire de Jarzé. Nous avons déjà vu [1] figurer ce personnage, qui était venu braver Beaufort jusque dans les Tuileries. Il avait témoigné, après le retour de la cour à Paris, le dévouement le plus absolu pour Anne d'Autriche. Il protestait à la reine qu'il « n'était rien de si hasardeux qu'il n'entreprît si elle le lui commandait [2] ». Anne d'Autriche paraissait écouter avec plaisir les bravades du marquis de Jarzé. La fatuité de ce petit maître s'en accrut, et il osa déclarer son amour à la reine. Il gagna la première femme de

[1] Ci-dessus, p. 279 et suiv.
[2] Ce sont les termes mêmes du carnet imprimé à Tours.

chambre d'Anne d'Autriche, Mme de Beauvais[1], si connue par ses aventures galantes, et la chargea de déposer sur le miroir de la reine une lettre d'amour que Jarzé adressait à Anne d'Autriche. Cette insulte attrista profondément la reine. « Je sais, écrit Mazarin[2], qu'elle ne dort plus, qu'elle soupire la nuit et pleure même, et que tout procède du mépris dans lequel elle croit être, et que tant s'en faut qu'elle attende changement, qu'au contraire elle est persuadée que cela empirera et qu'à la fin elle ne sera rien. »

Mazarin releva le courage d'Anne d'Autriche et lui conseilla de traiter Jarzé avec le mépris que méritait sa folie. Il lui dicta les paroles qu'elle devait prononcer pour livrer ce fat au ridicule[3] : « La reine pourrait dire devant beaucoup de princesses et autres personnes : *J'aurais grand tort à présent de me plaindre plus de rien, ayant un galant si bien fait que Jarzé. Je crains seulement de le perdre un de ces jours, que je ne pourrai empêcher qu'on ne le mène aux petites maisons*[4], *et je n'aurai pas l'avantage qu'on dise qu'il est devenu fou pour amour de moi, par ce que l'on sait qu'il y a longtemps qu'il est affligé de cette maladie.*

[1] Catherine-Henriette Bellier, femme de Pierre de Beauvais, seigneur de Gentilly. Il est question de ses aventures dans les *Mémoires de Saint-Simon*, dans les *Lettres de la duchesse d'Orléans*, etc.

[2] Carnet XIII, p. 79.

[3] *Ibidem*, p. 95.

[4] Tout le monde sait que c'était le lieu où l'on enfermait les fous.

» Après quoi, la première fois que Jarzé entrera dans le lieu que [où] la reine sera, s'il a l'effronterie après ce que dessus de s'y présenter, elle lui pourrait dire en riant : *Eh bien, monsieur de Jarzé, me trouvez-vous à votre gré? Je ne pensai jamais avoir une si bonne fortune. Il faut que cela vous vienne de race; car le bonhomme Lavardin*[1] *était aussi le galant de la reine mère*[2] *avec la même joie de la cour qu'elle témoigne à présent de votre amour.* S'il répond quelque chose peu respectueux ou mal à propos, la reine pourrait lui repartir : *Si vous n'étiez connu fou, on vous jetterait par les fenêtres; mais je vous commande de vous en aller pour vous faire panser* (soigner). »

La scène se passa comme Mazarin l'avait indiqué. Mme de Motteville, qui était loin de connaître les conseils que Mazarin avait donnés à la reine, en fut témoin ; elle raconte que le 26 novembre Anne d'Autriche adressa à Jarzé des paroles presque identiques à celles que le cardinal avait inscrites sur ses carnets, et que Jarzé fut réduit à quitter la cour au milieu de la risée générale. Déjà quelques jours auparavant (24 novembre), Mme de Beauvais avait été congédiée. Ce qui paraît plus extraordinaire encore que la folie de Jarzé, c'est que le prince de Condé se plaignit vivement du renvoi de Jarzé. Il répétait partout en raillant « que le vieux galant avait

[1] Le maréchal de Lavardin, mort en 1614, était aïeul maternel du marquis de Jarzé.

[2] Marie de Médicis.

chassé le nouveau [1] ». Puis, s'érigeant en protecteur de Jarzé, il déclarait avec emportement qu'il le ramènerait au Palais-Royal, et que, « si la reine lui disait quelque chose, il saurait bien à qui s'en prendre [2] ». Et en effet, il força la reine de recevoir Jarzé. Ces insolences nuisaient plus à Condé qu'au cardinal. Il mit le comble à l'irritation d'Anne d'Autriche par un dernier acte où il brava hautement la puissance royale.

La duchesse d'Aiguillon (Marie-Madeleine de Vignerot) [3], nièce du cardinal de Richelieu, avait sous sa tutelle ses deux neveux, dont l'aîné, Armand-Jean de Vignerot, avait été substitué au nom et aux armes de Richelieu. Né en 1631, il était encore mineur en 1649; mais déjà son alliance était recherchée par les plus grandes familles du royaume. Sa tante le destinait à Charlotte de Lorraine, fille du duc et de la duchesse de Chevreuse. Héritier d'un des

[1] Ce sont les termes mêmes dont se sert Mazarin dans le carnet imprimé à Tours.

[2] Tels sont à peu de chose près les termes du carnet cité dans la note précédente. Comparez la dépêche de Morosini (t. CIX, f° 83 v°). Après avoir parlé de l'aventure de Jarzé, il ajoute que « les plus prudents et ceux qui connaissent le mieux l'esprit du prince sont assurés qu'il médite quelque nouveauté importante (Li più prudenti e quelli che conoscono lo spirito di questo prencipe tengono per sicura qualche novità di rimarco). » Voy. encore, f° 89 du même volume, une dépêche du 7 décembre, qui peint toute la violence de Condé et son despotisme intolérable dans cette affaire.

[3] Elle était veuve d'Antoine du Roure, seigneur de Combalet, dont elle n'eut pas d'enfants. Créée duchesse d'Aiguillon en 1638, elle mourut en 1675.

noms les plus glorieux et d'une des plus grandes fortunes de France, le jeune duc de Richelieu était commandant général des galères, et gouverneur du Havre, sous la tutelle de sa tante. La duchesse d'Aiguillon avait confié le commandement de la garnison du Havre à Sainte-Maure[1]; elle veillait soigneusement à la garde de cette place, dont elle connaissait toute l'importance. La duchesse de Longueville la connaissait également et en convoitait la possession, qui, jointe à celle de Dieppe, du Pont-de-l'Arche, du château de Caen et du Vieux-Palais de Rouen, aurait donné à son mari une sorte de souveraineté indépendante dans la province de Normandie. Pour s'emparer du Havre, il fallait d'abord circonvenir le jeune duc, et lui faire contracter un mariage qui le mît dans la dépendance de la maison de Condé.

La duchesse de Longueville était amie intime de M[me] de Pons (Anne Poussart du Vigean), veuve sans grande fortune ni beauté, mais d'un esprit fin, agréable et insinuant. M[me] de Pons voyait souvent la duchesse d'Aiguillon qui avait été étroitement liée avec sa mère. Elle parvint à inspirer au jeune duc de Richelieu un amour passionné, et il résolut de l'épouser. Le prince de Condé[2] et la duchesse de Longue-

[1] Probablement Charles de Menisson de Sainte-Maure, qui avait été nommé maréchal de camp le 12 septembre 1647.

[2] Louis de Bourbon avait conçu, n'étant encore que duc d'Enghien, une très vive passion pour la sœur cadette de la marquise de Pons. M[lle] du Vigean avait résisté à l'amour du prince et était

ville prirent sous leur protection une passion qui pouvait donner à leur parti une place aussi importante que le Havre, et, comme ils savaient que ni la reine ni la duchesse d'Aiguillon ne consentiraient à un pareil mariage, ils résolurent de se passer de leur approbation.

Le 24 décembre, le duc de Richelieu partit du Havre[1], sous prétexte d'une partie de chasse, et se rendit au château de Trie[2], qui appartenait à la duchesse de Longueville. Les princes de Condé et de Conti s'y trouvaient avec la duchesse et Mme de Pons. Le mariage fut célébré le 26 par l'aumônier du château, et dès le lendemain le duc de Richelieu repartit pour le Havre, où il entra le 28. Ce fut seulement après son arrivée que Sainte-Maure reçut de la duchesse d'Aiguillon l'ordre de ne pas le recevoir[3].

Le lendemain, 29 décembre, arriva un courrier

entrée aux Carmélites. M. V. Cousin a retracé ces amours de Condé dans un des épisodes les plus intéressants de la *Jeunesse de Mme de Longueville*.

[1] Tous ces détails sont tirés d'une lettre écrite le 30 décembre par un magistrat du Havre. On la trouvera à l'Appendice, n° IV.

[2] Auj. département de l'Oise, arrondissement de Beauvais.

[3] Une dépêche de l'ambassadeur vénitien Morosini en date du 4 janvier 1650 (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 111-112) confirme ces renseignements. Morosini ajoute que l'on prêtait à Condé la pensée de marier la veuve du duc de Châtillon avec le comte de Daugnon, « afin d'attacher à son parti ce personnage qui commandait les armées navales du roi dans l'Océan (commandante dell' armata navale del rè nell' Oceano). » Tous ces détails peignent la vaste et dangereuse ambition de Condé.



du prince de Condé, qui annonçait au duc de Richelieu qu'il avait vu la reine, le duc d'Orléans et le premier président Mathieu Molé. Le prince lui faisait savoir que la reine n'avait rien promis, mais que le duc d'Orléans et le premier président, Mathieu Molé, s'étaient engagés à soutenir la validité du mariage. Condé exhortait le jeune duc à exiger un nouveau serment de la garnison, à donner lui-même les ordres et à s'opposer à ce que l'on admît de Bar[1], capitaine aux gardes, envoyé par la reine. D'après les mémoires du temps, la reine ne s'était pas seulement refusée à approuver le mariage du duc de Richelieu[2]; elle avait déclaré au prince de Condé, qui voulait tourner l'affaire en plaisanterie, qu'une union pareille contractée malgré l'opposition de la tutrice et du souverain, qui intervenait toujours dans les affaires de famille des ducs et pairs du royaume, était nulle de plein droit. Quant à l'approbation que le duc d'Orléans aurait donnée au mariage du duc de Richelieu, elle paraît plus que douteuse, d'après la conduite qu'il tint dans toute cette affaire et les paroles que lui prête le véridique Omer Talon[3].

[1] Gui de Bar, nommé maréchal de camp le 28 janvier 1649, lieutenant-général le 10 juillet 1652; mort en 1695, à l'âge de 91 ans.

[2] L'ambassadeur vénitien se sert des termes les plus énergiques pour montrer combien la reine était blessée (t. CIX, f° 111 v°). « Questa novella ha trafitto le viscere della regina et di tutti li buoni servitori del rè. »

[3] Ces paroles seront citées plus loin, p. 348.

De Bar parvint à entrer dans le Havre, et pénétra même dans la citadelle où s'était retiré le duc de Richelieu. Il lui adressa les plus vifs reproches au nom de la reine et de la duchesse d'Aiguillon, et lui déclara que le mariage contracté avec la marquise de Pons était nul, qu'il serait cassé et que la reine ferait enfermer cette dame dans un couvent. Il exhiba ensuite un ordre d'Anne d'Autriche, qui lui enjoignait de se saisir de la place. La duchesse d'Aiguillon y avait joint une lettre adressée à Sainte-Maure pour qu'il assurât l'exécution des ordres de la reine. Le duc de Richelieu répondit à de Bar qu'il était trop tard et resta maître de la place.

L'importance qu'avait alors la ville du Havre est fortement marquée dans une lettre écrite à Mazarin le 7 février 1650 par M. d'Argencourt[1], qui, sous le règne précédent, avait exercé d'importantes fonctions en Normandie : « En premier lieu, j'assurerai à Votre Éminence que le Havre est la meilleure, la plus forte et la plus importante place du royaume, tant pour sa situation qui se trouve sur le bord de la mer, à l'embouchure de la rivière de Seine, au long de laquelle se trouvent Rouen et Paris, sur le milieu de la Manche, et partant voisine d'Angleterre, de

[1] Pierre de Conti d'Argencourt, nommé maréchal de camp en 1637, lieutenant-général en 1653, mort en 1655. La *Chronologie militaire* de Pinard ne mentionne pas les services que ce général avait rendus en Normandie pendant le ministère du cardinal de Richelieu. Il occupait depuis 1641 le gouvernement de Narbonne, et c'est de cette ville qu'il écrit à Mazarin.



Hollande ou Flandre et Espagne, d'où les secours peuvent venir et peuvent entrer avec le vent à toutes les marées, sans qu'il soit possible à quelle armée navale que ce soit de le pouvoir empêcher, d'autant que le secours venant vent en poupe, les vaisseaux qui seroient à la rade et sur l'ancre n'oseroient démarer sans donner à la côte et faire naufrage; que le port en est si bon et si sûr qu'on ne peut endommager les vaisseaux par aucun moyen, ni par l'artillerie, ni par le feu, vu qu'ils sont dans l'enceinte des bastions en toute sûreté; qu'elle est assise dans un marais éloigné de tout commandement[1], et où les approches sont comme impossibles, et qu'en une extrémité on peut inonder toute la campagne, par le moyen des écluses, à marée haute. Il y a encore tout plein d'avantages à dire pour la bonté de sa fortification, tant à la ville qu'à la citadelle, qui seroient trop longs à déduire, et qui me donnent la liberté de dire que cette place surpasse toutes les autres du royaume. C'est de quoi je puis assurer Votre Éminence et que nul n'en est mieux informé que moi, qui l'ai faite depuis son commencement jusques à sa perfection, où j'ai vaqué l'espace de huit à dix ans[2] ».

Ce mariage exaspéra la reine, dont l'autorité

[1] De toute position qui le commande.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXVIII, pièce 32. On voit par la fin de cet extrait que d'Argencourt avait été chargé de la direction et de la fortification des ports de la haute Normandie, de 1631 ou 1633 à 1641.



avait été méprisée; la duchesse d'Aiguillon, qui accusa de rapt le prince de Condé; enfin Mme de Chevreuse, dont la fille était frustrée d'une alliance aussi brillante. Le duc d'Orléans ne pouvait pas ne pas se ressentir d'un affront fait à l'autorité royale. La reine, la duchesse de Chevreuse, Mazarin lui présentèrent qu'il fallait prendre immédiatement une résolution. Le prince de Condé était parvenu à un tel point d'infatuation que la couronne même semblait menacée, si on ne le prévenait. Ce fut alors probablement que la cour résolut d'arrêter les princes [1]. Nous avons vu que la première proposition en avait été faite à Mazarin par Mme de Chevreuse [2]. La reine et le cardinal l'approuvèrent; mais il fallait avant de rien entreprendre s'assurer du duc d'Orléans. Il était irrité contre Condé. Des discussions avaient déjà éclaté plusieurs fois entre les deux princes pendant le procès qui continuait de se traîner péniblement devant le Parlement [3]. En voici, entre autres, un exemple : Omer Talon raconte que le 7 janvier 1650, au sortir du Palais, le prince de Condé alla chez le secrétaire d'État, Michel Le Tellier, pour se plaindre du duc d'Orléans qui ne soutenait plus sa cause avec la même vigueur que par le passé. Le Tellier chercha à faire comprendre au prince l'ennui que ce long procès et les séances interminables du Parlement causaient au

[1] *Mém. de Mme de Motteville*, t. III, p. 118, édit. Charpentier.
[2] Voy. ci-dessus, p. 306-307.
[3] Voy. *Mém. d'Omer Talon*, p. 375 et surtout 376.

duc d'Orléans. Il se rendit ensuite au Luxembourg pour faire part à Gaston des plaintes de Condé. Gaston récrimina vivement, et accusa Condé de vouloir être maître. « Il avait, ajouta-t-il, nouvellement suborné un mineur[1] » pour s'emparer du Havre. Ces paroles montrent, comme déjà nous l'avons remarqué, combien est peu vraisemblable l'approbation que Condé prétendait avoir été donnée par Gaston au mariage du duc de Richelieu avec la marquise de Pons[2].

Le mécontentement du duc d'Orléans n'était que trop justifié; mais pouvait-on compter sur un prince aussi faible et aussi mobile dans ses résolutions? Mazarin n'ignorait pas, d'ailleurs, que le confident de Gaston, La Rivière, était vendu à Condé depuis qu'il espérait arriver, par la protection de ce prince, à la dignité de cardinal[3]. Il y avait longtemps que Mazarin se plaignait de La Rivière et de son insatiable avidité. Au mois de novembre précédent, La Rivière avait demandé, avec les plus vives instances, l'archevêché de Reims. Le cardinal écrivait, à cette occasion, sur ses carnets[4] : « La Rivière est *insoffrable* [sic], se conduit le plus désobligeamment du monde, n'aime rien. Tout doit servir à son contentement et avantage ; point de probité, vérité et amitié. C'est une

[1] *Mém. d'Omer Talon*, p. 376.
[2] Voy. ci-dessus, p. 344.
[3] Voy. ci-dessus, p. 287.
[4] Carnet XIII, p. 2-4.

masse de timidité : celui qui le fait plus craindre a plus de pouvoir sur lui et en dispose mieux. Cette timidité lui fait avoir mille égards ; craint M. le Prince, et il le veut contenter ; craint le parti contraire, et travaille à sa satisfaction, sans s'apercevoir qu'il est impossible [de] faire deux choses de diamètres contraires[1] ; mais sa peur l'empêche de le voir. Il est persuadé que tout doit être sacrifié pour son cardinalat..., et n'entend rien faire que son maître n'applaudisse à tout ce qu'il dit, et [est] persuadé que chacun en doit faire de même ; il est altier au point que personne [ne] veut avoir affaire à lui. Ce matin, il est venu me prier de demander à la reine l'archevêché de Reims pour lui, avec ses exagérations et sa rhétorique ordinaires, et, dans le discours, m'a dit qu'il n'était ni ambitieux, ni intéressé. Il a cinquante mille livres de rente ; il a deux millions d'argent comptant... demande l'archevêché de Reims, la plus belle dignité et la plus grande qui soit en France, tenue par des grands princes et cardinaux ; c'est le premier duché, sacre le roi, a séance dans le Parlement, vaut trente mille livres de rente, et il est admirable que, dans le même temps qu'il en fait instance, [il] exagère qu'il n'est ni intéressé ni ambitieux. Et néanmoins avec cela il faut dissimuler, et, pour sauver tout, il faut le contenter ; car autrement, Son Altesse Royale (Gaston d'Orléans) prendrait de

[1] Il y a dans le manuscrit *diamètre* au singulier et *contraires* au pluriel.

mauvaises résolutions, tant est grand l'ascendant que ledit abbé a sur lui! »

Mazarin remarqua qu'en décembre 1649 La Rivière devenait plus hardi : « La conduite de La Rivière, écrivait-il[1], qui ne répond pas à sa timidité naturelle, me confirme en l'avis que j'ai de divers endroits, qu'il est assuré de M. le prince de Conti et de Mme de Longueville par le moyen de Marsillac, et par le même moyen, et autres, comme celui de Mme Cornuel[2], de M. de Chavigny. »

On ne pouvait compter sur le duc d'Orléans qu'à la condition de l'éloigner de ce favori. Ce fut à quoi Mazarin travailla avec une ardeur qu'attestent ses carnets. Il fit agir, dans ce but, la reine, les duchesses de Chevreuse et d'Aiguillon. Elles furent secondées par les intrigues intérieures du Luxembourg. La duchesse d'Orléans avait, parmi les dames de sa suite, Mlle de Saugeon, dont Gaston était devenu amoureux. Mlle de Saugeon résista à toutes les séductions et chercha un asile aux Carmélites de la rue Saint-Jacques. Le duc d'Orléans en conçut un vif déplaisir et voulut contraindre les Carmélites à renvoyer Mlle de Saugeon[3]. L'abbé de La Rivière, bien loin de partager les sentiments du prince, affecta de les tourner en ridicule.

[1] Pages 54-55 du carnet imprimé à Tours.

[2] Anne Bigot, femme de Guillaume Cornuel, née en 1605, morte en 1694. On trouve partout les bons mots de Mme Cornuel.

[3] Les *Mémoires de Mlle de Montpensier et de Mme de Motteville* donnent beaucoup de détails sur ces intrigues. Mlle de Montpensier paraît peu favorable à Mlle de Saugeon.

On crut même que c'était lui qui avait conseillé à Mlle de Saugeon de se retirer au couvent des Carmélites, afin de régner seul dans la petite cour du duc d'Orléans. La princesse douairière de Condé, Charlotte de Montmorency, avait ouvert à Mlle de Saugeon l'asile des Carmélites, et comme La Rivière avait uni ses intérêts à ceux de la maison de Condé, on persuada au duc d'Orléans que toute cette affaire avait été menée par le prince de Condé et par l'abbé qui se moquait de ses amours.

Mme de Chevreuse ne manqua pas d'insister sur toutes ces circonstances pour montrer à Gaston qu'il était trahi par son favori. La reine, qui, par le conseil de Mazarin, flattait le duc d'Orléans et l'attachait de plus en plus à ses intérêts, travailla aussi à l'éloigner de La Rivière. Enfin la duchesse d'Aiguillon joignit son influence à toutes celles qui agissaient sur le prince. On avait réussi à tirer Mlle de Saugeon des Carmélites et à la faire rentrer au palais d'Orléans; mais elle annonçait toujours l'intention de retourner dans ce couvent. Mazarin promit au prince l'intervention de la duchesse d'Aiguillon pour fermer cet asile à Mlle de Saugeon : « Si Monsieur le trouve bon, écrivait-il [1], Mme d'Aiguillon travaillera pour faire que les Carmélites mêmes disposent Saugeon à ne retourner pas dans leur couvent. »

A toutes ces intrigues féminines qui peignent le

[1] Page 77 du carnet imprimé à Tours.



caractère du duc d'Orléans et les influences qui le dominaient, Mazarin ajoutait des considérations plus sérieuses. Il signalait au prince la réconciliation de La Rivière avec Chavigny, comme une preuve des complots tramés par l'abbé pour dominer son maître. Chavigny venait de rentrer à Paris, grâce à la protection du prince de Condé. Il y recevait le monde avec grand fracas, comme le notait Mazarin dans ses carnets[1]. Le cardinal répétait sans cesse que Chavigny était son plus dangereux ennemi, celui auquel les partisans de M. le Prince destinaient le premier rang dans le nouveau ministère. Il se plaignit vivement de la liaison de ces deux ambitieux. « Ils ne se visitaient point, écrivait Mazarin[2], et La Rivière enrageait quand seulement Son Altesse Royale parlait à Chavigny. » Au contraire, depuis le retour de Chavigny à Paris, La Rivière a eu de fréquentes conférences avec lui et a travaillé à l'unir étroitement avec le prince de Condé. Dévoué aux intérêts de cette maison, par l'appui de laquelle il espère obtenir le chapeau de cardinal, il promet à Condé et à Chavigny que le duc d'Orléans les soutiendra dans toutes leurs entreprises.

Mazarin rappelle ensuite les sacrifices déjà imposés par la prétention de La Rivière au chapeau[3] : « Jamais royaume n'a coûté si cher que ce cardinalat

[1] Carnet XIII, p. 43.
[2] Carnet imprimé à Tours, p. 19 et suiv.
[3] Même carnet, p. 23.

coûte déjà. Ce n'est rien qu'il ait été cause de la mésintelligence de la reine avec S. A. R... Ce n'est rien d'avoir, pour cette seule considération, accordé, à Saint-Germain [1], huit cent mille livres à M. de Longueville, la place du Conseil et Damvilliers au prince de Conti. »

Mazarin continue ainsi pendant plusieurs pages [2] d'accumuler les accusations contre la Rivière. Mêlant le vrai et le faux, il lui impute toutes les fautes commises dans les négociations avec les frondeurs. C'est pour lui que l'on a sacrifié le Pont-de-l'Arche; c'est par son influence qu'a été rompue la première réconciliation avec le prince de Condé [3], que des grâces ont été prodiguées à quelques familles, et que l'on a provoqué l'irritation de la noblesse. En un mot, l'ambition et l'avidité de la Rivière sont présentées comme la cause principale de tous les troubles et de tous les malheurs de la France.

Il est probable que Mazarin développait à la reine ces considérations, et qu'Anne d'Autriche, ainsi que les duchesses d'Aiguillon et de Chevreuse, les commentaient au duc d'Orléans avec toutes les insinuations que pouvaient y ajouter les passions féminines. De son côté, la duchesse d'Orléans (Marguerite de Lorraine) témoignait hautement son aversion pour

[1] Lorsqu'on modifia à Saint-Germain le traité de Rueil (voy. ci-dessus, p. 215 et suiv.).

[2] Pages 23 et suiv. du carnet imprimé.

[3] Voy. ci-dessus, p. 296.

l'abbé de la Rivière. Elle disait à Gaston, si l'on en croit l'ambassadeur Morosini[1], que sa faiblesse pour cet abbé lui enlevait toute influence, tandis que le prince de Condé usurpait chaque jour l'autorité, au grand préjudice du roi et au détriment de la réputation du duc d'Orléans. Comment l'oncle du roi, le lieutenant général du royaume, pouvait-il se résigner à une pareille situation? Elle ajoutait que la Rivière, connaissant le projet de mariage du duc de Richelieu, aurait dû, comme ministre d'État, en informer le Conseil, afin qu'il s'y opposât[2]. Mais le prince de Condé avait eu l'habileté d'enchaîner cet abbé à son parti par la promesse du chapeau de cardinal.

Le duc d'Orléans, pressé par la reine, par la duchesse de Chevreuse et par sa femme, finit par céder et promit d'éloigner son favori. Il fut toutefois convenu que, pour ne pas éveiller les soupçons du prince de Condé, Gaston garderait encore quelque temps l'abbé de la Rivière auprès de lui, mais sans lui communiquer aucun des projets de la reine.

[1] *Amb. vénit.*, t. CIX, f° 122 : « Disse... che l'eccesso della sua bontà e della fede c'haveva nell' abbate della Riviera lo riduceva in così poca stima, che il prencipe solo, etc. » Notre texte n'est que la traduction de la dépêche.

[2] « Haveva lasciato correr il trattato di matrimonio con Madama di Pons (le nom a été altéré dans la copie et changé en *Madama di Pom*) et il duca di Richelieu, e pure come ministro di stato doveva darne parte in consiglio, perche fosse impedita questa prattica. » (*Ibid.*)

CHAPITRE V

ARRESTATION DES PRINCES, 18 JANVIER 1650.

Mazarin décide le duc d'Orléans à consentir à l'arrestation du prince de Condé. — Négociations entamées par Condé avec le coadjuteur. — Accord définitif de la cour avec les frondeurs (14 janvier 1650). — Mesures prises pour attirer au conseil le duc de Longueville. — Condé, Conti et Longueville sont arrêtés et enfermés à Vincennes (18 janvier). — Conséquences de ce coup d'État.

Les fautes du prince de Condé l'avaient presque complètement isolé. Il avait irrité une grande partie de la noblesse, profondément blessé la reine, enfin intenté un procès criminel contre les chefs de la Fronde et rompu définitivement avec eux. L'impétuosité de son caractère, stimulée par quelques jeunes ambitieux, les dangereux conseils d'une sœur irritée de la position inférieure de son mari et voulant sortir avec éclat des intrigues compliquées où elle s'était engagée, les conseils de Chavigny qui se croyait appelé à recueillir l'héritage de Mazarin, tout contribuait à précipiter Condé vers



la catastrophe. Son adversaire, au contraire, n'avait rien de cette impétuosité. Il conservait toujours la vue nette et claire des événements, savait s'effacer à propos, mettre en jeu et en lutte tous les intérêts, exciter ou retenir la reine, dominer le duc d'Orléans et gagner les frondeurs. Depuis trois mois il attendait, en s'humiliant devant l'orgueilleux prince, le moment de le pousser dans le précipice [1].

Au commencement de l'année 1650, il était temps d'en finir. Mazarin écrivait sur ses carnets [2] : « On m'assure de beaucoup d'endroits que M. le Prince a mandé quantité de gentilshommes de ses gouver-

[1] On peut consulter sur l'arrestation des princes, outre les carnets de Mazarin dont nous avons extrait plusieurs passages : 1° les *Mémoires de Mme de Motteville*, qui avait obtenu des renseignements des principaux acteurs de cette scène et vu tout ce qui se passait dans l'intérieur du Palais-Royal; 2° les *Mémoires de Brienne*, qui assistait au conseil et fut témoin de l'événement ; 3° les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, qui, le soir même de l'arrestation, entendit la reine en raconter les détails et était présente lorsque Miossens fit le récit de la translation des princes du Palais-Royal à Vincennes ; 4° l'histoire latine de Priolo : l'auteur avait servi d'intermédiaire entre Mazarin et le duc de Longueville; 5° les *Mémoires de Tavannes*, qui se rendit au Palais-Royal et chercha vainement à pénétrer auprès du prince ; 6° une lettre de Zongo Ondedei, parent et confident de Mazarin : cette lettre inédite est datée du 21 janvier. Olivier d'Ormesson reproduit le récit du chevalier de Clerville, qui s'accorde avec celui de Mlle de Montpensier. Les *Mémoires de la Rochefoucauld et de Monglat* ne font que confirmer ce que nous apprennent les personnages qui ont assisté aux événements. Lenet était absent et se borne à indiquer le fait, ainsi que Retz, Omer Talon et Mathieu Molé. L'ambassadeur vénitien, Morosini, ne donne pas des renseignements exacts sur l'arrestation. Voy. p. 373 et 375.

[2] Carnet XIV, p. 1.



nements et officiers de ses troupes, et que le prince de Conti et Longueville en ont fait de même. Ceux de ses domestiques qui sont plus dans sa confiance disent qu'il couve[1] quelque grand dessein... Une personne de condition l'a dit positivement à M. Servien, étant en peine des malheurs qui en arriveront. » Mazarin revient souvent dans ses carnets sur les sinistres projets que lui et ses confidents prêtent à Condé.

La reine était persuadée que l'intérêt du roi, son fils, exigeait l'arrestation du prince. A en croire un document conservé aux affaires étrangères[2], ce fut elle qui prit la résolution de ce coup d'État et imposa silence aux scrupules de son ministre. Anne d'Autriche adressa à Mazarin la lettre suivante, en janvier 1650[3] :

« Mon cousin, après avoir repassé dans mon esprit toute la nuit et tout aujourd'hui tous les inconvénients que vous me représentâtes hier au soir, qui pourraient arriver de la proposition que je vous fis d'arrêter les princes de Condé et de Conti, j'ai résolu enfin de ne suivre point votre avis en cette affaire ni celui de quelque autre personne que ce soit qui me

[1] Mot douteux. On pourrait lire *rêve*. Voy. plus haut, p. 341, note 2, ce que dit l'ambassadeur vénitien sur *quelque nouveauté d'importance que médite le prince*.

[2] France, t. CXXVIII, pièce 7 ; minute de la main de Lionne.

[3] Le manuscrit ne porte que la date de *janvier* 1650 ; cette lettre doit être antérieure au 14 janvier, époque de l'accord définitif de la cour avec les frondeurs.

voulût persuader de dissimuler plus longtemps les attentats que font lesdits princes contre l'autorité du roi, qui s'en va par terre entièrement. Je vous déclare donc que ma dernière et absolue volonté est de m'assurer de la personne desdits princes sans plus de délai, croyant qu'il n'y a point d'autre voie que celle-là de pouvoir sauver la couronne du roi M. mon fils, et je vous écris ce mot principalement pour vous dire que, non-seulement il serait inutile de me parler davantage pour me détourner de cette résolution, mais que vous me désobligeriez sensiblement et que ce serait me donner lieu de concevoir quelques soupçons contre votre fidélité même.

» Vous savez bien que quand j'ai voulu que vous liassiez avec le prince de Condé depuis peu une étroite amitié[1], ce fut sur les assurances qu'il donnait en même temps de bien servir et de contribuer de tout son pouvoir à relever l'autorité royale et ne songer qu'à me plaire en tout et partout; mais le monde a vu que tant s'en faut qu'il ait satisfait à cela, qu'au contraire jamais il n'a tant entrepris ni avec tant d'audace qu'il a fait depuis cette promesse, en sorte que j'ai bien reconnu qu'il n'y a ni mesures à prendre avec lui ni aucun fondement à faire sur ses paroles. C'est pourquoi je vous dis encore une fois que rien n'est capable de faire changer ma résolution; il faudra seulement songer aux moyens de la pouvoir

[1] Voy. ci-dessus, p. 297.

exécuter sûrement et avec la diligence que requiert un mal si pressant. Sur ce je demeure, etc. »

On remarquera avec quelle insistance, dans cette lettre écrite par le confident intime du cardinal, la reine parle de sa ferme et inébranlable résolution de faire arrêter les princes. Il est probable que cette lettre était concertée avec Mazarin, qui, avant de frapper le coup décisif, avait voulu se faire donner un ordre précis par la reine afin de mettre sa responsabilité à couvert. On croirait, d'après cette lettre, qu'il avait combattu la résolution de la régente et qu'il n'y céda qu'à regret; mais on voit par ses carnets qu'à cette époque même il pressait ou faisait presser vivement le duc d'Orléans de donner les mains à l'arrestation des princes [1], en récapitulant toutes les accusations contre Condé. Le passage des carnets [2], qui énonce ses griefs, commence par une amère ironie : « Il était juste que, M. le Prince s'employant pour faire avoir une si grande fortune à M. de Richelieu, comme de lui faire épouser une femme de trente-trois ans, ni belle, ni riche, ni de grande maison, il en eût une récompense semblable à celle de la meilleure place de l'Europe, qui est le Havre [3].

[1] Mazarin n'a peut-être fait, dans ce passage, que dicter les considérations que la reine devait développer au duc d'Orléans.

[2] Page 71 du carnet imprimé.

[3] Un pareil éloge, appliqué au port du Havre, confirme ce que d'Argencourt écrivait à Mazarin sur l'importance de cette place. Voy. ci-dessus, p. 345-346.

» C'est M. le Prince qui fait traiter[1] par le moyen de M. de Chavigny ; il en fait de même par celui de M. de Longueville, et fait dire à M. de Beaufort quelque chose du mariage de Mlle de Longueville[2]. Si on le laisse faire il gagnera tout ce parti, et, dans l'extravagance de ses pensées, la royauté court grand risque, et S. A. R. est perdue[3].

» Donnant part à Mme de Longueville de ce qui s'était passé dans l'enlèvement de M. de Richelieu (car on ne le peut appeler autrement), il lui a dit qu'il avait d'autres affaires à pousser, qu'il n'y voulait pas perdre de temps, et qu'après l'affaire de Bordeaux et celle[4] du Havre, il voulait commencer par faire accorder la survivance de la charge de premier président à Champlâtreux[5], ou lui en faire créer une de secrétaire d'État, et qu'après il y avait d'autres choses qui regardaient sa personne ou ses amis. »

Cette vague accusation laissait tout supposer, et déjà Mazarin avait dit nettement que la royauté

[1] Il y a évidemment un mot ou plusieurs omis dans ce passage du carnet imprimé. N'ayant pas le texte sous les yeux, nous ne pouvons que faire des conjectures. Il faudrait probablement : *qui a fait traiter le mariage du duc de Richelieu.*

[2] On a vu ci-dessus, p. 278, que Mazarin lui-même avait fait proposer ce mariage pour gagner Beaufort.

[3] Cet argument personnel montre assez, comme je l'ai déjà fait remarquer, que Mazarin s'adresse au duc d'Orléans, ou, du moins, que les avis qu'il donne doivent lui être communiqués.

[4] L'imprimé porte *celuy;* c'est un *lapsus* évident, comme on en trouve souvent dans les carnets.

[5] Molé de Champlâtreux était, comme on l'a déjà vu, fils du premier président Mathieu-Molé.



même serait en péril, si l'on ne s'opposait aux entreprises du prince. Il insiste ensuite[1] sur les moyens dont se sert Condé : il gagne les troupes et surtout les troupes étrangères; il fait rappeler les corps éloignés qui dépendent de lui, comme ceux qui servent en Catalogne, et leur fait donner des quartiers en France. Mazarin met sa conduite personnelle en opposition avec l'ambition du prince : « Je ne souhaite que le bien de l'État, l'union de Son Altesse Royale[2] avec la reine, et ma réputation. » Quant au duc d'Orléans, « il pouvait être, ajoutait le cardinal, le plus heureux homme du monde, ayant la confidence (confiance) et bienveillance du roi, bien payer sa maison, faire la paix, se faire adorer des peuples; » mais il ne fallait pas perdre de temps[3].

Mazarin, secondé, disent les mémoires contemporains, par Mme de Chevreuse, parvint à entraîner l'assentiment du duc d'Orléans; mais il semble, à l'insistance avec laquelle il revient sur les accusations dirigées contre le prince de Condé, qu'il fallut livrer plusieurs assauts. En effet, à la page suivante du carnet[4], on lit : « Remarquez qu'il (le prince de Condé)

[1] Page 74 du carnet imprimé.

[2] Nouvelle preuve que c'était au duc d'Orléans que ce discours s'adressait.

[3] Ce dernier trait indique que cette conversation doit se placer peu de temps avant le 14 janvier 1650, où l'arrestation des princes fut définitivement résolue.

[4] Page 75 du carnet imprimé.

fait venir Marchin (ou Marsin) [1], et fait instance pour faire revenir son régiment et celui de la Mothe. » Enfin, un peu plus loin [2] : « Mme de Rohan la mère dit qu'elle sait assurément que M. le Prince se voulait emparer d'une façon ou d'autre de Charleville [3], de Mont-Olympe et de Mézières... Avec le Havre, on songeait à établir pour eux (pour la maison de Condé) le duché de Normandie. »

Le duc d'Orléans finit par céder aux instances de la reine, de la duchesse de Chevreuse et du cardinal ; il était irrité d'ailleurs, comme nous l'avons vu [4], du ton impérieux que prenait le prince de Condé, et surtout de sa conduite à l'égard de la duchesse d'Aiguillon. Il garda le silence, comme il l'avait promis, avec l'abbé de la Rivière, feignit d'être malade et alla rarement au parlement où l'on continuait de discuter gravement les accusations contre les frondeurs [5]. Il laissa la reine et le cardinal régler avec Mme de Che-

[1] C'était un des généraux qui s'étaient le plus distingués sous les ordres de Condé ; il était alors en Catalogne.

[2] Page 83 du même carnet.

[3] On a vu, t. II, p. 125-127, que le précédent prince de Condé, Henri de Bourbon, avait voulu acheter la principauté de Charleville, qui appartenait à la maison de Gonzague. Mazarin s'y était vivement opposé. Voy. t. II, p. 125-127.

[4] Ci-dessus, p. 348. Voy. aussi *Mémoires de Retz*, t. II, p. 204 de l'édit. Charpentier.

[5] L'ambassadeur vénitien parle encore, dans une dépêche du 18 janvier 1650, des efforts de Condé pour établir la culpabilité de Beaufort et du coadjuteur : « La reità del coadjutore et Boffort. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 121.) Cette dépêche est datée du jour même de l'arrestation.

vreuse et le coadjuteur les conditions de l'accord entre la cour et la vieille Fronde. Le coadjuteur vint plusieurs fois la nuit au Palais-Royal pour conférer avec la reine et Mazarin. Le procès, dont Condé suivait assidûment les séances, servait à détourner son attention, et ni lui ni les siens ne pénétrèrent les projets de la cour [1].

Ce prince, voyant que le parlement inclinait en faveur du coadjuteur, chercha à se rapprocher de Gondi et entama avec lui une négociation [2], que l'ambassadeur vénitien expose en détail [3]. Le duc de Rohan alla trouver Paul de Gondi de la part de Condé, et lui promit que, s'il renonçait à prendre part au procès relatif à l'attentat commis contre le prince, ce dernier donnait sa parole de lui payer quatre-vingt mille écus et lui garantissait la place de

[1] Condé n'était pas sans inquiétude sur l'issue du procès; d'après le témoignage de Morosini, il craignait qu'il ne tournât à sa honte : « Ne riceverà il suo nome un inesplicabile discredito, se l'assolutione delli tre querellati (Beaufort, le coadjuteur et Broussel) in particolare succede, come tutte le apparenze lo persuadono et *come il prencipe stesso teme.* » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 121.)

[2] Retz parle d'une entrevue avec Chavigny, qui lui fit quelques propositions de la part du prince de Condé. Ses souvenirs paraissent confus. Les détails donnés par Morosini sont au contraire très précis.

[3] Dépêche du 18 janvier 1650 (t. CIX, f° 121 v°, des *Amb. vénit.*) : « Condé mando, due giorni sono (par conséquent le 16 janvier), il duca di Rhoan (Rohan) alla casa del coadjutore perche li facesse intendere che, s' havesse cessato di prezzare al parlamento nel negotio che riguardava le archibuzziate scaricate alla sua propria carrozza, gli dava ferma parola per un regallo di ottanta milla scudi, etc. »

premier ambassadeur de la France pour le congrès où l'on devait traiter de la paix avec l'Espagne. Le coadjuteur répondit poliment, mais refusa des avantages qui auraient porté atteinte à sa réputation et à son honneur. Rohan ajouta alors, avec peu de prudence, qu'en ce cas il avait ordre de lui dire qu'en tout lieu où il se trouverait à portée d'un coup de poignard, il éprouverait le juste ressentiment d'un prince qu'il ne fallait pas blesser dans une affaire de cette nature [1]. Le coadjuteur, aussi intrépide que courtois [2], répliqua qu'à de telles expressions il conviendrait d'opposer une réponse qui marquât son juste ressentiment [3]; mais qu'il se bornait à déclarer au prince qu'il était en position de ne craindre la colère de personne [4].

Au moment où cette scène se passait (le 16 janvier 1650)[5], il y avait deux jours que les dernières conditions de l'union de la cour et de la vieille Fronde avaient été arrêtées entre la reine et Mazarin d'un côté, Mme de Chevreuse et le coadjuteur de l'autre.

[1] « Che in tutti lochi (*sic*) dove fosse trovato a colpi di pugnalate, si gli havrebbe fatto provare il giusto rissentimente d'un prencipe, al quale non conveniva contradire in un negotio di questa natura. » (*Ibid.*)

[2] Je traduis la dépêche de l'ambassadeur vénitien.

[3] Dans le texte italien, les mots *il giusto rissentimente* sont deux fois répétés. Le coadjuteur reprend à dessein les termes mêmes de Rohan.

[4] « Che haveva forza e conditioni per non temere lo sdegno di chi si sia. » (*Amb. vénit.*, *ibid.*, f° 121 v°.)

[5] Voy. ci-dessus, p. 363, note 3.

Ce fut, en effet, le 14 janvier, d'après les mémoires de Retz, que fut conclue cette union. Il n'est pas probable que les conditions aient jamais été bien nettement stipulées [1]; mais quelques-unes sont indiquées par Retz, qui prit part aux négociations, et par Priolo, qui, vendu au cardinal, put en recevoir des confidences.

Beaufort n'avait pas été mis dans le secret, parce que l'on craignait son indiscrétion, mais, comme on tenait à le gagner, il fut convenu que le duc de Vendôme, son père, aurait la surintendance des mers ou amirauté, et que le duc de Beaufort aurait la survivance de cette charge. On destinait au duc de Mercœur, fils aîné de Vendôme, la vice-royauté de Catalogne. Paul de Gondi devait avoir le chapeau de cardinal, sur lequel comptait toujours l'abbé de la

[1] Il semble, quoi qu'en dise Retz dans ses *Mémoires*, qu'il n'y eut que des promesses générales et rien d'arrêté d'une manière précise. En effet, très peu de temps après ces événements, le 8 février 1650, Michel Le Tellier écrivait à Mazarin, qui venait de partir pour la Normandie* : « Dans les entretiens que j'ai eus avec M. le coadjuteur, il ne m'a point du tout témoigné qu'il désirât aucune chose, ni pour lui, ni pour ses amis; mais par le récit qu'il me fit de ce qui s'est passé entre Votre Éminence et lui, il me fit connaître que Votre Éminence ayant été au-devant pour lui offrir son entremise en tous rencontres, il avoit cru ne devoir pas mettre pour une condition de l'accommodement ses intérêts et ceux de ses amis. » L'ambassadeur vénitien Morosoni dit, dans une dépêche du 25 janvier 1650, qu'il n'a pu encore en pénétrer le secret de ces négociations (ne io havuto sin a quest'hora fortuna di penetrar secreto). (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 135.)

* Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXVIII, pièce 33.



Rivière. Laigues, qui était l'agent et l'amant de Mme de Chevreuse, obtenait la charge de capitaine des gardes du corps du jeune duc d'Anjou, qui était enlevée à Jarzé [1]. Il est vraisemblable que Mme de Chevreuse n'oublia pas le marquis de Châteauneuf, qui avait été son allié à l'époque de la cabale des Importants [2]. Ce qui le fait supposer, c'est que, dès le 9 février, Morosini écrivait qu'il était question de donner les sceaux à Châteauneuf, « l'esprit, disait-il, le plus fin de France, et l'ennemi de Condé [3] ». Il ajoutait que le chancelier Séguier, prévenu du danger qui le menaçait, avait fait à l'État une avance de cinq cent mille livres pour conserver les sceaux [4]. Il ne parvint à se soutenir par ce moyen que peu de temps. Dès le mois de mars, Châteauneuf fut nommé garde des sceaux, et eut en cette qualité l'entrée du conseil du roi. C'était ce que Mme de Chevreuse avait demandé en 1643. Priolo, qui avoue n'avoir su que par ouï dire les conditions de l'accord [5], ajoute que, pour gagner le duc d'Orléans, il avait été convenu

[1] Dès 1649, la charge de capitaine des gardes du corps du roi, que Jarzé avait obtenue en 1648 (p. 25), avait été rendue au comte de Charost. Jarzé avait eu, en échange, le commandement des gardes du duc d'Anjou, que lui fit perdre l'insolence de sa conduite envers la reine.

[2] Voy. t. I, p. 158 et suiv.

[3] « Il più fino spirito di Francia et inimico di Condé. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 143.)

[4] « Col mezzo d'un imprestito, ch' ha fatto di cinque cento milla franchi. » (*Ibid.*)

[5] «Nihil certi scio. » (Prioli *De rebus gallicis* lib. IV, p. 218 de l'édit. citée.)

que sa fille aînée, Mlle de Montpensier, serait fiancée au roi. On promettait à Noirmoutiers, un des partisans les plus dévoués de Retz, le gouvernement de Charleville et du Mont-Olympe, que convoitait depuis longtemps la maison de Condé ; le gouvernement d'Anjou, à Brissac, et vingt-deux mille livres, au chevalier de Sévigné.

Le projet d'arrestation de Condé et de son frère, le prince de Conti, ne souleva aucune objection. Mais on hésita à comprendre dans ce coup d'État le duc de Longueville. Il avait blâmé la conduite de Condé dans le procès intenté aux frondeurs ; il était mécontent de sa femme et se plaignait de ses ambitieux projets. Lorsque Priolo vint le trouver à Chaillot pour l'amener au conseil, le duc lui dit qu'il ne serait pas impossible que l'on arrêtât le prince de Condé, qui, de concert avec sa sœur, méprisait tous les avertissements ; mais, quant à lui, il avait vu la veille le cardinal, s'était entendu avec lui et n'avait rien à craindre[1]. Paul de Gondi raconte[2] qu'il s'efforça de sauver Longueville, mais que le cardinal le décida à consentir à son arrestation en lui montrant un billet de la Rivière qui prouvait que Longueville, malgré ses protestations, restait étroitement uni à ses beaux-frères.

[1] « Posse fieri ut principi injicerentur manus, sed frustrà moneri, qui omnia cum sorore spernebat ; se autem, cum pridiè cardinalem conciliasset, nihil timere. » (Prioli lib. V, p. 225.)

[2] *Mém.*, t. II, p. 203 de l'édit. citée.

Dix-sept personnes, d'après les mémoires de Retz[1], étaient initiées au projet d'arrestation; une indiscrétion était à craindre, et l'on résolut de se hâter. On convoqua le conseil pour le 18 janvier dans l'après-midi. Déjà certains avertissements étaient parvenus aux princes, et ils étaient convenus de ne jamais se rendre tous les trois ensemble au Palais-Royal. Mazarin n'ignorait pas leur intention, et, si l'on en croit la lettre d'Ondedei, il avait pris ses mesures pour les faire arrêter tous trois en même temps dans les différents lieux où ils se trouveraient[2]. Mais il préférait les trouver réunis et les prendre tous ensemble comme d'un coup de filet. Il multiplia les précautions pour attirer au conseil le duc de Longueville, qui demeurait à Chaillot dans l'hôtel qu'avait occupé le maréchal de Bassompierre. Il résolut de lui envoyer Priolo[3] pour lui représenter qu'on devait traiter dans ce conseil de questions relatives à la paix, et, comme le duc de Longueville avait été un des négociateurs de Münster, il était naturel qu'on l'invitât à venir donner son avis.

Priolo, dont l'histoire a pour cette partie une grande valeur, puisqu'il a joué un rôle dans les

[1] *Mémoires*, *ibid.*, p. 205.

[2] « Con tutto che si fosse già premeditato di prenderli tutti nello stesso tempo anco in diversi luoghi. » La lettre d'Ondedei se trouve dans le t. XXVII des *Lettres de Mazarin*, f° 58 et suiv., aux archives des Affaires étrangères.

[3] Carnet XIV, p. 116 : « Priolau pour dire à M. de Longueville de venir au consegle pour la paix. »

événements que nous retraçons, raconte que le matin du 18 janvier il se rendit, suivant son usage, auprès de Mazarin [1]. Il y trouva de Lionne, qui écrivait certains ordres relatifs à l'arrestation. Le prince de Condé survint, et Lionne eut à peine le temps de dissimuler ses papiers. Le prince dit à Priolo qu'il était question de l'arrestation de Des Coutures, un des syndics des rentes, qu'on avait accusé d'avoir excité l'émeute du 11 décembre; il ajouta qu'il fallait que le duc de Longueville vînt au conseil, afin de faire agir le coadjuteur, son ami dévoué, si cette arrestation causait quelque trouble [2].

Priolo se rendit ensuite à Chaillot; il trouva près du duc de Longueville le marquis de Beuvron, parent et ami du duc, qui joignit ses instances aux siennes pour presser Longueville d'aller au conseil. Il devait y être question de la survivance de la charge de lieutenant général au gouvernement de haute Normandie, que Beuvron demandait pour son fils le marquis d'Ectot [3]. Le duc de Longueville, comme gouverneur de Normandie, pouvait avoir une grande influence sur la décision. Ainsi Mazarin avait eu soin

[1] « Adfui Mazarino, ut meus est mos. » Prioli lib. V, p. 225. Ces détails sont, d'ailleurs, confirmés par Mme de Motteville, *Mémoires*, t. III, p. 129, édit. Charpentier.

[2] « Monet Condæus Longavillæum accersendum, quia, cum de Couturii captione ageretur, poterat moderari motui, si quis oriretur, per Corinthium (le coadjuteur, archevêque titulaire de Corinthe), agnatum et amicum. » (Prioli lib. V, *ibid.*)

[3] Il a été question ci-dessus, p. 159, note 4, de ces d'Harcourt-Beuvron, qui avaient le gouvernement du Vieux-Palais de Rouen.



de réserver pour ce conseil des questions de diverse nature, qui motivaient et exigeaient la présence du duc. Longueville promit de se rendre l'après-dînée au Palais-Royal.

Pendant ce temps, Mazarin entretenait le prince de Condé de ce Des Coutures, que l'on recherchait depuis longtemps, et que l'on regardait comme un des principaux complices de Guy Joly. Sous prétexte de prévenir toute espèce de troubles à l'occasion de son arrestation, le cardinal fit signer au prince l'ordre de tenir les gardes du roi sous les armes pour conduire Des Coutures à Vincennes[1]. Afin d'éloigner encore plus les soupçons, Mazarin conseilla à la reine d'inviter Mme de Longueville à se rendre à la comédie[2]. C'était d'ailleurs un moyen de l'avoir sous la main au moment décisif et de l'arrêter.

Enfin, comme le président Pérault était le conseiller principal du prince de Condé et avait l'inten-

[1] *Mémoires de Retz*, t. II, p. 206 de l'édit. citée. Ondedei confirme ce fait dans la lettre dont nous avons parlé ci-dessus, p. 356, note 1. D'après l'ambassadeur vénitien, on fit monter à cheval les gendarmes de la garde du roi, les chevau-légers de la reine et la garde du cardinal. Les uns, commandés par Miossens, se rendirent à la porte de Richelieu, pendant que les autres se tenaient à la petite porte du jardin du Palais-Royal. (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 127 v°.) Un pareil déploiement de forces aurait pu inquiéter les princes, si l'ordre n'eût été donné par Condé lui-même. Dans le carnet XIV, p. 116, on lit : « Sous prétexte de Decoutures préparer les gens d'armes et les chevau-légers. »

[2] « Convier Mme de Longueville à la comédie ; la reine le pourra faire. » (Carnet, XIV, p. 116.)



dance de ses affaires, Mazarin écrivit sur ses carnets[1] qu'il faudrait « envoyer quérir Pérault, de la part de M. le Prince, quand celui-ci sera dans le lieu du conseil, et faire tenir prêtes[2] les personnes qui le devront arrêter ». Le prince venait souvent accompagné de plusieurs de ses partisans, comme le maréchal de la Mothe, le prince de Marsillac (la Rochefoucauld), qui attendaient dans une pièce voisine sa sortie du conseil. Mazarin ne les oublia pas; il ajoute dans le même carnet : « Faire fermer les portes du palais et arrêter la Mothe et Marsillac[3]. »

Tout était prêt pour la séance du conseil qui devait se tenir dans la soirée du 18 janvier. Le duc d'Orléans s'était fait excuser sous prétexte de maladie. La reine, alléguant aussi une indisposition, se mit sur son lit[4]. Cependant elle reçut la princesse douairière de Condé, qui avait le privilège d'être admise lors même que la reine ne voyait personne, et cette circonstance, dit Mme de Motteville, augmenta encore la douleur et les inquiétudes de la reine.

Cependant les membres du conseil se réunissaient. Déjà le cardinal, Brienne, le chancelier Séguier[5],

[1] Carnet XIV, p. 116.

[2] Mot douteux; on pourrait lire *postées*. Le sens est le même.

[3] Carnet XIV, *ibidem*.

[4] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 129 de l'édit. Charpentier. Ondedei parle également de l'indisposition que feignit la reine.

[5] Séguier fut prévenu probablement au dernier moment. On lit dans le carnet XIV, p. 118 : « Donner les noms à Séguier de ceux qu'on ne doit pas laisser sortir. »



Servien, ministre d'État, et l'abbé de la Rivière, étaient arrivés dans la salle des séances. Ils furent enfin rejoints par le prince de Condé, par son frère le prince de Conti, et par le duc de Longueville. Le cardinal, sous prétexte d'un avis important à donner à la Rivière, l'emmena dans une pièce voisine. Le passage, dans lequel ils entrèrent, était rempli de gardes. A cette vue, la Rivière devint pâle et crut qu'on voulait l'arrêter. Il demanda au cardinal : *Est-ce pour moi ce que je vois?* Le cardinal le rassura et lui annonça qu'il s'agissait des princes[1].

Mazarin fit en même temps prévenir la reine que tous les membres du conseil étaient arrivés et que l'on n'attendait plus que ses dernières instructions. Anne d'Autriche, quittant alors son lit, donna les ordres nécessaires à Guitaut, capitaine de ses gardes[2]; puis elle prit le jeune Louis XIV, à qui elle n'avait encore rien dit de sa résolution et s'enferma avec lui dans son oratoire. Elle fit mettre le roi à genoux, lui apprit qu'on allait arrêter les princes et lui ordonna de prier Dieu pour le succès de l'entre-

[1] Ces détails sont donnés par Mlle de Montpensier (*Mém.*, t. I, p. 239, édit. Charpentier). Elle les tenait de la reine, qui lui raconta l'arrestation des princes au moment même où elle venait d'avoir lieu. D'après Brienne (*Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 124), la Rivière, apprenant la résolution prise par la reine et le duc d'Orléans, dit à Mazarin : « Vous m'en avez fait un secret; je suis perdu avec (c'est-à-dire dans l'esprit de) mon maître. »

[2] Le mot d'ordre était *Sainte-Anne et Paris* (carnet XIV, p. 118).

prise, « dont elle attendait la fin avec émotion et battement de cœur[1] ».

Au lieu de la reine qui devait paraître dans la salle du conseil, ce fut Guitaut, capitaine de ses gardes, qui se présenta avec son neveu, Comminges, et avec Crécy, lieutenant de la même compagnie. S'approchant de Condé, il lui annonça qu'il était chargé de l'arrêter en même temps que son frère et son beau-frère[2].

Condé était si loin de s'attendre à ce coup, qu'il ne prit pas d'abord l'affaire au sérieux[3]. Mais, reconnaissant que Guitaut ne plaisantait pas : « Voilà, dit-il, en s'adressant aux assistants, la récompense de mes services ! » Il pria le chancelier d'aller trouver la reine et de lui demander un moment d'entretien. Le chancelier revint bientôt et déclara que la reine voulait être obéie. Servien, que le prince

[1] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 134 de l'édit. citée.

[2] L'ambassadeur vénitien donne ici des détails qui ne s'accordent pas avec le récit des témoins, tels que Brienne et Mme de Motteville. Selon lui, la reine assista au conseil, et ce fut seulement lorsqu'il se termina qu'elle pria les princes de ne pas sortir par la grande porte, qui était déjà fermée, mais d'entrer dans la galerie, où ils trouvèrent Guitaut qui les arrêta : « Terminato il consiglio, prego la regina li prencipi che si contentassero di non aprir la gran porta ch' era già stata fermata... Li prencipi dunque si condussero per certe viccine stanze nella galleria dove trovarono Ghito. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 127 v°.) L'ambassadeur vénitien ne fait que rapporter les bruits qui furent répandus parmi le peuple, et son témoignage ne peut prévaloir sur celui des témoins.

[3] « Primo visus Condæus hoc per risum excipere ». (Priolo, *ibid*, p. 226.)



avait envoyé dans le même but auprès de Mazarin, ne reparut pas[1].

Guitaut fit descendre les princes par un escalier dérobé et les conduisit à la porte du jardin, où ils trouvèrent un carrosse qu'escortaient les gardes de la reine. Les prisonniers y montèrent avec Guitaut[2], Comminges et Crécy. Au lieu de les conduire vers la porte Saint-Antoine, en traversant des quartiers populeux, on se rendit à la porte de Richelieu qui était située à l'endroit où maintenant la rue Saint-Marc coupe la rue de Richelieu. Miossens, plus tard maréchal d'Albret[3], les y attendait à la tête d'une compagnie des gardes du roi. On fit monter les princes

[1] Brienne (*Mém.*, p. 124, édit. citée) raconte que le prince de Condé lui dit : « Monsieur, j'ai souvent reçu des marques de votre amitié et de votre générosité ; je me promets que vous direz un jour au roi les services que je lui ai rendus. »

[2] L'arrestation des princes fut regardée comme un service considérable rendu par Guitaut. La reine l'en récompensa en lui donnant le gouvernement de la forteresse de Brisach, qui devint vacant, en 1650, par la mort de d'Erlach. Michel Le Tellier écrivait à ce sujet au cardinal Mazarin, alors en Normandie* : « Son Altesse Royale a fort estimé le choix que la reine a fait de la personne de M. Guitaut pour le gouvernement de Brisach, jugeant bien avantageux au service du roi de lui faire une grâce considérable en même temps qu'il a fait une action de si grand éclat, comme est celle de l'arrêt de monseigneur le Prince. Je fais travailler à l'expédition des provisions dudit gouvernement pour ledit sieur Guitaut, lesquelles j'adresserai à Votre Eminence dès qu'elles seront scellées. »

[3] César-Phébus d'Albret, comte de Miossens, avait été nommé maréchal de camp le 20 mai 1645. Il devint lieutenant général le 7 juillet 1650, et maréchal de France en 1653 ; il mourut en 1676.

* Dépêche du 5 février 1650, affaires étrangères, FRANCE, t. CXXVIII, pièce 29.

dans un nouveau carrosse, et on les dirigea sur Vincennes. La nuit était venue, et l'on suivait des chemins difficiles. Le carrosse versa près de Saint-Antoine-des-Champs[1]. Les prisonniers mirent pied à terre. On rapporte que le prince de Condé[2], dont Miossens était un ancien compagnon d'armes, lui dit : « *Miossens, si tu voulais!...* » à quoi Miossens répondit : « *Je suis serviteur du roi. — Je ne vous prie de rien*[3], » répliqua vivement Condé. Arrivés à Vincennes, les princes furent enfermés dans le donjon. Ils occupaient une chambre dont l'aspect était des plus tristes : elle était entièrement démeublée et entourée de hautes murailles avec des voûtes cintrées, en pierres de taille[4]. Sans lit, couchés par terre[5], ils

[1] Aujourd'hui hôpital Saint-Antoine dans le faubourg de ce nom.

[2] L'ambassadeur vénitien, dont nous avons déjà signalé une grave erreur dans le récit de l'arrestation des princes, dit que Condé tenta de s'échapper : « Nel viaggio non ha mancato Condé di tentar tutte le prove per liberarsi e fuggire, poiche essendosi per la mala qualità del camino riversata la carozza, il prencipe con passo assai gagliardo andava sempre avandosi. Ma Miossan, che commandava alli cavalli leggieri di Sua Maesta, lo seguito sempre vicino, etc. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 128.) La scène, telle que la retracent Mlle de Montpensier et le chevalier de Clerville, est bien plus conforme au caractère de Condé. D'ailleurs, Mlle de Montpensier, comme je l'ai déjà dit, reproduit le récit que Miossens lui-même fit à la reine le soir de l'arrestation.

[3] Voy. les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. I, p. 240 de l'édit. Charpentier, et le *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. I, p. 804. D'Ormesson reproduit le récit du chevalier de Clerville, qui avait d'étroites relations avec la cour.

[4] Ces détails sont donnés par Priolo, liv. V, p. 229 de l'édit. citée : « Camera lapideis fornicibus vincta... terribilis ejus facies. »

[5] « Humi strati. » (*Ibid.*)

auraient passé la nuit privés de nourriture, si le maréchal de Rantzau, qui était enfermé dans le même donjon, ne leur eût envoyé quelques bouteilles de vin, dont il avait toujours bonne provision [1], et les restes de son souper.

L'arrestation des princes fut conduite avec tant de secret, que leurs gens les attendaient encore dans la cour du Palais-Royal, lorsqu'on vint leur annoncer que leurs maîtres étaient au donjon de Vincennes. Miossens, de retour au Palais-Royal, rendit compte à la reine, en présence de Mlle de Montpensier, de son expédition.

Pendant ce temps, le duc d'Orléans avait appelé près de lui le duc de Beaufort pour l'informer de la résolution adoptée. Dès qu'il fut certain de l'arrestation des princes, il en témoigna sa joie en disant : « Voilà un beau coup de filet ; on a pris en même temps un lion, un singe et un renard [2]. » Il ordonna au duc de Beaufort de monter immédiatement à cheval et de parcourir les rues de Paris pour répandre la nouvelle de l'arrestation et prévenir tous les mouvements populaires qui auraient pu éclater [3]. Cette précaution n'était pas inutile. Quelques partisans de Condé avaient, en effet, cherché à persuader au

[1] « Quarum illi semper copia. » (Priolo, *ibid.*)

[2] *Mém. de Guy Joly*, p. 33, édit. Michaud et Poujoulat.

[3] C'est par la lettre d'Ondedei que nous connaissons ces détails : « Il duca d'Orleans haveva fatto chiamare à se il duca di Beaufort, e subbito c'hebbe l'avviso della prigionia seguita, lo fece cavalcare per informare il popolo di quello che era seguito d'ordine del rè e

peuple que c'était le duc de Beaufort qui avait été arrêté. Henri de Montmorency-Boutteville, qui devint plus tard le maréchal de Luxembourg, traversa le Pont-Neuf en annonçant à haute voix cette fausse nouvelle. Le peuple commençait déjà à s'agiter et à lancer des pierres [1], lorsque la présence du duc de Beaufort calma les esprits. L'inquiétude se changea en allégresse. Le peuple, que les frondeurs avaient excité contre le prince de Condé, alluma partout des feux de joie.

Mazarin avait espéré s'emparer de la duchesse de Longueville, qui avait plus que personne pris part à la nouvelle Fronde. De concert avec le prince de Marsillac, elle avait excité l'ambition et les prétentions hautaines de son frère. C'était à sa sollicitation qu'il avait réclamé si impérieusement le Pont-de-l'Arche, puis demandé des tabourets de faveur pour la princesse de Marsillac et Mme de Pons, et enfin conclu, au mépris de la reine et des lois du royaume, le mariage du jeune duc de Richelieu avec Anne Poussart du Vigean. La reine lui envoya le secrétaire d'État La Vrillière pour lui donner l'ordre de se rendre au Palais-Royal. La Vrillière ne la trouva pas

per sedare ogni tumulto che potesse nascere. » Brienne, dont les souvenirs sont souvent confus, raconte (p. 125 de l'édit. citée) qu'au moment où les princes « descendoient dans le jardin, la reine, *le duc d'Orléans* et le cardinal vinrent dans la galerie ». D'après tous les autres témoignages, le duc d'Orléans était resté au Luxembourg.

[1] « Commincio a sollevarsi gettando anche qualche colpo di pietra. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 128.)

à l'hôtel de Longueville. Les gens de la princesse allèrent l'avertir chez la princesse palatine, Anne de Gonzague[1]. A la nouvelle de l'arrestation de ses frères la duchesse de Longueville s'évanouit, « et jamais personne, dit Mme de Motteville[2], n'a paru plus touchée qu'elle le fut alors ».

Elle se rendit immédiatement à l'hôtel de Condé qu'habitait sa mère, Charlotte de Montmorency. Elle lui dit en entrant : « Ah ! madame, mes frères..... » La princesse douairière de Condé, qui avait vu la reine le matin même, ignorait encore le sort de ses fils. En entendant le cri de douleur de sa fille, elle fut frappée d'étonnement et de crainte : « Hélas ! lui dit-elle, qu'y a-t-il ? Mes fils sont-ils morts? Qu'en a-t-on fait? » Le comte de Brienne, secrétaire d'État, envoyé par la reine, était présent à cette scène. Il n'avait encore osé dire à la princesse de Condé que ses fils avaient été arrêtés. Il le lui apprit alors, et lui communiqua en même temps l'ordre de se retirer dans une de ses terres et d'y emmener sa belle-fille, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, et son petit-fils, le duc d'Enghien[3].

[1] Mme de Motteville (*Mém.*, t. III, p. 144 de l'édit citée) indique la princesse palatine comme lui ayant donné ces renseignements. La princesse palatine était sœur de la reine de Pologne, Marie de Gonzague, et avait épousé Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin.

[2] Les *Mém. de Mme de Motteville* (*ibid.*) donnent tous les détails de cette scène. Brienne dit, dans ses mémoires, qu'il était chez la princesse douairière de Condé lorsque sa fille arriva.

[3] Henri-Jules de Bourbon, fils unique de Louis de Bourbon, prince de Condé. Il avait alors six ans.



En même temps arriva La Vrillière, qui, n'ayant pas trouvé à son hôtel la duchesse de Longueville, s'était rendu à l'hôtel de Condé pour lui transmettre les ordres de la reine. La princesse répondit qu'elle obéirait, mais, jugeant bien qu'on ne la mandait au Palais-Royal que pour l'arrêter, elle pria la princesse palatine, qui l'avait accompagnée à l'hôtel de Condé, de la conduire dans une petite maison du faubourg Saint-Germain. Ce fut là qu'elle appela près d'elle sa belle-fille, Marie d'Orléans, plus tard duchesse de Nemours, et le prince de Marsillac. Elle s'enfuit avec eux en Normandie, dans l'espérance de soulever cette province, dont son mari était gouverneur. Sa mère, obéissant à l'ordre du roi, se retira à Chantilly avec sa belle-fille et son petit-fils. Elle ne devait revoir ni sa fille, ni ses fils. Après avoir traîné quelque temps une vieillesse attristée par tant de malheurs, elle mourut à Châtillon-sur-Loing le 2 décembre 1650.

Les amis et partisans du prince de Condé réussirent pour la plupart à s'échapper. Cependant Perrault, président de la chambre des comptes, fut arrêté sur le Pont-Neuf et enfermé à Vincennes avec les princes. Turenne et la Moussaie se retirèrent à Stenay, où la duchesse de Longueville devait plus tard les rejoindre. Le duc de Bouillon parvint à se réfugier dans sa principauté de Turenne. Voisin de la Guyenne, qui était toujours agitée, il ne tarda pas à devenir un des principaux chefs de la guerre civile.

Le comte de Tavannes[1], qui était un des partisans les plus dévoués de Condé, donne des détails curieux sur la rapidité avec laquelle le coup avait été frappé. On croyait encore, dit-il, les princes dans le conseil, lorsqu'ils étaient déjà au château de Vincennes: « Cela est si vrai, ajoute l'auteur, que le comte de Tavannes[2], qui avait donné ce jour-là à manger à quelques-uns de ses amis, n'ayant pu se rendre à temps auprès de M. le Prince pour aller avec lui au Palais-Royal selon sa coutume, s'y rendit à peu près dans le temps qu'il croyait pouvoir le rencontrer chez la reine à la sortie du conseil, sans avoir le moindre soupçon de ce qui lui était arrivé. Il ne fut pas plus tôt au bas du degré qu'il rencontra le duc de Saint-Simon[3], qui lui dit que le prince venait d'être arrêté. Le comte de Tavannes eut d'abord de la peine à le croire. Il monta promptement à l'appartement de la reine, et trouva que la porte de la salle des gardes était fermée; il y frappa, et les gardes, ne l'ayant qu'un peu entr'ouverte, la refermèrent aussitôt qu'ils eurent reconnu que c'était Tavannes, et ne voulurent

[1] Jacques de Saulx, comte de Tavannes, a laissé des mémoires qui méritent d'être consultés. Ils ne font pas partie des grandes collections de mémoires relatifs à l'histoire de France. Ils ont été publiés pour la première fois à Paris en 1691 (Paris, J. B. Langlois). Ils ont été réimprimés dans la collection Jannet, avec des notes de M. Moreau (Paris, 1858, in-12).

[2] Il parle toujours de lui à la troisième personne.

[3] Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*. On a vu ci-dessus (p. 288-289) que c'était un des partisans les plus ardents de Condé.

pas seulement lui parler. Cela l'obligea à se retirer plus vite pour aviser à ce qu'il y aurait à faire ailleurs pour le service du prince[1]. »

Tavannes se rendit à l'hôtel de Condé[2], où il trouva madame la Princesse douairière toute en pleurs avec quantité de gens qui ne prenaient aucune résolution. « Il y avait aussi dans le jardin, ajoute Tavannes, bon nombre d'officiers du prince, qui avaient résolu entre eux d'aller au Val-de-Grâce enlever les nièces de Mazarin et de les mener en toute hâte dans quelqu'une des places de Son Altesse pour se le faire rendre[3], ou du moins pour assurer sa vie, pour laquelle sa naissance et son grand mérite faisaient appréhender. Mais un moment après on sut que le cardinal, ayant prévu qu'on pourrait prendre ce parti, les avait envoyé quérir dans le temps même qu'on arrêtait les princes[4], de sorte que tous ces officiers furent obligés de s'en retourner chacun chez soi, sans avoir rien pu résoudre pour le service de Son Altesse, sinon que, dès le lendemain, ils se retireraient tous, comme ils firent, les uns à Bellegarde[5], et les autres à Stenay. » Tavannes n'attendit pas jusqu'au lendemain; il partit immédiate-

[1] *Mémoires de Tavannes*, p. 23-24 de l'édit. Jannet.

[2] *Ibid.*, p. 25-26

[3] Pour contraindre Mazarin de rendre la liberté à Condé.

[4] Ce fut Zongo Ondedei que Mazarin chargea d'aller chercher ses nièces au Val-de-Grâce et de les amener au Palais-Royal.

[5] Aujourd'hui Seurre dans la Côte-d'Or.

ment pour la Bourgogne, où il alla préparer la guerre civile.

Claude de Saint-Simon, que Tavannes avait rencontré sortant du Palais-Royal, au moment de l'arrestation des princes, ne perdit pas non plus de temps pour se mettre en sûreté; mais, plus habile et moins dévoué que la plupart des partisans des princes, il envoya bientôt offrir à la reine et à Mazarin ses services et son épée. Mazarin lui répondit, non sans ironie, en faisant allusion à la promptitude de sa fuite[1]: « Vous pouviez changer la forme de votre départ, et particulièrement dans la conjoncture présente, où il a donné matière au peuple de faire diverses spéculations et de craindre de mauvaises suites de la sortie de la cour d'une personne de votre qualité, sans avoir pris congé de Leurs Majestés. » Cependant, comme il était important, au moment où des troubles dangereux éclataient en Guyenne, de s'assurer du gouverneur de Blaye, Mazarin ajoutait qu'il avait transmis à la reine les assurances de la fidélité du duc de Saint-Simon, et que cette princesse les avait reçues avec une entière confiance.

Chavigny lui-même, qui, dans la nouvelle Fronde, était destiné à jouer le rôle de principal ministre, ne montra pas pour Condé plus de dévouement que le duc de Saint-Simon. Ce fut Mme de Guénégaud, femme du secrétaire d'État, qui lui annonça l'arres-

[1] Lettre du 26 février 1650.

tation des princes[1]. Cette nouvelle l'étonna. Après avoir rêvé quelque temps, il leva les yeux au ciel et dit : « Voilà un grand malheur pour M. le Prince et pour ses amis; mais il faut avouer le vrai : le cardinal a bien fait, sans cela il était perdu. » Peu de temps après, Mazarin, qui redoutait toujours les intrigues de Chavigny, lui fit donner l'ordre de sortir de Paris[2]. Morosini ajoute[3], avec beaucoup de vraisemblance, que Mazarin voulait profiter de cette occasion pour fortifier son autorité dans le conseil en faisant nommer Servien secrétaire d'État à la place de Brienne. Le cardinal n'avait pas vu avec plaisir ce dernier succéder, en 1643, à Chavigny comme secrétaire d'État des affaires étrangères[4]. Il avait attribué sa nomination à l'influence de la maison de Condé. Le remplacer par Servien, dont il connaissait le dévouement, la fermeté et la capacité, eût été un avantage considérable pour sa politique; mais il fallait rembourser à Brienne cinq cent mille écus, prix auquel il avait acheté la charge de secrétaire d'État. Servien ne put fournir cette somme, et d'ailleurs la reine avait de l'affection pour Brienne et le soutint contre Mazarin[5].

Quant à l'abbé de la Rivière, personne ne le dé-

[1] *Mém. de Mme de Motteville*, t. III, p. 147 de l'édit. citée.

[2] *Amb. vénit.*, t. CIX, 143 v°.

[3] *Ibid.*

[4] Voy. t. I, p. 147-148.

[5] « Affetto della regina che guarda assai partialmente Brienne. » *Amb. vénit.*, *ibid.*

fendit; dès le lendemain de l'arrestation des princes, le 19 janvier, on expédia un courrier à l'ambassadeur de France à Rome pour révoquer la nomination de cet abbé au cardinalat[1], sous prétexte qu'il avait pris part aux projets formés par le prince de Condé contre le service du roi[2]. Le duc d'Orléans lui ordonna aussitôt de quitter Paris; il se retira à son château de Petit-Bourg[3].

Le même jour, 19 janvier, le maréchal de l'Hôpital, nommé depuis peu de temps gouverneur de Paris, se rendit au parlement et lui apporta une lettre de cachet par laquelle la reine mandait à cette compagnie d'envoyer dans l'après-midi une députation au Palais-Royal[4]. Là, en présence d'une assemblée des grands du royaume, fut lue une déclaration exposant les motifs qui avaient décidé le roi à faire arrêter les princes. La reine ajouta que les édits

[1] « Corriero straordinario fù spedito il mercordi al signor ambasciatore, acció à nome di Sua Maestà rivocasse la nominatione fatta per il cardinalato dell' abbate della Riviera. » (Affaires étrangères, FRANCE, t. XXVII des *Lettres de Mazarin*, f°s 66-67.) D'après l'ambassadeur vénitien Morosini (t. CIX, f° 139), le courrier qui portait la révocation de la nomination de l'abbé de la Rivière était chargé de présenter au pape d'autres candidats, entre lesquels le coadjuteur devait figurer au premier rang : « Fra questi si è fatto creder certamente al coadjuttore l'expedition non solo del suo nome, ma di ordini ben rissoluti perche sia nominato in primo luogo. »

[2] « Per essere stato unito e complice contro il servitio del rè col prencipe di Condé. » (Affaires étrangères, FRANCE, *ibid.*)

[3] Ce château est situé à Evry-sur-Seine, aujourd'hui département de Seine-et-Oise, arrondissement et canton de Corbeil.

[4] *Mém. d'Omer Talon*, p. 380.

du 22 octobre 1648 et du 1er avril 1649 recevraient leur exécution, et qu'à l'égard des poursuites criminelles intentées contre les auteurs de la sédition du 11 décembre, elles seraient continuées suivant les formes ordinaires de la justice[1]. Ce procès se termina enfin par un arrêt de la cour qui déclara qu'il n'y avait pas lieu de comprendre dans l'accusation le duc de Beaufort, le coadjuteur, ni Broussel. Dès que cet arrêt eut été rendu, les chefs de la vieille Fronde allèrent présenter leurs hommages à la reine qui les accueillit avec beaucoup de bienveillance[2]. Ils visitèrent ensuite le cardinal, qui leur prodigua les témoignages d'affection[3].

Mazarin se hâta de faire part de ce coup d'État aux puissances étrangères. Dès le 19 janvier, la reine avait envoyé M. de Berlise, l'introducteur des ambassadeurs, pour les prévenir de l'arrestation des princes. En même temps on en avertit les représentants de la France près des divers souverains. Outre les ambassadeurs, des serviteurs dévoués du cardinal furent chargés de signaler partout l'importance d'un pareil acte. L'abbé Mondin écrivit à Turin, Zongo Ondedei à Gênes, Mazarin lui-même aux

[1] *Lettre du roi sur la détention des princes* (Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi). On trouve, dans le tome II, p. 10 et suiv. du *Choix de Mazarinades* publié par M. Moreau, plusieurs apologies des princes.

[2] « Con termini di molta benignità. » (*Amb. vénit.*, t. CIX, f° 135.)

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, f° 128.

Barberins. Le début de la lettre d'Ondedei montre à quel point les confidents du ministre exaltaient son courage et son habileté : « Au moment, écrivait-il[1], où les ennemis du cardinal le croyaient abattu et hors d'état de rien entreprendre, ils l'ont vu mettre la main sur le prince de Condé, riche, puissant, glorieux, et qui songeait à partager le royaume avec le roi. C'est une action dans laquelle le cardinal a montré plus de hardiesse, de courage, d'adresse et de prudence, et obtenu plus de succès qu'aucun des grands ministres[2]. Il y avait une immense difficulté et un grand péril à diriger cette affaire de telle sorte qu'aucun des princes n'échappât et que l'on eût sous la main les troupes et tout ce qui était nécessaire pour l'exécution, sans qu'aucun d'eux se doutât du projet, et cependant on y a réussi avec le plus grand bonheur. »

Les troubles paraissaient terminés à Paris; mais les provinces s'agitaient. Mazarin avait pris quelques mesures pour y prévenir les révoltes : on avait arrêté et conduit à Perpignan Marsin, qui commandait l'armée de Catalogne et que l'on savait dévoué à Condé[3]. La vice-royauté de Catalogne fut donnée au duc de Mercœur. Tavannes cherchait à soulever la

[1] Cette lettre italienne est datée du 21 janvier 1650, et adressée au Génois Giannettino Giustiniani.

[2] Ondedei dit des grands ministres passés et futurs : « Di quanti gran ministri di stato, o furono, o saranno mai per l'avenire. »

[3] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 503.

Bourgogne, dont Condé avait été gouverneur. Le cardinal lui opposa le duc de Vendôme, qui reçut le gouvernement de cette province [1]. Mazarin n'était pas sans inquiétude pour la Normandie, où s'était retirée la duchesse de Longueville, ni surtout pour la Guyenne où le parlement était toujours en lutte avec le duc d'Épernon. Il fallait pacifier le royaume après avoir pacifié Paris; ce fut l'œuvre que le cardinal entreprit en 1650. La cour parcourut successivement la Normandie, la Bourgogne et la Guyenne. Dans toutes les provinces elle triompha des rebelles par d'habiles négociations ou par la force des armes.

[1] La Barde, *ibidem*.

APPENDICE

I

Chronologie et extraits des carnets de Mazarin pendant la Fronde (1648-1651).

J'ai parlé dans la préface de cet ouvrage des carnets de Mazarin, dont quinze sont conservés à la Bibliothèque nationale. Huit de ces carnets sont relatifs à la Fronde ; il est nécessaire d'y insister ; ils retracent, en effet, les opinions, les discours, les projets du cardinal pendant cette époque, ils indiquent les avis qu'il recevait de divers côtés, les négociations qu'il entamait, les plans de conduite qu'il suggérait à la reine, ses relations avec les princes, avec les membres du Parlement, etc. Il n'est pas toujours facile de se reconnaître au milieu des notes rapides que Mazarin consignait sur ses carnets. Cependant on peut essayer d'établir un certain ordre chronologique, tout en faisant remarquer que les pages sont souvent interverties et qu'il faut chercher à la fin d'un carnet le début d'un



passage, dont la suite se trouve au milieu ou au commencement du carnet. J'en ai cité un exemple, page 72, note 2.

Il arrive aussi qu'une conversation, commencée dans un carnet, y est interrompue par des détails d'une nature toute différente et reprise au carnet suivant. Ainsi, dans le carnet XII (p. 120 et suiv.), Mme de Chevreuse conseille au cardinal de faire arrêter Condé et lui promet l'appui de la vieille Fronde. La réponse du cardinal, commencée dans le même carnet, est brusquement interrompue et continuée dans le carnet XIII. Avec de pareilles irrégularités de pagination, il ne faut pas songer à déterminer un ordre chronologique parfaitement rigoureux. Cependant il n'est pas impossible de signaler à quelle époque se rapporte principalement chacun des huit carnets relatifs à la Fronde.

C'est dans le carnet IX que nous trouvons les conseils donnés par le cardinal à la reine à la suite des barricades (voy. ci-dessus, p. 72 et suiv.). Une partie de ce carnet répond au mois d'août 1648.

Le carnet X contient les relations de Mazarin avec les princes et les frondeurs pendant les mois de septembre et d'octobre de la même année (on en trouvera plus loin des extraits).

Le carnet XI renferme surtout les discussions provoquées par l'ambition de l'abbé de la Rivière, qui aspirait au chapeau de cardinal, puis les préparatifs de Mazarin pour tirer vengeance de la révolte de Paris, et enfin la première guerre de la Fronde (janvier-avril 1649). Mazarin, pressé par les événements, s'étend moins en longues réflexions. Le carnet XI embrasse cinq mois, novembre et décembre 1648, janvier, février et mars 1649.

Le carnet XII correspond aux mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et une partie d'octobre 1649. La cour, qui habitait Saint-Germain pendant le mois d'avril, se rendit à Compiègne en mai, et séjourna presque constamment dans cette ville pendant les mois de mai, juin et juillet. Le cardinal était, à cette époque, occupé principalement de la guerre contre les Espagnols. La cour revint à Paris le 18 août, et peu de temps après éclata la rupture entre le prince de Condé et Mazarin, rupture suivie d'une double réconciliation dont la sincérité était fort douteuse. On voit déjà commencer, dans ce carnet, les négociations entre Mazarin et la vieille Fronde (octobre 1649)[1].

Le carnet XIII contient à peine deux mois, la suite d'octobre et de novembre 1649. Le cardinal continue ses relations secrètes avec la vieille Fronde, pendant que Condé exerce sur la cour une domination qui blesse la reine, la noblesse et le parlement.

Vient ensuite le carnet imprimé à Tours, qui devrait porter le nº XIV : il répond au mois de décembre 1649. On y trouve des détails étendus sur la tentative d'émeute du 11 décembre 1649. Mazarin s'y plaint amèrement de Condé qui empiète de plus en plus sur le pouvoir royal et prétend imposer ses volontés à la reine. L'abbé de la Rivière, qui s'entend avec Condé et trahit le duc d'Orléans, son maître, est aussi très vivement attaqué dans ce carnet par le cardinal.

Le carnet suivant, qui porte le nº XIV dans la collection de la Bibliothèque nationale, devrait être en réalité le

[1] Voy. ci-dessus, p. 305, 306 et 307.



carnet XV. Il est relatif à l'année 1650. On trouve, au commencement et à la fin, par suite de l'interversion des pages, des renseignements concernant l'arrestation des princes (18 janvier 1650). Dans le corps de ce carnet, qui présente de nombreuses lacunes, Mazarin parle des voyages de la cour en Normandie et dans d'autres provinces, et enfin du mauvais vouloir que le duc d'Orléans témoigne à son égard. Ces détails paraissent se rattacher aux derniers mois de l'année 1650 et à la rupture de Mazarin avec la vieille Fronde.

Enfin le XV[e] carnet de la Bibliothèque, qui est le XVI[e] de la collection, en comptant le carnet imprimé à Tours, donne quelques détails sur la crise des mois de janvier et février 1651. Ce fut à cette époque que la coalition des deux Frondes, de la Fronde parlementaire et de la Fronde des princes, força Mazarin de s'exiler. Cet événement interrompit complètement la rédaction de cette espèce de journal intime.

Les renseignements qui précèdent prouvent que l'on peut établir, dans les notes de Mazarin, une certaine suite ; mais, comme j'en ai prévenu, elle est souvent interrompue par des retours du cardinal sur le passé ou par l'interversion des feuillets. Afin de donner au lecteur une idée plus complète et plus exacte des carnets de Mazarin, pendant la Fronde, je vais en citer quelques extraits[1], tirés du carnet X (septembre-octobre 1648). Il s'agit des événements qui ont suivi les barricades[2] :

[1] Il est impossible de suivre l'orthographe bizarre du cardinal. Je me conformerai à l'orthographe généralement adoptée pour les écrivains du dix-septième siècle.

[2] J'ai déjà publié plusieurs de ces extraits dans le tome IV de la *Revue historique*.

« Il court un livre[1] en latin contre moi, dont la conclusion est que je m'entends avec le Turc, et que absolument je luy délivrerai[2] l'Europe, si on me laisse faire.

» Le vrai moyen pour dissiper toutes ces méchancetés, ce seroit de faire un livre dans lequel on dît contre moi tout ce qui pourroit tomber dans l'esprit de plus méchant, afin que, etc[3].

» Un marchand parlant ce matin à la femme de Lionne lui dit que c'étoit une honte que, dans la nécessité[4] d'argent où sont les finances du roi, je ne songeasse qu'à le faire transporter hors du royaume ; que, à Venise, j'avois vingt-neuf millions et que le parlement l'avoit découvert, et qu'il en avoit le certificat, qui luy coûtoit vingt mille écus. Interrogé le marchand qui [le] lui avoit dit, il répondit que la chose étoit certaine, parce qu'il [la] savoit d'un avocat, à qui M. de Lamoignon l'avoit assuré.

» D'autres marchands et bourgeois, au nombre de dix, allèrent trouver le Normand, qui fait la dépense de ma maison, et lui dirent : *Qu'est-ce que Paris a fait à M. le cardinal, qui est résolu de le perdre, de le faire saccager et brûler?* Et le Normand répondant que cela n'étoit point, et que c'étoient des méchancetés que on inventoit pour me rendre odieux, ils repartirent que pourtant beaucoup de personnes leur avoient dit jusques à des officiers, qui ne faisoient que arriver de l'armée, lesquels disoient en être bien informés.

» La reine jugera bon que [l'on] envoie l'evêque du Puy,

[1] Carnet X, p. 2.
[2] Livrerai.
[3] Il arrive souvent que la note est terminée ainsi, par un *etc*.
[4] P. 3 du carnet X.

ou quelque autre, au coadjuteur et au doyen de Notre-Dame pour le prier de faire bien prier Dieu pour la paix et pour donner à Sa Majesté de la force.

» Les trente évêques à Paris, il seroit bon de les renvoyer chez eux.

» M. d'Elbeuf, plus intime de Chavigny que d'aucun autre, et je sais en outre qu'il a confidence avec lui sur le fait même de l'abbé de la Rivière. Galareta [1] viendra ici. Le nonce demande un passeport pour passer en Espagne, et il me semble que lui faut accorder; car en traitant ici de la paix et s'abouchant avec moi, je lui pourrois dire beaucoup de choses pour le désabuser adroitement des espérances que Mme de Chevreuse, Saint-Ibal et d'autres méchants François lui donnent, afin que, bien instruit, [il] puisse détromper aussi le roi d'Espagne et ses ministres qui, se fondant là-dessus, s'opiniâtrent à la continuation de la guerre.

» Renvoyer le secrétaire Catalan qui est ici, l'adressant au comte de Pegnaranda [2] et l'informant de beaucoup de choses [3].

» Savoir qui est Mme d'Estraneuf [4] qui donne des avis toutes les semaines à Bruxelles.

» Pegnaranda [disse] che se eran perdute nella battaglia di Lens le bandiere spagnole conservatene doppo 80 anni,

[1] Page 7 du carnet X. Galareta était envoyé par Peñaranda pour renouer les négociations avec la France.

[2] Page 8 du carnet X.

[3] Nous avons déjà fait remarquer que Mazarin ne perd jamais de vue les affaires extérieures au milieu de toutes les intrigues de la cour.

[4] Ce nom est très mal écrit. Ne serait-ce pas Mme d'Asserac (Pélagie de Rieux), que l'on trouve mêlée à toutes les cabales de cette époque? Voy. t. I, p. 154-155, texte et notes.

non videndo poter più esse gran la perdita che in questo modo.

» Pegnaranda non ha mai havuto concetto dell' Archiduca, et doppo la perdita della battaglia di Lens meno che mai; inclinarebbe à dare il governo delli armi al duca di Lorena et lo ha proposto, stimando le più prospero.

» 10 septembre 1648 [1].

» Père Paulin, supérieur des jésuites, me dit que je ne me devois fier en aucune façon à l'abbé de la Rivière, qui assurément ne m'aimoit point; qu'il le connoissoit depuis longtemps; qu'il n'y avoit aucune assurance à prendre en luy, qui étoit changeant, violent, cruel, méchant, ambitieux au dernier point; et moi, luy faisant connoître que j'avois sujet d'avoir toute confiance en lui par beaucoup de respects [2], et particulièrement par l'intérêt que ledit abbé avoit de se tenir bien uni avec moi, m'a répliqué que l'évêque d'Orléans [3], qui étoit l'intime de l'abbé et son grand conseil et qui lui donnoit soupçon et méfiance de mes intentions à l'égard du cardinalat, lui avoit fait prendre la résolution d'envoyer son frère à Rome, étoit allé trouver le même père Paulin un jour après les barricades et assez hors de propos, et après avoir parlé du désordre du temps, il poursuivit en termes fort outrageux contre moi, disant qu'on n'en pouvoit plus; qu'il falloit que je sortisse des affaires et mille impertinences semblables, que ledit père m'avoua avoir honte de

[1] Page 9 du carnet X.
[2] Motifs.
[3] Alphonse d'Elbène, nommé évêque d'Orléans le 4 mai 1646, mort le 20 mai 1665.



me répéter, concluant [l'évêque d'Orléans] enfin sur les grandes qualités de l'abbé, sur sa capacité et sur l'affection qu'il avoit pour la compagnie [des jésuites]. Enfin le discours fut fait, à ce que le père dit, comme pour disposer les choses à l'avantage dudit abbé, sur la croyance que je serois contraint à m'en aller et que luy occuperoit ma place, et il y a grande apparence que le même discours par les mêmes raisons a été fait par l'évêque d'Orléans à d'autres personnes.

» Il m'a ajouté aussi, ledit père, que M. de Villesavin [1], de qui [il] conduit la conscience, luy avoit dit que j'avois échauffé extrêmement la reine pour lui faire prendre la résolution de châtier le parlement en faisant arrêter Bruxelles (Broussel) et autres, que j'avois agi pour disposer tous les ministres à estre du même avis, et que cependant, dans le conseil, je m'étois montré toujours froid en l'affaire pour n'y paroître point; que, au contraire, M. de Chavigny n'en avoit pu être jamais d'avis, prévoyant bien ce qui en est arrivé.

» Il conclut enfin que les choses ne pouvoient point demeurer dans l'état où ils (*sic*) estoient, et que il n'y avoit aucune garantie à la reine et à moi, c'est-à-dire aucune assurance.

» Tout cela me dit en grand secret comme faisant connoître qu'il y avoit de grandes cabales contre moi, et que assurément, il y avoit des gens habiles qui remuent (*sic*) tout, et qui semoient aussi bien des bruits pour me faire haïr du peuple, comme pour obliger le parlement à

[1] Jean Phélypeaux, seigneur de Villesavin, conseiller d'État, mort en 1660. Sa fille, Anne Phélypeaux, avait épousé le comte de Chavigny.

se déclarer contre [moi], luy persuadant que ne pouvoit trouver oubli [1] que dans le changement du gouvernement présent.

» Ce qui est bon sur tout ceci, c'est que personne n'a plus animé la reine à prendre sa résolution [2], que M. de Chavigny, ayant prié Monsieur de parler en particulier diverses fois à la reine pour le flatter là dessus, lui disant, entre autres choses, que, du temps de feu M. le cardinal, on menoit les choses d'une autre façon, et que Sa Majesté seroit en mauvais état, si ne faisoit un coup d'autorité; que n'y avoit aucun risque à courir, et mille autres choses semblables.

» Au maréchal de la Megliaray [3] et à moi a tenu, en d'autres termes, des discours semblables, etc. Reconnoissant que je n'étois pas de cet avis, il tachoit par toutes sortes de moyens, de me faire connoître que n'y avoit aucun péril; qu'il étoit absolument nécessaire pour faire subsister les affaires, et que de la façon qu'il voyoit [courroucée [4]] la reine, que si j'avois risque à courir de perdre ses bonnes grâces, ce ne pouvoit être que en ce rencontre, tout le monde flattant la reine sur le châtiment, et Sa Majesté y étant absolument résolue.

» Au même temps Longueil [5] et le président Maisons [6] et d'autres amis de M. Chavigny me disoient et faisoient dire à moi que assurément seroit arrivé quelque désordre

[1] Le mot est surchargé et difficile à lire.
[2] La résolution d'arrêter les membres du Parlement.
[3] De la Meilleraye.
[4] Mot illisible. Vraisemblablement *corrossée* pour *courroucée*.
[5] Pierre de Longueil, conseiller-clerc au Parlement.
[6] René de Longueil, marquis de Maisons, frère du précédent.

si on arrêtoit M. de Bruxelles, et M. de Chavigny, sachant la même chose, il sembloit que pressoit le châtiment pour faire arriver le désordre, espérant d'en profiter.

» M. de Chavigny a dit en ma chambre, à Lionne, le 9 septembre, qu'il avoit bien envie de faire un tour en Touraine pour quinze jours et qu'il lui demandoit conseil s'il le pouvoit faire; de quoi Lionne s'excusa honnêtement. Il est à noter qu'il a eu cette pensée, lorsque, dans les assemblées de Longueil, où va Bruxelles et tous les plus séditieux du parlement, on traitoit de faire délibérer, à la première séance, de faire instance à la reine de l'exécution d'un arrêt donné lorsque le maréchal d'Ancre fut exécuté, par lequel les étrangers étoient[1], etc., et que, à ce que m'a assuré le maréchal de Villeroy sur sa vie, disant en être entièrement assuré, déjà avoit été résolu de le faire, cinquante conseillers ayant donné la parole d'en être d'avis, et que Bruxelles ou Charton en feroient la proposition.

» De façon qu'il semble que Chavigny avoit *orror*[2] (horreur) d'être présent en ce temps-là, sachant d'ailleurs que ceux, qui faisoient cette proposition pour me faire retirer des affaires, étoient prêts pour l'y faire entrer, et que [vû] les matériaux[3] qu'il assemble, par ma sottise[4], depuis un si long temps, [il] ne doute point qu'ils ne lui assurent cette place.

» Est à noter aussi qu'il faut qu'on ait travaillé à cette

[1] Exclus, sous peine de mort, du gouvernement de la France.

[2] Je ne puis lire que ce mot.

[3] Les ressources.

[4] Mazarin se reprochait d'avoir maintenu Chavigny dans le conseil du roi comme ministre d'État.

résolution contre moi et arrêté de la presser depuis peu; car Chavigny m'avoit dit que, après avoir accompagné la cour à Fontainebleau, [il] faisoit état, à la fin de septembre, de faire un voyage pour voir une terre qu'il a achetée, appelée Chiverny. Le marquis de Mortemart[1], par trois fois m'avoit parlé, de la part de Bruxelles, qui me vouloit visiter, et qu'il souhaitoit que je le présentasse à la reine. Mme la Princesse[2] avoit de même [parlé] pour Blancmesnil, et tout cela, après, s'est rompu. On m'assure que [ç'] a été par le moyen de Longueil, intime ami de Bruxelles, qui dîne, à ce que M. de Mesmes m'a dit, trois fois la semaine chez lui, qui sont les jours de l'assemblée.

» Et Bruxelles a dit qu'il avoit[3] changé d'avis, parce que on l'avoit assuré (et personne qui me l'avoit ouï dire) que j'avois prononcé, avec grand mépris, que je fairois bien bouquer[4] Bruxelles, et que ne se contenoit[5] pas de ce que je lui dirois quand il me viendroit voir.

» Et aussi qu'il avoit su pour chose certaine que j'avois conseillé la reine de le faire pendre, et que j'avois fait partir le valet du bourreau pour faire cette exécution à Saint-Germain, mais que S. A. R. l'avoit empêché.

» La maxime principale de laquelle on se sert pour animer Bruxelles, Viole[6] et autres, et échauffer tout le

[1] Gabriel de Rochechouart, marquis puis duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre du roi.

[2] Charlotte de Montmorency, princesse douairière de Condé.

[3] Page 17 du carnet X.

[4] Vieux mot qui indiquait que l'on forçait quelqu'un à se soumettre.

[5] Probablement *ne se contiendroit pas*.

[6] Pierre Viole, président de la quatrième chambre des enquêtes du parlement, était un des plus ardents frondeurs.

parlement, est de leur imprimer que, après avoir offensé la reine et moi au point qu'ils ont fait, ne sauroient trouver sûreté que dans le changement du gouvernement présent; qu'ils ont fait trop de chemin pour en demeurer là, et n'achever pas la carrière, puisque ne le faisant pas leur perte étoit inévitable, au lieu que, entrant un autre à ma place accommoderoit tout, et le parlement pourroit prendre toute assurance de luy.

» Chavigny, se doutant que j'aurois information des fréquentes visites que faisoit à Longueil, me dit que il le voyoit pour un mariage.

» Vance[1] l'a rencontré deux fois chez ledit Longueil, et en demeura Chavigny fort interdit, et moi-même j'avois pris prétexte de l'y envoyer sachant qu'il y étoit. Il a vu Bruxelles dans le logis dudit Longueil.

» Le président Maisons, par le moyen de la marquise de Sablé[2], a tâché de lier une étroite union avec Chavigny et le président de Mesmes, et Saint-Romain[3] y a travaillé aussi et particulièrement avec M. d'Avaux.

» Il [Chavigny] fait cent visites par jour; il est devenu le plus civil, humble, révérencieux, qui soit en France, bienfaisant en paroles, donnant raison à tout le monde, approuvant les prétentions d'un chacun de quelque nature qu'elles puissent être, oubliant qu'il refusoit hardiment mille francs quand il avoit le pouvoir, et enfin il con-

[1] Probablement Godeau, évêque de Vence.

[2] Madelaine de Souvré mariée à Philippe-Emmanuel de Laval-Montmorency, marquis de Sablé. M. V. Cousin a consacré à Mme de Sablé une de ses intéressantes études sur les femmes illustres du dix-septième siècle.

[3] Melchior Harod de Saint-Romain connu par ses négociations.

noît son humeur et tâche de faire oublier les marques qu'il en a données, quand il avoit la faveur.

» Il se mêle de donner conseil à tout le monde de la conduite que [l'on] doit tenir pour tirer de moi ce qu'on souhaite, et me décrie d'une certaine manière comme compatissant à ne me voir dans les bonnes maximes.

» M. le président Maisons que j'ai entretenu avec beaucoup de patience et d'adresse deux heures durant, le 11 septembre, pour lui parler d'un accommodement avec le parlement, etc., m'a toujours répondu que ne le falloit pas attendre, et lui est échappé (lui disant que je ne voyois pas par où le parlement, qui s'engageoit toujours de plus en plus, en vouloit sortir) qu'il s'attaqueroit peut-être au ministère, et s'est repris tout aussitôt, disant que se méfioit de tous ces gens-là, mais que cela ne pouvoit pas être.

» Et il m'a assez d'obligation d'une abbaye de 2 mille livres de rente[1], de la chasse de Saint-Germain[2], de la survivance pour son fils et d'autres grâces, pour en user autrement, si ne regardoit M. de Chavigny comme, etc. [3], quoiqu'il ne lui ait aucune obligation que de l'avoir fait préférer du temps de M. le cardinal pour la charge de président; ce qui lui coûta plus de cent mille livres des présents qu'il fit à Mme de Chavigny.

» Et lui disant que j'avois avis de Bruxelles que les

[1] Le chiffre est surchargé, et il pourrait bien y avoir 20 mille livres de rente.

[2] Le président de Maisons avait la capitainerie des chasses dans la forêt de Saint-Germain, près de laquelle il fit bâtir le château de Maisons.

[3] La phrase peut se compléter ainsi : *s'il ne regardoit M. de Chavigny comme devant me succéder.*



Espagnols étoient sur le point d'offrir leur assistance au parlement, il me repartit que, en ces temps-là, pouvoient[1] faire que on la reçut fort bien, et [a] rapporté l'exemple du matin que on voulut massacrer le chancelier, que le parlement ne s'émut point pour l'empêcher, quand les maîtres des requêtes et les gens du roi entrèrent pour en donner avis et pour demander qu'on y remédiât[2].

» M. de Maisons m'est venu rendre réponse de ce qu'il avoit fait avec son frère, et m'a dit que son frère parleroit à Bruxelles (Broussel) ; mais que n'espéroit pas grand'chose, parce que ledit Bruxelles, possédé par une fausse gloire, aimoit mieux continuer à faire des actions qui la lui pussent faire conserver, que changer de conduite et la perdre. Enfin il m'a fait connoître, pressé par moi sur l'accommodement, qu'il n'y avoit rien à espérer, et cela fort décisivement ; de quoi on peut inférer que les mesures de ceux qui conduisent le parlement sont prises et que on veut exécuter auparavant ce qu'on a résolu contre moi.

» M. de Ruvigny[3], qui est tous les jours avec Viole, Courmoulin et Coulon[4] et des amis de M. de Chavigny, m'a dit que assurément il y avoit une cabale forte contre moi, et que le parlement agissoit animé de ladite cabale ; que ne savoit rien de plus précis.

» Le coadjuteur est l'oracle de M. de Longueville, qui est poussé par lui à demander le Havre, pendant que a

[1] Mazarin a écrit *pouvoient* dans le sens *il se pouvoit faire.*

[2] Voy. ci-dessus, p. 66, note 1.

[3] Henri de Massué, marquis de Ruvigny, dont il a été question ci-dessus, p. 166.

[4] Membres du parlement qui soutenaient le parti de la Fronde.

résolu que le duc d'Estrées [1], [et] son frère [2], pousseront Mme d'Aiguillon pour les galères [3], et comme cela, le duc de Richelieu seroit dépouillé de tout, dans un temps que est en crédit et [que] a l'administration un homme qui n'a connu autre bienfaiteur que feu M. le cardinal. De cette façon j'ai respondu à M. de Longueville quand m'a fait la proposition du Havre, lui faisant connoître que, outre les difficultés que l'affaire avoit, et si (même) quand la place seroit vacante, il auroit grand tort à me croire si lâche que de pouvoir être l'instrument de la ruine de celui qui porte le nom et est l'héritier de mon bienfaiteur [4].

» Je lui dis aussi que il devoit considérer les grâces qu'il avoit reçues depuis huit mois, celles qu'il faudroit faire, dans la proportion, à M. le Prince et à M. le duc d'Orléans, si on se portoit à luy donner le Havre. Comme (comment) est-ce qu'on se pourroit défendre d'en faire [des grâces] de la même nature à d'autres princes, quoiqu'on ait jusques à présent refusé sans hésiter les demandes de M. le comte d'Harcourt [5] pour Brest, qui vaqua par la mort de son beau-père [6], et qui ayant perdu le gouvernement de Guyenne et ayant rendu

[1] François-Annibal, duc d'Estrées, mort en 1698.

[2] Jean, comte d'Estrées, mort en 1707 à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

[3] Le jeune duc de Richelieu, placé sous la tutelle de sa tante, la duchesse d'Aiguillon, avait hérité, de son grand oncle le cardinal de Richelieu, la charge de commandant général des galères.

[4] Ces sentiments, qui honorent Mazarin, confirment la lettre que nous avons citée, tome I, p. 15.

[5] Henri de Lorraine, comte d'Harcourt et grand écuyer de France. Voy. ci-dessus, p. 161.

[6] Charles du Cambout, baron du Pontchâteau, gouverneur de la ville et des forteresses de Brest.

d'assez signalés services à l'État, pouvoit souhaiter qu'on le distinguât des autres princes?

» Que on refusoit aussi d'accorder Montreuil à M. d'Elbeuf[1], protégé et favorisé au dernier point de Son Altesse Royale, et il semble de la justice même, puisque le comte de la Noue (Lannoy) a donné ledit Montreuil en dot à sa fille[2].

» M. de Longueville a oublié ce qu'il m'a fait dire par la Croisette[3], dans le temps que M. le Prince s'étoit mêlé pour lui faire donner contentement sur les grâces qu'il demandoit, lesquelles étoient assez considérables, puisqu'il s'agissoit de luy donner la place de Caen dans son gouvernement, qui nous coûta 160 mille livres que je fis emprunter en mon nom et [que] je dois toujours, et le comté de Joux[4], qui vaut 48 mille livres de rente, qui est une bonne place avec une grande étendue et qui joint à Neuchâtel[5], et en outre je luy fis expédier des assurances de ces gouvernements et places pour son fils en cas de sa mort, sans compter les dons en argent qu'il a eus, les évêchés et diverses grâces faites à tant de particuliers par son entremise; l'établissement dans le Conseil[6], pour lequel je faillis à rompre avec Monsieur, qui insistoit pour avoir une place pour M. d'Elbeuf, ou que on ne la donnât

[1] Charles de Lorraine. Voy. ci-dessus, p. 153-154.

[2] Anne-Elisabeth, comtesse de Lannoy, mariée, le 7 mars 1648, au duc d'Elbeuf.

[3] Le Blanc de la Croisette, gouverneur du château de Caen.

[4] Le fort de Joux (aujourd'hui département du Doubs).

[5] Qui touche à Neuchâtel. Le duc de Longueville était prince de Neuchâtel en Suisse.

[6] A son retour de Münster, le duc de Longueville avait été nommé membre du conseil du roi.

point à M. de Longueville. Après je fis accorder aussi qu'il auroit séance au-dessus de M. le Chancelier; ce qui n'avoit jusques à présent été accordé qu'aux princes du sang; et à l'égard des traitements que pouvoit souhaiter [1], il sait, M. de Longueville, à quel point je me suis employé pour le contenter, soit avec les ministres du pape, soit en faisant [donner] ordre en Piémont aux ministres du roi et aux ambassadeurs à Münster, afin qu'ils le traitassent d'Altesse, soit en luy faisant écrire avec ce titre par le roi de Pologne, et cent autres choses semblables. Il me dit donc, la Croisette, en ce temps-là, qu'il (le duc de Longueville) ne demanderoit autre chose, et il est à noter que, pour le comté de Joux, je luy en eusse fait donner, s'il eust voulu, 200 mille écus.

» A présent, c'est-à-dire à son retour, reconnoissant que la Croisette n'estoit plus propre à faire d'autres demandes, [il] le fit retirer et approcha de lui Priolo [2], l'esprit duquel il crut propre à obtenir beaucoup de choses et à l'intrigue, ayant servi seize ans M. de Rohan [3], qui estoit assez versé en ces matières.

» M. de Longueville dit que lui, avec le coadjuteur, me répondra de Paris et du parlement. Il croit avoir le cœur du peuple de Paris sur ce que on luy abattit quelques chaînes lors de la (*sic*) tumulte [4], allant par Paris, comme aussi parce que étant allé en bateau avec deux pages pour voir M. le coadjuteur, les batelliers l'ayant arrêté, et, lui, déclarant qui il étoit, l'avoient accompagné, de façon

[1] C'est-à-dire des titres honorifiques que le duc de Longueville pouvait souhaiter.

[2] Benjamin Priolo. Voy. ci-dessus, p. 368-369.

[3] Henri, duc de Rohan, né en 1579, mort en 1638.

[4] Lors des barricades. Voy. ci-dessus, p. 66.

que, après, a affecté d'aller par Paris et de saluer tout le monde pour gagner l'affection.

» A dit que M. de Chavigny et lui s'étoient plaints ensemble de ce que je ne les traitois [pas] avec assez de confiance, et que, si je croyois, avec de belles paroles, de contenter tout le monde, je me trompe.

» Chavigny a eu grande part à faire résoudre M. de Longueville à me demander quelque chose et profiter des conjonctures présentes, ayant cru que c'étoit un vrai moyen pour gagner entièrement M. de Longueville, venant à bout de ses prétentions, et de décrier le gouvernement présent, et me mettre en peine avec tout le monde, qui, à cet exemple, auroit eu de semblables prétentions, ou, ne le faisant pas, voir dégoûté ledit Longueville et séparé de moi et en état de dégoûter aussi M. le Prince. Les rois font d'ordinaire des grâces, afin que, dans les occasions, ceux qui les reçoivent servent bien et en témoignent de la reconnoissance, et ils doivent trouver bien étrange, quand au lieu de cela, dans le trouble, ceux, qui sont déjà obligés, se veulent prévaloir de l'occasion pour profiter. Voilà comme M. de Longueville en a usé : il n'est presque pas encore en possession des grâces que la reine lui a faites, et au lieu de témoigner sa reconnaissance dans les désordres arrivés, [il] a cru que le temps étoit venu pour obtenir tout ce qu'il lui tomberoit dans l'esprit de demander. » Mazarin continue d'exposer tous ses griefs contre le duc de Longueville[1]; puis il revient au parlement et montre qu'une rupture est inévitable.

Après que la cour eut quitté Paris (13 septembre

[1] J'ai publié la suite de ce passage des carnets dans la *Revue historique*, t. IV, p. 121 et suiv.

1648)[1], le cardinal exprima des doutes sur le rôle qu'allait jouer le prince de Condé[2]. Il écrivait dans ses notes (carnet X, p. 59) :

« Champlatreux[3] dit, à Dunkerque, qu'il étoit assuré que je ne subsisterai pas six semaines. Le maréchal de Rantzau[4] m'a dépêché son secrétaire pour m'en donner avis et me nommer la personne à qui Champlatreux l'avoit dit.

» Les méchants du parlement se sont servis du séjour de M. le duc d'Enghien[5] à Paris, après qu'il avoit été publié qu'il sortiroit, pour imprimer à un chacun que le peuple n'avoit rien à craindre; que le parlement avoit favorable M. le Prince[6] (c'est-à-dire *pouvoit compter sur l'appui du prince de Condé*); qu'il lui en laissoit un bon gage. » Il semble qu'à ce moment Mazarin songea à se rapprocher de la maison de Vendôme, comme il le fit en 1649 et surtout en 1650, au moment de l'arrestation des princes. Il écrit sur ses carnets (carnet X, p. 61) : « Le secrétaire de M. de Mercure (Mercœur)[7] est venu ici (à Saint-Germain), non seulement pour m'offrir son

[1] Voy. ci-dessus, p. 82 et suiv.

[2] Il faut insister sur ce point parce que quelques historiens ont dit que le prince avait montré beaucoup de fermeté et que l'hésitation était venue de Mazarin. Voy. ci-dessus, p. 85-86.

[3] Édouard Molé de Champlatreux, fils du premier président, était un des partisans les plus zélés du prince de Condé.

[4] Le maréchal de Rantzau était gouverneur de Dunkerque.

[5] Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé. Les mémoires du temps ne disent pas que le prince de Condé eût laissé, comme otage à Paris, son fils en bas âge.

[6] Ce fut probablement vers cette époque qu'eut lieu la conférence de Condé avec le coadjuteur. Voy. ci-dessus, p. 87.

[7] Louis de Vendôme, fils aîné du duc de Vendôme et frère du duc de Beaufort.



service, mais celui de son frère et de toute la maison (de Vendôme), qui viendra me servir avec noblesse et troupes. »

On suit ainsi dans les carnets toutes les fluctuations de la pensée du cardinal. Il connaissait l'antipathie des maisons de Condé et de Vendôme, et il s'était servi des Condé pour vaincre les Vendôme à l'époque de la cabale des Importants. Plus tard, il se servira du duc de Mercœur et de la maison de Vendôme contre le prince de Condé. Il ne crut pas encore le moment venu en 1648, et il se résigna aux conférences, que les princes proposèrent au parlement. Sans y assister en personne, il y prit une part active, comme le prouve le passage suivant du même carnet[1] :

« Il faut que S. A. R., M. le Prince et M. le Chancelier prennent garde que, si on parle de donner un plus grand soulagement au peuple après la paix[2], qu'on dise *deux ans après ladite paix;* car les dépenses seront plus grandes, dans ces deux ans là qu'à présent, vû qu'il faut satisfaire aux sommes extraordinaires promises par le traité de l'empire pour avoir l'Alsace[3].

» Il faudra satisfaire l'armée de M. de Turenne, suivant la capitulation que l'on a avec les corps allemands, qui y servent. Il faudra assister, conformément au traité, le roi de Portugal.

[1] Carnet X, p. 61-62.

[2] On était sur le point de signer la paix de Westphalie. Les traités d'Osnabrück et de Münster furent en effet conclus le 24 octobre. Voy. ci-dessus, p. 106 et suivantes.

[3] La France s'était engagée à payer des indemnités aux princes de la maison d'Autriche qui avaient des possessions en Alsace. Voy. ci-dessus, p. 110.

» La prudence requiert, en outre, que l'on conserve un corps considérable de troupes jusques à temps que la paix sera bien exacte et affermie, outre que nous y serons aussi obligés, parce que venant le roi d'Espagne avec de grandes forces pour agir contre le Portugal, il ne seroit pas juste d'être désarmés pendant que notre ennemi sera fort.

» En outre, [pour] les dettes contractées pendant la guerre, faudra en quelque façon [y] satisfaire.

» Les maisons royales, ambassadeurs et autres personnes de cette nature, qui depuis longtemps ne sont payés, faudra encore satisfaire, et les garnisons qui sont misérables ; en outre les sociétés [1], à qui on doit beaucoup, et on a promis de les payer.

» Si on demande, à la fin de la conférence, quand on aura accordé une partie de ce que le parlement demandera pour le soulagement du peuple de Paris, de passer quelques autres [innovations] [2] pour remédier à la misère présente et particulièrement à certaines dépenses privilégiées, comme les rentes, garnisons, maisons royales et quartiers d'hiver, on croit que le parlement le fera, si en sont bien priés par Son Altesse Royale et M. le Prince, et d'autant plus qu'ils verront par ce moyen radoucir toutes choses, et cela pouvant être, lesdits messieurs allant au parlement, les pourroient faire passer, si l'on disoit qu'il est juste que fassent pour le roi quelque chose, puisque, par leur ministère, le roi a tant fait pour tout le monde, pour obliger le parlement. »

[1] Mot douteux. Par *sociétés*, il faut entendre les *associations* de traitants, qui avaient fait des avances à l'État.

[2] Je ne puis lire que *ennovents* dans le sens *d'innovations* (*impôts nouveaux*).



Mazarin se plaignait de la faiblesse que montraient les princes pendant les conférences avec les magistrats :

» C'est une chose étrange, écrit-il[1], que insensiblement le roi se réduise à traiter un accommodement avec le parlement d'égal à égal, et sans que la reine le puisse empêcher, puisque les personnes les plus considérables auprès d'elle donnent, par leur conduite, les mains à cela, ne se déclarant pas ouvertement, comme on a résolu tant de fois, de ce que le parlement ne doit en aucune façon espérer, nonobstant que, en particulier, j'en aie pressé et fait presser M. le Prince jusque à luy faire connoître que je lui voulois avoir obligation, en particulier, de ce qu'il feroit, en ce rencontre, pour le bien de l'État et soutien de l'authorité royale, ne m'ayant pas été difficile de lui persuader que, témoignant de la fermeté et avec quatre paroles sèches adressées aux particuliers, qui, par leurs intérêts et passions particulières s'en veulent faire accroire, tout seroit à l'instant accommodé.

» Le maréchal de Gramont lui a dit la même chose, comme l'ayant entendu du président de Mesmes. M. d'Angoulême[2] lui a dit et à Son Altesse Royale que savoit de certaine science que, Son Altesse Royale et M. le Prince disant que ne seroient jamais d'avis que la reine accordât des choses qui choquoient tout à fait l'autorité royale, comme étoit ce qu'il demandoit pour la liberté des prisonniers et pour la sûreté publique[3], et qu'ils ne se

[1] Carnet X, p. 64.

[2] Charles de Valois, duc d'Angoulême. Ce fils bâtard de Charles IX vécut jusqu'en 1650.

[3] Il s'agissait de l'article de la liberté individuelle. Voy. ci-dessus, p. 89.

devoit [pas] attendre que l'affaire s'accommoderoit, et qu'il en répondroit de sa tête [1].

» Néanmoins cela n'a profité, et M. le Prince se ménage fort et pour être conseillé ainsi de Longueville et [par] le coadjuteur et autres. Les raisons que on lui déduit de soutenir l'autorité royale ne lui font point de force; au contraire font celles qui l'obligent à se conduire comme il fait. Enfin n'y a ni amitié ni affection ni gratitude, et le seul intérêt règne.

» C'est étrange que, en traitant avec l'empereur et le roi d'Espagne, on le fasse civilement, quoique soyons en guerre, et que, en se relâchant de quelque point, on se relâche d'autres, et avec le parlement, après avoir, de quarante articles, relâché, à leur satisfaction entière, les trente-neuf, on insiste pour le dernier, comme si de rien n'étoit; que on nous brave dans le parlement, et on vienne jusques à Saint-Germain pour traiter ceux qui servent le roi d'empoisonneurs et de méchants conseillers, et que on souffre tout.

» Quand je prie M. le Prince de parler fermement, de se fâcher un petit pour faire appréhender MM. du parlement et les détromper, s'ils croient, comme on le [dit], qu'il soit de différent avis [que la reine], je lui ai dit que, si une telle conduite produit un accommodement honorable, comme nous désirons, il devra être ravi qu'il soit reconnu [venir] de sa fermeté, et si, au contraire, on sera obligé de rompre, peu importera de les avoir fâchés, puisque on passera plus outre contre eux.

» Enfin la postérité aura peine à croire que tout cela

[1] La phrase n'est pas terminée, mais le sens en est clair.



dépendant de parler en sorte que le parlement soit persuadé que toute la maison royale est unie et portée à prendre les dernières résolutions contre lui, s'il ne se met à la raison, il ne soit pas possible d'y porter M. le Prince de la bonne sorte, nonobstant qu'il reconnoisse qu'il y va tout à fait du bien de l'État et de mon intérêt particulier, et qu'il est obligé à l'un et à l'autre[1], et il faut conclure de là que les exploits qu'il fait à la guerre, c'est pour sa gloire particulière et nullement pour le service du roi. »

Il résulte bien évidemment de ces passages que Mazarin subit avec peine les conférences de Saint-Germain, bien loin de les avoir provoquées; il regardait le traité conclu avec le parlement comme attentoire à l'autorité royale et voulait que la reine se ménageât les moyens de le rompre[2].

Il faut encore signaler, dans le carnet X, le passage suivant, qui confirme ce que nous avons dit de l'ambition de Paul de Gondi[3] : « M. le Grand-Maître[4] m'a demandé, de la part de M. le coadjuteur, que je m'employasse auprès de la reine pour lui faire accorder le gouvernement de Paris. »

[1] Le sens est *qu'il est obligé à soutenir mon intérêt particulier, comme le bien de l'État*

[2] Voy. ci-dessus, p. 91-92.

[3] Voy. ci-dessus, p. 64, note 4.

[4] Charles de la Porte, duc de la Meilleraye et grand-maître de l'artillerie.

II

Lettre de Barthélemy Hervart ou Herwarth (voy. ci-dessus, p. 168).

Ce volume était en partie imprimé lorsqu'a paru, dans la *Revue historique* (juillet-août 1879), un article savant et intéressant de M. G. Depping, intitulé *Un banquier protestant en France au dix-septième siècle, Barthélemy Herwarth, contrôleur général des finances* (1607-1676). M. G. Depping touche à trois points que j'ai dû traiter dans l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* : 1° l'acquisition du fort de Joux; 2° les négociations pour l'achat de la principauté de Montbéliard; 3° la mission dont Barthélemy Hervart fut chargé, en 1649, pour enlever à Turenne son armée.

Le fort de Joux fut acheté par la France en 1647 et donné au duc de Longueville qui le réunit à sa principauté de Neufchâtel, en Suisse, comme on le voit dans les carnets de Mazarin[1]. C'était une récompense des services que le duc avait rendus à Münster.

[1] Voy. ci-dessus, p. 404, texte et notes 4 et 5.



La négociation pour la principauté de Montbéliard, que Mazarin promettait à Condé, n'aboutit pas. M. G. Depping dit, d'après Retz et Guy Joly, que ce fut un tour du cardinal, et qu'Hervart lui-même en fit l'aveu au prince de Condé. C'est toujours sur Retz et Guy Joly que s'appuie M. Depping. J'ai cru pouvoir opposer aux récits très suspects de ces auteurs un document du temps, qui prouve que la négociation était sérieuse[1].

En ce qui concerne la mission que Mazarin confia à Hervart en 1649 et dont il s'acquitta avec habileté, je suis d'accord, pour l'ensemble des faits, avec M. G. Depping. Je crois seulement que le rôle de Jean-Louis d'Erlach, qui a été fort important dans cette affaire, est trop effacé dans son récit. Enfin, il ne montre pas assez, à mon avis, que les frondeurs, et à leur tête le coadjuteur, qui voulaient s'opposer à la négociation entamée avec la cour, dès les premiers jours de mars 1648[2], cherchaient à tromper le peuple en lui annonçant l'arrivée prochaine de Turenne et de son armée. A leur instigation, le Parlement rendait, le 8 mars, un arrêt en faveur de Turenne, lorsque déjà, le

[1] Voy. ci-dessus, p. 285, note 2, une lettre de Lionne à Servien. Les dépêches de Mazarin lui-même confirment les assertions de Lionne. Il écrivait à Servien, le 14 août 1648, dans une lettre confidentielle et en partie chiffrée : « J'ai vu ce que vous me mandez touchant le Montbelliard. Il me semble que le bon succez de cette négociation consiste en partie à trouver quelqu'un capable de traiter avec le duc de Virtemberg. Car il est sans doute que le duc entendra volontiers à un accommodement de cette sorte, c'est-à-dire qu'en donnant quelque portion équivalente de ses États au comte de Montbelliard, dont il est tuteur, pour le desdommager de sa comté, il pust, luy, toucher une somme d'argent considérable, dont il a grand besoin, ces guerres-cy l'ayant tout-à-fait espuisé. » (Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. CXX, pièce 59).

[2] Voy. ci-dessus, p. 200.

6 du même mois, on savait à Saint-Germain[1], où se trouvaient les députés du Parlement, que Turenne était en fuite et que d'Erlach s'avançait avec les auxiliaires allemands pour combattre la Fronde[2].

J'ajouterai ici la dépêche, dans laquelle Hervart, ou Herwarth, rend compte à Servien du succès de sa mission[3]. Elle est conservée aux Archives des aff. étr., ALLEMAGNE, t. CXXV, f° 90; original signé :

« Brisach, 24 février 1649.

» En suite de l'engagement de M. de Bouillon avec les rebelles de Paris, et des soupçons que le mareschal de Turenne a donnés à la cour qu'il escoutoit son frère et qu'il avoit beaucoup de part à sa faute, le Roy m'a envoyé, pour tascher d'en estre pleinement esclaircy, avec des ordres de m'entendre, pour cet effet, avec M. d'Erlach, lieutenant général de l'armée du Roy en Allemagne, et des pouvoirs pour m'opposer à ses mauvaises intentions, si elles se trouvent véritables. Je n'y ai pas demeuré longtemps sans reconnoistre qu'il n'est que trop vrai que mon dit Sr de Turenne s'est engagé dans ce mauvais parti, puisqu'outre divers prétextes de plaintes et de mécontentemens qu'il a trouvés et plusieurs discours qu'il a tenus contre le ministre, du tout conformes et du mesme style que ceux dont s'est servi le Parlement, il a refusé d'obéir

[1] Voyez ci-dessus l'extrait de la lettre de Lionne à Servien, p. 169, et la lettre de Mazarin à la reine, p. 208-209.

[2] Voy. p. 212. Lionne écrivait à Servien : « Sans la crainte que le parlement a eue de l'armée de d'Erlach..., il n'auroit point donné les mains, etc. »

[3] Je me suis borné à en donner l'analyse, p. 168.

aux ordres que M. le marquis de Ruvigny lui a portés de la part du Roy de demeurer deçà le Rhin avec son armée. Il l'a fait desloger de ses quartiers d'hiver dans une saison très-fascheuse; il lui a donné rendez-vous général près du Rhin; il a fait faire un pont de bateaux à Spire; il a desjà fait passer quelques troupes; il a esloigné plusieurs officiers qui lui estoient suspects et qui estoient bien intentionnés, et a fait entendre à toute l'armée qu'il la mène, par le commandement du Roy, pour ranger le Parlement dans le devoir.

» Or, comme cette démarche est directement contraire aux ordres de Sa Majesté et au bien de son service, nous nous mettons en devoir de la traverser et de l'empescher autant qu'il est possible. Pour cet effet, M. d'Erlach a escrit à plusieurs des principaux officiers allemands et françois pour leur faire connoistre que M. de Turenne les abuse, et que, s'ils marchent, c'est contre le Roy, leur devoir et leur serment. On leur a encore envoyé des lettres pressantes, sur ce sujet, de Monseigneur le Prince et de Son Eminence, avec copie collationnée des ordres de Sa Majesté, que nous avons icy en original, qui défendent à M. de Turenne de passer le Rhin et aux troupes de lui obéir plus, mais de reconnoistre désormais M. d'Erlach comme leur général. Mon dit S^{r} d'Erlach ira lui-mesme pour lui couper les chemins avec environ dix-huit cents chevaux et douze cents hommes de pied, pour le fatiguer et lui enlever tous les vivres et le fourrage partout où il passera, dans l'espérance que cinq ou six cents chevaux qui sont en Champagne, et les garnisons de cette province-là et de la Lorraine le pourront joindre, et, qu'estant arrivé à vingt ou trente lieues de Paris, Monseigneur le

Prince lui enverra un renfort de trois ou quatre mille hommes, avec lesquels il sera en estat de faire teste à mon dit Sr de Turenne et de le combattre, s'il en est besoin. On a, de plus, envoyé un exprès à Mme la landgrave de Hesse, à M. le prince Palatin de Suède et à M. Wrangel, avec des lettres de créance du Roy, pour demander à ce dernier un prompt secours de quinze ou seize cents chevaux pour joindre au corps de M. d'Erlach et le suivre.

» J'ai cru que je devois vous faire un véritable récit de toutes ces choses et vous supplier très humblement de vouloir faire connoistre dans Münster, et partout où les intérests du Roy le requièrent, les injustes pratiques de M. de Turenne et l'équité de nostre procédé pour en empescher l'effet, comme encore de vouloir appuyer, s'il vous plaist, de vos lettres expresses, l'instance que M. d'Erlach a faite à MM. les généraux suédois, pour avoir, sans deslay, cette assistance d'eux, puisque l'alliance les y oblige, que nous leur avons donné nos armées tout entières, quand ils en ont eu besoin, et qu'il s'agit de la conservation du royaume, dont ils ont le plus grand intérest. Ces recommandations sont d'autant plus nécessaires que M. de Turenne, ayant caché sans doute son dessein aux Suédois, aussi bien qu'à son armée, publie qu'ils (les Suédois) le suivent avec seize régiments de cavalerie qu'ils lui ont accordés pour aller secourir le Roy contre le Parlement, si bien qu'il est très important qu'ils soient bientost désabusés; que, par vostre entremise, ils sachent que M. de Turenne marche aujourd'hui contre son Roy, et qu'au lieu d'aller à lui, ils viennent promptement à nostre secours, et suivent les ordres de mon dit S^{r} d'Erlach. »



Servien obtint que Wrangel commandât à une partie de son armée de se joindre à d'Erlach. On trouve, en effet, dans les papiers de Mazarin, un ordre de Wrangel au colonel Douglas de préparer deux mille chevaux pour accompagner l'armée de d'Erlach. Mais il ne fut pas nécessaire d'avoir recours à des troupes étrangères contre Turenne. Les ordres du roi et l'influence de l'argent qu'avait distribué Hervart suffirent pour enlever au maréchal presque toute son armée.

III

Extrait du *Journal de Dubuisson-Aubenay*[1] sur l'opposition de la noblesse aux honneurs accordés à quelques familles (octobre 1649).

« Lundi, 4 octobre (1649), la reine étant au cercle, le maréchal de l'Hôpital lui a présenté le mémoire, ou requête de toute la noblesse de la cour opposante aux tabourets, de la poursuite desquels les sieurs de Miossens[2] et de Marsillac[3] vouloient bien se déporter; mais les princes[4], qui les portoient[5], ont voulu que l'affaire allât jusqu'au bout. Enfin elle est échouée ou remise à une autre fois. Les comtes de Montré-

[1] J'ai déjà prévenu que ce *Journal* (voy. ci-dessus, p. 310, note 1) avait été détruit dans les incendies de 1871.

[2] César-Phœbus d'Albret, comte de Miossens (voy. ci-dessus, p. 374, note 3). Il agissait au nom de la marquise de Pons.

[3] François VI de la Rochefoucauld, prince de Marsillac, dont la femme, Andrée de Vivonne, avait obtenu un des tabourets contestés.

[4] Les princes de Condé et de Conti.

[5] C'est-à-dire *qui soutenaient la concession des tabourets.*



sor[1] et de Béthune[2], qui n'avoient point encore parlé, y ont paru, et le premier a parlé à la reine d'une façon de longtemps préméditée. Il y avoit une lettre circulaire aux gouverneurs et grands seigneurs de toutes les provinces, toute prête à être signée et envoyée de la part des opposants, qui avoit été dressée en l'assemblée chez le marquis de Sourdis.

» Les ducs et pairs s'assemblent chez le duc d'Uzès, et les princes autres que du sang chez M. de Chevreuse. »

Après avoir dit que les assemblées de la noblesse opposante continuèrent les 5, 7, 8 et 9 octobre, Dubuisson-Aubenay insiste sur les séances du dimanche 10 et du lundi 11 :

« Dimanche, après-midi, l'assemblée se tint chez le maréchal de l'Hôpital, et aussi cejourd'hui lundi, depuis huit heures jusques après dix, que fut apporté le brevet de la reine[3], par lequel elle abolit tous tabourets, entrées au Louvre et autres privilèges, concédés à qui que ce soit contre les formes ordinaires depuis l'an 1643 et durant la régence. On a voulu délibérer si l'on se contenteroit de ce brevet et s'il ne falloit pas une déclaration du roi enregistrée au parlement, et les uns étoient d'un avis, et les autres d'un autre; mais le maréchal d'Estrées, l'un des présidents (car les maréchaux de France y président, et les sieurs de Maulevrier, Brèves et de Villarceau servent

[1] Claude de Bourdeilles, comte de Montrésor, était dans cette affaire le défenseur des intérêts de la maison de Lorraine. Il passait pour le mari de conscience de M[lle] de Guise.

[2] Le comte de Béthune avait figuré dans la *Cabale des Importants*. Voy. t. I, p. 138.

[3] Voy. ce brevet, p. 310, note 3.

de greffiers), ayant dit que l'heure étoit passée, est sorti, et beaucoup de noblesse avec lui. Les autres sont demeurés en colère, disant qu'ils vouloient délibérer et qu'ils n'avoient que faire de ceux qui s'en alloient de la sorte. Mais le comte de Montrésor les a apaisés, disant que jusqu'alors ils n'avoient rien fait que de bien; qu'ils ne devoient donc pas finir par désordre et précipitation; que l'on attendît demain que l'assemblée fût légitime et complète pour achever leur délibération. Ce qui a été fait, et on nomma douze commissaires d'entre eux pour examiner l'affaire.

» Mardi 12, l'assemblée de la noblesse continue pour la dernière fois.... On a voulu faire passer que dorénavant toutes les concessions n'auroient d'effet qu'après l'enregistrement des brevets du roi, même majeur, au parlement. La pluralité des voix au contraire [1] l'a emporté.

» Mercredi 13, se tint encore assemblée chez le maréchal de l'Hôpital par la noblesse, où elle a résolu la députation vers la reine et M. le cardinal pour les remercier du brevet de révocation ci-dessus, et donner part aux ducs et pairs assemblés chez le duc d'Uzès, et aux princes étrangers chez le duc de Chevreuse, de la conclusion de leur assemblée et de tout ce qui s'y est passé. »

[1] C'est-à-dire *soutenant l'avis contraire.*

IV

Omission dans les *Mémoires de Retz*.

Nous avons déjà signalé plusieurs erreurs, ou omissions, dans les *Mémoires du cardinal de Retz*. Cet ouvrage a une telle importance par son mérite littéraire qu'il est nécessaire d'appeler l'attention sur une autre omission du cardinal. A l'époque où les députés du Parlement traitaient avec la cour, en mars 1649[1], Retz était tout occupé, si l'on en croit ses *Mémoires*, à conspirer avec le duc et la duchesse de Bouillon. Il reproduit longuement les discours de ses interlocuteurs, que sa mémoire aurait fidèlement retenus après plus de vingt ans. Dans ces conférences, il ne paraît se proposer que d'entraver les négociations du Parlement. Il ne dit rien des efforts que firent, à cette époque, son père, sa tante, Mme de Maignelais, et le père Paulin, supérieur des Jésuites, pour le réconcilier avec la cour. Une lettre de l'évêque de Lavaur à Mazarin, en date du 13 mars 1649[2], permet de suppléer à cette omission :

[1] Voy. ci-dessus, p. 200 et suiv.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII, pièce 161, autographe.

« Ces jours passés, il fut proposé, de ma part, à Son Éminence par celui qui a l'honneur d'être connu d'Elle, comme j'avois pénétré que M. le coadjuteur pourroit se porter à ce que la reine désireroit de lui, s'il étoit assuré que, du côté de la cour, on ne rejeteroit pas ce qui seroit présenté de sa part, et celui, qui me parla de cette affaire, m'ayant dit qu'il prendroit quelque confiance en moi, j'estimai à propos de faire entendre à Son Éminence ce qui m'avoit été dit, afin que, suivant ses ordres, j'agisse, et puisqu'Elle a trouvé bon qu'on sût où les intentions dudit coadjuteur pourroient aller, sans faire paroître que Votre Éminence fût avertie du discours qui m'a été tenu, M. l'abbé Mondin et moi n'avons pas perdu de temps pour voir ce qu'on pouvoit espérer de lui ; et, afin qu'il ne jugeât pas qu'on le recherchoit, nous n'avons pas voulu employer M. l'évêque de Sarlat, qui a été le premier qui m'a parlé de cette affaire, ainsi que j'aurai l'honneur d'en dire les particularités à Votre Éminence, mais le père Paulin, qui, sous prétexte de la part qu'il prenoit à ses intérêts et de l'obligation qu'il avoit de lui dire le tort qu'il avoit de s'être jeté dans une si fâcheuse affaire et que les bienfaits qu'il tenoit de la Reine méritoient une autre gratitude, il l'a donc visité ce matin[1] et lui a tenu ce discours, lequel n'a point esté mesprisé par ledit coadjuteur, qui lui a, au contraire, tesmoigné qu'il seroit bien aise qu'il agist en cette affaire, à laquelle il souhaitoit que M. de Beaufort fust compris, ne pouvant se séparer de lui, ayant parlé dudit sieur de Beaufort avec tant d'éloges et dit qu'on devoit, du costé de la cour, se l'acquérir, soit

[1] La phrase n'est pas régulière, mais elle s'entend parfaitement.

[tant] par la générosité qu'il possède, que par les autres belles qualités qui sont en sa personne.

» De ce discours, Vostre Éminence connoistra, s'il lui plaist, la disposition qui paroist maintenant audit sieur coadjuteur, laquelle procède en partie de Mme de Menelé (Maignelais)[1] et du père de Gondi[2]. Car ledit père Paulin, avant que de parler à M. le coadjuteur, avoit vu ladite dame et parlé de la façon qu'il falloit pour la faire agir près dudit sieur coadjuteur avec le père de Gondi. Ce qu'elle (Mme de Maignelais) a fait avec tant de sentiment d'obligation vers ledit père Paulin, qu'elle n'a pu retenir les larmes qui lui tomboient des yeux, et le père de Gondi aussi, si bien, Monseigneur, que, de toutes ces particularités, Vostre Éminence pourra voir comme cette affaire a esté traitée jusqu'ici, sans qu'on puisse connoistre qu'Elle en soit informée. Il ne restera à présent que de savoir si Elle aura trouvé agréable qu'on continue d'agir près dudit coadjuteur et si Elle voudra que M. de Beaufort soit meslé avec ledit coadjuteur, qui a protesté audit père que, hier à soir, il avoit disposé plusieurs conseillers du Parlement à ratifier et consentir à tout ce que MM. les députés avoient fait à Ruel. Si cela est véritable, nous le saurons bientost. »

Le lendemain, 14 mars, l'évêque de Lavaur écrivait une nouvelle lettre à Mazarin[3], où il lui disait que le coadjuteur « use de deslay à exécuter ce qu'il a proposé ».

[1] Marguerite-Claude de Gondi, tante du coadjuteur. Il en parle dans ses *Mémoires*.

[2] Philippe-Emmanuel de Gondi, père du coadjuteur, s'était retiré à l'Oratoire.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, *ibid.*, pièce 163.

Cependant il ajoute que l'affaire n'est pas entièrement rompue, quoiqu'il ait peu de confiance dans le succès. « Si le père Paulin, écrit-il le 19 mars[1], ne me tenoit toujours dans l'espérance qu'il réussira au dessein qu'il a de ramener l'esprit de M. le coadjuteur en le disposant de se soumettre aux volontés de la reine, je douterois fort qu'on ne doit se promettre aucune chose de lui que la continuation de sa mauvaise volonté. »

Le coadjuteur ne donna, en effet, aucune suite à ces négociations. Il m'a paru cependant nécessaire d'en faire mention comme d'un complément de ses mémoires. On y trouve, d'ailleurs, une nouvelle preuve du zèle avec lequel un certain nombre d'évêques soutenaient Mazarin et s'efforçaient de rétablir la paix dans le royaume.

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, pièce 157. Je donne le chiffre inscrit sur le registre, il faudrait le changer en 167.

FIN DU TOME TROISIÈME



ADDITIONS ET CORRECTIONS

DU TROISIÈME VOLUME

Pages 25, note 1, ligne 3, après *Journal de Dangeau*, il faut ajouter, t. X.
44, note 2, ligne 1, Diairio, *lisez* Diario.
56, ligne 4, ..ivra, *lisez* livra
57, note 1, dernière ligne, ..ang, *lisez* sang.
104, ligne 7 et suivantes (*ou*) *quelqu'un parmi les grands*, ce passage pourrait être lu de la manière suivante : (*et*) *quelqu'un parmi les grands qui croiroit être plus considéré et faire mieux ses affaires, si elles étoient troublées, commence déjà sous main à les mettre en cette disposition*. Le sens est le même : Mazarin déclare que les grands étaient disposés à bouleverser le royaume pour leur intérêt personnel.
131, ligne 19, Paul Gondi, *lisez* Paul de Gondi. A la note 2 de la même page, au commencement des lignes 3 et 4, *lisez* manière *et* que.
142, note 1, ligne 2, 1648, *lisez* 1649.
156, ligne 2, 1640, *lisez* 1649.
160, note 1. Mon ancien collègue et ami, M. Bouquet, professeur honoraire au lycée et à l'école supérieure des sciences et des lettres de Rouen, a publié, sur le donjon du château construit par Philippe-Auguste, une *Notice historique et archéologique*, pleine de science et d'intérêt (Rouen, Augé, 1877). Ce donjon est connu maintenant sous le nom de *Tour Jeanne d'Arc*.
169, ligne 17, M. Turenne, *lisez* M. de Turenne
182, ligne 16, de la Beauce, *lisez* de la Brie.
200, note 2, ligne 1 et 2, par- ement, *lisez* par- lement
202, note 1, ligne 7, presidnete, *lisez* presidente.
239. Si la Fronde angevine avait eu plus d'importance en 1649, je n'aurais pas manqué de citer l'intéressant travail de M. Débidour sur la *Fronde en Anjou*. Mais c'est principalement pour les années suivantes que j'aurai occasion d'en faire usage.
261, note 2, ligne 1, es.., *lisez* est
286, note, ligne 17, d'autre, *lisez* d'autres
293, note 3, ligne 2, ..aubourg, *lisez* faubourg
310, note 3, ligne 13, matière, *lisez* manière
322, ligne 5, Jol *lisez* Joly.
343, ligne 16, le recevoir *lisez* l'admettre.
Même page, note 1, *supprimer* on la trouvera à l'appendice n° IV. Le sens est indiqué dans le texte; la reproduction de cette lettre serait sans intérêt.
347, ligne 6, présentèrent *lisez* représentèrent.
357, ligne 20, tis *lisez* fis.
365, note 1, ligne 8, connaître *lisez* connoître
398, ligne 24, nc *lisez* ne
Même page 398, ligne 26, travaissé *lisez* travaillé
399, note 5, on a omis le chiffre de la note.
410, dernière ligne, qu'ils *lisez* qu'il.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VIII

(Juillet-Octobre 1648)

FRONDE PARLEMENTAIRE. — VICTOIRE DE LENS; BARRICADES. — DÉCLARATION DU 22 OCTOBRE 1648; PAIX DE WESTPHALIE, 24 OCTOBRE 1648.

CHAPITRE PREMIER. — FRONDE PARLEMENTAIRE. — CHAMBRE SAINT-LOUIS (juillet 1648)............................... 3

Caractère général de la Fronde. — Propositions de la chambre Saint-Louis; elles sont approuvées par le parlement. — Résistance de la reine. — Conférences du parlement avec le duc d'Orléans. — Disgrâce du surintendant d'Emery (9 juillet). — Déclarations royales sanctionnant les propositions de la chambre Saint-Louis (11, 13, 18 juillet). — Condé est appelé à Paris par la reine (19 juillet). — Séance royale du 31 juillet : concessions faites au parlement. — Le parlement veut discuter les articles de la déclaration royale. — Le duc d'Orléans s'y oppose (5 août); on traîne en longueur les délibérations. — Mazarin se plaint vivement de l'opposition parlementaire. — Disgrâce de deux capitaines des gardes du corps (15 août)... 3-26

CHAPITRE II. — VICTOIRE DE ZUSMARSHAUSEN (17 mai 1648)... 27

Événements extérieurs pendant les premiers mois de l'année 1648. — Campagne d'Allemagne; victoire de Turenne à Zusmarshausen (17 mai); invasion de la Bavière. — En Flandre, perte de Courtray. — Prise d'Ypres. — Guerre en Italie; succès peu importants du maréchal du Plessis-Praslin.



— Revers à Naples. — Inaction en Espagne, où le cardinal de Sainte-Cécile ne fait qu'une courte apparition.......... 26-48

CHAPITRE III. — VICTOIRE DE LENS. — BARRICADES.......... 49

Succès obtenus par les Français et les Suédois; prise de Tortose (13 juillet); prise de la petite Prague (26 juillet). — Victoire de Lens (20 août). — Importance de cette victoire. — La reine veut sévir contre le parlement; arrestation de Broussel (26 août). — Barricades. — Danger que court le chancelier (27 août). — Conduite des princes pendant cette émeute. — La reine consent à rendre Broussel. — Retour de Broussel. — Fin des barricades (28 août)........................... 49-70

CHAPITRE IV. — DÉCLARATION ROYALE DU 22 OCTOBRE 1648.... 71

Conseils donnés par Mazarin à la reine après les barricades. — Il veut temporiser et négocie avec les principaux frondeurs. Intrigues de Chavigny. — La reine et la cour sortent de Paris (13 septembre). — Exil de Châteauneuf; arrestation de Chavigny (18 septembre). — Irritation du parlement, qui envoie une députation à la reine (22 septembre). — La cour paraît disposée à sévir contre le parlement (22-23 septembre). — Changement de dispositions; causes de ce changement. — Conférences de Saint-Germain (25 septembre — 4 octobre). — Déclaration du 22 octobre, enregistrée le 24 par le parlement.. 71-94

CHAPITRE V. — TRAITÉ DE WESTPHALIE (24 octobre 1648)...... 95

Servien seul plénipotentiaire de la France à Münster. — Il est nommé ministre d'État (avril 1648). — Ses négociations avec les Espagnols et avec les plénipotentiaires de l'empereur. — Mazarin le presse de conclure la paix (août 1648). — Difficultés relatives à l'Alsace. — Les États de l'Empire réclament l'indépendance des seigneuries immédiates de l'Alsace (1er septembre). — Servien refuse d'écouter leurs plaintes. — Signature des traités de Westphalie (24 octobre 1648). — Cessions faites à la France; clauses contradictoires relatives à l'Alsace. — Conditions favorables à la Suède, au Brandebourg, etc. — Liberté politique et religieuse établie dans l'Empire germanique. — Les princes de l'Empire obtiennent le droit de conclure des alliances particulières. — Résultats généraux de la paix de Westphalie : consécration de l'équilibre européen; la France devient la première puissance de l'Europe, mais sans inquiéter les autres États. — L'importance de ces traités n'est pas comprise par les contemporains.......... 95-118

LIVRE IX

(Novembre 1648 — Juin 1649)

SUITE DE LA FRONDE PARLEMENTAIRE (1648-1649). — LA COUR QUITTE PARIS. — GUERRE CIVILE (JANVIER-MARS 1649). — NÉGOCIATIONS ET PAIX DE RUEIL. — FRONDE PROVINCIALE EN 1649.

CHAPITRE PREMIER. — SUITE DE LA FRONDE PARLEMENTAIRE... 121

Retour de la cour à Paris. — Cabales contre Mazarin : Assemblées de Noisy (1648); prétentions du duc et de la duchesse de Longueville. — Mécontentement du duc d'Orléans; négociations et réconciliation de la cour avec ce prince. — Opposition parlementaire. — Intrigues du coadjuteur; pamphlets des frondeurs, ou Mazarinades. — Résolution de la reine de réprimer ces excès. — La cour sort de Paris dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649 121-142

CHAPITRE II. — BLOCUS DE PARIS (janvier 1649)............. 143

La cour à Saint-Germain. — Mesures prises pour réduire Paris; occupation de Saint-Cloud, de Saint-Denis, de Meudon, de Corbeil. — Ordre de translation du parlement. — État de Paris; violences populaires; inquiétude des chefs. — Arrivée de plusieurs princes à Paris (10 janvier). — Armée levée dans Paris. — Craintes qu'inspirent à Mazarin la Normandie et l'armée de Turenne. — Il envoie en Normandie Saint-Luc, puis le comte d'Harcourt. — Mesures prises pour enlever à Turenne son armée; elles réussissent complètement.......... 143-170

CHAPITRE III. — SIÈGE DE PARIS (janvier-février 1649)........ 171

État de Paris. — Lutte entre les généraux de la Fronde; spectacle que présente l'Hôtel de ville. — Mesures financières pour la levée et l'entretien des troupes. — Armée du parlement. — Elle s'empare de l'Arsenal et de la Bastille (12 janvier). — Garnison établie dans Charenton par les frondeurs. — Ils font une sortie le 23 janvier pour s'emparer de Corbeil; leur fuite précipitée à la vue de l'armée royale. — Sermon du coadjuteur (25 janvier). — Premières ouvertures de paix. — Sortie et défaite du régiment de Corinthe (29 janvier). — Combat de Charenton (8 février). — Nouvelles ouvertures de paix faites dans le parlement par Omer Talon. — Petit succès des frondeurs (10 février). — Discussions dans le parlement (11 et 12 février). — Le parlement refuse de recevoir un héraut d'armes du roi (12 février). — Il admet un prétendu ambassadeur du roi d'Espagne (19 février). — Défaite des frondeurs en Brie (24 février). — Prise de Brie-Comte-Robert (25 fé-

vrier). — Divisions et famine dans Paris. — Le parlement décide que des conférences seront ouvertes avec la cour (28 février). — Le maréchal de Rantzau est accusé de trahison et arrêté.. 171-198

CHAPITRE IV. — NÉGOCIATIONS (mars 1649). — TRAITÉ DE RUEIL. 199

Prétentions de la cour à l'ouverture des conférences. — Députés du parlement : Mathieu Molé, de Mesmes, Le Coigneux, etc. — Commencement des négociations (5 mars). — Difficulté relative à la présence de Mazarin. — Conditions imposées par la cour; réponse du parlement; ses demandes (5-6 mars). — Plaintes du duc d'Orléans (6 mars). — Lettre de Mazarin à la reine (7 mars). — Traité du 12 mars entre la cour et le parlement. — Motifs qui décident la cour à se relâcher de ses premières conditions. — Les généraux cherchent à soulever le peuple, pendant qu'ils traitent secrètement avec la cour. — Modifications faites au traité sur la demande du parlement. — Le traité de Rueil est enfin enregistré par le parlement (1er avril 1649).. 199-221

CHAPITRE V. — FRONDE PROVINCIALE EN 1649.................. 222

Fronde provinciale en 1649, d'après le cardinal de Retz. — La correspondance de Mazarin prouve que la plupart des provinces restèrent fidèles à la cause royale. — Guerre de la Fronde en Normandie; *grande journée de la Bouille*. — Rôle du marquis de Lonrei (Charles de Matignon). — La Fronde en Provence; le comte d'Alais, d'abord vaincu, reprend la supériorité. — Mouvements dans le Maine et le Perche réprimés par Jarzé. — Sédition à Reims. — Agitations dans le Poitou et en Guyenne; les Bordelais tentent une expédition contre Libourne et sont vaincus. — Les protestants ne prennent aucune part à cette Fronde provinciale.................... 222-245

LIVRE X

(Juin 1649 — Janvier 1650)

NÉGOCIATIONS ET GUERRE; SIÈGE DE CAMBRAI (JUIN-JUILLET 1649). — NOUVELLE FRONDE OU FRONDE DES PRINCES (AOÛT-SEPTEMBRE 1649). — RUPTURE ENTRE LES DEUX FRONDES (OCTOBRE-DÉCEMBRE 1649). — ARRESTATION DES PRINCES (18 JANVIER 1650).

CHAPITRE PREMIER. — POLITIQUE EXTÉRIEURE (janvier-septembre 1649).. 249



Négociations pour la ratification et l'exécution de la paix de Westphalie (janvier-février 1649). — Négociations de Mazarin avec l'Espagne (janvier-août 1649). — Continuation de la guerre : l'archiduc Léopold retourne en Flandre; il s'empare d'Ypres et de Saint-Venant. — La cour s'établit à Compiègne. — Siège de Cambrai (juin-juillet 1649); il est levé. — Suite de la campagne. — Prise de Condé. — Dévastation du Hainaut par les Français (septembre 1649)................... 249-272

CHAPITRE II. — LA FRONDE DES PRINCES (août-septembre 1649). 273

Mazarin cherche à gagner la vieille Fronde : il réussit avec Mme de Chevreuse; échoue avec Beaufort. — Retour de la cour à Paris (18 août 1649). — Préparatifs pour le mariage de Laure Mancini avec le duc de Mercœur. — Nouvelle Fronde. — Rupture de Condé avec Mazarin (14 septembre). — Première réconciliation (17 septembre). — Nouvelle rupture. — Seconde réconciliation (2 octobre)................................ 273-300

CHAPITRE III. — RUPTURE DES DEUX FRONDES................. 301

Conseils donnés par Mazarin à la reine. — La vieille Fronde se sépare de Condé et négocie avec Mazarin (octobre 1649). — Mme de Chevreuse engage Mazarin à faire arrêter Condé. — Tabourets de faveur accordés à Mmes de Marsillac et de Pons, à la sollicitation de Condé; la noblesse s'y oppose. — La reine révoque ces privilèges (10 octobre). — Troubles de Bordeaux (octobre-novembre). — Affaires extérieures : prise de la Motte-au-Bois par les Espagnols. — Double attentat du 11 décembre. — Les frondeurs accusent Mazarin d'avoir tramé ce complot; Mazarin rejette l'accusation sur les frondeurs. — Examen des divers témoignages........................ 301-333

CHAPITRE IV. — SUITE DE LA RUPTURE ENTRE LES DEUX FRONDES (décembre 1649-janvier 1650).................... 334

Poursuites contre les frondeurs pour l'attentat du 11 décembre. — Incidents du procès. — Insolence de Jarzé soutenu par Condé. — Mariage du duc de Richelieu avec Mme de Pons (26 décembre). — Irritation de la cour contre le prince de Condé, que l'on accusait de vouloir s'emparer du Havre au moyen de ce mariage. — Efforts de Mazarin pour décider Gaston à disgracier l'abbé de la Rivière. — Il est secondé par la duchesse de Chevreuse et la duchesse d'Aiguillon....... 334-354

CHAPITRE V. — ARRESTATION DES PRINCES (18 janvier 1650).... 355

Mazarin décide le duc d'Orléans à consentir à l'arrestation du prince de Condé. — Négociations entamées par Condé avec



le coadjuteur. — Accord définitif de la cour avec les frondeurs (14 janvier 1650). — Mesures prises pour attirer au conseil le duc de Longueville. — Condé, Conti et Longueville sont arrêtés et enfermés à Vincennes (18 janvier). — Conséquences de ce coup d'État.. 355-387

APPENDICE

I. — Chronologie et Extraits des carnets de Mazarin pendant la Fronde (1648-1651)........... 389-412

II. — Lettre de Barthélemy Hervart ou Herwarth.............. 413-418

III. — Extraits du *Journal de Dubuisson-Aubenay*............. 419-421

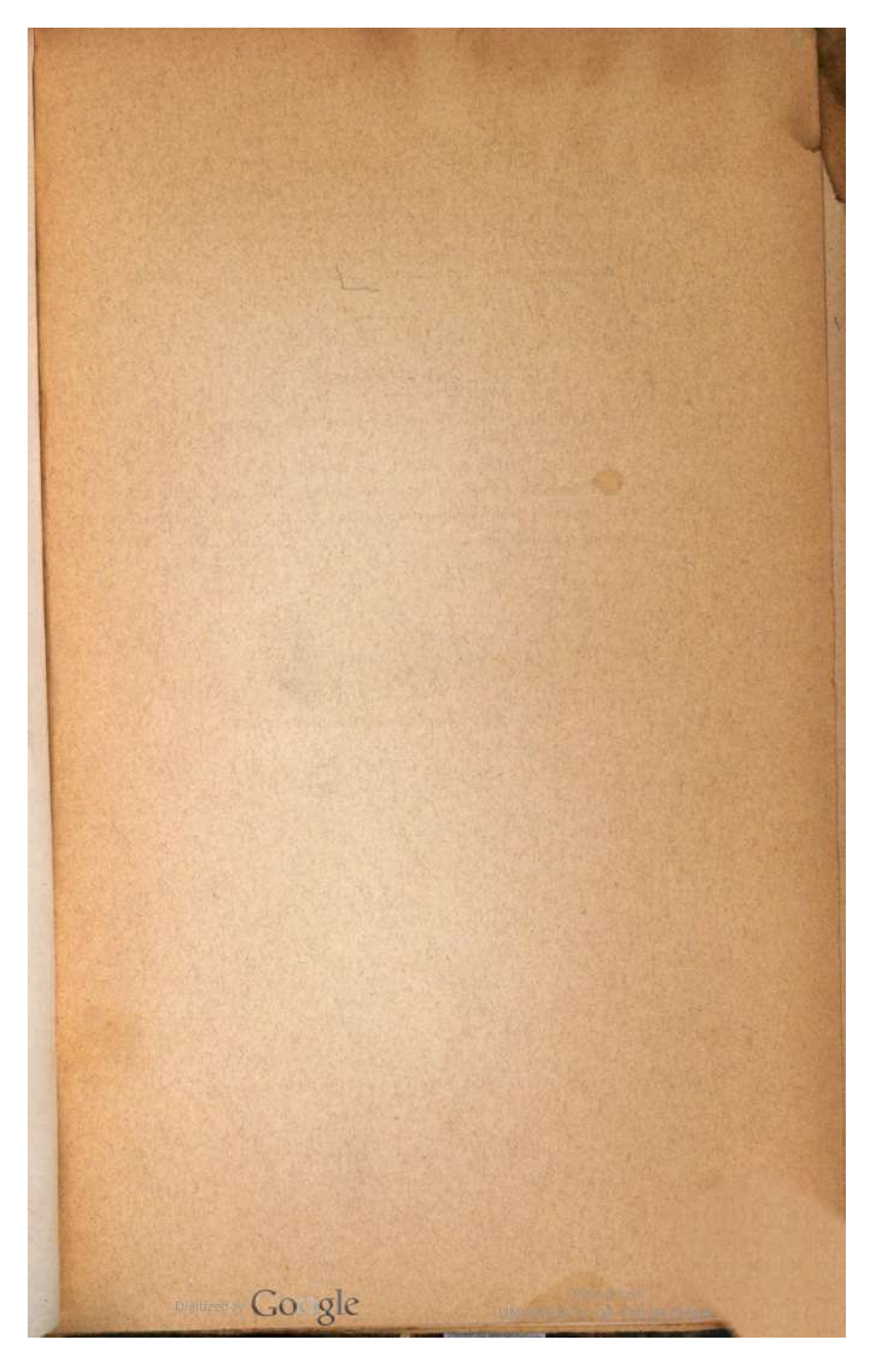
IV. — Omission dans les *Mémoires de Retz*................... 422-425

Additions et corrections....................................... 426



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.




U.C. BERKELEY LIBRARIES
C021117277
113966
DC124
C52
v.3
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

